

Assemblée nationale Québec

journal des Débats

Troisième session - 32e Législature

Le mercredi 9 juin 1982

Vol. 26 - No 70

Président: M. Claude Vaillancourt

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Affaires courantes Dépôt de documents Pétition concernant l'hôpital Jeffery Hale	4485
Dépôt de rapports de commissions élues Étude du projet de loi no 77 - Loi modifiant la Loi sur la mise	
en marché des produits agricoles Étude du projet de loi no 48 - Loi favorisant la poursuite des	4485
objets de la Ligue de taxis de Montréal Inc. Étude du projet de loi no 74 - Loi modifiant diverses lois fiscales Étude du projet de loi no 62 - Loi concernant la Loi constitutionnelle de 1982	4485 4485 4485
Questions orales des députés Programme de relance des PME Les primes de séparation Les présidents d'élection Le cas de M. Raymond Gosselin Le déménagement de La Prudentielle	4485 4488 4492 4495 4497
Motions non annoncées Appui au Mouvement international pour la paix M. David Payne M. Christos Sirros	4497 4497 4498
Mise aux voix de la troisième lecture du projet de loi no 46 - Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal	4498
Mise aux voix de la deuxième lecture du projet de loi no 72 - Loi modifiant le Code du travail, le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives	4499
Renvoi à la commission permanente du travail, de la main-d'oeuvre	
et de la sécurité du revenu	4500
Réponses aux questions inscrites au feuilleton	4500
Recours à l'article 34	4500
Travaux des commissions	4500
Affaires du jour Projet de loi no 68 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite Deuxième lecture M. Yves Bérubé M. Daniel Johnson M. Alain Marcoux M. Richard French M. Denis de Belleval Correction	4501 4501 4507 4512 4514 4517 4520
Projet de loi no 68 Deuxième lecture (suite) M. Jean-Claude Rivest M. Réjean Doyon M. Yves Bérubé (réplique)	4520 4520 4525 4528

Table des matières (suite)

Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 70 -	
Loi concernant la rémunération dans le secteur public	4531
M. Pierre-Marc Johnson	4532
M. Fernand Lalonde	4535
Mme Denise LeBlanc-Bantey	4538
M. Christos Sirros	4541
M. Guy Chevrette	4544
M. Réjean Doyon	4548
M. René Blouin	4551
M. Maximilien Polak	4553
M. Hubert Desbiens	4556
M. Reed Scowen	4559
M. Gérald Godin	4562
M. Pierre-J. Paradis	4565
M. Camille Laurin	4569
M. Clifford Lincoln	4571
M. Robert Dean	4575
M. Robert Middlemiss	4579
M. Hermann Mathieu	4581
Ajournement	4584

Abonnement: 25 \$ par année pour les particuliers 60 \$ par année pour les institutions et organismes publics

Chèque rédigé à l'ordre du ministre des Finances et adressé à

Éditeur officiel du Québec

Diffusion commerciale des publications gouvernementales

1283, boulevard Charest-Ouest

Québec G1N 2C9

Tél. (418) 643-5150

0,75 \$ l'exemplaire - Index 5 \$ disponibles au Service des documents parlementaires Assemblée nationale Édifice H - 4e étage Québec G1A 1A7

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0709-3632

Le mercredi 9 juin 1982

(Dix heures cinq minutes)

Le Président: À l'ordre, mesdames et messieurs!

Un instant de recueillement. Veuillez vous asseoir. Affaires courantes. Déclarations ministérielles. Dépôt de documents. M. le député de Jean-Talon.

Pétition concernant l'hôpital Jeffery Hale

M. Rivest: M. le Président, très brièvement, je voudrais déposer devant l'Assemblée nationale une pétition de quelque 5000 signatures, à ce jour, concernant un établissement hospitalier du comté de Jean-Talon, le Jeffery Hale, qui dessert la communauté de la grande région de Québec avec des services émérites. Il est question des services d'urgence et de pédiatrie. Prochainement, on me dit que j'aurai à ajouter d'autres noms parce que ce projet de fermeture soulève une inquiétude très vive de l'ensemble de la population.

Le Président: Pétition déposée.

Dépôt de rapports de commissions élues.

M. le député d'Iberville.

Étude du projet de loi no 77

M. Beauséjour: M. le Président, qu'il me soit permis, conformément aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation qui a siégé le 8 juin 1982 aux fins d'étudier article par article le projet de loi no 77, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. Le projet a été adopté sans amendement.

Le Président: Rapport déposé. M. le député de Montmagny-L'Islet. M. le député de Rousseau.

Étude du projet de loi no 48

M. Blouin: Merci, M. le Président. Qu'il me soit permis, conformément aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente des transports qui a siégé le 8 juin 1982 aux

fins d'étudier article par article le projet de loi no 48, Loi favorisant la poursuite des objets de la Ligue de taxis de Montréal, Inc. Le projet de loi a été adopté avec amendements.

Le Président: Rapport déposé.

Étude du projet de loi no 74

M. Blouin: Si vous permettez également, M. le Président, au nom du député de Montmagny-L'Islet, qu'il me soit permis, conformément aux dispositions de notre règlement, de déposer le rapport de la commission élue permanente du revenu qui a siégé le 8 juin 1982 aux fins d'étudier article par article le projet de loi no 74, Loi modifiant diverses lois fiscales. Le projet de loi a été adopté tel qu'amendé.

Le Président: Rapport déposé. M. le député d'Ungava.

Étude du projet de loi no 62

M. Lafrenière: M. le Président, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission élue permanente de la justice, qui a siégé le mardi 8 juin 1982 afin d'étudier article par article le projet de loi no 62, Loi concernant la Loi constitutionnelle de 1982. Elle l'a adopté avec amendements, sur division.

Le Président: Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période de questions orales des députés. M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

Programme de relance des PME

M. Scowen: Si le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme peut se déplacer vers son siège...

M. le Président, d'après nos informations, le programme de relance des PME annoncé par le ministre en janvier et mis en application le 16 mars de cette année n'est pas encore sur pied. D'après nos informations, aujourd'hui, six mois après que ce programme a été rendu public, il n'y a pas une seule petite et moyenne entreprise

au Québec qui ait profité de ce programme.

Avant de poser une question au ministre, je veux simplement rappeler, M. le Président, que, le 16 mars, le ministre a annoncé la mise en application de ce programme. Il a dit que "nous devons agir d'une façon urgente." Il a dit que "le gouvernement du Québec doit intervenir avec célérité pour aider les PME à passer à travers la crise. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a décidé de mettre en application, à compter de la semaine prochaine, la partie la plus importante du plan qu'il avait rendu public au mois de janvier."

Le ministre a annoncé qu'il avait pris connaissance de la crise économique au mois de septembre. Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a annoncé un programme au mois de janvier, qu'il a mis en application au mois de mars et, d'après nos informations qu'on a prises, entre autres, de la Société de développement industriel, qui a la responsabilité de ce programme, aujourd'hui, il n'y a pas encore une seule compagnie qui en a profité.

J'ai posé une question au ministre il y a quelques semaines. Il a blâmé les banques. Il a dit: Ce n'est pas à cause de la bureaucratie du gouvernement, c'est à cause de la bureaucratie des banques. J'ai essayé de me faire confirmer cela par les banques et les banques m'ont dit que ce n'était pas leur faute, que c'était la faute de la bureaucratie du gouvernement.

Le Président: Votre question, s'il vous plaît!

M. Scowen: En terminant, M. le Président, avant de poser ma question, je veux simplement rappeler au ministre que nous sommes en train d'avoir à peu près 350 faillites par mois au Québec...

Le Président: Votre question, s'il vous plaît!

M. Scowen: ... et vous n'en avez pas aidé une seule. Premièrement, est-ce que le ministre peut confirmer l'information que j'ai, à savoir qu'aujourd'hui il n'y a pas une seule petite ou moyenne entreprise du Québec qui ait reçu de l'argent du gouvernement ou d'une institution financière dans le cadre de ce programme? Est-ce véridique?

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, je dirais que, comme d'habitude, le Parti libéral du Québec est mal informé. D'abord, c'est exact que le programme a été annoncé à la toute fin du

mois de mars. On est aujourd'hui, que je sache, le 9 juin. Cela fait non pas six mois, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, mais un peu plus de deux mois que le programme a été annoncé. Je dois vous dire aujourd'hui que c'est vrai qu'on a eu un peu de problèmes de démarrage...

Des voix: Ah!

M. Biron: ... parce que les banques ont voulu instituer leur propre système. Je ne peux pas les blâmer, parce qu'on avait besoin de leur collaboration à ce sujet. Je peux dire qu'aujourd'hui toutes les institutions financières sans exception nous ont fait parvenir des demandes pour aider des entreprises clientes de la banque. Je dois encore une fois citer les deux institutions financières québécoises qui ont participé à 100%, d'une façon extraordinaire, soit la Banque Nationale du Canada et les caisses populaires, peut-être parce qu'elles oeuvrent dans tout le Québec et qu'il y a plus d'entreprises qui peuvent faire affaires avec elles.

Deuxièmement, je peux dire qu'à ce jour il y a 41 entreprises qui ont reçu l'approbation du gouvernement du Québec, de la Société de développement industriel du Québec, soit un montant de près de 12 700 000 \$ pour 2300 emplois à protéger.

Une voix: Combien? Répète-le.

M. Biron: À ce jour, il y a 2357 emplois qui ont été protégés. Au-delà d'une centaine de demandes sont maintenant à l'étude aux sièges sociaux des différentes banques du Québec et, en plus, au-delà de 300 demandes sont dans les succursales bancaires à l'heure actuelle pour être étudiées.

Je peux dire que le gouvernement du Québec au moins voit à protéger les entreprises québécoises, alors qu'il y a un peu plus d'une semaine on nous annonçait qu'au gouvernement fédéral on avait dépensé 1 200 000 \$ pour faire préparer un rapport sur le financement des petites entreprises. Le rapport a conclu: Faites donc exactement comme le gouvernement du Québec; c'est exactement ce qu'il faut faire pour les petites entreprises.

Des voix: Bravo!

M. Biron: Cela a coûté 1 200 000 \$ pour faire faire une étude et un rapport. Savez-vous ce que le ministre responsable des petites entreprises a fait? Il a convoqué un comité et il a transmis le rapport à un autre comité pour que l'autre comité puisse lui dire quoi faire, alors que déjà celui du gouvernement du Québec fonctionne depuis deux mois.

Une voix: Bravo!

Le **Président:** Question additionnelle, M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Scowen: Trois courtes questions additionnelles sans préambule. Est-ce que le ministre peut nier qu'il a annoncé le programme au mois de janvier? Il a dit, dans son discours du 16 mars, que ce programme a été rendu public au mois de janvier. Est-ce qu'il peut nier ce qu'il a dit et qu'on retrouve dans le journal des Débats du 16 mars?

Deuxièmement, est-ce qu'il continue de prétendre que les banques qu'il a citées comme ayant refusé de coopérer avec le plan, dont la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal et la Banque Royale, refusent encore de lui donner leur coopération? Est-ce qu'il est prêt à confirmer de nouveau aujourd'hui qu'elles ont refusé leur coopération?

Est-ce que les 41 compagnies qu'il a mentionnées dans sa réplique ont effectivement reçu à ce jour l'aide des banques concernées? Deuxièmement, quand la SDI a-t-elle approuvé ces 41 projets? Finalement, est-ce qu'il croit encore que les 1000 compagnies qu'il a promis d'aider d'ici à la fin mars 1983 seront effectivement aidées ou est-ce que ce chiffre de 1000 PME est irréaliste?

Le Président: M. le ministre.

M. Biron: M. le Président, d'abord je dois dire que c'est au tout début du mois de février, dans les premiers jours de février, à l'occasion de la conférence fédéraleprovinciale des premiers ministres sur l'économie, que le premier ministre du Québec a fait appel au gouvernement fédéral pour aider le Québec à sauvegarder et à protéger des emplois et des entreprises. La réponse est venue au bout de quelques semaines du gouvernement fédéral, disant: On n'est pas prêt à vous aider tout de suite, mais on va vous déléguer trois ministres, comme trois rois mages, qui vont visiter le Québec, MM. Lalonde, Lapointe et Gray. Ils sont venus à Québec pour discuter avec nous, et après la réunion, ce qui a été suggéré par les ministres fédéraux c'est qu'on fasse un comité de fonctionnaires pour voir ce qu'il y

On a quand même travaillé, on a fait un comité de fonctionnaires avec le gouvernement fédéral et à la fin du mois de mars, alors qu'on voyait que le gouvernement fédéral ne voulait pas du tout aider les entreprises québécoises, nous avons pris la décision de les aider. C'est cette annonce qui a été faite à la toute fin de mars, programme en marche depuis le début d'avril.

Après ça, bien sûr, il est arrivé certains problèmes techniques avec les banques qui ont été réglés. Je n'avais pas dit que ces trois banques ne voulaient pas collaborer, j'ai dit qu'on n'avait pas reçu de demande de ces banques-là jusqu'à maintenant, c'était la Banque Royale, la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque de Montréal. Après discussion avec ces trois banques, je dois vous dire qu'il y a, à l'heure actuelle, des demandes provenant de ces banques. J'ai dit tout à l'heure, en réponse à la première question du député de Notre-Dame-de-Grâce, que nous avons reçu la collaboration de toutes les institutions financières du Québec, incluant ces banques. Il y a déjà des demandes de faites pour leurs clients à l'heure actuelle, des demandes qui ont été acceptées par la Société de développement industriel du Québec.

Quant à la troisième question, oui, les entreprises ont été avisées par lettre de la Société de développement industriel du Québec qu'elles étaient admissibles, que nous endossions pour elles les deux tiers des sommes d'argent empruntées de la banque jusqu'à concurrence de 500 000 \$. Le gouvernement du Québec prend à sa charge 75% de l'excédent de l'intérêt de 10% pour une période de deux ans. Les entreprises ont été avisées des conditions aussi; le député se rappellera qu'on a dit qu'on n'aiderait pas tous les canards boiteux au Québec, mais on aidera les entreprises qui souffrent de la conjoncture économique actuelle et, particulièrement, des taux élevés d'intérêt.

Les entreprises ont été avisées et elles ont, pour la plupart, apparemment, d'après ce que j'en sais, reçu les sommes d'argent de la banque; sinon, elles sont en voie de réaliser les conditions qu'on a exigées de saine gestion des finances publiques que, vous autres aussi, vous allez exiger de notre part.

Quant au nombre total d'entreprises à aider, j'avais parlé, au départ, de 1000 entreprises; je reste convaincu qu'il y a environ 1000 entreprises manufacturières qui vont faire une demande, quoique, à l'heure actuelle, il y a tout près de 500 entreprises qui, déjà, ont fait des demandes aux banques. Compte tenu du retard apporté à la réalisation du plan, c'est tout à fait normal, à mon point de vue.

Le **Président:** Deux dernières questions additionnelles, M. le député d'Outremont et M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Fortier: M. le Président, tout le monde sait que la Banque fédérale de développement a considérablement augmenté son aide à la petite et à la moyenne entreprise au Canada et au Québec, en particulier. Le ministre pourrait-il nous dire, quant à ces mêmes compagnies qui ont reçu l'aide dont vous venez de faire état, quel

montant, en millions de dollars, a été fourni par la Banque fédérale de développement?

Le Président: M. le ministre.

M. Biron: Selon les renseignements que j'ai jusqu'à présent au sujet de ces entreprises, c'est zéro, donc, zéro million de dollar en provenance de la Banque fédérale de développement.

Une voix: Allez vous présenter à Ottawa!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Question additionnelle, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dupré: Merci, M. le Président. Au début de votre première réponse, M. le ministre, vous avez dit qu'on avait eu quelques difficultés d'adaptation. Encore une fois, j'ai constaté que l'Opposition en a rigolé.

Une voix: Question.

M. Dupré: Alors que le fédéral se cherche éperdument depuis le retour de Versailles, je voudrais vous demander, M. le ministre, s'il est encore temps pour le fédéral de participer à notre relance que vous avez mise sur pied. (10 h 20)

Le Président: M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

M. Biron: M. le Président, le premier Québec a demandé ministre du gouvernement fédéral de nous aider à protéger des emplois au Québec et des entreprises, lorsqu'on a rencontré ministres fédéraux, mon collègue ministre d'État au Développement économique, le ministre des Finances et moi; encore une fois, nous avons dit aux ministres fédéraux que nous serions prêts en tout temps à élargir notre plan pour pouvoir essayer d'enlever de la bureaucratie et aider les entreprises encore davantage. C'est sûr que le gouvernement du Québec est toujours ouvert là-dessus pour obtenir un peu d'aide du gouvernement fédéral. Tant et aussi longtemps que l'on paie des impôts à Ottawa, je pense bien que c'est normal qu'on essaie d'en récupérer le maximum. Je dois noter, M. le Président, avant de terminer ma réponse au député de Saint-Hyacinthe, qu'il y a quelques semaines ou il y a environ deux mois, on apprenait que le Canada était devenu prétendument un pays indépendant. Depuis ce temps, on apprend d'Ottawa qu'il n'a rien à dire, qu'il ne peut pas contrôler la monnaie et que cela dépend du gouvernement des États-Unis. Je me demande quelle sorte d'indépendance on a là-bas, mais, au moins,

nous au gouvernement du Québec, on prend des décisions en fonction de nos pouvoirs.

Le Président: Question principale, M. le député de Maskinongé.

Les primes de séparation

M. Picotte: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. Depuis quelques mois, j'ai eu l'occasion de lui démontrer que, notamment dans le secteur des affaires sociales, et même dans le secteur de l'éducation, où on a donné des primes de séparation à des amis qui ont milité pour le Oui dans certaines universités, même dans le secteur public, le Conseil des ministres s'est prêté à donner des sommes à des individus qui, à toutes fins utiles, il ne faut pas se le cacher, ne cadraient plus dans le portrait et, à toutes fins utiles, à des gens dont on voulait tout simplement débarrasser au niveau des affaires sociales, au niveau de l'éducation. J'ai dit que la façon originale de procéder de gouvernement, c'était de prendre des fonds publics au moment même où on a des difficultés financières au Québec et de verser des sommes allant de 50 000 \$ à 80 000 \$ ou 100 000 \$ à des individus et parfois même aussi à des amis du régime.

Est-ce que le premier ministre, face aux réponses que son ministre des Affaires sociales m'a données hier concernant les primes de séparation, endosse et cautionne ce que le ministre des Affaires sociales m'a répondu hier face aux primes de séparation dans le secteur des affaires sociales et aussi face au cas du Centre hospitalier régional de la Mauricie?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): M. le Président, en ce qui concerne les universités, quel que soit le jugement qu'on peut porter sur les événements qui se sont produits au cours des dernières années dans ce domaine, ou sur les primes de séparation et les allocations de départ, je rappellerai encore une fois au député de Maskinongé que les universités, jusqu'à nouvel ordre, à cause de l'autonomie très large dont elles jouissent, ne sont pas tenues du tout - jusqu'à nouvel ordre, j'ai bien dit - de consulter qui que ce soit avant de prendre des décisions comme celles-là. Il est entendu avec le ministre de l'Éducation, et cela fait partie des notes que j'ai déposées hier - je ne sais pas si le député de Maskinongé a eu le temps de les lire ou s'il est capable de discerner ce qu'il y a dedans...

Des voix: Oh!

M. Lévesque (Taillon): Oh! oui. On peut

se poser la question parfois; je m'excuse.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Ces notes soulignent que dans un domaine où il y a toujours eu non seulement la plus parfaite autonomie dans l'ensemble, mais aussi une sorte d'arbitraire qui appartenait au conseil d'administration ou aux administrateurs, à cause de certains abus, il est entendu qu'après la décision qui a été prise aux Affaires sociales en ce qui concerne le réseau des affaires sociales, les critères seront révisés dans le même sens le plus vite possible en ce qui concerne le réseau de l'éducation et on verra comment ajuster comparables, au moins, ou analogues dans le cas des universités.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: M. le Président, ma question est la suivante: Le premier ministre endosse-t-il la réponse que m'a faite le ministre des Affaires sociales hier concernant le complément de réponse sur le Centre hospitalier régional de la Mauricie?

Le Présidents M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Je peux dire, M. le Président, que les réponses qui sont faites par mes collègues et, en particulier, depuis quelque temps, par le ministre des Affaires sociales, y compris celle d'hier, non seulement je les endosse, mais je trouve qu'elles en donnent beaucoup plus que n'en mériteraient les questions de pure provocation du député de Maskinongé.

M. **Picotte:** M. le Président, question additionnelle.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Maskinongé.

M. Picotte: Hier, le ministre des Affaires sociales disait, et je cite le journal des Débats, M. le Président, c'est essentiel pour bien comprendre: "Je peux bien les donner, je les ai devant moi, mais il s'agit d'une enquête qui n'a pas été faite en vertu de la Loi des commissions d'enquête et qui n'a pas fait l'objet de procédures finalisées devant les tribunaux."

Le premier ministre pourrait-il vérifier, devant la réponse de son ministre des Affaires sociales, si, effectivement, dans la cause 410-01-000214-77, l'officier dont il est fait mention n'a pas plaidé coupable à des accusations de vol? C'est un ami du régime qui se vantait d'être péquiste dans ce centre hospitalier. N'a-t-il pas plaidé coupable et

n'a-t-il pas été condamné, selon la réponse qui m'a été donnée hier? Comment le premier ministre peut-il me dire qu'il cautionne ce que son ministre des Affaires sociales a dit, contrairement à ce que lui a laissé entendre hier?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, j'ai bien dit que, dans le cas des personnes qui n'avaient pas fait l'objet de poursuites devant les tribunaux, comme il s'agissait d'une enquête administrative, j'ai demandé au député s'il voulait que j'identifie ici les deux personnes au sujet desquelles j'ai mentionné la paie de séparation, parce qu'elles n'ont pas fait l'objet de poursuites, d'une part. Quant à la personne qui s'est effectivement reconnue coupable de vol devant les tribunaux, je n'ai jamais nié cela. Vous relirez attentivement le journal des Débats. J'ai dit qu'il y avait deux cas spécifiques: premièrement, celui qui avait été accusé de vol, je n'ai peut-être pas mentionné qu'il avait plaidé coupable, mais il y a eu des poursuites.

Le Président: M. le ministre.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le député de Maskinongé, quant à moi, ne mériterait pas de prime de séparation s'il devait nous quitter. Il me ferait peut-être une faveur, par exemple. Je comprends que le député de Maskinongé tente ici, à partir d'événements, dans une société où il y a des marginaux, des voleurs, des malhonnêtes, tout ce qu'on voudra, je comprends qu'il voudrait imputer... Qu'ils soient rouges ou autres, il y en a beaucoup chez les rouges, on en connaît... Il y en a, des rouges, devant les tribunaux et il va continuer à y en avoir.

M. le Président, il est exact que, dans le cas de la Mauricie, un individu a été reconnu coupable ou s'est reconnu coupable devant les tribunaux. C'est pourquoi le Dr Barkun, quand il a fait son enquête - je l'ai bien spécifié dans ma réponse hier - sur l'administration du Centre hospitalier régional de la Mauricie, n'a pas enquêté sur le cas de ce monsieur, étant donné que c'était sub judice. C'est ce que j'ai dit hier et vous relirez le journal des Débats. Dans le cas des deux personnes qui ont fait l'objet de l'enquête administrative, la conclusion a été effectivement, dans leur cas, d'amener leur départ. Le conseil d'administration, dans un cas, s'est fait demander 140 000 \$ de prime de séparation, ce qu'il a refusé, et a accordé 60 000 \$ de prime de séparation. Le fait savoir au conseil ministère а d'administration de cet hôpital qu'à ses yeux, c'était trop et inacceptable. Le conseil a quand même décidé de verser ce montant, comme il en avait le droit à cette époque.

Deuxièmement, l'autre cas impliquait un autre directeur qui occupait un poste de direction dans l'établissement. L'enquête a révélé les problèmes qu'on connaissait. Cette personne, d'après les renseignements qu'on m'a donnés, aurait été victime de deux infarctus et a dû quitter. Il n'a absolument pas été question de malversation de fonds dans son cas; il y avait des problèmes de gestion à ce centre hospitalier, comme il y en a dans bien des établissements du réseau des affaires sociales. Il a quitté et il a obtenu une prime de séparation, si je me souviens bien, de l'ordre de 17 000 \$, ce qui équivalait aux normes prévues et qui seraient encore prévues en vertu du nouveau règlement applicable.

Dans le cas de l'individu qui aurait détourné 40 000 \$ ou volé 40 000 \$, il a effectivement...

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Maskinongé, vous avez posé une question. Le ministre est en train d'y répondre. S'il vous plaît, laissez-le répondre.
M. le ministre.
(10 h 30)

M. Johnson (Anjou): M. le Président, dans le cas de l'individu qui a détourné ou volé sous forme de chèque, je crois, et d'argent comptant des fonds, qui a même, d'après ce que je peux en comprendre, amené l'hôpital à être obligé de rembourser un bénéficiaire qui avait confié de l'argent à cette personne, il a plaidé coupable. Que le juge ait décidé de lui donner une sentence suspendue, un mois ou quatre ans de prison, cela ne regarde pas le ministre des Affaires sociales, ni même cette Assemblée, en vertu du principe de la séparation des pouvoirs. C'est clair.

Deuxièmement, ce même individu, reconnu coupable d'un crime, se présente au conseil d'administration d'un centre d'accueil et postule un emploi. En vertu des règlements qui existaient à ce moment-là et qui sont changés, ou qui seront changés, puisque le projet est à l'étape de la consultation en ce moment, cet individu pouvait, parce que le conseil d'administration a choisi de le prendre, obtenir un emploi. C'est ce qui est arrivé.

Cet individu, qui a été reconnu coupable de vol, est effectivement le directeur d'un établissement du réseau et le ministre des Affaires sociales, jusqu'à ce qu'on dépose le projet de loi no 27 et qu'on le fasse adopter, ne pouvait rien y faire. Maintenant, il peut y faire quelque chose.

Le Président: Dernière question additionnelle, M. le député de Maskinongé.

M. **Picotte:** C'est sûr, M. le Président, que je n'aurai pas de prime de séparation, je

n'ai pas de carte de membre du PQ dans mes poches.

Le ministre des Affaires sociales vient à nouveau de mentir en Chambre. N'est-il pas vrai que, dans les règlements, sous le chapitre 48 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, qui existaient, qui ont toujours existé et qui existaient, qui ont toujours existé et qui existaient encore, le ministre, à l'article 4.24, peut, et je lis: "Statut du représentant du ministre. La personne déléguée par le ministre et la personne désignée par le conseil régional font partie du jury à part entière et votent sur la confection de la liste d'éligibilité."

Or, quand le ministre - c'est là le sens de ma question - délègue un représentant. quelqu'un pour le représenter, comment se fait-il que le monsieur en question, qui avait plaidé coupable à une accusation de vol au Centre hospitalier régional de la Mauricie, faisait justement partie du personnel qui allait être embauché? Son représentant ne le lui a pas dit? Le ministre ne s'occupe pas de ses affaires? Pourquoi des gens du secteur qui ont eu des primes de séparation, furentils injustement congédiés? Parce qu'on n'aimait pas la face de ces gens, ils ne sont plus capables de se placer dans le réseau. Pourquoi ce petit ami péquiste, après avoir été accusé d'un vol, se place-t-il comme directeur général dans un foyer, avec promotion? Quel est ce d'administration des fonds publics? Le premier ministre du Québec n'est pas bronzé ce matin, il est gêné, M. le Président.

Le Président: M. le ministre.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, je ferai remarquer au député que la présence d'une personne qui est désignée par le ministère au jury de sélection, jusqu'à l'adoption du règlement qui est en consultation et qui sera adopté bientôt, cela ne représente qu'une voix sur cinq. Ce sont donc l'établissement et les organismes indépendants, au sens de nos lois, que sont les conseils d'administration établissements des CRSSS qui décident ultimement. À cause de ces abus et pour un tas de raisons, entre autres, quant aux orientations que doit avoir le réseau par rapport aux orientations du ministère des Affaires sociales dans la période que nous traversons, ces règles seront changées et sont en voie de l'être.

Ceci dit, je ne peux quand même pas et je n'accepte pas de prendre la responsabilité de ce qui, ultimement, est la responsabilité d'un conseil d'administration dont certains, d'ailleurs, sont dominés par bien des rouges au Québec.

Deuxièmement...

Le Président: M. le ministre.

- M. Johnson (Anjou): ... quant à l'approche de bas étage du député de Maskinongé, M. le Président, je pense qu'il faut se le dire clairement, je pense qu'il le sait très bien, puisqu'il ricane derrière le trône, après la période de questions, en disant: C'est la "game", parce que c'est comme cela qu'il voit la politique.
- M. Picotte: Question de privilège, M. le Président.

Des voix: Ah!

- **Le Président:** M. le député de Maskinongé, question de privilège.
- M. Picotte: Je n'ai jamais, en arrière du trône, parlé à qui que ce soit de la "game". J'ai tout simplement donné des renseignements additionnels au ministre des Affaires sociales...

Des voix: Ah!

- **M. Picotte:** ... pour faire en sorte qu'il empêche des scandales éhontés comme ceux que je lui rapporte. Au contraire, je lui ai donné des détails...
- **Le Président:** M. le ministre, en concluant, s'il vous plaît!
- M. Johnson (Anjou): M. le Président, pour terminer sur cette question. S'il est exact, et je sais qu'il y a d'autres cas de cette nature...

Des voix: Ah!

M. Johnson (Anjou): ... dans le réseau des affaires sociales, dans le réseau de l'éducation et dans l'ensemble des organismes qui, en vertu de nos lois et des lois adoptées par cette Chambre depuis 20 ans, sont des organismes qui ont des pouvoirs indépendants et qui ont une autonomie de gestion, alors qu'on entend constamment les gens d'en face nous expliquer qu'on émascule les organismes de leur autonomie, qu'on ne devrait pas intervenir, pourtant, ils se lèvent ici et s'en prennent au gouvernement pour l'autonomie qui est exercée par ces établissements et d'une façon, dans certains cas - il faut le dire carrément - irresponsable, je ne me sens pas coupable de voir qu'il y a certains d'administration irresponsables dans le réseau des affaires sociales. C'est aussi simple que cela, je n'en prends pas la responsabilité. Non seulement je la refuse, mais je pense que les lois me refusent le droit de prendre la responsabilité de ce qui relève des établissements.

Ceci dit, on a changé les lois au mois de décembre parce qu'on était conscient, M. le Président, quand on a déposé le projet de loi no 27, qu'il y avait effectivement des abus qu'il fallait corriger. On a adopté un règlement, qui a été évoqué par le premier ministre et dont j'ai donné les détails récemment, qui, dorénavant, fera que, quand les conseils d'administration concluent une entente de paie de séparation avec un individu, rouge, bleu, câille, ce que vous voudrez, avec un individu qui n'est pas là habituellement, parce qu'il a une carte de membre de qui que ce soit... J'ai remarqué que certaines paies de séparation, vous n'en parliez pas, parce que c'était chez des gens qui sont plus près...

- **Le Président:** M. le député de Maskinongé, s'il vous plaît! M. le ministre.
- M. Johnson (Anjou): Nous avons donc adopté, M. le Président, la première partie d'un règlement qui s'applique depuis qu'il a été adopté la semaine dernière ou il y a dix jours maintenant. Ce règlement prévoit, en vertu de la loi 27 que nous avons fait adopter, M. le Président, avec le consentement de l'Opposition, au mois de décembre dernier, qu'un conseil d'administration qui conclura une telle entente sera limité quant au montant qu'il peut verser à une personne qui quitte, quelles que soient les raisons consentement. Deuxièmement, l'établissement devra faire en sorte que toute paie de séparation soit approuvée par résolution du conseil d'administration pour que ces conseils se responsabilisent clairement à l'égard de choses comme celle-là.

Finalement, à l'égard des jurys de sélection, à cause de certains problèmes qui ont eu lieu dans le passé, notamment ce que pourrait évoquer, dans ce cas ou dans d'autres, le député de Maskinongé, nous ferons en sorte - et le projet de règlement le prévoit - que le représentant du ministre des Affaires sociales faisant partie des jurys obligatoirement concourir devra consentement pour l'engagement personne. Je suis sûr qu'il y aura en face de nous des gens qui diront alors qu'on veut que le représentant du ministre ait un droit de veto là-dessus, parce qu'on veut faire du patronage, et comme il n'y a pas de droit de veto, on nous dit: Savez-vous, il y a des conseils d'administration qui ne font pas leur job et c'est votre faute. Branchez-vous à un moment donné. Nous, on est branchés.

Des voix: Bravo!

- Le Président: Question principale, M. le député de Gatineau.
- **M. Dupré:** Question de privilège, s'il vous plaît!
 - Le Président: J'avais dit que c'était la

dernière question additionnelle.

M. Dupré: Question de privilège.

Le Président: M. le député de Gatineau, question principale.

M. Dupré: Question de privilège, s'il vous plaît!

Le Président: M. le député de Saint-Hyacinthe, question de privilège.

M. Dupré: J'ai laissé le député de Maskinongé terminer sa question et le ministre sa réponse. Le député de Maskinongé a déclaré qu'il n'avait pas de carte du Parti québécois. J'espère que le Parti québécois ne descendra jamais assez bas pour lui en offrir une.

Des voix: Ah!

Le Président: Ce n'était pas une question de privilège.

M. le député de Gatineau, question principale.

M. Gratton: Merci, M. le Président.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Joliette, question de règlement.

M. Picotte: Il est magané, M. le Président, dans la tête. Mon coup de poing l'a magané dans la tête.

Le Président: S'il vous plaît! M. le député de Joliette.

M. Chevrette: J'ai une question de privilège, M. le Président. Même si le député de Maskinongé réussit à faire rire la tribune, moi...

(10 h 40)

Des voix: Oh!

M. Chevrette: ... j'ai une question de directive précise à vous demander.

Est-ce que l'immunité parlementaire en cette Chambre... Je m'adresse à vous, c'est une directive et, s'il faut que vous la preniez en délibéré, prenez-la, M. le Président. On détient tous, à quelque niveau que ce soit, des informations. Je voudrais savoir si, tant et aussi longtemps qu'on a cette immunité parlementaire, on a le droit de déposer quoi que ce soit en cette Chambre.

Je vais vous donner un exemple. Si, ayant bénéficié d'informations privilégiées à un certain moment, je déposais en cette Chambre toutes sortes d'informations alors qu'aucune preuve n'aurait été établie, sur n'importe quoi - par exemple, tout le huis

clos d'une certaine commission - qui peut semer des doutes sur n'importe qui, qui peut salir des citoyens, est-ce que l'immunité parlementaire, avec la télédiffusion des débats, doit aller jusqu'au point où on doive abdiquer devant nos responsabilités morales d'hommes publics?

Je commence à être fatigué d'entendre cela dans cette Chambre depuis un certain temps. Sinon, je demanderai au ministre de la Justice de déposer Vegas 1, Vegas 2 et un certain nombre de documents qui vont faire taire certaines personnes.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: S'il vous plaît! S'il vous plaît! À l'ordre! M. le député de Maskinongé, vous n'avez pas été du tout touché par cette question de directive qui m'a déjà été posée et, tant et aussi longtemps que la Loi de l'Assemblée nationale ne sera pas changée, l'actuelle Loi de la Législature, comme on l'appelle, prévoit que l'immunité parlementaire s'applique non pas aux gestes, mais aux paroles prononcées par les députés dans l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur de ce qu'on appelle le salon bleu.

Donc, pour le moment, c'est la directive que je continue à émettre et qui constitue, en fait, la Loi de l'Assemblée nationale du Québec.

Question principale, M. le député de Gatineau.

Les présidents d'élection

M. Gratton: M. le Président, fidèle à mon habitude, je tenterai de contribuer à ramener le calme et la sérénité ici à l'Assemblée nationale en revenant sur un sujet qui devrait plaire au premier ministre, la nomination des présidents d'élection, puisqu'il disait hier: Ce n'est pas un sujet qui me déplaît dans l'ensemble.

Une voix: Dans l'ensemble.

M. Gratton: Je ne lui promets pas de rester sur l'ensemble, mais hier on a constaté que ce que le premier ministre a qualifié de patronage à l'état pur sous le gouvernement libéral, avait maintenant été remplacé par un patronage qu'un journaliste a qualifié d'un peu plus sophistiqué sous son gouvernement.

En d'autres mots, on pourrait dire que la poutine libérale est maintenant remplacée par "Vive la ratatouille péquiste".

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Une voix: Bravo!

M. Gratton: Le premier ministre a également dit hier que les fiches contenant

4493

les résultats des examens oraux et écrits que subissent les candidats ne lui sont pas fournies par le Directeur général des élections, lorsqu'il lui fournit les noms des trois candidats susceptibles de remplir le poste. Il nous a dit textuellement: Ces fiches ne nous sont pas communiquées normalement. Il a finalement avoué que, pour lui, la façon de s'assurer qu'il nommait la plus compétente des trois personnes qui lui étaient soumises par le Directeur général des élections, et je cite: C'est très simple, on consulte

J'ai fait état hier d'une fiche concernant le comté d'Arthabaska où le candidat nommé, M. Yvan Moisan, avait effectivement obtenu une note supérieure aux deux autres personnes qui étaient sur la liste. Je présume donc que la consultation qu'a menée le premier ministre a eu le hasard de bien le servir. Mais, comme on dit, une fiche en attire une autre. J'ai ici celle du comté de L'Acadie...

Des voix: Ah!

M. Gratton: ... où la personne qui a été nommée, M. Rolland Fortin, avait obtenu une note plus basse que le président d'élection qui était en poste et qui a postulé d'ailleurs l'emploi. M. Binet, l'ancien président d'élection dans le comté de L'Acadie, avait obtenu une note de 238, et M. Rolland Fortin, qui a été nommé par le premier ministre, avait obtenu une note de 237. Ce n'est pas un large écart, mais, de toute façon, le premier ministre ne connaissait pas ces notes-là.

Des voix: Ah! Ah!

Le Président: Votre question, s'il vous plaît!

M. Gratton: Ma question, c'est simplement de demander au premier ministre si la consultation qu'il a effectuée, avant d'arrêter son choix sur M. Fortin dans le comté de L'Acadie, lui avait permis d'apprendre que ce dernier avait fourni à la campagne de financement du Parti québécois en 1980 pour une somme de 150 \$. Je lui demande tout bonnement si ce genre de considération ne devrait pas être remplacé, dans ses consultations, par un simple coup de téléphone au Directeur général des élections pour lui demander qui est le plus compétent des trois.

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Peu importe que le député fasse allusion, comme certains de ses collègues, à un journaliste qui est un peu le mémorialiste des libéraux, je répéterai très simplement ce que j'ai dit hier.

Des voix: Oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): On est arrivé ici, en cette Chambre, comme responsables du gouvernement, face à un système, dans ce secteur, qui, Dieu sait, avait ses analogies dans toute une série de secteurs, un système qui disait ceci: N'importe quel "patroneux"...

Une voix: Oh!

M. Lévesque (Taillon): ... des vieux partis - quand c'était les libéraux, c'étaient des libéraux, quand c'étaient ceux de l'Union Nationale, c'étaient des unionistes, c'était une tradition - peut être nommé directeur général d'un des éléments fondamentaux de la démocratie, c'est-à-dire l'organisation des scrutins. Il pouvait être destitué selon bon plaisir, n'importe quand, si sa binette ne plaisait plus ou s'il n'était pas assez loyal aux vieux partis. C'était le système, je l'ai connu d'ailleurs dans un autre gouvernement, c'était une tradition au Québec. C'est une des raisons pour lesquelles je ne suis plus dans le même parti, entre autres choses.

M. Bertrand: Caisse électorale incluse!

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Président: S'il vous plaît! M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): Aujourd'hui, étape par étape, une chose, par exemple, qui avait été promise par l'ancien chef de ce parti, qui a été premier ministre pendant six ans, mais flanqué de certains de ces messieurs que je vois comme vétérans d'un gouvernement qui est sorti en 1976, pendant six ans - et cela, c'est au fin fond du processus démocratique - était la réforme du système des caisses électorales. Il a fallu attendre en 1977 pour que cela finisse par se faire au Québec, ce dont, à mon humble avis, en tout cas, le gouvernement a le droit d'être fier.

Deuxièmement, des réformes étaient nécessaires dans la loi électorale; il y en aura d'autres.

Troisièmement, en ce qui concerne cette organisation de la surveillance ou, si on veut, de l'intégrité des scrutins au niveau des comtés, il y a une première étape de réforme qui a été faite pour remplacer ce que j'ai appelé et que je continue d'appeler la "poutine" traditionnelle de nommer n'importe qui, selon les caprices mêmes de l'heure ou les caprices des environs partisans de tel ou tel comté.

Aujourd'hui, sous la direction du Directeur général des élections, il y a un concours public. Quiconque est disponible peut faire une demande et passer un examen. On me dit qu'il y a à la fois un examen écrit, un examen oral et un examen de compétence et de disponibilité. Il y a des péquistes et il y a des libéraux. Pour la première fois, les libéraux ne sont pas traités comme s'ils étaient la lie de la terre, comme les péquistes, sans exception, étaient traités par nos "amis d'en face".

Des voix: Oh! Oh!

M. Lévesque (Taillon): Être membre du Parti québécois, sous le gouvernement de ces gens-là, c'était l'équivalent de la peste et du choléra.

Des voix: Oh!

Une voix: Attachez-le!

Des voix: Ah! Ah! Ah!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! (10 h 50)

M. le leader de l'Opposition, sur une question de privilège.

- M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, à plusieurs reprises, le premier ministre utilise son poste et parle de son siège en attaquant d'une façon injuste, pour dire le moins, ceux qui ont précédé ce gouvernement et sur la façon dont ils ont traité les gens qu'on appelle les péquistes. M. le Président, j'ai été entouré, dans mon administration, de péquistes que j'ai toujours respectés...
- Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je répéterai à tous les députés de cette Chambre qu'une question de privilège s'adresse à un député et que toute remarque faite à l'endroit d'un parti politique ne constitue point, n'a jamais constitué et ne constituera jamais une question de privilège. M. le premier ministre.
- M. Lévesque (Taillon): M. le Président, je répète ce que j'ai dit, il se peut que dans l'ex-entourage du député de Bonaventure la sécurité d'emploi ait joué dans ce sens, parce qu'il y avait des membres du Parti québécois...
- Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur une question de privilège.
- M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, le premier ministre vient de m'impliquer directement, et je l'invite à faire le tour de tous les fonctionnaires qui ont travaillé avec moi, dans chacun des

ministères; ils seront les premiers à défendre la façon très civilisée, très objective avec laquelle j'ai traité tous les fonctionnaires sans exception.

- **Le Président:** M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.
- M. Lévesque (Taillon): M. le Président, derrière l'indignation théâtrale du député de Bonaventure...
- **M.** Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de privilège.
- Le Président: M. le leader de l'Opposition, sur une question de privilège.
- M. Lévesque (Bonaventure): M. le Président, je n'accepterai jamais, même si cela vient de l'honorable premier ministre, toute accusation directe ou indirecte sur la façon que j'ai administré et la façon dont j'ai traité chacun des fonctionnaires et des citoyens du Québec dans le plus grand respect des principes démocratiques. J'ai passé ma vie à les défendre et je continuerai de les défendre.
- **Le Président:** M. le premier ministre. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il VOUE plaît! M. le premier ministre.
- M. Lévesque (Taillon): M. le Président, c'étaient des termes parfaitement parlementaires que j'avais employés. L'indignation théâtrale, on vient d'en avoir un autre exemple. C'est un numéro permanent dans le cas du leader de l'Opposition. Derrière cette indignation théâtrale, je le répète, il se trouvait à confirmer ce que je venais de dire, c'est que les fonctionnaires qui ont la sécurité d'emploi - et c'est bien sûr qu'ils ont dans certains cas été respectés, même s'ils avaient des convictions qui pouvaient être du Parti québécois, comme des convictions libérales - les fonctionnaires qui ont la sécurité d'emploi, ce que je disais c'est que, partout où le choix était possible, les avocats avec un X, XX, XXX, les ingénieurs, cela dépendait de la contribution à la caisse. Les architectes, cela dépendait de leur travail dans le comté. On a encore cela ici à Québec. Je dis simplement ceci, c'est que la bande de sépulcres blanchis qui est ici devant nous ne m'impressionne aucunement.
- Le Président: Fin de la période des questions. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre! Tant que la période des questions durera 45 minutes, la présidence a l'intention de la respecter et la période est maintenant dépassée. On m'informe...

- M. Gratton: Question de règlement, M. le Président.
- Le Président: M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.
- M. Gratton: M. le Président, vous conviendrez je suis tout à fait d'accord avec vous que la période des questions doit durer 45 minutes qu'il y a eu un certain nombre de questions de privilège et de questions de règlement qui ont été soulevées...

Des voix: Oh!

- M. Gratton: ... et j'ai à peine eu le temps de poser une question principale à laquelle le premier ministre n'a absolument pas répondu. Il me semble que la justice exigerait...
- **M. Bertrand:** Tout de même, M. le Président! Il y a...
- Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! S'il vous plaît! S'il vous plaît! M. le député de Gatineau et je le dis à tous les députés à toutes les périodes de questions, il y a des questions de règlement, des questions de privilège et des demandes de directive et la présidence n'a jamais fait déborder après 45 minutes la période des questions en raison de ces différentes questions de règlement, de privilège et ces demandes de directive ou même à cause du fait que le président se lève pour demander le calme et l'ordre dans cette Chambre.
- Je vous rappellerai la séance tout simplement pénible de vendredi dernier où les questions de privilège ont plu, les questions de règlement également et pourtant, au bout de 45 minutes, la période des questions était terminée sans que le point qui est soulevé aujourd'hui ait été soulevé à ce moment-là. Donc, c'est une politique qui s'applique depuis des années et j'ai l'intention tout simplement d'appliquer les 45 minutes que vous m'avez imposées comme membre de l'Assemblée, ce qui est également la tradition dans cette Chambre.
- **M.** Levesque (Bonaventure): M. le Président, question de règlement.
- **Le Président:** M. le leader de l'Opposition.
- M. Levesque (Bonaventure): Je comprends que les périodes de: questions puissent vous paraître pénibles, M. le Président.
 - Le Président: J'ai dit que la...

- M. Levesque (Bonaventure): Ai-je terminé?
- **Le Président:** ... période des questions de vendredi dernier m'était apparue pénible.
- M. Levesque (Bonaventure): J'ai très bien compris, M. le Président, que la période des questions vous ait paru pénible. Je voulais simplement vous dire que, pour le gouvernement, cela a paru encore plus pénible et il y en a d'autres qui s'en viennent.
- Le Président: M. le député de Gatineau, sur une question de règlement.
- **M. Gratton:** M. le Président, j'aimerais me prévaloir des dispositions de notre règlement pour demander le consentement unanime de l'Assemblée...

Des voix: Non!

- **M. Gratton:** ... pour poser une question additionnelle au premier ministre.
- Le Président: Absence de consentement. On m'informe que M. le premier ministre aurait un complément de réponse à fournir. M. le premier ministre.

Le cas de M. Raymond Gosselin

- M. Lévesque (Taillon): M. le Président, hier, en cette Chambre, le cas de M. Gosselin a été évoqué M. Raymond Gosselin, aujourd'hui délégué général du Québec à New York par un député qui, comme d'habitude, lance un chiffre, mais ne tient pas du tout à vérifier avant de lancer le chiffre et le nom de la personne.
- ll s'agissait_ d'un paiement 116 640 \$ à M. Raymond Gosselin comme allocation de retraite. Voici les faits, et je déposerai en deux copies les éléments de réponse pour qu'on soit, autant que possible, équitable à retardement vis-à-vis de quelqu'un. C'est signé par le secrétaire général adjoint, M. Gilbert, à qui on a demandé de faire les recherches nécessaires, parce que c'est un dossier complexe. 'Allocation de retraite versée à M. Raymond Gosselin". La note est brève et je vais la citer telle quelle: "Lorsque M. Raymond Gosselin a accepté de devenir président de l'Office de la langue française le 26 octobre 1977, décret 3545-77, les discussions concernant le transfert au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le RREGOP, de son fonds de pension du Canadian National où il était vice-président n'étaient pas terminées." On sait que ce genre de transfert d'un secteur public à l'autre se font assez régulièrement. Dans ce cas, c'était plus compliqué. "M.

Gosselin souhaitait que ses années de service au Canadien National, soit 35 ans et 7 mois, puissent compter dans le calcul de ses années de service à l'Office de la langue française jusqu'à un maximum de 35 ans pour que, à l'âge de 60 ans, il puisse avoir droit à une pension normale égale à 70% de son salaire moyen des cinq dernières années. Ce transfert du fonds de pension de M. Gosselin n'a pas pu être fait, parce que le gouvernement du Québec aurait dû absorber un coût de 197 000 \$. En effet, les sommes accumulées au fonds de pension du Canadien National ne permettaient pas de verser à M. Gosselin des prestations de retraite calculées sur le salaire moyen des cinq années de service comme président de l'Office de la langue française. (11 heures)

"Puisqu'il s'avérait impossible transférer, comme il avait été prévu au départ, le fonds de pension du Canadien National au RREGOP, des discussions ont eu lieu entre M. Gosselin, ses conseillers et les actuaires du gouvernement pour trouver une solution équitable qui ne cause pas un préjudice trop grand à M. Gosselin. Des analyses réalisées par une firme spécialisée, Towers, Perrin, Forster et Crosby, ont démontré que la perte de bénéfices de retraite encourue par M. Gosselin pouvait être compensée en lui versant à la fin de son mandat une allocation de retraite évaluée à une fois et demie son salaire annuel. Cette solution a été acceptée par M. Gosselin."

Les conditions d'engagement de M. Gosselin, révisées en fonction de cette étude qui a été laborieuse, c'est normal, pour établir ces dernières conditions d'engagement de M. Gosselin, ont été adoptées par le décret 131580 du 28 avril 1980, donc, deux ans et quelques mois après sa nomination tellement les tractations ont été complexes. On sait que chaque fois que des actuaires entrent dans des dossiers comme cela, c'est complexe.

Ce décret, donc, lui accordait en 1980 une allocation de retraite établie, telle que recommandée, à une fois et demie son salaire. Cette allocation de retraite et non de départ lui a été versée pour compenser le fonds de retraite qu'il n'avait pas, le 8 février 1982, sur la base prévue. M. Gosselin, ancien vice-président du Canadien National, a été nommé à l'Office de la langue française en 1977, au mois d'octobre. En 1980, au printemps, après toutes les études qu'il a fallu faire, parce qu'il s'agit quand même des droits acquis de quelqu'un, la recommandation a été acceptée après qu'une série d'actuaires, les conseillers de M. Gosselin, les conseillers du gouvernement et des firmes extérieures aient regardé cela attentivement. En 1980, cela a été révisé pour lui assurer le fonds de retraite requis. Après quoi, en 1982, vers la fin de son mandat, M. Gosselin, sans allocation de départ, bien sûr, puisqu'il changeait de secteur, est devenu délégué général à New York au printemps 1982, passant en même temps d'un traitement de quelque 77 000 \$ comme président de l'Office de la langue française au traitement qu'on est maintenant qu'obec, c'est-à-dire l'équivalent de la classe de sous-ministre, donc, 67 000 \$ avec allocation, une baisse d'une dizaine de milliers de dollars, parce qu'il voulait continuer à travailler dans le secteur public.

Je répète, pour terminer ce complément de réponse, que ce genre de chiffres, de rumeurs ou d'allusions, sans aucune précaution pour prendre des renseignements avant, cela ne touche pas le gouvernement, cela touche sérieusement des gens qui sont des serviteurs compétents et dévoués du public et aussi leur famille. On devrait peut-être y penser parfois.

Une voix: C'est vrai.

Le Président: Question additionnelle, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Lalonde: M. le Président, que le premier ministre ne se cache pas derrière M. Gosselin. Si je comprends l'improvisation dú gouvernement l'engagement de M. Gosselin en 1977 vient de coûter 116 000 \$, puisqu'on n'a pas pu transférer le fonds de retraite. N'est-il pas vrai que M. Gosselin est encore employé de l'État? Pourquoi ce montant de 116 000 \$ lui a-t-il été payé, alors qu'il est passé d'une fonction à une autre? Je crois qu'il n'a porté aucune plainte à propos de ce changement. Je me suis même laissé dire qu'il a demandé à être muté à cette nouvelle fonction. Comment cela se fait-il qu'en plein milieu de l'exercice d'un mandat de deux natures, d'abord président et ensuite délégué, on lui paie 116 000 \$? C'est le résultat de . l'improvisation du gouvernement lorsqu'il l'a engagé?

Le Président: M. le premier ministre.

M. Lévesque (Taillon): La raison est très simple. Je trouve encore, le moins que je puisse dire, quelque peu déplorable l'espèce de côté sournois des allusions contenues dans les questions additionnelles du député de Marguerite-Bourgeoys. Premièrement, il n'a pas sollicité de transfert, c'est nous, vis-à-vis de l'importance croissante du poste de New York, vu qu'il était vers la fin du mandat à l'Office de la langue française, qui avons trouvé, comme on dit dans le langage courant, que cela pouvait être un trou, une cheville, qui avons sollicité M. Gosselin pour

qu'il accepte d'être là-bas.

Deuxièmement, on n'a pas improvisé, en 1977, quand il a été nommé à partir du Canadien National où il occupait le poste de vice-président. Je pense que quiconque, comme le député de Marguerite-Bourgeoys, a eu la moindre expérience de l'administration publique ici au gouvernement du Québec - la mémoire c'est une faculté qui oublie quand on veut - sait très bien que la tradition est assez établie que, quand on passe d'un secteur public à un autre, les fonds de retraite sont transférables, normalement. On a frappé un noeud dans ce cas-là, et cela a pris le temps qu'il fallait pour le régler de façon équitable.

Troisièmement, si on se donne la peine - peut-être, encore une fois, que ce serait utile en équité - de lire ce que j'ai déposé, on verra qu'en 1980, quand ont été complétées les conditions contractuelles de M. Gosselin, il était prévu - c'est très net - qu'à la fin de son mandat à l'Office de la langue française - ce n'est pas récurrent, c'est une fois pour toutes - il aurait ce paiement basé sur une fois et demie son traitement à ce moment-là pour compenser tout ce qui est arrivé du côté de sa retraite qui avait été mise en danger. C'est donc payé une fois pour toutes, tel que c'était prévu dans l'engagement.

Le **Président:** M. le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, en complément de réponse. M. le ministre.

Le déménagement de La Prudentielle

M. Biron: Pour répondre à une question qui m'a été posée la semaine dernière par le député de Nelligan à propos d'une décision de la compagnie La Prudentielle, compagnie d'assurance, de déménager certains services à Kitchener, en Ontario, j'ai essayé de parler avec le président, M. Mair, la semaine dernière. Il était en congrès à Edmonton, c'est ce qui explique le retard. J'ai pu finalement lui parler hier. M. Mair m'a fait parvenir une copie d'une lettre qu'il adresse à tout son personnel pour expliquer très clairement la décision. Il nous dit que la compagnie a commencé à décentraliser ses opérations en 1953. En 1978, elle a installé l'ordinateur à Kitchener - c'est exact - et quant aux services de placement, ils ont été transférés à Toronto en 1981. La compagnie fait au-delà de 40% de ses revenus au Québec. En 1975, il y avait 800 employés au Québec et, en 1982, il y en a 725.

J'ai fait comprendre à M. Mair qu'une entreprise qui a 40% de ses revenus au Québec se devait d'investir une grande partie de ses actifs, de ces montants au Québec. Je lui ai que parlé au téléphone. Malheureusement, il n'avait pas le temps de venir ou à Québec, ou à Montréal, parce

qu'il était à Toronto, mais d'ici une quinzaine de jours, il sera soit à Québec ou à Montréal et on pourra avoir une rencontre afin que je puisse le convaincre, pour le bien de l'entreprise, qu'il continue à faire confiance au Québec. Mais, M. Mair m'a dit qu'il avait confiance au Québec, qu'il avait décidé de garder le siège social au Québec et que ses décisions ne sont pas du tout contre le gouvernement du Québec ou à cause d'actions du gouvernement du Québec, mais que c'est une volonté de l'entreprise de décentraliser certaines de ses opérations. J'assure le député de Nelligan que, d'ici à une quinzaine de jours ou trois semaines au plus tard, nous aurons une rencontre, M. Mair et moi, et j'essaierai de le convaincre de continuer à réinvestir des sommes d'argent importantes au Québec et d'augmenter le nombre de ses emplois.

D'autre part, la semaine dernière aussi, lendemain de la question du député de Nelligan - il ne faudrait pas confondre la compagnie La Prudentielle de la compagnie La Prudentielle d'Amérique - j'ai reçu un télex des représentants de la compagnie La Prudentielle d'Amérique qui disait ceci: "La compagnie d'assurance La Prudentielle d'Amérique n'a jamais eu et n'a aucunement l'intention de quitter le Québec de quelque manière que ce soit. Nous ferons connaître très bientôt les plus récents états financiers des activités de La Prudentielle d'Amérique au Québec, comprenant des données de la fin de 1981. Ce rapport sommaire démontre qu'au Québec nos investissements dépassent 1 500 000 000 \$, soit trois fois le total de nos engagements envers nos assurés québécois. Par ailleurs, La Prudentielle d'Amérique investit en ce moment 10 000 000 \$ dans la construction qui commencera dans quelques jours - cela a été annoncé hier - d'un édifice à bureaux dans le prochain centre-ville satellite de Montréal, soit Saint-Laurent."

C'est donc dire que, même si parfois certaines entreprises perdent confiance un peu au Québec, ont peur ou s'en vont, il y a d'autres entreprises, de grandes entreprises multinationales comme La Prudentielle d'Amérique, qui continuent à avoir confiance au gouvernement du Québec et aux Québécois

Une voix: Bravo!

Le **Président:** Motions non annoncées. M. le député de Vachon. (11 h 10)

Appui au Mouvement international pour la paix

M. David Payne

M. Payne: M. le Président, je demande le consentement de la Chambre pour déposer

la motion suivante: Que l'Assemblée nationale, en accueillant l'arrivée sur la terre québécoise de la flamme olympique de la paix de la Grèce, appuie le Mouvement international des Québécois pour la paix au moment de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Une voix: Consentement.

Le Président: Consentement. M. le député de Vachon.

M. Payne: Très brièvement, M. le Président. C'est cette semaine qu'à New York se tient la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement. La fin de semaine dernière, le Québec a eu l'honneur d'accueillir en terre québécoise la flamme olympique de la paix, venant d'Athènes. C'était la première fois, d'ailleurs, que la flamme quittait la Grèce pour un événement non sportif en passant par Belgrade, Trieste, Venise, Marseille, Barcelone, Lisbonne et, finalement, Québec, en route pour New York, vers les Nations Unies.

Je pense que c'est parmi les meilleures traditions des Québécois d'appuyer le Mouvement international de la paix, en se rappelant les 600 000 000 000 \$ dépensés chaque année dans le monde pour les armes, en se rappelant aussi tout simplement qu'il existe 700 000 000 de personnes sous-alimentées dans le monde. Chaque année, 1 000 000 000 de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Il y a 800 000 000 d'analphabètes dans le monde et 250 000 000 d'enfants qui ne vont pas à l'école.

Qu'on se rappelle, finalement - il me reste 30 secondes, M. le Président - qu'avec 1 000 000 000 \$, plutôt que de créer 76 000 emplois pour la défense, on peut en créer 100 000 dans le domaine de la construction ou même 139 000 dans le secteur de l'éducation, selon les services américains de la statistique du travail.

M. le Président, tout cela pour dire que je pense qu'il serait opportun et raisonnable que cette Assemblée appuie le Mouvement international pour la paix, particulièrement en cette semaine délicate et importante pour le monde entier.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Laurier.

M. Christos Sirros

M. Sirros: Merci, M. le Président. J'aimerais appuyer la motion qui vient d'être présentée à l'Assemblée nationale et j'aimerais dire simplement que l'arrivée de la flamme olympique, de la Grèce, amène avec elle peut-être une tradition vieille de 3000 ans qui voulait que, quand les Jeux olympiques avaient lieu, toutes les hostilités qui existaient à ce moment-là cessent. La Grèce, c'est un pays qui a probablement connu des guerres continuelles depuis 3000 ans. L'arrivée de la flamme ici symbolise cet espoir qu'on peut avoir, tous, comme citoyens du monde parce que, là où on s'en va, il y a des dangers très importants pour la race humaine. Par exemple, personnellement, je trouve qu'il y a un gaspillage incroyable qui est fait dans la course aux armes nucléaires, quand on sait qu'aujourd'hui les grandes puissances peuvent annihiler tout le monde qui existe sur la terre à peu près 90 fois. Quand je serai mort une première fois, M. le Président, il m'importera peu qu'on puisse me tuer 89

L'immensité du danger qui est devant nous, en ce qui concerne la course aux armements, devrait aussi servir à mettre en perspective, en quelque sorte, le fait que nous sommes ici un bien petit coin de la terre.

Je veux, en terminant, féliciter tous les gens qui ont participé à la marche pour la paix, samedi dernier. Ils étaient environ 3000. En même temps, j'aimerais dire que j'ai été un peu déçu de la participation à cette cause que je crois vraiment être d'une importance capitale pour tous les citoyens du Québec, du Canada et du monde entier.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Enregistrement des noms sur les votes en suspens.

Qu'on appelle les députés.

(11 h 15)

Mise aux voix de la troisième lecture du projet de loi no 46

11 n 21

Le Vice-Président, (M. Jolivet): À l'ordre! À l'ordre! Retournez à vos sièges. À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous avons deux motions qui seront mises aux voix. La première est la motion du ministre des Affaires municipales, qui propose que le projet de loi no 46, Loi modifiant la Loi de la Communauté urbaine de Montréal, soit lu pour une troisième fois.

Que ceux et celles qui sont pour veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Bertrand, Mme Marois, MM. Bédard, Parizeau, Morin, Laurin, Johnson (Anjou),

Bérubé, Landry, Lazure, Gendron, Mme LeBlanc-Bantey, MM. Lessard, Marcoux, Chevrette, Fréchette, Marois, Duhaime, Garon, Léonard, Martel, Baril (Arthabaska), Proulx, de Belleval, Ouellette, Brassard, Dean, Gagnon, Guay, Dussault, Vaugeois, Desbiens, Mme Juneau, MM. Fallu, Grégoire, Bordeleau, Leduc (Fabre), Marquis, Charbonneau, Boucher, Beauséjour, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Champagne, Perron, Blais, Blouin, Gauthier, Gravel, Laplante, Lavigne, Brouillet, Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), LeMay, Pavne. Beaumier, Tremblay, LeBlanc, Lafrenière, Paré, Lachance, Dupré.

- Le Vice-Président (M. Jolivet): Que ceux et celles qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît!
- Le Secrétaire adjoint: MM. Ryan, Levesque (Bonaventure), Scowen, Ciaccia, Lalonde, Vaillancourt (Orford), Mme Bacon, MM. Marx, Bélanger, Bourbeau, Blank, Caron, Mathieu, Assad, Vallières, Paradis, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Picotte, Pagé, Rivest, Fortier, Rocheleau, Bissonnet, Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, French, Doyon, Kehoe, Houde, Middlemiss, Hains, Charron, Mme Lachapelle, M. Paquette, Mme Harel, M. Rochefort.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Que ceux et celles qui s'abstiennent veuillent bien se lever, s'il vous plaît! Abstentions.
- **Le Secrétaire adjoint:** M. de Bellefeuille.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! À l'ordre!

Une voix: On reprend le vote! On reprend le vote!

- M. Bertrand: M. le Président...
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.
- **M. Bertrand:** ... le deuxième projet de loi, le projet de loi no 72, s'il vous plaît!
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Juste avant

Une voix: On n'a pas encore le résultat.

Le **Secrétaire:** Pour: 67 Contre: 40 Abstentions: 1

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté.

Mise aux voix de la deuxième lecture du projet de loi no 72

Le deuxième vote porte sur le projet de loi proposé par le ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu qui propose que le projet de loi no 72, Loi modifiant le Code du travail, le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives, soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Que ceux et celles qui sont pour veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

- Le Secrétaire adjoint: MM. Lévesque (Taillon), Bertrand, Mme Marois, MM. Bédard, Parizeau, Morin, Laurin, Johnson (Anjou), Bérubé, Landry, Lazure, Gendron, Mme LeBlanc-Bantey, MM. Lessard, Marcoux, LeBlanc-Bantey, MM. Lessard, Marcoux, Biron, Godin, Rancourt, de Bellefeuille, Richard, Léger, Clair, Chevrette, Fréchette, Marois, Duhaime, Garon, Léonard, Martel, Baril (Arthabaska), Charron, Proulx, de Belleval, Ouellette, Mme Lachapelle, MM. Brassard, Dean, Paquette, Gagnon, Guay, Dussault, Vaugeois, Desbiens, Mme Juneau, MM. Fallu, Grégoire, Bordeleau, Leduc (Fabre), Marquis, Charbonneau, Boucher, Mme Harel, MM. Beauséjour, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Champagne. Perron, Blais, Blouin, Gauthier, Gravel. Laplante, Lavigne, Brouillet, Rochefort, Baril (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), LeMay, Payne, Beaumier, Tremblay, LeBlanc. Lafrenière, Paré, Lachance, Dupré.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Que ceux et celles qui sont contre veuillent bien se lever, s'il vous plaît!
- Le Secrétaire adjoint: MM. Ryan, Levesque (Bonaventure), Scowen, Ciaccia, Lalonde, Vaillancourt (Orford), Mme Bacon, MM. Marx, Bélanger, Bourbeau, Blank, Caron, Mathieu, Assad, Vallières, Paradis, Johnson (Vaudreuil-Soulanges), Picotte, Pagé, Rivest, Fortier, Rocheleau, Bissonnet, Polak, Maciocia, Cusano, Dubois, Sirros, Saintonge, French, Doyon, Kehoe, Houde, Middlemiss, Hains.
 - M. Bisaillon: M. le Président...
- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Sainte-Marie.
- **M. Bisaillon:** ... est-ce qu'on me permettrait d'enregistrer les deux votes?

Des voix: Oui.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Y a-t-il consentement? Consentement. Le premier vote portait sur le projet de loi no 46; êtesvous pour ou contre?

- M. Bisaillon: Pour Montréal. Contre.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Et pour le deuxième vote?
 - M. Bisaillon: Pour.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader du gouvernement.
- M. Bertrand: M. le Président, comme on l'a fait pour le député de Sainte-Marie, on pourrait peut-être permettre au député de Lafontaine de se prononcer sur le premier vote. On ne sait pas exactement comment il va se prononcer, on est tous dans le suspense.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Consentement? M. le leader adjoint de l'Opposition.
- **M.** Levesque (Bonaventure): M. le Président, nous sommes d'accord pour donner une chance aux retardataires.
- **M. Léger:** M. le Président, pour que mon absence ne soit pas mal interprétée, je voulais voter pour et j'ai été tout simplement retardé. Je vote pour la loi 46.

Le Secrétaire: Pour: 75.
Contre: 35.
Abstentions: 0.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. M. le leader du gouvernement, une déférence?

Renvoi à la commission du travail de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu

- M. Bertrand: Oui, je voudrais faire motion, M. le Président, pour que le projet de loi no 72 soit déféré à la commission parlementaire permanente du travail, de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. Avis à la Chambre ou motions.

Réponses aux questions inscrites au feuilleton

- M. Bertrand: J'aurais, M. le Président, une réponse à fournir à une question qui est inscrite au nom du député de Brome-Missisquoi, à l'article 3 du feuilleton. Question de M. Paradis au Dr Camille Laurin, ministre de l'Éducation. Je fais motion pour qu'il y ait dépôt de document.
- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

Recours à l'article 34

En vertu de l'article 34. Juste un instant, M. le député. S'il vous plaît, pour que je puisse entendre les questions et qu'on saisisse bien la portée des questions, j'aimerais que ceux qui doivent quitter quittent, mais que ceux qui restent puissent entendre. M. le député d'Outremont, en vertu de l'article 34. (11 h 30)

- M. Fortier: Article 34. J'aimerais demander au leader si nous pourrions obtenir la réglementation projetée relativement au projet de loi no 75. Lorsqu'on avait discuté de la possibilité que ce projet de loi soit présenté, le ministre, lors de l'étude des crédits, nous avait dit que ce serait possible d'en obtenir copie.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader.
- M. Bertrand: M. le Président, nous allons procéder à des vérifications et, dès que nous aurons des informations, nous pourrons les communiquer au député d'Outremont, si possible dès aujourd'hui, par communication téléphonique, sinon demain.
- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député d'Outremont.
- M. Fortier: J'aimerais rappeler au ministre qu'il nous avait dit que ce serait possible. Puisque le projet de loi est assez peu détaillé, la réglementation nous permettrait de comprendre l'étendue du projet de loi.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader
- M. Bertrand: D'accord, M. le Président. Il s'agit simplement de procéder à une vérification et la communication se fera.
 - Le Vice-Président (M. Jolivet): Motions.

Travaux des commissions

- M. Bertrand: M. le Président, ce matin, à compter de 11 h 30 jusqu'à 13 heures, au salon rouge, la commission des affaires municipales se réunit pour étudier plusieurs projets de loi privés. Je n'en fais pas la nomenclature. Cela, de 11 h 30 à 13 heures, de 15 heures à 18 heures et de 20 heures à 24 heures.
- À la salle 81-A, la commission parlementaire permanente de la justice se réunit pour étudier le projet de loi no 71, article par article, c'est la loi relative à l'aide juridique. Dès que l'étude du projet de loi no 71, article par article, sera terminée à la salle 81-A, la commission des

communications pourra poursuivre ses travaux sur le projet de loi no 65, article par article. 81-A, à la même place. Ce que nous prévoyons, M. le Président, c'est que l'étude article par article du projet de loi no 71 pourrait se terminer avant 18 heures. Même si ça se terminait à 17 heures ou à 17 h 30, peu importe; à ce moment, bien sûr que les travaux de cette commission seront terminés, mais c'est à 20 heures seulement et jusqu'à 24 heures que la commission des communications se réunira pour l'étude du projet de loi no 65.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que ces motions sont adoptées?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Affaires du jour, M. le leader.

M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 12 du feuilleton d'aujourd'hui.

Projet de loi no 68

Deuxième lecture

Le Vice-Président (M. Jolivet): Article 12, deuxième lecture du projet de loi no 68, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite. La parole est au ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor. M. le ministre.

M. Yves Bérubé

M. Bérubé: Merci, M. le Président. Pour se conformer à la coutume, je dois souligner à cette Assemblée que l'honorable lieutenant-gouverneur a pris connaissance de ce projet de loi et qu'il en recommande l'étude à la Chambre.

M. le Président, le projet de loi no 68 pourrait aussi bien être intitulé un projet de loi pour assurer l'avenir. En effet, il est d'une grande complexité dans la mesure où il s'agit d'amender des régimes de retraite et, par conséquent, d'essayer de faire cohabiter législation et actuariat. Forcément, dans sa rédaction même, le projet de loi peut apparaître d'une très grande complexité, il peut même faire oublier, par sa complexité, son importance. Je voudrais rapidement, ce matin, M. le Président, expliquer quel est le sens du projet de loi, pourquoi ce projet de loi et où il va nous amener. À cette fin, il faut, je pense, revenir un peu dans l'histoire et examiner le fonctionnement des régimes de retraite des employés du secteur public depuis maintenant plus d'un siècle.

Deux régimes, essentiellement, sont à la base des régimes de retraite actuels; ce

sont le régime de retraite des fonctionnaires et le régime de retraite des enseignants, souvent définis comme RRF et RRE. Ces deux régimes ont été conçus au début du siècle comme des régimes de retraite par répartition. Qu'est-ce qu'un régime de retraite par répartition? C'est un régime où on se dit: Une génération jeune paie les cotisations pour les plus âgés qui prennent leur retraite et, à leur tour, quand viendra le temps pour les plus jeunes de prendre leur retraite, ce sont les nouvelles générations qui paieront leur retraite. Nos pensions de vieillesse, par exemple, sont défrayées sur cette base.

Donc, ces deux régimes de retraite ont été conçus comme devant faire en sorte que chaque génération plus jeune paie pour les pensions des générations plus vieilles. La conséquence, c'est que les cotisations versées dans les régimes de retraite ont été versées directement au fonds consolidé du Québec. Donc, le Québec encaissait dans ses revenus les cotisations perçues pour ces régimes et, évidemment, il devait payer les pensions à partir de ces revenus, donc, à partir également du budget voté annuellement. L'avantage d'un tel régime, tel qu'il était administré, est facile à comprendre. Comme la fonction publique était jeune, on ne payait à peu près pas de pensions, mais on avait des entrées de fonds considérables en termes de cotisations et, pendant près de 100 ans, notre société a pu ainsi bénéficier de ce qui lui apparaissait comme étant des revenus, c'est-à-dire que les cotisations que les employés mettaient dans leurs fonds de retraite servaient en pratique à financer les dépenses du gouvernement. C'est ainsi que, pendant des années, notre société a pu, grâce à ces revenus additionnels, souvent se payer un niveau de dépenses qui n'était pas compatible avec ce qu'elle aurait dû obtenir comme taxes. On dépensait plus que l'on ne taxait grâce aux cotisations versées aux fonds de retraite.

Voilà cent ans que cela dure. Ce n'est pas trop grave tant et aussi longtemps que les pensions que l'on paie sont, somme toute, modestes. En d'autres termes, les cotisations représentaient un petit pourcentage des revenus du gouvernement et les cotisations minimes, les prestations de retraite étant minimes également, ne déséquilibraient pas le budget du gouvernement. Toutefois, dans les différentes négociations des dernières années - on pense aux années 1972, 1976 et même avant - l'importance des pensions dans la rémunération totale des employés de l'État s'est accrue à un point tel qu'aujourd'hui on a cette tendance souvent dans les négociations à consentir des pensions très généreuses, sachant que cela ne coûte rien aujourd'hui, sans se rendre compte qu'on va hypothéquer très sérieusement l'avenir. C'est ce qui s'est passé, c'est-à-dire qu'à un moment donné, par exemple, sous l'administration libérale, on a décidé d'indexer tous les régimes de retraite. Évidemment, il n'y avait pas eu de cotisations de prélevées pour assurer effectivement qu'on puisse verser de telles pensions indexées. Conséquence: on a créé un déficit actuariel considérable, on a hypothéqué l'avenir de façon considérable, mais sans que cela ne paraisse immédiatement.

C'est ce qui a amené l'administration libérale des années 1970 à 1975 à créer un nouveau régime de retraite, c'est-à-dire à fermer les anciens régimes qui fonctionnaient par répartition et à créer un nouveau régime où désormais tous les nouveaux employés de l'État devraient s'inscrire. À ce moment, le régime conçu a été un régime pleinement capitalisé. Que veut dire un régime pleinement capitalisé? Les employés versent leurs cotisations dans un fonds où elles s'accumulent, elles produisent de l'intérêt, puisque ces sommes sont prêtées, et les revenus d'intérêt sont accumulés dans le fonds, de telle sorte que, quand vient le temps de payer la retraite, on a un capital à l'intérieur duquel on puise pour payer la retraite. Il s'agit simplement de s'assurer que le volume des cotisations permet d'accumuler un capital suffisant pour payer les retraites en auestion. (11 h 40)

Donc, déjà, dès 1973, l'ancien ministre des Finances avait voulu assainir les régimes de retraite en fermant les anciens régimes où les employés versaient des cotisations mais ces cotisations étaient utilisées directement par le gouvernement - et il les a remplacés par un nouveau régime pour les nouveaux employés. Également, à ce moment, le ministre des Finances de l'époque avait décidé de comptabiliser entièrement la contribution de l'État. Il faut comprendre que pour chaque dollar de cotisation qu'un employé met dans son fonds de retraite, le gouvernement amène sa quote-part. Nous verrons plus loin quelle est l'importance de cette quote-part.

Forcément, le gouvernement devait lui aussi verser dans ce fonds. C'est ce qui a amené, l'administration antérieure, dans le cas du RREGOP, à commencer à véritablement mettre dans les déficits gouvernementaux ou dans les engagements gouvernementaux à long terme le montant qu'elle devra verser un jour en prestations. L'avantage de cette approche, évidemment, c'est qu'elle nous permet de savoir ce à quoi, comme société, nous nous engageons pour l'avenir.

Toutefois, les deux anciens régimes, le régime des fonctionnaires et le régime des enseignants, n'étaient pas pleinement comptabilisés. C'est ce qui a amené l'actuel ministre des Finances en 1978 à décider de

commencer à bâtir une caisse, un capital, pour payer les fonds de retraite des employés qui participaient au Régime de retraite des enseignants et au Régime de retraite des fonctionnaires.

Cette espèce d'énorme déficit accumulé dans le passé, puisqu'on avait encaissé les cotisations mais on n'avait pas constitué de capital, s'élève aujourd'hui à tout près de 9 000 000 000 \$. En d'autres termes, comme société, nous avons pris un engagement à verser 9 000 000 000 \$ en prestations de rentes pour lesquelles nous n'avons pas mis d'argent de côté.

Donc, pour la première fois, sous le règne de l'actuel ministre des Finances, on a voulu assainir cette comptabilité et inscrire non seulement la contribution du gouvernement au coût actuel, mais, de plus, commencer tranquillement à éponger cet énorme déficit en versant des fonds dans ce compte non budgétaire.

L'avantage énorme de cette pratique, c'est qu'elle est honnête. Elle nous permet, à nous, citoyens contribuables, aujourd'hui de savoir quels sont les engagements que nous prendrons demain pour nos propres pensions et, en même temps, elle nous permet de savoir quel genre de dette nos enfants auront à rembourser.

L'inconvénient d'une telle beaucoup plus honnête, c'est qu'elle fait subitement apparaître un déficit, en ce sens que cette dette que nous devions employés de l'État, lorsqu'il faudrait leur verser leurs pensions, elle était là, elle a toujours été là, mais elle n'était inscrite nulle part. Aujourd'hui, elle est inscrite. Cela explique pourquoi le déficit du gouvernement Québec a augmenté de spectaculaire dans ces années 1978 et 1979 et cela explique aussi pourquoi l'Opposition souligne l'énorme déficit gouvernemental sans dire en même temps à la population: Mais ce déficit, il a toujours été là en bonne part. La seule chose, c'est qu'il n'était pas inscrit. Maintenant, il est inscrit. Dans le fond, la critique de l'Opposition, c'est plutôt face aux anciens gouvernements qui n'ont pas utilisé cette approche comptable et qui n'ont pas révélé à la population l'existence du déficit. C'est beaucoup plus un reproche fait aux pratiques antérieures qu'aux pratiques actuelles, mais la conséquence, cependant, c'est qu'elles haussent le déficit et qu'elles nous donnent une idée beaucoup plus claire de ce que nous prenons comme engagement pour l'avenir. Donc, que ceci soit un signal d'alarme pour ne pas hausser notre déficit, parfait. C'est le but, d'ailleurs, de cette comptabilisation. Mais qu'on nous reproche d'être responsables de ce déficit, alors que c'est un déficit passé, accumulé, résultat d'un grand nombre de décisions, c'est autre chose. C'est ce que l'Opposition ne dit jamais quand elle parle de cette hausse spectaculaire du déficit.

révèle cette Ou'est-ce aue comptabilisation franche, honnête du coût des régimes de retraite, à laquelle nous pouvions échapper dans le passé simplement parce que nous n'inscrivions pas les sommes dans les budgets? Reconnaissons aussi que, déjà, sous l'ancienne administration libérale, on avait très clairement perçu ce problème; d'où l'introduction de ce régime de retraite, le RREGOP, pour remplacer les deux autres. Il faut quand même dire que nous n'avons pas inventé la lune et que, de fait, depuis plusieurs années, sous l'administration libérale antérieure et sous notre administration, on est parfaitement conscient de l'importance de vraiment tenir des livres exacts.

Qu'est-ce que ces livres nous révèlent? D'abord, en 1982-1983, il faudrait augmenter nos contributions aux régimes de retraite de 26%. Voilà une des causes de l'augmentation du déficit: 26% d'augmentation de nos contributions aux fonds de retraite. Souvent, nos concitoyens se demandent d'où viennent ces déficits considérables, leur augmentation. Nous en avons un bel exemple ici. Ce ne nouvelles pas de dépenses gouvernementales, mais bonne comptabilisation d'engagements antérieurs.

26% d'augmentation, Ces représentent 285 000 000 \$ de plus de dépenses, ce sont des dépenses nouvelles qu'il faut consentir pour effectivement garantir à l'avenir notre capacité de payer des pensions. Mais on peut aller plus loin, car, même sous notre administration, nous n'avons pas pleinement comptabilisé le coût de ces régimes de retraite. En effet, il faut souligner que, dans le cas du régime mis au point en 1973, lorsqu'un employé verse 100 \$, le gouvernement verse 140 \$. Mais, comme le régime de retraite des enseignants et celui des fonctionnaires sont beaucoup plus généreux et que les cotisations n'étaient pas plus élevées, lorsque l'employé verse 100 \$ à son régime de retraite, dans le cas des enseignants, le gouvernement doit verser 236 \$ et, dans le cas des fonctionnaires, 200 \$. En d'autres termes, alors que, pour l'ensemble des nouveaux employés gouvernement, pour chaque montant de 100 \$ mis de côté par l'employé, le gouvernement met 140 \$, dans le cas des deux anciens régimes, le gouvernement doit verser 200 \$ ou 236 \$. Donc, il doit verser beaucoup plus dans le fonds.

En fait, les sommes à verser sont tellement considérables que, même en 1978, le ministre des Finances ne versait pas toute la somme que nous aurions dû verser. Il versait 140 \$ au lieu de verser 200 \$ ou 236 \$, estimant effectivement que, peutêtre, il était inéquitable d'avoir deux régimes de retraite aussi généreux.

De fait, si on avait versé entièrement la contribution sans toucher aux régimes de

retraite, c'est 402 000 000 \$ de plus qu'il faudrait mettre dans les régimes aujourd'hui. Donc, au lieu de rajouter 285 000 000 \$, il mettre 402 000 000 \$. faudrait 400 000 000 \$ de dépenses additionnelles dans les régimes de retraite, c'est considérable. On imagine sans peine que l'augmentation des engagements à long terme de l'État va influencer notre marge de manoeuvre lorsqu'il s'agit d'emprunter. Il n'y a pas de différence entre les pensions que l'État va devoir verser à ses employés un jour et les remboursements de ses emprunts qu'il va devoir faire également un jour. C'est le même genre d'engagement à long terme. Lorsqu'un gouvernement emprunte de la banque, de la Caisse de dépôt ou d'une compagnie d'assurances, il prend un engagement de rembourser plus tard. C'est la même chose avec une pension qu'il s'engage à verser à un de ses employés. Donc, il n'y a pas de différence entre les deux. (11 h 50)

L'État n'est pas obligé d'emprunter aujourd'hui pour ces pensions-là, non, mais il ne doit pas oublier cependant qu'il a pris l'engagement de verser de telles pensions. S'il devait l'oublier, il payerait très chèrement cet oubli parce que, le jour où il recevra la facture qui va lui être tendue subitement, sa capacité d'emprunter ou de dépenser à d'autres fins sera très limitée. Il faut donc comprendre que les engagements que nous prenons au chapitre des régimes de retraite ont un impact direct sur les engagements que nous pouvons prendre au chapitre du déficit, de la dette en général. C'est donc normal que ceux qui prêtent au gouvernement veuillent connaître l'état de santé de nos fonds de retraite. Il ne s'agit pas simplement d'inscrire une dépense comptable réelle, il faut que cet engagement comptable que nous prenons soit compatible avec la capacité future de payer de nos enfants, c'est aussi simple que ça.

Devant l'importance du coût des régimes de retraite et la montée en flèche de ce coût, on se rend compte qu'il fallait assainir, réduire la générosité des régimes de retraite de manière à réduire les engagements à long terme de l'État, qui dépasseront notre capacité future de payer. C'est d'autant plus important en cette période de ralentissement économique où il faut avoir un déficit maximal pour ne pas assommer l'économie. C'est un autre point qu'en général l'Opposition n'explique pas à la population, ce qui explique en même temps pourquoi, tout récemment, les centrales syndicales étaient d'opinion que le gouvernement aurait dû même emprunter davantage. Pourquoi? Lorsque l'économie ralentit parce que les citoyens ont tendance à trop économiser, le taux d'épargne s'accroît, il y a trop d'argent dans les banques. On se rend compte d'une chose,

c'est que, les citoyens n'achetant plus, les usines tournent au ralenti et vous avez une récession économique.

Cette récession économique est donc reliée directement à l'argent qui dort, inutilisé. Le but des taux d'intérêt élevés est justement d'accumuler de l'argent dans les banques plutôt que de le laisser circuler. Une des façons pour un gouvernement de faire en sorte que, justement, ce ralentissement des dépenses ne soit pas trop grand et qu'on continue à avoir un minimum d'activité économique, c'est pour l'État, évidemment, de dépenser davantage. De fait, les gouvernements jouent ce rôle contre-cyclique. Quand l'économie ralentit, le gouvernement amplifie ses dépenses et, quand l'économie accélère, le gouvernement doit réduire ses dépenses.

Donc, en cette période que nous traversons et cela, depuis au moins deux ou trois ans, il ne faut pas chercher à réduire notre déficit à des niveaux trop bas, il faut, au contraire, tenter de stimuler notre économie au maximum, garder le plus grand nombre possible de nos concitoyens à l'ouvrage. Cela explique pourquoi, dans la conjoncture actuelle, il faut laisser une marge de manoeuvre suffisante au gouvernement pour pouvoir soutenir cette économie.

Il faut, je pense - et nous n'avions pas d'autre choix - s'attaquer à la générosité des régimes de retraite, de manière à pouvoir maintenir une action gouvernementale, par exemple, au chapitre de la relance de l'activité économique, qui soit plus raisonnable, plus adéquate.

D'ailleurs, on est peut-être un peu justifié d'examiner de plus près les régimes de retraite. Il faut quand même se dire que, lorsque l'on compare les employés du secteur public avec ceux du secteur privé et que l'on dit qu'il y a un écart de 16% en 1978, c'est le résultat non pas simplement de la ronde de négociations de 1975, non pas non plus de celle de 1973, mais une accumulation qui s'est faite, convention collective après convention collective. Ce sont des acquis, des gains syndicaux. Ces acquis et ces gains ont fait en sorte que l'employé du secteur public est aujourd'hui, lorsqu'on le compare, à peu près 16% en avance, pour faire le travail, sur son concitoyen qui travaillerait dans une grande entreprise québécoise de 500 travailleurs ou plus.

Lorsqu'on examine cet écart d'un peu plus près, on se rend compte que ce n'est pas tellement à cause des salaires qu'il existe - il serait minime, un faible pourcentage - mais essentiellement à cause des avantages sociaux. Les fonds de retraite sont beaucoup plus généreux au gouvernement qu'ils ne le sont dans le secteur privé. On doit constater également que les heures de travail sont plus courtes, les vacances

beaucoup plus considérables au gouvernement que dans le secteur privé. Une des conséquences est qu'il faut engager plus de fonctionnaires, plus d'employés pour faire le même travail puisqu'ils travaillent durant des périodes plus courtes.

Donc, cet écart vient, en bonne partie, des avantages sociaux. Un de ces bénéfices, le plus important, est le régime de retraite. Si nous voulons réduire cet écart entre les employés du secteur public et ceux du secteur privé, il faut donc examiner de plus près nos régimes de retraite. Il y a des principes à respecter, qui sous-tendent cette réforme des régimes de retraite dont nous discutons ce matin.

D'abord, le respect des droits acquis est fondamental et inclus dans le présent projet de loi. Par exemple, on a laissé planer la rumeur que les employés membres des régimes de retraite des enseignants ou des fonctionnaires, qui peuvent prendre leur retraite à 55 ans, ne pourraient plus prendre leur retraite à 55 ans, seraient obligés de transférer au RREGOP et n'auraient plus les bénéfices qu'ils ont accumulés pendant des années. C'est complètement erroné, inexact. Tous ceux qui participent aux régimes de retraite des enseignants et des fonctionnaires vont continuer à bénéficier de tous les avantages prévus dans les régimes actuels, sauf pour les exceptions que, maintenant, nous allons examiner.

Également, ceux qui ont déjà pris leur retraite ne seront pas touchés par le présent projet de loi. Ils ont accumulé dans leur fonds de retraite un montant qui justifie la pension à laquelle ils ont droit maintenant et elle n'est touchée en aucune façon.

Que veut dire "droits acquis"? Cela veut dire ceci. Si, au moment de la sanction de la présente loi, le 1er juillet, vous prenez votre retraite, vous avez travaillé 35 ans pour l'État. Est-ce que la rente que vous vous êtes gagnée va être modifiée? La réponse est non. Toutes les années antérieures de contribution à vos régimes de retraite, jusqu'à la date de la proclamation de la loi, vous donnent droit à exactement la même rente que celle à laquelle vous aviez droit dans le régime antérieur.

Ce n'est que pour les contributions à venir, c'est-à-dire que, s'il vous reste une année de travail au gouvernement, à ce moment-là, votre contribution pour l'année à venir va être changée et le petit bout de rente que vous allez chercher pour cette année de travail, c'est-à-dire, en gros, un trente-cinquième de votre régime de retraite, lui, va être calculé sur la base de la nouvelle loi. Donc, cela ne touche pas la rente que vous avez accumulée dans le passé, cela ne fait que toucher les contributions futures et les rentes futures que vous allez accumuler.

Soyons très clairs. Nous ne toucherons

en aucune façon à l'Assemblée nationale, dans le débat sur ce projet de loi, aux droits acquis, peut-être à une exception près que nous regarderons tantôt concernant l'indexation proportionnelle.

Que fait donc le présent projet de loi? Quels changements apporte-t-il aux régimes de retraite? Tout d'abord, pour la première année où l'employé reçoit une rente de retraite, nous allons modifier la formule pour l'indexation et introduire l'indexation proportionnelle. Je m'explique. Un de mes concitoyens, dans le comté de Matane, a pris sa retraite le 1er janvier, il y a quelques années, et il a constaté que son collègue, qui avait commencé à travailler en même temps que lui, et qui a pris sa retraite le 31 décembre, a une pension qui est de près de 10% supérieure à la sienne. Il ne comprend pas. Il dit: Nous sommes entrés en même temps au gouvernement, nous avons travaillé ensemble toute notre vie, avec le même salaire. Le 31 décembre il prend sa retraite, moi je prends ma retraite une minute après le 1er janvier, et j'ai droit à une retraite qui est de 10% plus faible que la sienne. Comment cela se fait-il, M. le ministre? (12 heures)

J'ai reçu une correspondance régulière de ce travailleur de l'État qui ne comprend pas pourquoi. C'est lié à une injustice de la formule actuelle. C'est que, le 1er janvier, nous indexons automatiquement toutes les pensions que nous versons sans nous demander depuis combien de temps nous versons la pension. Évidemment, quelqu'un qui aurait reçu sa pension depuis un an, en raison de l'inflation, son pouvoir d'achat a été grugé, érodé. Il est normal que, l'année suivante, vous indexiez sa pension, vous haussiez sa pension pour le protéger contre l'inflation. Tout à fait normal. Mais si vous avez pris votre retraite le 31 décembre, une seconde avant, l'inflation n'a pas eu le temps de gruger votre pension. Néanmoins, vous avez droit à votre indexation. Si vous prenez votre rente le 1er janvier, là, c'est fini. Là, subitement, comme on vient de calculer votre pension et que l'indexation s'applique pour la rente qui a été payée l'année précédente, vous n'avez pas droit à cette indexation; c'est normal, d'ailleurs. C'est normal, mais profondément injuste pour deux citoyens qui ont les mêmes droits; un finalement reçoit 10% de plus. Cela vient d'une erreur dans la rédaction de la loi: au lieu d'indexer en fonction du temps écoulé, on indexe comme s'il s'était écoulé une année entière. En d'autres termes, si je prenais ma pension au mois de juillet et qu'arrivé le 1er janvier, le moment de mon indexation, l'inflation n'a grugé que pendant six mois ma pension, je ne devrais avoir que six mois d'indexation, la moitié d'une année. Si j'ai pris ma pension le 1er janvier dernier et que le 1er janvier prochain vient le

moment de l'indexation, j'ai droit à une année d'indexation, c'est normal. Si j'ai pris ma pension la veille du 1er janvier, le 31 décembre à 11 h 49, je n'ai droit à aucune indexation parce que le coût de la vie n'a pas grugé ma pension.

Donc, l'indexation proportionnelle vient tout simplement corriger une injustice qui existait à l'égard de ceux qui faisaient l'erreur de prendre leur retraite le 1er janvier plutôt que de la prendre le 31 décembre. Vous imaginez évidemment les chicanes pour tenter de retarder d'une journée, deux jours, trois jours, pour essayer d'avoir droit à ces 10% ou à cette indexation additionnelle qui, de toute façon, n'aurait pas dû exister. Donc, en introduisant l'indexation proportionnelle, qui est une mécanique très simple, nous nous assurons que, le 1er janvier, pour la première année de la pension, on regarde depuis combien de mois la pension est versée. Si la pension est versée depuis douze mois, on indexe pour douze mois; si la pension est versée depuis six mois, on indexe pour six mois, et si la pension n'est versée que depuis une journée, on n'indexe que pour une journée. C'est

Maintenant, examinons le problème des années futures. Je laisse aux membres de l'Opposition le soin de donner l'ensemble de l'argumentation. Je pense qu'ils seront complets, M. le Président. Deuxième complets, M. question, qui est le deuxième élément de ce projet de loi, M. le Président: Quel est le taux que nous devrions utiliser pour indexer les pensions? À l'heure actuelle, nous prenons essentiellement l'indice du coût de la vie. Qu'est-ce que l'indice du coût de la vie, exactement? C'est en fait une analyse faite par le gouvernement fédéral de ce que consomme la famille moyenne au Canada. On regarde combien on consacre à la nourriture, au logement, aux dépenses d'automobile et, une fois qu'on a fait le panier à provisions standard, les dépenses standards, on examine de combien le prix de chacun des articles a augmenté, ce qui nous donne la hausse du coût de la vie. C'est la hausse du coût de la vie de la famille moyenne. D'ailleurs, dans une série d'articles fort intéressants d'un journaliste, M. Dubuc, de la Presse, on soulignait que chaque citoyen devrait calculer son propre indice du coût de la vie, parce nous n'avons pas tous les mêmes habitudes de consommation. L'indice du coût de la vie pour un haut salaire n'est pas le même que l'indice du coût de la vie pour un bas salaire. Le bas salarié va consacrer l'essentiel de son salaire à la nourriture et au logement, donc, un certain nombre de dépenses essentielles, alors que le citoyen plus à l'aise va se payer des voyages en Europe, il va se payer des bijoux, il va se payer des dépenses beaucoup plus importantes et de nature différente. Les prix de ces

dépenses ne suivent pas nécessairement les prix des autres dépenses. Donc, l'indice du coût de la vie à utiliser pour une personne à haut revenu n'est pas l'indice du coût de la vie à utiliser pour une personne de bas revenu. Très peu de nos concitoyens sont conscients de la différence entre les deux. De fait, lorsqu'on examine les pratiques utilisées pour l'indexation des rentes au Canada, on s'aperçoit qu'il y a deux provinces, la Colombie britannique et l'Alberta, et le gouvernement canadien qui donnent la pleine indexation, alors que, pour les autres provinces, il n'y a pas pleine indexation. Dans le secteur privé, c'est très rare.

Nous proposons ici de ne pas indexer complètement les pensions à l'indice du coût de la vie, mais de dire: l'indice du coût de la vie moins 3%. Donc, pour les premiers 3% de l'inflation, nous n'indexons pas. Certains vont se gratter la tête en se demandant: Pourquoi l'indice du coût de la vie moins 3%? Ce qui se produit, c'est ceci: l'indice du coût de la vie qui est publié s'applique à la famille moyenne, mais la personne à la retraite n'est pas membre d'une famille moyenne. Les enfants sont élevés. Les dépenses de vêtements pour enfants ne sont plus les mêmes. Les dépenses d'automobile ne sont plus les mêmes non plus.

À titre d'exemple, une étude qui a été faite en 1972 et qui est d'ailleurs vérifiée aujourd'hui indique qu'une personne âgée de 65 à 69 ans consomme 100 \$ pour se nourrir ou se loger. Lorsqu'elle aura atteint 75 à 79 ans, pour se loger ou se nourrir, à quel niveau seront ces 100 \$? C'est 83 \$ pour se nourrir et 87 \$ pour se loger. En d'autres termes, si vous dépensez à 65 ans 100 \$ pour vous nourrir, lorsque vous aurez 75 ans, vous ne dépenserez plus que 83 \$; la même chose pour se loger. Il y a donc des dépenses qui changent en vieillissant. Par exemple, on achète moins de meubles. Les dépenses d'automobile sont moins importantes. Par contre, on constate que les gens dépensent plus en vieillissant pour la télévision, la radio, souvent pour s'offrir une maison de vacances dont ils rêvent depuis longtemps, des cadeaux et plus de voyages. Donc, le type de dépenses change en vieillissant.

En appliquant aux habitudes de consommation la véritable augmentation des prix, qu'ont démontré les études actuarielles? Elles ont démontré d'abord que les besoins de base des citoyens, c'est-à-dire les premiers 40% de ces dépenses, doivent être complètement indexés. C'est d'ailleurs ce que font le régime de pensions de vieillesse et le Régime de rentes du Québec. Cette pension de départ qui couvre à peu près 40% de nos besoins essentiels doit être complètement indexée, parce que ces besoins restent là et ils suivent l'inflation. Il faut donc entièrement les protéger contre l'inflation.

Par contre, pour les autres dépenses, on se rend compte qu'elles n'ont besoin d'être indexées que pour l'inflation moins 3,3%. Ce sont des études actuarielles. Un grand nombre d'entre elles, en fait, ont été faites au cours des dernières années et elles indiquent que, dans le cas des régimes supplémentaires de retraite, en indexant à l'inflation moins 3%, on assure une pleine protection du pouvoir d'achat aux retraités, aux pensionnés, qui tient compte de l'évolution de leurs besoins et des prix qui s'attachent à leur consommation. Il faut se dire aussi que cette indexation dont on parle coûte terriblement cher. Par exemple, si j'accorde une pension qui n'est pas indexée, elle va me coûter un certain montant. Si je l'indexe de 3%, déjà elle coûte 36% plus cher. Si je l'indexe à 6%, elle coûte 98% plus cher dans le cas d'une personne seule de sexe masculin, puisque les études actuarielles doivent faire ces distinctions. (12 h 10)

On s'apercoit donc que l'indexation des pensions coûte terriblement cher. Une bonne partie du déficit actuariel résulte essentiellement de l'indexation qui a été accordée. Donc, il est dangereux et très coûteux d'indexer d'une façon anormalement élevée des régimes supplémentaires de retraite parce que, d'une part, cela n'est pas requis et que, d'autre part, cela coûte très cher. Donc, lorsqu'il faut entamer une réforme des régimes de retraite, indéniablement, c'est peut-être le premier endroit où il faut y regarder de plus près. Les études actuarielles, à l'heure actuelle, nous indiquent que nous sommes sur la bonne voie, que l'indexation à l'indice du coût de la vie moins 3% protège entièrement les pensionnés face à l'augmentation du coût de

Le troisième élément du présent projet de loi porte sur une remise en équilibre du fardeau entre les divers régimes. Par exemple, dans le cas du régime introduit en 1973 et appliqué à l'ensemble des nouveaux fonctionnaires à partir de 1973, le gouvernement paie 58% du coût du régime. Dans le cas de celui des enseignants, le vieux régime, le gouvernement paie 70% du coût; dans le cas de celui des fonctionnaires, il paie 66% du coût.

Il est difficile d'accepter que deux employés faisant exactement le même travail se voient octroyer une rémunération plus élevée parce qu'ils appartiennent à un régime plutôt qu'à l'autre. Or, c'est ce qui se passe présentement pour deux fonctionnaires faisant le même travail au même salaire, un appartenant au RREGOP, l'autre au Régime de retraite des fonctionnaires. Dans le cas du Régime de retraite des fonctionnaires, le gouvernement paiera 66% du coût au fonds de retraite alors que, dans le cas du RREGOP, il ne paiera que 58%. Il y a une

question d'équité et de répartition.

Évidemment, on me dira: Dans le passé, ceux qui appartiennent aux régimes de retraite des enseignants ou des fonctionnaires n'ont pas bénéficié de salaires généreux et c'était compensé par un régime de retraite plus généreux. Je suis parfaitement d'accord. C'est la raison pour laquelle nous ne toucherons pas aux droits acquis, c'est-à-dire que, lorsqu'ils recevaient un petit salaire et qu'ils avaient droit à une pension plus généreuse défrayée en plus grande partie par le gouvernement, ils ont eu droit à cet avantage et ils le conservent. Maintenant qu'ils ont un salaire comparable, il n'y a plus de justification à ajouter à ce salaire tout aussi élevé. L'inéquité se produit maintenant, elle ne se produisait pas antérieurement. C'est ce qui explique pourquoi il faut essayer de répartir. À quel niveau?

La décision gouvernementale a été prise de ramener cela à 50%. Donc, au lieu de contribuer à 58%, à 66% ou à 70%, désormais, le gouvernement contribuera à la moitié des coûts du fonds de retraite, comme c'est généralement le cas dans la plupart des entreprises où l'employeur défraie la moitié du coût du régime de retraite plutôt que des pourcentages qui n'ont pas véritablement de signification.

Voilà, bien simplement, en quoi consiste le régime de retraite. Il ne touche pas aux droits acquis. Il rétablit l'équité entre les différents employés de l'Etat en leur assurant un fonds de retraite où les contributions gouvernementales sont identiques et partagées de la même façon. Il s'assure également d'une pleine protection du pouvoir d'achat de tous nos pensionnés actuels et futurs, mais en s'assurant que l'on a bien calculé quel est le niveau d'indexation requis.

La conséquence de cette réforme, il ne faut pas la cacher. Elle représente pour le gouvernement une économie de 140 000 000 \$, cette année, que nous pourrons dépenser ailleurs, que nous pourrons utiliser, comme dit l'Opposition, pour réduire le déficit, pour réduire les impôts, pour garantir qu'en période de récession, de crise économique comme celle que nous traversons, nous n'ayons pas à couper des services essentiels à la population.

Également, ce projet de loi va faire en sorte que, désormais, nous allons pleinement comptabiliser le coût des régimes de retraite, donc des engagements pris sur l'avenir. On ne pourra plus dire que le gouvernement camoufle, comme il l'a toujours fait dans le passé, les coûts réels, les engagements réels qu'il prend vis-à-vis des générations futures. Donc une pleine comptabilisation, une franchise, une honnêteté totale dans la description des engagements que nous prenons comme société. Finalement, à long terme, il va

ajuster les engagements que nous prenons à notre capacité de soutenir ces engagements. Il va donc contribuer à assainir, de façon très significative, les finances publiques et à faire en sorte que, comme société, nous continuions à nous offrir des services de qualité, mais, chaque fois, en analysant bien, objectivement, soigneusement, de manière qu'il ne nous en coûte jamais plus qu'il ne devrait nous en coûter. Merci, M. le Président.

Une voix: Bravo!

Le Vice-Président (Rancourt): M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Daniel Johnson

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Merci, M. le Président. Je suis extrêmement surpris que la présentation du président du Conseil trésor et ministre délégué à du l'Administration soit déjà terminée. On a eu droit, depuis 40, 45 minutes, à une description technique des éléments qu'on retrouve dans le projet de loi no 68. On a eu droit à des explications dont toute la population, les prestataires, et même l'Opposition et ceux qui suivront le ministre pourront bénéficier, dans la mesure où il a dressé, de façon extrêmement claire, quels sont les effets techniques des changements qui sont apportés aux différents régimes de retraite gouvernementaux par ce projet de loi no 68.

On a également eu droit à une description du fardeau que représentent les différents régimes de retraite pour le gouvernement du Québec depuis plusieurs années. On a évoqué à ce sujet les déficits actuariels qui ont été accumulés et qui se chiffrent par environ 9 000 000 000 \$, qui sont évidemment des chiffres extrêmement importants, qui ont connu une augmentation, au fil des ans, non pas nécessairement depuis un siècle, mais nous pourrions dire de façon extrêmement rapide et presque exponentielle depuis une dizaine d'années surtout. Dans ce sens, on a également eu droit dans cette présentation à un plaidoyer sur la protection des droits acquis des fonctionnaires et des retraités.

Mais, M. le Président, il me semble qu'on est passé, une fois qu'on a parlé de ces questions techniques, complètement à côté de la question, de la même façon que le gouvernement tente de le faire dans son projet de loi no 70 sur la rémunération. Nous sommes en face d'une situation où, encore là, le gouvernement s'était engagé, il y a très longtemps - on peut remonter aux premières conventions collectives qui ont donné lieu à la création du RREGOP - le gouvernement s'était engagé, d'une négociation collective à l'autre, à tenir

compte de la nature du profil des régimes de retraite, des taux de cotisation, du partage des coûts, de la qualité des bénéfices, de la manière d'indexer les différents régimes de retraite qui étaient couverts, chaque fois, lors des négociations collectives.

Dans ce sens, on a tenté de faire croire à la population que le gouvernement respecte sa signature en ce qui a trait aux conventions collectives en vigueur jusqu'au 31 décembre. Chaque fois que nous avons posé la question, depuis quelques jours, on a répondu à l'Opposition que nous ne savions même pas lire ni écrire, que le gouvernement entendait respecter sa signature jusqu'au 31 décembre, à charge, évidemment, pour tous les employés qui bénéficieront des augmentations qu'ils ont demandées de bonne foi en 1979 et qu'ils ont obtenues, de voir le gouvernement récupérer, dans leurs poches, dans les trois premiers mois de l'année 1983, les augmentations, ou une partie substantielle de augmentations. (12 h 20)

Donc, de cette même façon, nous sommes devant une situation où la crédibilité du gouvernement est en cause. Si nous admettons, et j'entends le démontrer, que les régimes de retraite font partie, dans l'esprit de toutes les parties, de l'ensemble des choses qui ont été négociées à l'égard des conditions de travail, du normatif, du salaire, etc., et que cela s'ajoutait au contenu normal, depuis 1972-1973, des négociations dans le secteur public, évidemment, le projet de loi no 68 pèche de la même façon que le projet de loi no 70 concernant la rémunération, en ce qu'il permet au gouvernement de légiférer, je dirais, de corriger par législation des erreurs qui ont été commises en cours de négociations faites de bonne foi avec la partie syndicale dans le secteur public. C'est sous le couvert, à ce moment-là, non pas d'une démonstration de la nécessité pour le gouvernement de diminuer quelque peu les avantages, mais c'est cela qui arrive évidemment; on épargne 141 000 000 \$.

Si le coût diminue gouvernement, il y a une diminution d'avantages en raison d'une modification du partage des coûts et de l'indexation qui n'est pas pleine et entière à l'indice des prix à la consommation. Si, dans ce sens-là, on ne fait qu'invoquer des arguments financiers, on trop facilement du gouvernemental que les premières tentatives de justifier ce projet de loi ont été faites sous le couvert d'une soi-disant réforme administrative. Je n'en veux pour exemple que les communiqués de presse que l'attaché de presse du président du Conseil du trésor ministre délégué à l'Administration émettait lors de la présentation initiale du projet de loi no 68 qui est devant nous et

qui modifie substantiellement les régimes de retraite dans le secteur public. Le communiqué de presse s'intitulait: Réforme administrative essentielle à l'assainissement des finances publiques. On y voyait qu'il était important de ne pas "retarder une réforme nécessaire", car ce retard équivaudrait "à reporter sur les générations futures une dette que nous devrons éventuellement porter", et le ministre l'a fait valoir de façon extrêmement habile.

Le gouvernement du Québec avait donc décidé, lors du dépôt du projet de loi, de réaliser une réforme des régimes de retraite. Un peu plus loin: "La réforme présentée par le ministre ne touche en aucune façon les retraités actuels, etc." C'est un des communiqués de presse. On en a exemples, encore une fois, qui s'intitulent: Réforme essentielle à l'assainissement des régimes, Une réforme en profondeur est devenue essentielle. C'est continuellement sous le couvert d'une réforme purement administrative que ce projet de loi a été présenté, alors qu'en réalité le gouvernement ne fait ici que tenter d'échapper à des engagements qu'il a contractés avec la partie syndicale lors de la dernière négociation dans les secteurs public et parapublic. Cela remonte, traditionnellement, à la période d'avant le référendum, d'avant la convention qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre. Déjà, depuis la ronde des négociations de 1972-1973, il était manifeste que négociation des conditions de retraite faisait partie des éléments essentiels sur lesquels portait la négociation dans le secteur public. On n'a qu'à regarder les documents de l'époque, à parler aux gens qui étaient impliqués quotidiennement dans négociations avec le front commun en 1972-1973 pour voir qu'il y avait quatre éléments, en définitive, à la table centrale des négociations, soit les salaires, la sécurité d'emploi, les régimes d'assurance collective et les régimes de retraite. À toutes fins utiles, la loi qui porte sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le RREGOP, est devenue, en pratique, une annexe à la convention de 1972-1973. Le RREGOP fait partie intégrante, avec toutes ses conditions, avec tous les articles, avec tous les éléments qu'on y retrouve, du champ de négociation qui avait été déterminé à ce moment-là et qui n'a jamais été changé. Le ministre n'a même pas tenté de démontrer que le gouvernement aurait changé en cours de route depuis dix ans, notamment, lors de la dernière signature des conventions collectives en cours jusqu'au 31 décembre 1982, qu'il aurait exclu du champ normal de négociation le profil et les avantages que les régimes de retraite pouvaient comporter.

C'est tellement vrai qu'on peut voir en appendice, dans les conventions collectives

qui sont en vigueur actuellement, des lettres signées par le président du Conseil du trésor d'alors, maintenant ministre des Finances, le prédécesseur au Conseil du trésor du ministre actuel. D'abord, en novembre et décembre 1979, il y a des lettres d'intention du gouvernement relatives au RREGOP, où l'on retrouve non seulement des éléments qui ont trait à l'admissibilité à la retraite et aux changements des dates de transfert pour les bénéficiaires de régimes de retraite fermés afin qu'ils adhèrent au RREGOP, mais des dispositions sur les périodes pertinentes pour le rachat d'années de services sous le RREGOP et surtout des mécanismes, la précision des mécanismes d'évaluation actuarielle qui étaient présents de toute façon, mais de façon un peu plus générale, dans la loi. Les dispositions dans ces lettres d'entente font partie intégrante conventions collectives; elles ont trait à l'évaluation des régimes de retraite et prévoient que les taux de cotisation seront maintenus jusqu'à une date déterminée et que: "Le gouvernement rencontrera la partie syndicale lorsqu'une hausse des cotisations est requise afin de discuter de tout réaménagement de bénéfices jugé pertinent."

Est-ce que cela ne s'appelle pas intégrer dans la négociation les conditions de travail dans le secteur public d'une façon générale, les conditions relatives au régime de retraite, à son coût, à ses taux, aux avantages qui y ont trait? Il est extrêmement difficile à ce moment-ci de voir comment on peut prétendre que, simplement par l'effet de la loi, par une action du gouvernement aujourd'hui, le gouvernement peut présenter ce projet de loi, demander à l'Assemblée nationale de l'adopter, tout en prétendant respecter sa signature, tout en prétendant que ça ne fait pas partie du champ normal de la négociation. De la même façon qu'avec le projet de loi no 70, on intervient rétroactivement pour modifier la convention qui est présentement en cours et le sera jusqu'au 31 décembre, le projet de loi no 68 qui porte sur les régimes de retraite a exactement le même effet à l'égard d'un des éléments que toutes les parties, y compris le gouvernement, avaient indiqué comme faisant partie du champ normal de négociation.

Donc, qu'il s'agisse de modifications à l'égard des dates d'adhésion, qu'il s'agisse du mécanisme d'évaluation, qu'il s'agisse de la modification du taux à la suite de cette évaluation, il est bien évident, M. le Président, que, dans tous les cas, toutes les parties concernées, patronales, syndicales, le gouvernement et ses employés, ont devant eux un ensemble de conventions, un ensemble de contrats, un ensemble d'engagements qui, nettement, comprennent la négociation, la définition des régimes de retraite.

C'est notamment au niveau de ce

nouveau taux, au niveau des nouveaux avantages, quant à l'indexation, quant à la proportionnalité de l'indexation, que le ministre a fait porter, je dirais, la totalité de son discours. Il serait évidemment opportun que nous aussi, de l'Opposition, fassions valoir, à l'égard de ces éléments, quelques commentaires. D'abord, quant à l'indexation, le ministre a fait grand cas du fait qu'une indexation à l'indice des prix à la consommation moins 3% est appuyée sur des études actuarielles qui justifient, pour des retraités, un tel système, dans la mesure où ils peuvent bénéficier du degré de protection nécessaire pour maintenir un niveau de vie qu'ils connaissent. Il est bien évident que c'est possible, mais, encore une fois, lorsqu'on en fait l'élément central d'un discours, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas tellement sur la mécanique que nous sommes en train de jouer. Aussi d'accord que nous puissions tous être sur la mécanique, sur le degré de sophistication des évaluations actuarielles ou des études qui peuvent permettre de conclure que l'indice des prix à la consommation, moins 3% cela a du bon sens, il n'en reste pas moins que c'est avant le 31 décembre qu'on est en train d'effectuer ce changement, c'est avant l'expiration de la convention collective qui comprend, parmi ses conditions essentielles, à tout le moins dans l'esprit des employés, ces éléments du régime de retraite.

La proportionnalité, de la même façon, qu'on a décrite de façon technique, de façon extrêmement intéressante, comme étant le redressement d'une injustice - à certains égards, il n'y a pas de doute que c'est le redressement de certaines injustices - dans la mesure où ce mode de calcul intervient avant le 31 décembre cette année, modifie substantiellement, pour tous les employés qui comptaient prendre leur retraite après le 30 juin, jusqu'au 31 décembre, certaines de leurs attentes à l'égard des prestations de retraite dont ils auraient pu bénéficier, il me semble.

Dans ce sens, encore une fois, on a essayé de noyer dans la description technique ce qui est le problème de fond de la loi 68 qui est devant nous. C'est le même problème que pour la loi 70. Le gouvernement tente d'accréditer la thèse que l'état des finances publiques et la crise budgétaire que nous connaissons rendent absolument nécessaires, essentielles à la survie même du gouvernement, pour des générations à venir, des prises de position comme celles-là à ce moment-ci, défiant les droits acquis.

Car il y a des droits acquis qu'on a oubliés; on a oublié les droits acquis de tous ceux qui sont partie prenante, les 300 000 employés de l'État, aux conventions collectives en cours jusqu'au 31 décembre 1982. Il ne faut pas oublier que, pour ces gens, pour ces employés qui avaient signé de

bonne foi une convention, le gouvernement intervient à ce moment-ci, avant l'expiration même, pour fixer non pas de nouvelles conditions à partir du 1er janvier prochain, dans bien des cas, mais dès le 1er juillet, c'est-à-dire à la fin de ce mois-ci, pendant que la convention collective est en cours.

Évidemment, il y a des raisons à cela que les préambules mêmes ou les notes explicatives, comme je devrais plutôt dire, de ces deux projets de loi font valoir. C'est ainsi que nous avons vu, lors de la présentation du projet de loi portant sur la rémunération dans le secteur public, que les notes explicatives indiquent que ce projet de loi a principalement pour objet d'assurer les équilibres financiers pour l'année en cours. Ils ont pour objet, ces projets de loi, d'économiser de l'argent au gouvernement, ils n'ont pas pour objet de fixer dans le temps, alors qu'une convention collective expirera quelques mois, et de déterminer la direction que doit prendre la gestion de la rémunération dans le secteur public. C'est encore une fois un projet de loi à très courte vue et celui sur les régimes de retraite a exactement le même défaut. C'est un projet de loi qui a principalement pour objet, je cite, "de diminuer les dépenses budgétaires et les besoins financiers du gouvernement".

Le ministre s'est surtout attardé. évidemment, sur l'année 1982-1983, dans la mesure où ces changements lui feront économiser 141 000 000 \$. Non pas - et j'ai trouvé cela intéressant, dans le discours pour que le gouvernement utilise ces 141 000 000 \$ pour réduire le déficit, parce que le président du Conseil du trésor sait pertinemment que les équilibres financiers qui nous ont été présentés ici contiennent ces dispositions, à moins que le président du Conseil du trésor ne vienne nous dire que ce ne sera pas 3 000 000 000 \$, le déficit, mais 3 000 000 000 \$ moins les 141 000 000 \$ que je viens d'épargner ce ne sera même pas 2 860 000 000 \$, ce sera 2 860 000 000 \$ moins 521 000 000 \$ que la loi 70 économise au gouvernement. Avec des tours de passe-passe de rhétorique comme ceux-là, on pourrait se retrouver très facilement avec un déficit négatif et ce serait de toute beauté d'essayer de voir comment on peut faire croire à la population qu'il faut compter deux fois certains éléments de dépenses ou d'économies que le gouvernement tente de documenter à l'aide de ces projets de loi. De cette façon, il me semble qu'il est doublement répréhensible de présenter de la façon que le gouvernement le fait ce projet de loi, de même d'ailleurs que le projet de loi no 70, parce qu'il a tendance à vouloir continuer à escamoter la responsabilité véritable du gouvernement dans ce dossier. Il est évident, nous l'avons démontré à maintes reprises et nous continuerons à le faire, que les décisions du gouvernement depuis six ans portaient, et on le voit aujourd'hui, les germes de difficultés financières réelles qui appellent le gouvernement - dit-il maintenant - à prendre les décisions qu'il doit prendre à cause des circonstances qu'il n'a jamais contrôlées alors que les programmes de dépenses du gouvernement, c'est lui en grande partie qui les a déterminés; la façon de lever les impôts, les revenus, c'est le gouvernement qui l'a déterminées; la façon dont la masse de la rémunération dans le secteur public a évolué, c'est bien le gouvernement qui l'a déterminée lors de la signature des conventions collectives.

Dans ce sens, je pense que nous sommes devant une autre tentative du gouvernement de camoufler sa véritable responsabilité. C'était doublement répréhensible de le présenter de cette façon. La première raison, c'est que le gouvernement tente de cacher ses tente de cacher responsabilités; la deuxième, c'est qu'il tente de faire porter cette responsabilité par les employés de l'État. En effet, dans un discours où on présente l'alternative de la façon que le gouvernement persiste à le faire, c'est-à-dire que, d'une part, on a les coupures de salaires pour les employés de l'État, des coupures dans les bénéfices des régimes de retraite, d'un côté, et que, de l'autre, il y a hausse de taxes, hausse de déficits, coupures de services essentiels et apocalypse, il est évident qu'on tente d'implanter dans l'esprit de la population une espèce de faux choix ou de fausse option qui fait porter l'odieux des comportements du gouvernement sur la masse de ses employés. On tente d'accréditer la thèse qu'il n'y a qu'un véritable bouc émissaire, que c'est celui sur lequel on doit taper: les fonctionnaires. Après, évidemment, les discours traditionnels sur le fédéral, c'est la litanie qui continue.

J'aimerais, comme le ministre lui-même l'a fait lors de la présentation d'un autre projet de loi, illustrer ceci de facon graphique. J'ai des tableaux, moi aussi, M. le Président. On a eu droit à des premières, lors d'une question avec débat du ministre de l'Agriculture, je crois, une question avec débat le vendredi. Le président du Conseil du trésor, lors de la présentation du projet de loi no 70 sur la rémunération, nous a également entretenus, avec un immense cube Rubik de la façon que les dépenses étaient compressibles et non compressibles, et de la masse extraordinaire des dépenses publiques avec lesquelles il était pris, et il nous a indiqué à quel endroit il devait sabrer, d'où, évidemment, réduction de salaire pour les fonctionnaires de l'État.

Ce que le ministre oublie - et je viens justement d'évoquer qu'il tente de cacher sa responsabilité - c'est que les programmes de dépenses du gouvernement ont évolué de cette façon, que les revenus du gouvernement, quant à eux, ont évolué de cette façon, que les investissements au Québec, depuis cinq ans, ont évolué de cette façon, que le chômage au Québec a évolué de cette façon, que la création d'emplois nouveaux à temps plein au Québec a évolué de cette façon et qu'évidemment, dans ce cas, M. le Président, le déficit du Québec a évolué de cette façon. (12 h 40)

Compte tenu de l'évolution de ces différents facteurs, on est aujourd'hui devant une situation où le gouvernement, pour justifier la saine gestion qu'il aurait apportée à l'administration des fonds publics, est appelé à renier sa signature. Le président du Conseil du trésor va revenir, comme il l'a fait en Chambre, comme il l'a fait en commission parlementaire, pour nous dire: Voyons donc! le ministre des Finances a annoncé - c'est dans le discours sur le budget du 25 mai - que nous allions respecter notre signature, alors que dès le 1er janvier jusqu'au 31 mars le gouvernement ira chercher chez les employés du gouvernement les augmentations, presque totalement, qui auront été consenties du 1er juillet au 31 décembre en vertu d'engagements écrits et signés qui sont en cours jusqu'au 31 décembre. De cette façon, il me semble que ce à quoi on assiste, c'est que la crédibilité du gouvernement depuis six ans évolue elle aussi dans ce sens. Il manque encore, et nous le réclamons encore, malgré le fait qu'il est entendu que ces aménagements doivent être faits dans les mécanismes d'indexation des prestations de retraite... Tout le monde s'entend là-dessus.

Pourquoi légiférer au lieu de présenter ces nouvelles façons de voir les choses par les temps que nous connaissons? Pourquoi légiférer plutôt que d'introduire ces notions à négociations pour l'occasion de le renouvellement d'une convention collective qui ne vient à expiration que dans sept mois? Pourquoi, autant pour l'indexation que pour le partage des coûts, introduire tous ces éléments par voie législative, alors que nous sommes encore à sept mois - et c'est long, sept mois, si on veut négocier sérieusement du renouvellement ou du début d'une prochaine convention collective? N'est-ce pas là une occasion en or, devrais-je dire, pour le gouvernement, avec le temps qui lui reste, jusqu'au 31 décembre cette année, de présenter un plan global de redressement des finances publiques, notamment à l'égard de la composante de la rémunération de ses employés?

Il me semble, M. le Président, quand on prétend faire des projections à moyen terme de toute nature dans les documents qu'on nous soumet, que les projets de loi que nous avons devant nous - le seul qui est devant

nous est celui sur les régimes de retraite, mais n'oublions pas le projet de loi no 70 sur la rémunération également - il me semble qu'à l'occasion du dépôt de ces projets de loi, on aurait pu saisir l'occasion de soumettre des plans de redressement à plus long terme des finances publiques. On est préoccupé au gouvernement simplement de passer l'hiver, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 1983, de s'organiser pour que le déficit soit limité à 3 000 000 000 \$. Il me semble qu'on doit s'attendre à des actions qui portent bien au-delà des quelques mois qui restent à courir dans l'année financière. Il me semble que ce n'est pas le temps, par voie législative, encore une fois, de reculer sur un droit acquis extrêmement important, c'est-à-dire le processus même qui prévaut dans les rapports entre le gouvernement et ses employés.

Pourquoi, à ce moment-ci, introduire une nouvelle dimension de confrontation et de tensions possibles dans les rapports entre le gouvernement et ses employés? Comment ne pas trouver que le gouvernement manque à ses devoirs en refusant de jouer seul le rôle qu'il peut jouer et qui, en politique, est tellement important, c'est-à-dire de déterminer le choix du moment idéal pour arriver avec des propositions devant la population? La politique n'est qu'une question de choix de moments, de choix quotidiens pour permettre de bâtir quelque chose le plus solide possible, compte tenu des circonstances environnantes.

Je ne vois pas en quoi le dépôt de projets de loi qui s'attaquent à des acquis qui sont encore en cours jusqu'au 31 décembre qui vient peut contribuer à assainir le climat, à assainir les finances publiques à long terme. Je ne vois pas en quoi la création de tensions réelles, surtout pour l'avenir, par des mécanismes comme ceux que le gouvernement entend emprunter, apporte une contribution positive au climat dans lequel notre société se trouve.

M. le Président, de la même façon qu'à l'endroit du projet de loi no 70 sur la rémunération dans le secteur public, il me semble qu'il est de notre devoir de rappeler au gouvernement que cela existe, le respect de la parole donnée, que cela existe, le caractère sacré, important de la signature apposée sur des engagements avec des employés et que cela existe, la nécessité de démontrer quotidiennement qu'un gouvernement est une entité en laquelle les citoyens doivent avoir confiance le plus longtemps possible, quel que soit le parti au pouvoir, quelles que soient les crises budgétaires, les crises financières ou les crises économiques qui peuvent se dérouler, que le gouvernement est le dépositaire de ce que nous avons tous comme crédibilité, individuellement, à ce moment, il est, à notre sens, parfaitement inacceptable que le

gouvernement vienne renverser cet acquis, cette valeur que la parole donnée peut avoir, à l'occasion d'une crise budgétaire qu'il a lui-même créée et dont il essaie de se sortir par voie législative au lieu des voies politiques normales.

Des voix: Très bien.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, et député de Rimouski.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: M. le Président, je voudrais indiquer les motifs pour lesquels je voterai pour le projet de loi qui est proposé pour changer le régime de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En fait, ce projet de loi, à mon sens, vise trois objectifs fondamentaux. Le premier, c'est le rétablissement de la situation financière des régimes de retraite, parce que ces régimes de retraite sont dans une situation financière impossible, inacceptable. Le deuxième objectif, c'est d'établir une plus grande équité entre les différents régimes, parce que certains de ces régimes sont beaucoup plus avantageux pour une certaine partie des employés des secteurs public et parapublic que pour une autre. Cette inéquité actuelle n'est pas acceptable. Le troisième objectif qui est fondamental, c'est l'assainissement des finances publiques du Québec.

Je reviens au premier objectif, le rétablissement de la situation financière des régimes de retraite. Quand j'entends le député de Vaudreuil-Soulanges nous faire la morale sur l'administration des finances publiques, je suis complètement renversé qu'il ne fasse pas écho à la situation dans laquelle nous avons retrouvé les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En 1976, c'était un déficit accumulé de 5 600 000 000 \$. C'était là le déficit caché du temps des libéraux. En 1978, même si nous avons commencé à le corriger, le déficit actuariel est monté à 6 900 000 000 \$. Au 31 mars 1981, il était de 8 900 000 000 \$. Ce projet de loi a pour but justement de changer la conduite des choses pour assainir la situation financière des régimes de retraite.

Quand j'entends le député de Marguerite-Bourgeoys faire les gorges chaudes, je lui demanderais de regarder le dernier budget de 1976, votre budget. Combien avez-vous mis dans les régimes de retraite? 186 000 000 \$. Nous, cette année, mettons 1 196 000 000 \$. Vous cachiez la réalité des choses, vous cachiez la réalité financière du Québec.

Une voix: Bravo!

M. Marcoux: Le compte des régimes de retraite, en 1976, les libéraux y mettaient 186 000 000 \$. Nous, cette année, nous y mettons 1 196 000 000 \$. Finies les cachettes! Mais c'est insuffisant. Même les réajustements que nous avons faits en 1978 commençaient à payer les déficits que vous cachiez. Même si nous payons nos cotisations pour les régimes courants, c'est insuffisant, le déficit continue de s'accroître. Même si on prévoyait sur une période de cinquante ans, nous ne pourrions assumer ce déficit, le diminuer, le rendre acceptable. C'est là le premier objectif de ce projet de loi, rétablir la situation financière des régimes de retraite; parce que c'est inacceptable que nos employés ne soient pas assurés du paiement des régimes de retraire lorsqu'ils prendront leur retraite.

Le deuxième objectif, c'est une plus grande équité entre les régimes de retraite. Actuellement, pour vous donner un exemple, un enseignant paie 100 \$ au Régime de retraite des enseignants, le gouvernement devrait verser 236 \$. Pour l'employé assujetti au Régime de retraite des fonctionnaires qui paie 100 \$, le gouvernement devrait verser 200 \$. Pour le RREGOP, le régime en vigueur depuis 1973 pour tous les nouveaux employés, pour l'employé qui verse 100 \$, le gouvernement en verse 140 \$. Le gouvernement doit verser 140 \$ pour les autres. C'est inéquitable par apport à l'ensemble des employés des secteurs public et parapublic.

La réforme qui est aujourd'hui a pour but de donner davantage d'équité, de faire en sorte qu'il y ait un partage égal entre ce que paie l'employé et ce que paie l'employeur. Cette répartition sera établie à 50-50. Le régime de retraite des enseignants restera plus avantageux, mais les enseignants paieront une plus grande partie et le gouvernement aussi. Le régime de retraite des fonctionnaires restera plus avantageux. Les fonctionnaires qui sont membres de ce régime en paieront une plus grande partie et le gouvernement aussi. Le RREGOP, respectant en cela les droits acquis, sera moins avantageux que les deux régimes précédents, mais le gouvernement en paiera aussi 50% comme chacun des employés, alors qu'actuellement, la contribution à ce régime est complètement inégale pour l'ensemble des fonctionnaires des secteurs public et parapublic. C'est inacceptable. C'est le deuxième objectif de ce projet de loi, rendre plus équitable, en somme, la contribution à la fois du gouvernement et des employés à leur régime de retraite, pour assurer leur avenir.

Quant au troisième objectif, l'assainissement des finances publiques, on

nous accuse, de l'autre côté, de ne pas prendre nos responsabilités. Hé bien! Qu'estce qui serait arrivé, aujourd'hui, si nous n'avions pas pris nos responsabilités depuis un Nous an et demi? avons 1 500 000 000 \$ de compressions budgétaires, soit 800 000 000 \$ l'an dernier et 700 000 000 \$ cette année. En somme, si on avait laissé aller les programmes, il aurait fallu dépenser 1 500 000 000 \$ de plus. On a fait ces compressions de . 1 500 000 000 \$.

On a augmenté, à regret, les taxes, cette année, pour environ 1 300 000 000 \$\$. Cela fait 2 800 000 000 \$\$. En plus, nous allons réduire le salaire des fonctionnaires à partir du 1er janvier jusqu'au 31 mars - on espère que, par voie de négociation, cette période sera étalée davantage - d'environ 640 000 000 \$\$, ce qui fait que nous avons comprimé nos dépenses de 3 440 000 000 \$\$ à ces trois postes. Compressions de 1 500 000 000 \$\$, hausse de taxes de 1 300 000 000 \$\$ et 640 000 000 \$\$ de compressions dans la masse salariale. 3 400 000 000 \$\$ dont il aurait fallu augmenter le déficit d'autant, si nous n'avions pas pris nos responsabilités.

De l'autre côté, vous parlez contre les déficits, contre la croissance du déficit du Québec, et je pense que vous avez raison en bonne partie, sauf que vous parlez contre les compressions budgétaires, contre les hausses de taxes et contre la croissance du déficit. Mais, il faudrait vous brancher. Ce qu'on a fait depuis un an et demi, c'est prendre des décisions qui nous permettent, à la fois, de comprimer dans les dépenses qui nous apparaissent moins nécessaires, moins utiles. moins urgentes, et de hausser la contribution, sous forme de taxes, de nos concitoyens pour assumer la vérité des coûts des services actuels et faire également en sorte que les employés des secteurs public et parapublic, qui sont mieux payés que ceux du secteur privé pour des emplois correspondants, assument une partie du coût de la crise actuelle.

Ce sont 3 400 000 000 \$\\$ et si nous n'avions pas pris nos responsabilités, au lieu d'emprunter 3 000 000 000 \$\\$, cette année, il aurait fallu emprunter 6 400 000 000 \$\\$. Cela aurait été absolument inacceptable. C'est parce que nous avons pris nos responsabilités que nous pouvons dire, aujourd'hui, que nous avons franchi une étape dans l'assainissement des finances publiques du Québec. À ce titre, je crois que les propos de l'Opposition sont parfaitement incohérents.

Le projet de loi actuel est un des éléments de cet assainissement des finances publiques. Cette année, en 1982-1983, ce sont 141 000 000 \$ environ d'économie que nous permet ce projet de loi. En 1983-1984, ce seront 242 000 000 \$, et en 1984-1985, 298 000 000 \$. C'est une des contributions à l'amélioration, à l'assainissement des finances publiques du Québec.

L'objectif étant de protéger générations futures, parce que, actuellement, avec un déficit actuariel de 8 900 000 000 \$, on ne protège pas les générations futures. Elles devront réduire leurs services ou augmenter les taxes pour nous payer des régimes de retraite à nous, si nous ne prenons pas nos responsabilités. C'est en ce sens que nous prenons nos responsabilités. Aujourd'hui, nous protégeons les générations futures pour qu'elles soient capables d'assumer le coût des régimes de retraite tout en étant capables de s'assurer un niveau de services auxquels elles auront droit et dont elles auront besoin à ce moment. En ce sens, le projet de loi que nous adoptons aujourd'hui est une façon de planifier l'avenir, de gouverner pour l'avenir et non seulement de gouverner pour nous actuellement en déguisant, en cachant, comme le Parti libéral l'a fait, durant des années, les déficits réels des régimes actuariels.

En fait, ces trois objectifs, comment les atteignons-nous? Par quelques modifications concrètes aux régimes de retraite. La première, c'est qu'à partir du 1er juillet 1982 - ce n'est pas rétroactif - l'indexation annuelle des pensions sera basée sur l'indice de l'augmentation des prix à la consommation, moins 3%, parce que les études le prouvent: les besoins de dépenses des personnes à la retraite sont un peu moins élevés que ceux des travailleurs ou de ceux qui ont une vie active, une famille à supporter.

Un des changements sera également une indexation proportionnelle à partir du nombre de mois de la date où le fonctionnaire aura pris sa retraite, au lieu d'être une indexation automatique, à partir du 1er janvier de chaque année.

Un autre changement: la contribution égale de l'employé et de l'employeur pour chacun des régimes. En fait, qu'est-ce que cela donne concrètement, si on veut donner un exemple? La contribution égale de l'employeur et de l'employé pour chacun des régimes, pour un salaire de 20 000 \$, environ, le régime des enseignants, on l'a dit, est plus généreux. À ce moment-là, la contribution au nouveau régime sera de 1392 \$ pour l'enseignant, alors que dans le RREGOP, le nouveau régime qui s'applique depuis 1973, ce sera 970 \$. Parts égales de l'employeur et de l'employé. Pour le régime des fonctionnaires, ce sera 1282 \$. En somme, comme les autres régimes. Celui des fonctionnaires et celui des enseignants sont plus avantageux, parce que la rente pour le conjoint comme pour l'orphelin est incluse dans ces régimes alors qu'elle ne l'est pas dans le RREGOP. Évidemment, c'est normal que la contribution soit plus élevée.

Ce qu'il faut dire, contrairement à toutes les rumeurs qui ont circulé durant des mois, c'est qu'il n'y a personne, actuellement inscrit au RRE ou au RRF, qui sera obligé de changer de régime pour passer au RREGOP. En fait, chaque employé pourra continuer à contribuer au régime dans lequel il est actuellement, sauf que sa contribution financière sera plus élevée et en concordance avec les avantages que le régime comporte. Évidemment, si quelqu'un veut diminuer sa contribution, il pourra changer de régime et passer au RREGOP.

En fait, ce sont les trois objectifs que nous visons par ce projet de loi: assainir les finances publiques, diminuer le déficit actuariel de ces régimes et avoir des régimes qui soient davantage équitables. En ce sens, je crois que la démarche que nous faisons en est une de vérité des finances publiques. Quand le député de Vaudreuil-Soulanges disait tantôt que nous gouvernions saison par saison, je pense que, s'il y a un projet de loi qui illustre qu'on ne gouverne pas simplement pour passer l'hiver, mais qu'on gouverne pour les dix, vingt, trente prochaines années, c'est bien ce projet de loi. Je crois que les propos qu'il a tenus à ce titre étaient inappropriés.

C'est un projet de loi qui, au contraire, au lieu de nous laisser les yeux fermés, comme on l'a fait durant trop d'années sur les déficits actuariels, sur la situation globale de ces régimes de retraite, doit réaliser que ce n'est pas acceptable que les générations futures aient à supporter des déficits terribles qui devront impliquer des hausses de taxes énormes dans des dizaines d'années. Alors - je conclus, M. le Président - cette loi, c'est un pas de plus pour assainir les finances publiques, pour rendre plus équitable le coût de ces régimes qui, de toute façon, sont plus avantageux pour les fonctionnaires que pour l'ensemble des employés du secteur privé. En ce sens, je crois que c'est une loi qui, au lieu, comme le dit le député de Vaudreuil-Soulanges de nous aider à passer l'hiver, au contraire, elle va aider à assainir les finances publiques pour des dizaines d'années au Québec.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Maskinongé.

M. **Picotte:** M. le Président, j'aimerais vous demander la suspension et non pas une question au ministre des Affaires sociales. Il ne sait jamais répondre. Il ne connaît pas son affaire.

M. Brassard: Je demande la suspension des travaux jusqu'à 15 heures, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Les

travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures.

(Suspension de la séance à 13 h 02)

(Reprise de la séance à 15 h 01)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! Vous pouvez vous asseoir.

Au moment où nous avons terminé notre débat sur le projet de loi no 68, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite, la parole était au whip adjoint de l'Opposition, M. le député de Maskinongé,

M. Picotte: Merci, M. le Président. Si vous le permettez, je vais céder mon droit de parole, à mon collègue, le député de Westmount.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Votre droit, M. le député, ou votre priorité?

M. Picotte: Ma priorité.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Westmount.

M. Richard French

M. French: M. le Président, je remercie mon collègue, le député de Maskinongé, de sa générosité. Il a plus de façon, M. le ministre des Affaires sociales, parce qu'on souligne l'importance de la retraite. Je voudrais, d'abord, signaler la présence de quelques visiteurs de la ville de Toronto qui parlent, d'ailleurs, très bien le français, pour l'avoir appris en huitième année. Mes amis... On souligne qu'on est très content de leur présence. Ils vont sans doute être capables de suivre nos débats avec beaucoup d'intérêt, connaissant surtout l'intérêt que portent les jeunes Torontois pour le problème de la retraite et les régimes de retraite des fonctionnaires des secteurs public et parapublic du Québec.

En effet, M. le Président, j'ai entendu matin le savant discours du ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, au cours duquel il a essayé de nous démontrer comment le projet de loi était juste, comment il allait améliorer le sort de ceux et celles qui sont premiers intéressés. Enfin, M. le Président, il a été un peu curieusement muet sur le montant d'argent que chaque mesure épargnerait, économiserait pour les fonds consolidés du gouvernement du Québec. Voyons quand même la clef de tout le débat. Le député de Terrebonne est d'accord avec moi, mais je voudrais revenir un peu en arrière avant d'aborder cette question parce que si, aujourd'hui, on se trouve aux prises avec une crise budgétaire sans précédent ou presque sans précédent dans l'histoire du Québec, c'est parce que la fonction publique est un élément extrêmement important dans l'histoire récente de la province.

On n'a qu'à revenir au début des soixante et à reconnaître l'importance de l'emploi public comme arène où les Québécois, surtout les Québécois de langue française, ont eu l'occasion de démontrer leur talent de la gestion, leur goût pour les défis administratifs de taille, leur désir d'améliorer l'administration de la chose publique au Québec. C'est évidemment avec le passage des années et avec une méfiance progressive que certains autres Québécois du secteur privé ont vu croître cette tendance, ont vu croître les effectifs de la fonction publique, dans le réseau des affaires sociales, dans le réseau de l'éducation. Il est important de se rendre compte que ce processus de modernisation a été extrêmement important, non seulement pour fournir des services aux Québécois, mais vraiment, en ce qui a trait au moins aux années soixante, dans le changement des mentalités, dans l'évolution des attitudes par rapport à l'État, par rapport à ses responsabilités et à ses fonctions de la part des Québécois.

M. le Président, au début des années quatre-vingt, il faut se rendre compte que cette croissance extraordinaire en effectifs, en masse salariale, en responsabilités et en fonctions qu'a connue le secteur public est enfin une arme à deux tranchants. Avonsnous maintenant atteint le seuil de tolérance des Québécois par rapport au financement de ce fardeau, qui devient de plus en plus lourd qu'est le secteur public?

Il me semble que nous avons raté un virage important, non pas Le virage technologique, mais un virage administratif, et qu'on aurait dû reconnaître au milieu des années soixante-dix, à la fin des années soixante-dix, qu'on n'était plus à l'époque où on pouvait se permettre cette croissance non contrôlée du secteur public.

Mais, M. le Président, le gouvernement du Parti québécois n'a pas reconnu les signes de saturation de la chose publique au Québec. C'est un gouvernement socialdémocrate, c'est un gouvernement qui s'est à la chose publique, c'est un gouvernement profondément méfiant à l'égard du monde des affaires. Pendant que les provinces voisines, pendant que l'Ontario, par exemple, entreprenait un plan redressement budgétaire, commençait à se serrer la ceinture, commençait, selon les mots du président du Conseil du trésor, à s'acheter des Volkswagen au lieu des Cadillac, le Québec continuait à ignorer les signes précurseurs. On prétendait que la fin de la croissance économique n'était pas nécessairement la fin de la croissance de l'État. On s'imaginait que, parce qu'on était tout neuf comme gouvernement, parce qu'on avait de bonnes idées, parce qu'on était sincère, parce qu'on voulait créer un pays indépendant, toutes les règles élémentaires de l'économie, on pouvait les rejeter du revers de la main, on pouvait les ignorer, qu'on pouvait continuer de gruger progressivement la part de l'économie qui revenait au secteur privé, qu'on pouvait effectuer un transfert net vers le secteur public, même après que la croissance économique s'est terminée.

Nous voilà aujourd'hui en 1982, M. le Président, avec un équilibre à rechercher entre le secteur public et le secteur privé. avec une tâche de taille, celle de contrôler le nombre de personnes employées par la reine, celle de limiter la croissance de la masse salariale de ces personnes. C'est un choix de société peut-être le plus important auguel nous faisons face au cours du deuxième mandat du gouvernement socialdémocrate de nos amis d'en face. Comment se fait-il, M. le Président, qu'un gouvernement social-démocrate se trouve à couper unilatéralement dans la rémunération de ses employés? Comment se fait-il. M. le Président, que ce gouvernement enlève, par le projet de loi no 68, 140 000 000 \$ de la caisse de retraite de ses propres employés? Ce gouvernement au préjugé favorable envers travailleurs, ce gouvernement de l'indépendance du Québec, ce gouvernement voué à la justice sociale, comment se fait-il qu'il fait précisément ce qu'il reprochait au Parti libéral précédent?

M. le Président, le problème, au fond, c'est que la justice sociale n'équivaut pas nécessairement à plus d'argent et à plus de piastres dans le secteur public, à plus de salaires pour les fonctionnaires. La socialdémocratie, c'est une philosophie économique, c'est une philosophie politique et sociale qui vise la redistribution de la richesse entre une classe bien nantie et une classe moins bien nantie, moins favorisée. C'est vrai qu'on a eu un transfert de richesse sous le gouvernement de la social-démocratie, le gouvernement du Parti québécois, mais ce n'était pas ce transfert-là du tout. Je mets au défi mes amis d'en face de démontrer qu'il y a eu redistribution verticale de la richesse sous le premier mandat de ce gouvernement qui, pourtant, se félicite si souvent de sa préoccupation pour les travailleurs, pour les moins bien nantis de la société. Il n'y a pas eu de transfert des plus riches envers les plus pauvres. Il y a eu un transfert entre ceux qui travaillent dans le secteur privé, dans l'entreprise privée, les les investisseurs, travailleurs, professionnels, et ceux qui travaillent dans le réseau de l'éducation, dans le réseau des affaires sociales, dans la fonction publique.

Quel est l'impact de ce genre de

transfert, M. le Président? Eh bien, c'est un cercle vicieux! On a besoin de plus d'argent pour payer plus de fonctionnaires, pour payer plus de professeurs, pour payer plus de travailleurs dans nos hôpitaux. Donc, le fardeau fiscal des individus, des entreprises est plus élevé au Québec qu'ailleurs, ce qui fait qu'il y a moins d'investissements, ce qui fait qu'il y a une hémorragie de population qui fait en sorte qu'il y a moins de personnes sur lesquelles on peut faire porter le fardeau du coût de nos services publics, ce qui fait que la fiscalité est plus élevée, etc.

C'est ce cercle vicieux qu'il faut briser comme société. C'est ce cercle vicieux qu'il faut détruire pour encourager l'investissement, pour attirer plus de monde, pour arrêter l'hémorragie de la population.

La plus grande ironie dans tout ça, M. le Président, c'est que c'est un gouvernement social-démocrate et en même temps un gouvernement indépendantiste qui se trouve maintenant acculé au pied du mur dans ses finances publiques. C'est ce gouvernement indépendantiste, voué à maximiser la marge de manoeuvre et l'autonomie du Québec, qui se fait dicter ses politiques, en ce qui a trait aux finances publiques, depuis un gratte-ciel de Manhattan. Dans cet édifice de Manhattan où travaillent les analystes de Moody's, dans un autre de Manhattan où travaillent les analystes de Standard & Poor, on se préoccupe de la cote financière du Québec.

On sait actuellement que le Québec a la cote financière AA, ce qui est bon. On peut faire mieux, mais c'est très bien. Cela veut dire que lorsqu'on essaie de se faire financer sur les marchés de capitaux, on peut payer un taux d'intérêt intéressant. Mais, si jamais on perdait notre cote AA pour une cote A, on se retrouverait dans une situation encore plus difficile où on paierait des taux d'intérêt plus élevés et, donc, on serait moins capable de fournir des services à la population, on serait moins en mesure de payer nos fonctionnaires, infrastructures publiques d'écoles d'hôpitaux.

Un analyste financier, dans un édifice de Manhattan, a plus de pouvoirs sur la politique du gouvernement du Québec que les trois quarts du Conseil des ministres. Je ne parle pas du député de Terrebonne, je ne parle pas du député de Frontenac, je parle des ministres du gouvernement du Parti québécois. Je dis que si Moody's ou Standard & Poor, si les employés, les analystes américains non élus, non canadiens, non québécois, décident que l'affaire du Québec ne fonctionne plus quant aux finances publiques et décident de changer la cote financière du Québec, c'est une catastrophe et le ministre des Finances lui-même est obligé de faire un virage et d'effectuer des

changements dans ses politiques de finances publiques, dans la rémunération des fonctionnaires, dans le financement de la caisse de retraite des fonctionnaires en conséquence de ce qui lui est dicté de Manhattan. C'est l'héritage de cinq ans de pouvoir du gouvernement indépendantiste, du gouvernement péquiste. C'est une telle perte d'autonomie.

Je vois, M. le Président, que j'inspire le député de Terrebonne. Je suis assuré qu'il va me répondre dans les termes les plus convaincants.

On est quand même obligé de constater une chose, c'est qu'on n'avait jamais entendu parler de couper la rémunération des fonctionnaires lors des dernières élections. On n'avait pas entendu parler de cela. On n'avait pas entendu dire qu'unilatéralement on essaierait, dans le projet de loi no 68, de retirer l'engagement dûment donné par le gouvernement du Québec à ses employés quant à leurs caisses de retraite. On n'avait pas entendu parler de cela à la dernière élection. Ce gouvernement a été mandaté non pas par le peuple pour faire cela, mais Standard & Poor, par Moody's, de la ville de New York. Il n'a pas eu le choix; à cause de sa mauvaise administration, à cause de ses dépenses, il s'est retrouvé dans un gouffre et il n'y a qu'une seule façon de s'en sortir: couper systématiquement.

Devant une telle perte d'autonomie, devant une telle perte de marge de manoeuvre, quoi dire? On blâme les syndicats, on blâme les syndiqués. Il faut dire qu'on blâme le gouvernement fédéral, évidemment, mais c'est tellement une vieille rengaine qu'on ne va pas revenir là-dessus. Enfin, on trouve des boucs émissaires et les syndiqués seront la première cible; ils ne sont pas populaires.

C'est le gouvernement du Québec qui a signé des ententes avec les syndiqués. C'est le gouvernement du Québec, de par son incompétence, de par son idéologie sociale-démocrate, de par sa naïveté, du fait qu'il avait un référendum à gagner, qui a signé ces conventions collectives avec le secteur public.

M. le Président, en 1977, ils ont aboli la Régie des mesures anti-inflationnistes qui. combinée avec le programme fédéral de l'époque, aurait épargné 600 000 000 \$ à l'État québécois. Cela a été un de leurs premiers gestes en arrivant au pouvoir. M. Parizeau disait à ce moment que les salariés de l'État n'avaient certainement pas à payer pour d'anciennes erreurs du gouvernement libéral précédent. M. le Président, comment prendre au sérieux un ministre des Finances qui pendant les négociations de 1975-1976 disait, et je cite: "Toute augmentation de salaire des membres du front commun des secteurs public et parapublic inférieure à 32,5% est un vol camouflé par lequel le

gouvernement provincial cherche à s'assurer une marge de manoeuvre que les marchés financiers lui refusent au titre de l'emprunt." M. le Président, Jacques Parizeau, 1975, c'est ça. Le même ministre des Finances qu'on connaît actuellement. C'est surprenant. On n'imagine pas une telle hypocrisie, M. le Président, de la part d'un élu du gouvernement du Québec, de l'Assemblée nationale, mais c'est le cas. (15 h 20)

Lors de la signature des ententes de 1979, qu'est-ce qu'on entendait de la part du ténor du gouvernement? Le ministre des Finances encore: Tout en se montrant progressif sur le plan social, le gouvernement émerge de ces négociations avec l'impression d'avoir été un valable gardien des fonds publics et de n'avoir pas, tel le précédent gouvernement, cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale. On estimait à ce moment le coût de la troisième année de ces conventions collectives à 9,5%; c'était 14,5%. Voilà pour les estimations du gouvernement quant au coût des conventions collectives qui ont été signées en 1979, lorsqu'il avait un référendum à gagner.

M. le Président, je termine parce que je sais que le temps me presse. Je veux citer encore le ministre des Finances. On ne peut pas me critiquer de le faire. Je cite M. Jacques Parizeau comme il était à l'époque, dans le journal Le Jour du 19 décembre 1975, donc, à la veille de son élection: Que le Québec soit financièrement aux abois et ait besoin d'en enlever aux uns pour en donner à d'autres, cela est bien possible, mais, alors, c'est sa gestion des affaires publiques qu'il doit défendre. S'il a tellement mal administré - celui qui parle, c'est celui du parti qui est tellement beau - qu'il doit maintenant tripoter les salaires et voler une partie de sa main-d'oeuvre pour équilibrer ses comptes, il n'a pas raison d'être fier de sa performance. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Charlesbourg et adjoint parlementaire au ministre des Finances.

M. Denis de Belleval

M. de Belleval: Merci, M. le Président. De quoi s'agit-il, dans ce projet de loi qui porte le numéro 68 et qui a trait à des modifications aux régimes de retraite des employés de l'État? Essentiellement, M. le Président, il s'agit de modifier les règles actuelles, qui s'appliquent au fonds de retraite des fonctionnaires, des enseignants, des employés des systèmes hospitaliers, etc., de la façon suivante: Tout d'abord, tout ce qu'on appelle les droits acquis, c'est-à-dire toutes les règles qui s'appliquent jusqu'à présent, en fait jusqu'au 30 juin de cette

année, sont maintenus. Tous les bénéfices auxquels ont droit les employés qui cotisent ou qui ont cotisé dans le passé à ces régimes de retraite et qui cotiseront jusqu'au 30 juin prochain sont maintenus. On ne touche pas à cela. C'est le premier point très important.

Le deuxième point: à partir du 1er juillet 1982, tous les droits nouveaux qui seront acquis après le 1er juillet, toutes les nouvelles cotisations qui seront versées et tous les droits qui découleront de ces nouvelles cotisations ne donneront plus les mêmes bénéfices que jusqu'à maintenant, et sous deux ou trois aspects très importants que je voudrais mentionner rapidement. Actuellement, on sait que les pensions des fonctionnaires sont indexées complètement au coût de la vie. Chaque année, on examine l'augmentation du coût de la vie, l'indice des prix à la consommation et on augmente les pensions du même pourcentage. À partir du 1er juillet, pour les cotisations et les bénéfices qui découlent des cotisations à partir du 1er juillet - je ne parle pas des cotisations ou des bénéfices qui ont déjà été concédés ou qui sont déjà accordés avant le 1er juillet - pour les bénéfices nouveaux, à partir des nouvelles cotisations, l'indexation ne sera plus de 100% de l'indice des prix à la consommation, mais les premiers 3% ne seront pas compensés, et le reste, l'excédent, lui, sera compensé. C'est la première modification importante.

Deuxièmement, le coût du régime, c'est-à-dire la contribution de l'employeur et de l'employé, sera désormais partagé moitiémoitié, à partir du 1er juillet, entre l'employeur et l'employé. C'est une extrêmement modification importante, puisque actuellement, par exemple dans le cas du RREGOP, le régime qui s'applique depuis 1973 à l'ensemble des employés du secteur public, pour chaque dollar que payait l'employé, l'employeur payait 1,40 \$. Dans le cas des anciens régimes, ceux qui s'appliquent aux fonctionnaires, par exemple, ceux qui travaillent dans les ministères, pour chaque dollar déboursé par l'employé, 2 \$ étaient déboursés par l'État. Dans le cas de l'ancien régime de retraite des enseignants, pour chaque dollar déboursé par un enseignant qui cotise à ce régime, 2,36 \$ étaient payés par le gouvernement. Désormais, à partir du 1er juillet, chacun paiera 1 \$, 50-50, la moitié; c'est donc une modification extrêmement importante.

Une autre modification: à l'avenir, les régimes seront indexés, mais proportionnellement au nombre de mois écoulés durant l'année depuis le temps où la pension a été effectivement prise. Si vous prenez votre pension au mois de janvier, vous aurez une indexation pendant les onze mois ou les douze mois qui suivent, tandis que si vous prenez votre pension au mois de

décembre, vous n'aurez une indexation que pour le mois de décembre. Actuellement, l'indexation était complète, même si on prenait sa pension la veille de l'expiration de l'année civile, ce que faisaient d'ailleurs beaucoup de fonctionnaires, évidemment, puisque c'était fort avantageux. Même avec une pension d'une seule journée, ils étaient indexés sur une période d'un an.

Évidemment, ces modifications - vous l'avez compris facilement - rendent plus coûteux pour les employés leur régime de retraite et, de façon inverse, rendent moins coûteux pour l'État ce régime de retraite. À vrai dire, les proportions seront désormais les suivantes. Je veux aussi indiquer par ces chiffres que les sommes en cause sont extrêmement importantes. Par exemple, dans le régime de retraite des enseignants, actuellement, l'employeur paie 14,75% de la masse salariale des employés qui cotisent à ce régime de retraite. L'enseignant paie 6,24% des coûts, ce qui fait d'un coût total de 21%, 21% de la masse salariale au fonds de retraite.

Dans le cas du régime de retraite des fonctionnaires, c'est 18,37%; dans le cas du RREGOP, le nouveau régime de 1973, qui était déjà une première réforme importante adoptée par le gouvernement de l'époque, le coût total était de 13,42% de l'ensemble de la masse salariale. Évidemment, le RREGOP était beaucoup moins avantageux déjà que les anciens régimes, le régime de retraite des enseignants ou le régime de retraite des fonctionnaires. C'était une première tentative d'assainir une situation qui, à long terme, amenait l'État, les finances de l'État et, en fait, les finances de tous et chacun d'entre nous à des difficultés croissantes au fur et à mesure que les années passaient. C'est pour cela, d'ailleurs, que le gouvernement libéral de l'époque avait ni plus ni moins arrêté, aboli pour les générations futures le régime de retraite des enseignants et le régime de retraite des fonctionnaires, créant ce nouveau régime beaucoup moins onéreux pour l'État et, donc, pour l'ensemble des contribuables et les futures générations qui devront payer nos pensions ou les pensions de ceux qui nous ont précédés plus ou moins récemment. (15 h 30)

Dans un sens, la réforme que nous proposons aujourd'hui dans ce projet de loi va donc dans le même sens que celle faite à l'époque par le régime libéral à l'occasion de l'implantation du RREGOP, mais elle va plus loin.

Pour quelle raison, M. le Président? Parce que la réforme du RREGOP est celle aussi qu'a faite le ministre des Finances, à partir de 1978, en comptabilisant dans les comptes publics les réserves nécessaires pour pouvoir payer les pensions futures de ceux qui cotisent encore au régime de retraite

des enseignants et au régime de retraite des fonctionnaires. Quand il a mis pour la première fois dans un compte les sommes nécessaires pour amortir ce régime de retraite, déjà il procédait à un premier assainissement des finances publiques en ce qui concerne la possibilité ou l'assurance de la possibilité pour le gouvernement de payer sur une période de 25, 30 ou 40 ans les bénéfices de retraite accumulés par nos fonctionnaires. Ce qu'on ne sait peut-être pas dans l'ensemble de la population, c'est que l'État, au fil des années, n'a pas mis de l'argent de côté dans une banque, par exemple, pour le faire fructifier de façon à avoir des revenus dans 5, 10, 15, 20 ou 30 ans pour payer les pensions des fonctionnaires au fur et à mesure qu'ils prendront leur retraite. Ce n'est pas comme cela que les anciens gouvernements fonctionnaient. On ne mettait pas d'argent de côté, de sorte qu'on s'est retrouvé au fil des années avec ce qu'on appelle un déficit actuariel, c'est-à-dire des engagements futurs pour des sommes considérables. Actuellement, ces engagements futurs montent à environ 8 000 000 000 \$. C'est un compte que nous avons envers les générations futures.

Qu'est-ce que cela 8 000 000 000 \$? Cela veut qu'actuellement, il faudrait que le gouvernement prenne 8 000 000 000 \$, mette cela à la banque pour être certain que les intérêts de ces 8 000 000 000 \$, au fil des années, disons sur une période de 40 ou 50 ans, produiraient suffisamment de profits ou d'intérêt, si l'on veut, pour pouvoir payer les pensions de tous les fonctionnaires qui cotisent à ces régimes. On comprend qu'il s'agit de sommes absolument importantes. 8 000 000 000 \$, est-ce qu'un gouvernement actuellement a 8 000 000 000 \$ à mettre à la banque, à la caisse populaire ou à la Banque Nationale, tout d'un coup? Mais c'est ce qu'il faudrait faire, M. le Président. Si on voulait être absolument étanche sur le plan financier, il faudrait qu'on mette 8 000 000 000 \$ à la banque pour pouvoir dire qu'au fil des générations, on va pouvoir payer, avec les intérêts de cette somme, les retraites que l'on doit.

Évidemment, il n'en est pas question, mais il n'en reste pas moins que le gouvernement actuel a été le premier à faire en sorte qu'on arrête ou qu'on ralentisse cette hémorragie, parce que le montant de 8 000 000 000 \$ risque d'augmenter, si on ne fait rien, d'année en année. D'ailleurs, quand on est arrivé au pouvoir, il était d'environ 4 000 000 000 \$, 5 000 000 000 \$, 6 000 000 000 \$ ou 7 000 000 000 \$, je ne me souviens plus exactement du chiffre exact de l'époque. Il faut arrêter cette folie. C'est pour cela que, dans le déficit du gouvernement du Québec,

il y a maintenant une somme qui est prévue pour amortir nos engagements de ce point de vue. Autrement dit, à défaut de mettre 8 000 000 000 \$ tout d'un coup dans une banque, on en met une partie tous les ans. On est rendu maintenant à 1 000 000 000 \$ cette année qu'on met de côté pour comptabiliser à même nos engagements futurs le paiement de ces engagements.

D'ailleurs, l'ancien gouvernement avait ces chiffres en sa possession, l'ancien ministre des Finances, M. Garneau, à l'époque, avait fait faire des études qui démontraient que le déficit actuariel était considérable et qu'il fallait faire quelque chose, mais c'est notre gouvernement qui, finalement, a le premier inscrit dans les livres les provisions budgétaires nécessaires. Malgré tout, ce n'était pas suffisant, parce qu'il faudrait mettre encore plus d'argent de côté pour être certain que le déficit actuariel de ces deux anciens régimes, le régime de retraite des enseignants et celui des fonctionnaires, soit entièrement couvert. Comme il n'est pas question, par les temps qui courent, d'augmenter encore les impôts des Québécois, d'augmenter encore le déficit budgétaire du gouvernement et comme, de toute évidence, on s'en irait dans un cul-desac si on ne faisait rien, par prévoyance, pour faire en sorte que nos enfants ou nos petits-enfants aient les ressources nécessaires pour payer nos propres pensions - c'est ce que cela veut dire, à toutes fins utiles, les pensions de nos employés actuellement - on procède à la réforme dont j'ai esquissé les principaux éléments qui verront à diminuer les engagements gouvernementaux d'environ 150 000 000 \$ I'an prochain et à faire en sorte que l'équilibre financier des régimes soit assuré pour l'avenir. C'est une mesure de prudence. C'est une mesure de bonne gestion financière.

J'avoue que je ne comprends plus rien dans l'argumentation de l'Opposition. Une fois qu'on a examiné ces éléments, une fois aussi qu'on s'est rendu compte que le régime, même amendé pour l'avenir... parce que tout ce qui est gagné jusqu'au 1er juillet, on n'y touche pas, ce sont les nouveaux employés qui seront touchés par ces mesures ou les employés actuels, mais pour la partie de leurs années de services, à partir seulement du 1er juillet, pour les nouvelles cotisations. Même avec ce nouveau régime, nos employés auront probablement encore, de tous les Québécois, tant du secteur privé que du secteur public, par exemple, fédéral ou des municipalités, même avec ces amendements, ils auront plus ou moins, sauf qu'il peut y avoir des différences sous certains aspects, mais, globalement, on peut dire qu'ils auront certainement, compte tenu des masses en cause, encore le meilleur régime de retraite qui existe actuellement au Québec. Je dis globalement et surtout compte tenu des masses qui sont en cause. On parle de 300 000 personnes, on ne parle pas de 50, 200 ou 1000 personnes. Il se peut bien que, dans quelque régime particulier, des avantages supplémentaires soient donnés, c'est vrai, mais, dans l'ensemble, compte tenu des masses, cela restera encore le meilleur régime de retraite qui existe au Québec.

Alors, cela nous semble la chose raisonnable à faire et, à entendre l'Opposition qui veut toujours mettre notre gestion économique ou notre gestion financière en cause on s'attendrait qu'elle appuie cette proposition. Mais non, elle est contre. Je viens d'entendre les remarques du député de Westmount qui indiquent, encore une fois, dans quelle contradiction cette Opposition s'enlise, qui n'a aucune mesure constructive à proposer, des mesures de rechange, par rapport aux propres politiques que nous mettons de l'avant. Elle se contente simplement de critiquer, ce qui est son droit, mais de façon incohérente.

Vous aurez remarqué encore quand le député de Westmount a parlé. Il nous blâme, dit-il, d'avoir trop emprunté. Alors, on lui dit: Dans ce cas-là, on va emprunter moins et, à la place, on va comprimer les dépenses ou on va augmenter les impôts. Non, dit-il, ne faites pas cela; il ne faut pas comprimer les dépenses. Vous êtes injustes, vous êtes barbares. Ne comprimez pas davantage les dépenses. Quant à augmenter les impôts, on vous l'interdit. N'augmentez pas davantage les impôts parce que les impôts sont suffisamment élevés au Québec.

Alors, M. le Président, quelle est leur position? On ne peut pas augmenter le déficit. On ne peut pas comprimer les dépenses. On ne peut pas augmenter les impôts. Quand on veut assainir un régime de retraite, ils disent: Non, ne touchez pas à cela. Quand on dit: Écoutez! dans ce cas-là, on va toucher à la rémunération de nos employés, ils disent: Non, ne touchez pas à la rémunération des employés; ne touchez pas à cela non plus. Faites quelque chose, messieurs, et on vous blâmera. Ne faites rien, on vous blâmera encore.

C'est leur position. C'est leur politique. Je laisserai donc la population juger de leur propre attitude en même temps qu'elle jugera la nôtre, mais je suis certain, M. le Président, que cette population se rappellera comment, dans l'Opposition, nous-mêmes, pendant six ans, avons critiqué durement l'ancien gouvernement. Nous avons parfois critiqué l'ancien gouvernement injustement, je l'admettrai. Parfois, oui. Mais il y a une chose cependant que la population se rappellera, c'est que quand nous vous avons critiqués alors que vous étiez de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas eu peur de mettre de l'avant des solutions de rechange,

de nous faire critiquer même, alors que nous formions l'Opposition, sur ces solutions de rechange. C'est d'ailleurs pour cela qu'elle nous a élus en 1976, parce que nous n'avions pas que des critiques négatives, voire excessives, mais parce que nous avions des solutions de rechange. Et elle se souviendra aussi que cette année, dans ces débats, comme durant les années passées, vous n'aurez été que négatifs et stériles.

Une voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint du gouvernement.

Correction

- M. Brassard: M. le Président, je m'excuse auprès du député de Jean-Talon, c'est simplement pour faire une motion de correction. Le projet de loi no 62 qui a été étudié article par article par la commission permanente de la justice et dont on a déposé le rapport ce matin, avait été déféré, en date du 2 juin, à la commission permanente de la présidence du conseil et de la constitution. C'est une erreur qu'on a faite lors de la motion de déférence et je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour faire une motion visant à corriger cette erreur.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint de l'Opposition.
- M. Lalonde: II arrive à plusieurs reprises, chaque jour, M. le Président, que l'Opposition doive donner son consentement pour permettre au gouvernement de corriger ses erreurs. Celle-ci n'ayant aucune conséquence, nous allons donner notre consentement dans l'esprit positif et non stérile qui nous anime.

Une voix: Bravo! Bravo!

M. Blais: Question de règlement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Juste avant la question de règlement, je voudrais quand même savoir s'il y a consentement unanime.

Une voix: Consentement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Il y a donc consentement unanime. La motion étant présentée, est-ce qu'elle est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. Question de règlement, M. le député de Terrebonne.

- M. Blais: Nous venons d'adopter ce changement avec l'approbation de l'Opposition. Quand nous avons fait notre erreur, comme on nous le reproche, l'Opposition avait adopté aussi cette motion, alors nous sommes à blâmer des deux côtés. Je yous remercie.
- **M.** Lalonde: Quand même, M. le Président, en toute justice...
- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint de l'Opposition.
- M. Lalonde: ... le député de Terrebonne se souviendra peut-être que lorsque la motion avait été faite de déférer ce projet de loi no 62 à la commission de la présidence du conseil, nous avions convenu qu'il aille à la commission de la présidence du conseil, mais c'est le gouvernement qui l'a acheminé à la commission de la justice. C'est donc l'erreur du gouvernement.

Projet de loi no 68

Deuxième lecture (suite)

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Jean-Talon, sur la motion en discussion.

M. Jean-Claude Rivest

M. Rivest: M. le Président, la courte introduction qui a été faite à mon illustre, intervention d'une facon extrêmement pertinente... Je pense en particulier aux propos du député Charlesbourg qui regrette que l'Opposition ne soit pas constructive, positive, qu'elle ne participe pas aux appels tout empreints de trémolos du premier ministre sur la solidarité que les Québécois et les Québécoises doivent avoir autour des erreurs et de l'incurie administrative du gouvernement du Parti québécois depuis maintenant plus de six ans.

Le député de Charlesbourg évoquait, à la fin de son intervention. les difficultés dans lesquelles le gouvernement du Parti québécois s'est malheureusement lui-même placé. Il disait: Les gens de l'Opposition critiquent le niveau de nos emprunts, ils critiquent le niveau de nos taxes - et Dieu sait que là-dessus, le député de Charlesbourg en conviendra avec moi, il y a largement matière à critique - ils critiquent le niveau de la rémunération que nous avons consentie avant le référendum à nos employés. Nous nous attendrions que l'Opposition manifeste ou suggère quelques éléments pour essayer de sortir l'ensemble de la société québécoise du trou dans lequel notre - j'emploie les paroles, l'expression du député de Charlesbourg - bon gouvernement péquiste a placé l'ensemble des citoyens. Enfin, cela

voulait sensiblement dire cela.

Je pense que dans le passé - on va regarder les quinze ou les vingt dernières années - s'il y a eu un point valable, le point fort de la conception que le Parti libéral du Québec se fait de l'administration publique, du développement de la société, cela a toujours été de mettre l'accent et la priorité - pas simplement verbalement - sur des programmes et des politiques de croissance et de développement économique. Si le gouvernement, aujourd'hui, est à ce point pris par des difficultés financières et des difficultés budgétaires, la raison première et fondamentale se trouve dans le fait absolument incontestable que gouvernement, contrairement au discours de ses membres, n'a pu, au cours des six dernières années, créer des conditions de prospérité, des conditions d'emploi, des conditions de développement apportant quelque espèce de programme ou de progrès sur le plan social ainsi que sur le plan culturel.

Les Québécois se rappellent très bien qu'à la fin des années cinquante la société québécoise était, d'une certaine manière, dans une impasse bien au-delà d'une impasse économique puisqu'il s'agissait d'une impasse dans le développement et la modernisation du Québec. À ce moment-là, le Parti libéral du Québec a placé l'accent, dans les années soixante, sur la construction d'un État québécois moderne, avec des instruments qu'on qualifiait à l'époque de promotion économique. Cela a été toute l'action des années soixante, c'était toujours l'économie. Je me rappelle qu'en 1966, à la fin du régime libéral, le taux de chômage au Québec était de 4,7%. Donc, l'accent sur l'économie, c'est une valeur du Parti libéral du Québec; comme on le dit en anglais, c'est son "trade-mark". Les Québécois le savent très bien.

Même chose à la fin des années soixante. On se rappellera que le ministre des Finances d'alors, M. Dozois, à l'époque assez curieusement, était conseillé par l'actuel ministre des Finances, M. Parizeau. Donc, vers 1968, 1969 et 1970, le Québec était également dans une impasse financière extrêmement contraignante. Le Parti libéral du Québec, dans ces années-là, a fait une très grande bataille qui a été celle de mettre la priorité sur le développement économique. Or, je pense que les années qui ont suivi ont montré que les Québécois, parce que le gouvernement d'alors avait à coeur la priorité de la croissance et du développement économique, effectivement, ont pu se donner un nombre considérable de programmes sociaux, au point de développer, en termes de social-démocratie, qui caractérise le discours des péquistes, dans les années soixante-dix, les programmes sociaux de justice sociale les plus progressistes et les plus innovateurs de toute l'histoire politique

L'affaissement de l'économie est lié à des facteurs de conjoncture, on peut certainement en convenir, mais je pense que nos concitoyens québécois savent très bien que l'essentiel du discours, de la politique et des orientations, du combat, de la lutte, de l'engagement des gens du Parti québécois, c'est fondamentalement un engagement, un combat de nature politique, d'ordre constitutionnel qui tourne autour de la question de l'indépendance politique du Québec. C'est votre engagement premier. (15 h 50)

Pendant que vous faisiez cela, au cours des cinq ou six dernières années, quels égards avez-vous eus pour les questions économiques? C'est la raison, M. le Président, pour laquelle actuellement vous vous retrouvez, comme par hasard, devant un problème amplifié, j'en conviens volontiers, par la crise économique, par la hausse des taux d'intérêt, et bien sûr, par la hausse de l'inflation, au lendemain d'un référendum où toutes ces choses que vous nous dites étaient inscrites dans le passé et remontaient à tellement loin. Mais, toutes ces choses, on aurait aimé que vous puissiez nous en informer, on aimerait que vous en ayez informé la population du Québec au moment du référendum, toutes ces choses sur le déficit actuariel, M. le Président, des régimes de retraite, sur les problèmes des conventions collectives que vous avez signées. Il y a eu un moment privilégié dans notre vie démocratique pour en parler, pour en discuter, en toute transparence, selon votre expression, en toute visibilité, car, jusqu'à maintenant, c'est le nouveau mot dans votre vocabulaire, c'était quand on est honnête comme démocrate, honnête comme administrateur public, de mettre devant la population, au moment des élections générales, qui est un moment fort de notre vie démocratique, l'ensemble des données.

M. le Président, les gens du secteur public, les fonctionnaires des secteurs public et parapublic qui avaient signé avec le des ententes collectives gouvernement négociées de bonne foi, auraient bien aimé que le gouvernement à ce moment leur dise: Écoutez, nous signons, mais, vous savez, nous n'avons pas les moyens de payer. Est-ce que vous avez dit cela aux membres de la fonction publique il y a à peine un an? Estce que vous avez dit cela à l'ensemble de nos concitoyens, des Québécois Québécoises? Sur le régime de retraite, même chose. Je pense que c'est le député de Charlesbourg qui indiquait, il avait raison, que, sous l'ancien gouvernement, des études actuarielles montraient également s'acheminait vers une impasse de ce côté, que des correctifs devaient être apportés.

Avez-vous annoncé, au moment de

l'élection générale, dans vos engagements que vous rendiez publics, la nécessité implacable dans laquelle vous seriez placés d'v arriver de la façon unilatérale? C'est avec un projet de loi de cette nature et d'arriver surtout parce que la franchise doit aller, pas juste au niveau des intentions ou de la divulgation des faits ou de la réalité, mais également au niveau des moyens que vous aviez dans votre esprit, à ce moment auxquels vous deviez songé, c'est-à-dire de modifier unilatéralement les régimes de pension de la façon que vous le faites, avec le projet de loi no 68, de modifier unilatéralement les conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic de la façon que vous le faites, avec le projet de loi no 70? Vous savez, vous pouvez faire à tous égards. à tous les gens du passé et de l'avenir, des reproches sur leurs intentions, sur leurs actes, sur leurs engagements, mais, aujourd'hui, la règle du jeu est très simple, et nos concitoyens, je suis convaincu, le voient comme ceci. Voilà un gouvernement qui est en place depuis six ans. C'est un gouvernement qui signe des choses et qui non seulement les signe, mais les qualifie. M. Jacques Parizeau, ce n'est quand même pas le dernier venu. Quand il parle, il est le ministre des Finances du Québec. En 1979, mon collègue le rappelait, M. Jacques Parizeau, le ministre des Finances de qui vous êtes absolument solidaires, puisqu'il est encore en poste, mais amputé, il est vrai, d'une partie de ses responsabilités par le nouveau président du Conseil du trésor, a eu une espèce de moment de lucidité. M. Parizeau manifestait certains enthousiasmes qui se traduisaient malheureusement en termes de trous et de déficits, et il y a eu au gouvernement une certaine prudence qu'on doit noter, en 1979, surtout à propos de ce dont on discute actuellement. Les Québécois doivent se le rappeler, on l'a indiqué et je pense que ce n'est pas inutile de le dire, M. Parizeau, avec toute sa science, son génie, sa magie des finances publiques, parlait des conventions collectives dans lesquelles était incluse - mon collègue de Vaudreuil-Soulanges l'a expliqué - la question des régimes de retraite, tout en se montrant progressif sur le plan social. Il était certes progressif sur le plan social, sauf qu'il ne s'était pas d'économique pour financer caractère progressif de ses programmes sociaux. Il ne comprendra jamais cette dimension. Le gouvernement péquiste, devonsnous ajouter, émerge de ces négociations avec l'impression - il lui reste quand même certains moments d'honnêteté, il n'a pas dit la certitude, mais l'impression - d'avoir été le véritable gardien des fonds publics et de n'avoir pas, tel le gouvernement précédent honni soit le gouvernement précédent - cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale. C'est quand même incroyable! Il se félicitait des gestes qu'il avait posés et voilà qu'aujourd'hui on se retrouve à l'Assemblée nationale, douze ou quinze mois après, et que ce même...

Une voix: ... 1979.

M. Rivest: Oui, ce sont les accords de 1979, j'en conviens. ... et que ce même monsieur, sur les mêmes textes, vient nous dire: On regrette - il faut reprendre la phrase, j'imagine - tout en se montrant progressif sur le plan social, il faudrait lire: tout en se montrant trop progressif sur le plan social, sans avoir été préoccupé de créer la richesse avant de la distribuer, donc, d'avoir mis l'accent sur le plan économique... Le gouvernement péquiste, faudrait-il relire maintenant, quelques années après, en parlant des négociations, n'émerge pas de ces négociations avec la conviction d'avoir été un bon gardien des fonds publics; il émerge en ayant cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale.

Je pense qu'il faut reprendre la phrase de M. Parizeau et la remettre dans son discours. La loi, c'est exactement cela. Regardez la loi 68, M. le Président. Ce projet de loi - et c'est le régime de retraite des fonctionnaires - a principalement pour objet de diminuer les dépenses budgétaires et les besoins financiers du gouvernement. Or, les dépenses budgétaires et les besoins financiers du gouvernement sont à quoi? 50% ou 55% essentiellement constitués de la rémunération des gens du secteur public et des avantages sociaux y afférent.

Si ce projet de loi a effectivement besoin de diminuer ces choses, que valait la parole du ministre des Finances? Que valait la parole du gouvernement du Parti québécois et, alors, il ne s'agissait que de la parole dans le texte que je viens de citer du ministre des Finances de 1979, de la déclaration de 1979. Mais voilà que par ce projet de loi on ne renie pas seulement la parole - Dieu sait qu'ils en auraient à renier, parce qu'ils parlent, ces gens, ils parlent d'abondance - on renie une chose qui s'appelle la signature sur un document, sur des textes qui concernent le régime de retraite des fonctionnaires rémunération. Après cela, ces gens se lèvent, tristes, bien sûr, un peu honteux, j'imagine et j'espère, et ils viennent dire. Pauvre Opposition, vous n'êtes donc pas positive. Vous n'êtes donc pas constructive. Nous nous sommes trompés. Nous avons en quelque sorte trompé - je pense que c'est le résultat - la population lors des élections, aidez-nous. Je vois le premier ministre, prenant ses airs de petit garçon qui vient de se faire prendre le doigt dans le pot de confiture, faire appel à la solidarité de tous les Québécois et de toutes les Québécoises; c'est terrible, il y a la conjoncture et tout ce que vous voudrez.

Mais il reste qu'il y a une chose derrière tout cela. Il y a une chose que vous devez réaliser et je pense que cette expérience pénible - j'espère qu'elle va être pénible, suffisamment pénible pour vous autres - va vous faire réaliser, compte tenu de tout le charriage que vous avez fait dans le passé... On a cité tantôt les textes de Parizeau qui disait que moins de 30%, c'était un vol, que le gouvernement cédait à la haute finance de New York. Vous vous rappelez que les méchants libéraux étaient contrôlés par les multinationales, la haute finance. Ils ont dit toutes ces choses et, aujourd'hui, ils viennent doucereusement nous dire: Aidez-nous, nous avons mal géré les fonds publics. Vous allez apprendre une chose, une chose fondamentale, qui est celle de la responsabilité gouvernementale, et cette responsabilité gouvernementale, elle est engagée par vos paroles, par vos écrits. Vous devez avoir le courage et le sens minimal de l'honnêteté, de la transparence et de la visibilité pour dire aux Québécois la stricte vérité et dire que, comme gestionnaires, comme administrateurs - et c'est le jugement qui commence à être de plus en plus évident dans toutes les couches de la société: comme parleurs, vous imbattables. J'en conviens. J'en SUIS persuadé. Comme vocabulaire, vous êtes extraordinaires. Ce sont des gens qui sont vraiment exceptionnels, mais, comme administrateurs, franchement...

Des voix: Pourris.

M. Rivest: Oui, on me dit "pourris", M. le Président. Je ne sais pas si c'est parlementaire, mais je sais que c'est vrai dans leur cas. C'est vraiment cela, la réalité, et quand vous revenez pour renier vos principes, pour renier vos écrits, pour renier des engagements que vous avez pris, là, vous vous adressez à la très méchante Opposition, à l'Opposition injuste, à l'Opposition négative.

Nous n'avons pas le droit de vous dire ces choses. Les gens vont vous le dire. Il va y avoir des gens qui vont vous le dire ici. Je vois d'ailleurs dans la députation du Parti québécois des anciens - Dieu sait qu'il y en a - membres des secteurs public et parapublic dont les régimes de retraite s'en vont allègrement. Ils sont assis en arrière, ils ne parlent pas trop, ils se demandent ce qui va leur arriver avec les intentions du nouveau président du Conseil du trésor. Levez-vous, dites-le! Vos anciens confrères, vos anciens collègues vont venir vendredi le dire avec simplicité, éclat, netteté, clarté devant le Parlement. Vous allez avoir les députés péquistes d'arrière-banc, anciens enseignants, anciens fonctionnaires qui vont dire: Oui, c'est une mauvaise journée à

passer, mais la réalité des choses va rester. Je signale au ministre - d'ailleurs, j'ai la chance de voir la ministre de la Fonction publique, l'ancien ministre de la Fonction publique et le président du Conseil du trésor - qu'il y a un problème dans tout ce régime de retraite, le problème des ex-religieux enseignants qui ont été très injustement traités par les lois antérieures. Là-dessus, je n'en fais pas... Oui, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous pla $\hat{t}t!$

M. Rivest: La seule chose que je veux vous dire, c'est qu'effectivement, en travaillant avec les gens qui accompagnent M. Dolbec, j'ai fait le circuit moi aussi et c'est quelque chose. J'ai relu les anciennes correspondances du député de Charlesbourg. J'ai communiqué avec la ministre de la Fonction publique, qui a été très gentille et qui m'a expliqué ce qu'il en était. Je me suis retrouvé dans la même situation pour ce petit dossier qui concerne le régime de retraite. Je suis parti du ministère de la Fonction publique. On m'a renvoyé au cabinet du premier ministre. Le cabinet du premier ministre m'a renvoyé au président du Conseil du trésor. Un peu curieusement, le cabinet du premier ministre - ce n'est pas le même cabinet du premier ministre qu'on a déjà connu - m'a retourné au ministre de la Fonction publique.

Je voudrais demander au président du Conseil du trésor - je l'en ai avisé - dans la réplique qu'il donnera dans ce débat, d'essayer de dire aux gens concernés ce que son projet de loi no 68 comporte, entraîne pour eux. Deuxièmement, je vous le demande, M. le ministre, parce que ces gens ne savent plus à qui s'adresser, s'il y avait moyen - nous accepterions volontiers de réduire les interventions de ce côté, pour ne pas occuper votre temps - de prendre cinq, dix ou quinze minutes, une fois que vous l'aurez expliqué dans votre réplique, de leur dire exactement ce qui leur arrive et, finalement, de les rencontrer.

J'ai fait cette demande en terminant, parce que c'est un vieux dossier, c'est un dossier qui tire ses origines des anciennes administrations, sauf que peu importe si c'est libéral ou péquiste, quand les gens ont un problème, je pense qu'ils doivent avoir le droit ou enfin espérer le voir résolu.

La demande que je fais en terminant, c'est de demander au président du Conseil du trésor de porter la plus grande attention dans ce dossier, compte tenu que la question des régimes de retraite des gens des secteurs public et parapublic fait maintenant l'objet d'un vaste débat public et que des décisions d'avenir devront se prendre en vertu du projet de loi. Je ne voudrais pas que ces gens soient inutilement pénalisés.

Quant au reste, quant à l'ensemble de la conjoncture politique dans laquelle nous place le Parti québécois, je pense que le jugement est finalement très clair. Il n'y a qu'à entendre, qu'à lire les discours de nos amis d'en face pour savoir que s'ils ne réussissent pas, dans les prochains mois, dans les prochaines années, à mettre l'accent sur des programmes de développement et de croissance économique, les emprunts vont continuer à augmenter, le fardeau fiscal des contribuables québécois va continuer à s'accroître, les mesures unilatérales vont continuer à s'abattre sur les gens des secteurs public et parapublic parce que le Parti québécois n'aura jamais compris que le développement d'une société moderne passe d'abord et avant tout par la croissance économique, c'est dans ce sens et dans ce sens d'abord, dans nos sociétés modernes, que les mots de liberté, que les mots de dignité prennent leur sens premier. Si vous ne comprenez pas cela, tout le reste ne sera que littérature, mais littérature que les contribuables paieront à très fort prix.

- Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Charlesbourg...
- M. de Belleval: Est-ce que le député de Jean-Talon me permet de lui poser une question?
- Le Vice-Président (M. Rancourt): En vertu de l'article 100, M. le député de Jean-Talon, est-ce que vous acceptez une question?
- M. Rivest: M. le Président, toute question...
- Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Charlesbourg.
- M. Rivest: ... Pourvu que ce ne soit pas taxé!
- M. de Belleval: M. le Président, vous aurez noté que le député de Jean-Talon n'a pas dit un seul mot du projet de loi sur lequel nous sommes en train de tenir un débat.

Une voix: Il lui répugne d'en parler.

M. de Belleval: On comprend pourquoi, il n'a rien à dire sur le projet de loi comme tel. Il a parlé surtout de la question économique. Je voudrais lui poser la question suivante: En 1976, les croque-morts économiques ont dit qu'un gouvernement Lévesque ruinerait l'économie du Québec. En fait, l'économie du Québec a connu une croissance de 14,5%, en termes réels, abstraction faite de l'inflation depuis 1976. C'est presque deux fois plus que le taux de

croissance de 7,7% en Ontario, la province la plus semblable sur le plan économique. Le travailleur moyen aussi s'est mieux tiré d'affaire. Les salaires industriels moyens ont augmenté de 55%, au Québec, depuis 1976; en Ontario, ils ont augmenté de 49%.

- Le Vice-Président (M. Rancourt): Votre question, M. le député de Charlesbourg.
- M. de Belleval: Les finances provinciales ont été gérées prudemment et de manière sensible au cours des quatre dernières...
- Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Votre question, s'il vous plaît! Rapidement.
- **M. de Belleval:** Je termine la citation. Bref...
- Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!
 - M. Lalonde: Question de règlement.
- **Le Vice-Président (M. Rancourt):**Question de règlement, M. le député de Marguerite-Bourgeoys.
- M. Lalonde: Je demanderais au député de ne pas abuser de l'article 100. Le député de Jean-Talon a déjà accepté de répondre à sa question, mais il ne doit pas en profiter pour faire un discours et répéter ce que des journalistes...
- Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît! J'ai demandé justement au député de Charlesbourg d'en venir à sa question.
- M. de Belleval: D'accord, M. le Président, je terminerai en disant que, bref, les finances provinciales ont été gérées prudemment et de manière censée au cours des dernières années. Je viens de citer un article du Financial Times of Canada, un journal de l'Ontario. Ma question est la suivante: Est-ce que le député de Jean-Talon, comme critique de l'Opposition, est plus crédible que le Financial Times du Canada?
- M. Rivest: M. le Président, je vais répondre très brièvement, en m'adressant à nos concitoyens. À la suite de la question du député de Charlesbourg, si vous êtes d'accord avec le député de Charlesbourg que la situation économique au Québec est très bonne depuis 1976, si je vous disais que votre fardeau fiscal n'a absolument pas augmenté depuis 1976, si je vous disais que le nombre des chômeurs au Québec n'a probablement pas augmenté sous l'administration du Parti québécois et si je

vous disais que le nombre des assistés sociaux n'a absolument pas augmenté sous la gestion du Parti québécois, son administration, croyez-vous que vous accorderiez, chers concitoyens, plus de crédibilité au député de Jean-Talon ou au Financial Times? D'autres questions?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Louis-Hébert. S'il vous plaît! M. le député de Louis-Hébert, vous avez la parole.

M. Réjean Doyon

M. Doyon: Merci, M. le Président.

M. le Président, je pense que, pour comprendre les choses qui se passent de nos jours, particulièrement ces derniers temps à l'Assemblée nationale, il faut aller voir la cause de ce qui arrive. Je soumets à cette Assemblée qu'on n'aurait pas devant nous le projet de loi 68, si le gouvernement actuel n'était pas sur le bord de la banqueroute.

Qu'on n'essaie pas de nous faire croire de toutes sortes de façons, avec les arguments tous plus fallacieux les uns que les autres, que c'est un désir subit, spontané et pratiquement irrésistible de censément assainir les finances publiques tout d'un coup. Le fondement et la causa causans de ce projet de loi 68, du projet de loi 70, du projet de loi 72, etc., c'est la mauvaise situation financière du gouvernement. Il n'y a pas d'autre raison, M. le Président.

Qu'on n'essaie pas de nous faire avaler la couleuvre d'aucune autre façon. Le gouvernement actuel est pris à la gorge et, étant pris à la gorge, il tente de passer le fardeau sur les épaules des contribuables et, plus particulièrement, d'une certaine catégorie de contribuables qui, en l'occurrence, s'appellent les fonctionnaires, les employés de la fonction publique. (16 h 10)

M. le Président, il faut se méfier de la facilité avec laquelle ce gouvernement trouve à un moment précis, des moyens temporaires, des moyens qui sont trompeurs, de faire croire à la population qu'en réglant le problème des fonds de retraite, l'essentiel sera réglé. Je vous soumets qu'il ne sera absolument pas réglé. En réduisant et en gelant le salaire des fonctionnaires de la fonction publique québécoise, en augmentant les taxes, etc., je vous soumets, M. le Président, qu'il est faux de soutenir que. d'aucune façon, le problème fondamental de la société québécoise au niveau économique sera résolu. Je vous soumets, M. le Président, que le problème est plus grave et qu'il réside, en très grande partie, dans le qui ` gouvernement nous aouverne actuellement.

Écoutons les ministériels. On blâme l'Opposition de critiquer, d'attirer l'attention

de la population sur un certain nombre de déficiences. Qui plus est, à entendre parler les ministériels, on dirait que les gens d'en face souhaitent que nous soyons le gouvernement, et je les comprends très bien. La population souhaite cela aussi. C'est certain que la population souhaite cela. Mais qu'est-ce que vous voulez? La population est prise avec le gouvernement actuel et ce n'est pas le rôle de l'Opposition de gouverner. Je comprends que le gouvernement aimerait que les choses soient modifiées. Mais nous sommes l'Opposition et nous devons attirer l'attention de la population sur le fait que le but des projets de loi qui nous sont proposés, c'est de sortir, temporairement de l'ornière. Il n'y a aucune solution, il n'y a aucune amorce de solution permanente, il s'agit, pour le gouvernement, de tenter de sortir de l'ornière dans laquelle il s'est lui-même enlisé.

On doit souligner un certain nombre de choses en ce qui concerne le projet de loi qui nous est soumis. Le président du Conseil du trésor nous a fait valoir ce matin que la réduction de l'indexation de 3% dans les régimes de retraite, que vise le projet de loi no 68, aurait des effets qui seraient, à toutes fins utiles, à peu près, semble-t-il, négligeables, dans l'ensemble, pour les bénéficiaires des fonds de retraite. M. le Président, je pense que c'est là une affirmation qui doit faire dresser les cheveux sur la tête des gens qui sont en train de planifier, de budgétiser leur retraite, qui sont en train de penser à leurs vieux jours, mais cela n'est pas le cas.

Je vous soumets que les apparences qui nous sont présentées par le président du Conseil du trésor sont trompeuses et qu'à l'inverse de ce qu'il prétend, la diminution de l'indexation de 3% va faire très mal aux futurs pensionnés des régimes de retraite. Je vous réfère, M. le Président, par exemple, à certains chiffres que j'aimerais soumettre à cette Assemblée.

Il est vrai que l'effet va être mitigé pour l'année 1983, mais l'effet va être amplifié considérablement si on tient compte des années suivantes, des années postérieures. Si on prend l'hypothèse, pour mieux illustrer ce dont je parle, d'un salaire moyen, pour les cinq dernières années, de 18 000 \$ et que, pour les fins du même calcul que je soumets, on prend l'hypothèse d'un nombre d'années, pour fins de calcul de la pension, de 34 ans, on s'aperçoit que le montant de la pension, en 1983, serait de 12 240 \$. Si on prend aussi l'hypothèse, pour fins de calcul, d'un pourcentage d'indexation de 10% pour la première année, de 8% pour la deuxième et de 6% pour les années subséquentes, on s'aperçoit qu'au bout de quinze ans, disons au bout de dix ans, la pension, avec les hypothèses de calcul que j'ai soumises, sera de 23 175 \$ avec pleine indexation, c'est-à-dire avec l'indexation qui aurait lieu si ce projet de loi qui nous est présenté par ce gouvernement en désarroi économique n'avait pas été présenté. Donc, une pension de 23 175 \$.

Que se passe-t-il si la pension est diminuée de 3%, tel que prévu dans le projet de loi qui nous est présenté? À ce moment-là, M. le Président, la pension sera réduite à 20 113 \$, ce qui fera, pour la dixième année, une perte encourue de 3062 \$ et une perte cumulative de 14 595 \$.

C'est loin d'être négligeable pour des retraités qui ont très souvent comme seule source de revenu leur pension qu'ils retirent des régimes de retraite auxquels ils ont contribué et sur lesquels ils comptent. L'effet est encore plus catastrophique, et c'est important de le souligner parce qu'il faut pouvoir quantifier les choses. Ce n'est pas tout de dire comme le président du Conseil du trésor nous l'a dit, que c'est négligeable et que finalement le niveau de vie des retraités ne sera pratiquement pas affecté. Ce n'est pas tout de dire ça, il faut faire des calculs.

Je suis sûr, connaissant la facilité avec laquelle le président du Conseil du trésor sait manier la calculatrice, qu'il a fait ces calculs, mais il a négligé d'en informer la Chambre. Au bout de la guinzième année, avec les hypothèses de calcul que je vous ai soumises au tout début, la pension régulière avec pleine indexation serait de 31 013 \$. Diminuée de 3% par le projet de loi qui est devant nous, la pension ne serait plus que de 25 064 \$, ce qui fait, pour la seule quinzième année de pension que retirerait une personne, une différence de 5949 \$, près de 6000 \$. Entre l'hypothèse où il y a pleine indexation et l'hypothèse où il y a une indexation diminuée de 3%, cela donne le chiffre impressionnant de 37 997 \$ de perte encourue, accumulée. Pratiquement 40 000 \$ de manque à gagner pour un retraité qui va tomber, au bout de sa quinzième année de pension, sur la dernière trouvaille péquiste, le projet de loi no 68.

Je regrette beaucoup, M. le Président, aucun futur retraité ne peut accepter cela de gaieté de coeur et donner l'absolution à ce gouvernement pour une perte sèche de 40 000 \$ sur quinze ans de pension, ce qui possiblement normal. Cela inadmissible. Que le président du Conseil du trésor tente de nous envelopper ça, de nous enrubanner ça de la façon qu'il le voudra, avec toute l'habileté qu'on lui connaît... Je désire que les retraités qui m'écoutent, les futurs retraités - et il y en a énormément dans le comté que je représente ici à l'Assemblée nationale - réalisent très bien, froidement, que le gouvernement péquiste est en train de les frustrer, sur une période de quinze ans de pension, d'un montant de 39 997 \$ et, ça, c'est avec les 3% supposément négligeables que nous met sous le nez le président du Conseil du trésor.

Si, pour un seul individu, on considère une perte sèche, nette, de 40 000 \$ comme étant négligeable, ne nous surprenons pas qu'on se retrouve avec des déficits guillemets, "normaux". entre 3 000 000 000 \$. Si 40 000 \$. c'est négligeable pour une personne retraitée et qui a travaillé 34 ans pour en arriver là, pour se faire dire par des gens qui gagnent des salaires qui ne sont pas comparables aux leurs que 40 000 \$ de perte sèche sur une période de quinze ans et qu'une perte sèche de 5949 \$ dans la seule quinzième année c'est négligeable, on comprend le vocabulaire péquiste, le terme "normal" utilisé pour qualifier un déficit de 3 000 000 000 \$. Tout ça s'éclaire un peu. On comprend un paquet de choses, mais heureusement que les citoyens québécois, qui sont des citoyens économes, prévoyants, savent compter, en règle générale, sauf pour les gens qui nous représentent, et ne prennent pas comme étant quantité négligeable, quantité dont on n'a pas à s'occuper, un montant de 40 000 \$. (16 h 20)

Je pourrais multiplier les exemples comme ceux-là parce qu'il s'agit de faire quelques calculs pour s'en rendre compte.

M. Bérubé: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre.

M. Bérubé: Le député de Louis-Hébert accepterait-il de nous dire le taux d'inflation qu'il a utilisé pour ses calculs, de manière que je puisse préparer ma réponse pendant qu'il continue à parler?

Le Vice-Président (M. Rancourt): Selon l'article 100. M. le député.

M. Doyon: Oui, M. le Président, avec plaisir. D'ailleurs, si le président du Conseil du trésor m'avait fait l'honneur, ce qui est peut-être trop lui demander, de m'écouter au début, il aurait compris que j'avais indiqué que pour les fins de calculs et les fins d'hypothèses, le pourcentage d'indexation était de 10% pour la première année, de 8% pour la deuxième année et de 6% pour les années subséquentes. Ce sont les hypothèses que j'ai données. Là, je perds mon temps à répéter des choses que j'ai déjà dites.

Le président du Conseil du trésor fait grand état que le gouvernement va épargner environ 140 000 000 \$ pour l'année courante, c'est-à-dire pour neuf mois, pour l'exercice 1982-1983, qui se termine le 31 mars 1983. Si on le fait pour une période de douze mois, on arrive à un chiffre de 188 600 000 \$, alors que le vrai coût, il

faut aller le chercher dans la poche des bénéficiaires et des retraités. Quel est-il? Il doit se calculer sur la perte subie à la suite de la diminution des 3% de l'indexation. C'est un coût pour les bénéficiaires.

Il y a aussi la question de l'indexation proportionnelle pour la première année de l'indexation de la pension. Cela aussi, ça coûte de l'argent et le président du Conseil du trésor a laissé entendre qu'il y avait quelques millions qui flottaient là-dedans. On n'a pas trop su quoi. Il y a aussi, évidemment, le coût considérable du nouveau partage du coût des régimes de retraite. Si on prend les trois régimes de retraite, on s'aperçoit que la somme globale qui va être le coût qu'auront à supporter les bénéficiaires est de 381 000 000 \$. C'est cela, le véritable coût, et c'est de cela qu'il faut se préoccuper.

Le président du Conseil du trésor a la responsabilité de gérer, tant bien que mal plutôt mal, si vous voulez mon idée - les finances publiques. Nous avons l'obligation d'informer le président du Conseil du trésor qu'il doit aussi considérer le coût que subissent les futurs bénéficiaires du projet de loi no 68. Ce coût global est de l'ordre de 381 000 000 \$. Notre économie est dans une situation qui amène certains correctifs. Une grande partie du problème, sinon le problème principal, est constituée par le gouvernement en place actuellement.

En terminant, je me joins à mon collègue de Jean-Talon qui soulevait tout à l'heure la question des religieux laïcisés qui ont écrit longuement à divers ministres, à diverses personnes responsables, du côté du gouvernement, qui ont fait valoir des arguments sans réplique et qui ont reçu des réponses du gouvernement qui étaient, à toutes fins utiles, des engagements fermes, des engagements qui ont été répétés maintes fois sans aucun résultat. Ces gens, qui ont oeuvré dans le domaine de l'éducation comme religieux pendant des dizaines d'années, ont le droit non seulement à notre reconnaissance verbale, non seulement à des bouquets spirituels, comme on en donnait dans le temps, ils ont droit à de la reconnaissance chiffrée. Cette reconnaissance doit purement et simplement prendre la forme de la justice, de l'équité.

J'ai ici une lettre datée du 7 avril 1981, signée par Mme Pauline Marois, candidate du Parti québécois à l'époque dans le comté de La Peltrie, qui est maintenant devenue ministre, qui faisait état à M. Raymond Dolbec de ce qui suit, textuellement: "La situation que vous m'avez décrite justifie, à mon avis, des amendements à la Loi concernant la protection à la retraite de certains enseignants. La simple énumération des bénéfices et avantages résultant du RRE par opposition à ceux du RREGOP me permet de

vous assurer mon appui afin qu'une solution plus équitable soit trouvée. Aussi, disait-elle en plus, votre dévouement auprès de milliers de jeunes Québécois et votre apport considérable au système d'éducation du Québec méritent que les législateurs se penchent sur les amendements devant rétablir un équilibre plus juste entre tous les enseignants."

Ce sont des paroles textuelles, M. le Président, d'un membre qui siège actuellement au Conseil des ministres. Je demande au président du Conseil du trésor de tenir compte des demandes réitérées de ce groupe qui n'est pas un des groupes de pression les plus importants et qui a les leviers les plus vociférants. C'est un groupe qui fait valoir son point de vue à de nombreuses reprises, qui se fait promener de Caïphe à Pilate et qui n'a jamais finalement que des paroles pour se consoler.

Il faut que ces gens puissent prévoir leur avenir. Il faut qu'ils pensent à leur pension et ça, c'est pour bientôt. Je maintiens que le président du Conseil du trésor manque une chance en or de rétablir l'équité dans ce domaine. Il faut qu'il y pense. Il n'est pas trop tard pour apporter des amendements pour rétablir l'équilibre et permettre à ces gens d'être traités sur le même pied que tout le monde. L'argument qu'on nous a fait valoir tout à l'heure du côté ministériel - c'est le président du Conseil du trésor qui le disait - c'est qu'il n'y a pas de raison pour que les cotisations soient différentes d'un régime de retraite à l'autre. Disons. Est-ce qu'il y a des raisons pour que des gens qui font le même métier, la même profession, qui finalement se côtoient tous les jours puissent vivre honorablement parce qu'ils ont eu l'avantage de cotiser à un fonds de retraite normal, même s'il sera diminué avec ce projet de loi, tandis que d'autres parce qu'ils ont enseigné soit avec une soutane sur le dos, ou une robe de soeur, parce qu'ils étaient religieux d'une communauté religieuse, soient condamnés pratiquement à la mendicité? Il n'y a pas là justice, il n'y a pas là équité.

Je termine là-dessus, M. le Président. Simplement une autre chose que je veux dire au président du Conseil du trésor en terminant. Dans les réductions de salaire qui vont être imposées - je dis cela au président du Conseil du trésor - il faut tenir compte que cela va avoir des effets considérables sur le régime de retraite des personnes qui vont prendre leur retraite dans l'avenir. Leur salaire étant calculé sur les cinq dernières années, ces personnes vont se retrouver avec une baisse de salaire dans une seule année et cela va affecter leurs cinq meilleures années. Il va donc y avoir un effet qui va se prolonger tant et aussi longtemps qu'ils vont vivre. Est-ce que c'est une dimension qui échappe au président du Conseil du trésor? Il

est beau de faire un effort momentané dans un an, mais on ne peut pas demander à des gens de faire un effort continuel parce qu'ils tombent sur une mauvaise année alors que le gouvernement décide de diminuer leur salaire. Je demande sérieusement au président du Conseil du trésor d'envisager cela et de voir les effets néfastes de ces réductions de salaires. Je vous remercie.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le président du Conseil du trésor.

M. Yves Bérubé (réplique)

M. Bérubé: Merci, M. le Président. J'ai écouté l'intervention d'un certain nombre de députés de l'Opposition, je dois dire qu'on a peu parlé du projet de loi. Il n'y a, en fait, que le député de Louis-Hébert qui nous a lancé un certain nombre de chiffres un peu à l'aveuglette et tenté de faire frémir absolument toute la population, mais je ne crois pas qu'il ait fait frémir grand monde. De toute façon, je vais prendre quelques instants pour lui répondre.

Je pense qu'il est clair que l'Opposition ne voulait pas traiter du projet de loi. Par conséquent, elle a voulu tourner autour du projet de loi, tenter d'attribuer au gouvernement la responsabilité d'absolument toute la crise économique que nous vivons et, finalement, au lieu d'essayer de voir le bien-fondé de la présente réforme, elle s'est contentée de miner la crédibilité gouvernementale. Or, M. le Président, il y a un certain nombre de choses qu'il faut se dire avec franchise, avec honnêteté.

Par exemple, j'ai sous les yeux une étude qui avait été faite sur la part qu'occupe le Québec dans l'économie canadienne depuis 1956 et ce qui ressort de ces études - et d'ailleurs, je vous référerais au célèbre volume d'économique de MM. Fréchette et Vézina où il y a une excellente analyse de l'économie québécoise - c'est ceci: Il semble bien qu'à partir de 1960, au moment où les Québécois ont commencé à affirmer leur volonté de vivre en français chez eux, on a commencé à assister à des départs d'entreprises, sièges sociaux de toutes sortes, entreprises pharmaceutiques, de finances. banques. entreprises d'assurances, qui, se rendant compte que le Québec voulait vivre en français, ont jugé que, étant des entreprises canadiennes, elles devaient s'installer au Canada où on pouvait vivre en anglais, donc être chez elles plutôt qu'au Québec.

Et ceci a commencé dans les années soixante. Ce que nous observons, par exemple, c'est que la part du Québec dans le secteur de la fabrication passe de 30% à 27% en l'espace de quatorze ans, jusqu'en 1974. Je pourrais faire exactement la même

analyse pour le secteur primaire, pour absolument tous les secteurs industriels du Québec. Ce que nous avons observé pendant presque quinze ans, c'est une hémorragie de toutes les entreprises dites canadiennes qui s'étaient installées au Québec parce qu'elles étaient chez elles au milieu de la colonie et le jour où les Québécois ont commencé à vouloir affirmer leur volonté de vivre en français, elles ont commencé à quitter.

Je ne leur reprocherai pas de faire ce que la société Prudentielle vient d'annoncer, de quitter et de s'en aller à Kitchener. Elles ont fait leur choix. Elles ont choisi le Canada. Elles ont choisi de fonctionner en anglais. Elles ont choisi de s'accrocher aux parties du pays où elles se reconnaissaient et elles ont cessé de reconnaître dans le Québec un coin où elles étaient chez elles. Comme elles ont pris cette décision, inévitablement, l'économie du Québec a reculé par rapport à l'ensemble canadien et ceci, depuis le début des années soixante.

De fait, il suffit de regarder les investissements au Québec pour se rendre compte... Que l'on soit un gouvernement de l'Union Nationale ou un gouvernement libéral, on se rend compte que tous les gouvernements ont compensé le départ des investissements du secteur privé par des investissements du secteur public et on constate que les investissements du secteur public passent d'à peu près - je dois avoir le chiffre ici - 38% à au-delà de 50% en 1977, sous quelque gouvernement que ce soit. Pourquoi? Parce qu'il n'y avait que le gouvernement pour prendre la relève d'entreprises canadiennes qui ne se sentaient plus chez elles au Québec.

C'est ce qui m'a convaincu, moi, qu'il fallait doter le Québec de véritables instruments économiques pour prendre la relève et assurer le développement chez nous. Sans la souveraineté du Québec, nous serons toujours exposés à ce drainage continu. Il faut absolument qu'au Québec nous contrôlions nos instruments de développement. Il faut absolument qu'au Québec nous prenions le contrôle de notre économie. Tant et aussi longtemps que les Québécois ne se donneront pas les instruments pour assurer leur développement, nécessairement, le Québec va reculer dans l'univers nord-américain. C'est inévitable.

Cependant, ce que nous avons tenté de faire lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, c'est de renverser cette tendance. Même avec un gouvernement provincial qui n'a à peu près aucun pouvoir dans le domaine économique, on a au moins cherché à faire une concertation. On s'est dit: On n'a peut-être pas le moyen comme gouvernement d'intervenir directement, mais peut-être que si tous les intervenants qui restent au Québec, les Québécois qui veulent aller en affaires, veulent essayer ensemble

de s'entendre, d'établir un consensus et une stratégie de développement, à ce moment-là, on a des chances de tirer notre épingle du jeu même si, en restant dans l'univers canadien, on s'attache les deux mains dans le dos. Mais, on se dit: En s'attachant les deux mains dans le dos et en se jetant à l'eau, on va quand même essayer de nager.

Cela a amené tous ces sommets économiques. Cela a amené, je pense, un changement dans le climat. Cela a amené énormément de Québécois à aller en affaires. Cela a amené des politiques comme jamais on n'en avait eu. Quand a-t-on entendu sous des régimes antérieurs parler de politique économique, parler même de bâtir le Québec, parler d'une opération OSE, parler du virage technologique? Jamais. Jamais gouvernement à Québec ici n'a cherché à établir une stratégie de développement économique comme ce que nous avons essayé de faire à partir de 1976. Cela s'est traduit par le programme des pâtes et papiers qui est devenu un modèle au Canada et qui permet d'investir dans nos usines au Québec pour 1 500 000 000 \$. Au moment où on est en pleine récession économique, c'est le seul secteur qui continue à être dynamique, où il y a encore des investissements. Pourquoi? Parce qu'il y a eu une politique intégrée traitant de la forêt, traitant de l'industrialisation, traitant de la voirie, traitant de l'aménagement forestier qui a fait en sorte qu'on a pu relancer ce secteur industriel. Je pourrais vous parler du secteur des mines. On n'a qu'à lire l'article de la revue Finances de cette semaine, qui fait une synthèse de l'activité minière au Québec. On va voir qu'à la suite d'un ensemble de politiques dans le secteur minéral, aujourd'hui, malgré la conjoncture, c'est le record pour toute l'exploration minière de toute l'histoire du Québec et c'est un des meilleurs dossiers d'exploration minière dans l'ensemble canadien. Pourtant, avant nous, cela ne s'était jamais produit. C'est l'impact de politiques qu'on a tenté de mettre sur pied.

on nous reproche responsables de la situation économique, je dis: Non, merci. Nous avions bien dit aux Québécois, lors du référendum: Si on dit non merci, on aura rien merci. Lors des accords fiscaux, on a eu rien merci. On a perdu 500 000 000 \$. Si, aujourd'hui, on a des problèmes, demandons donc à nos petits amis d'en face, qui disaient aux Québécois de dire non, d'aller maintenant plaider auprès de leurs grands frères à Ottawa en leur disant: Les 500 000 000 \$ que le Québec perd, cela n'a aucun bon sens. Cessons de se plaindre quand on est obligés de faire des compressions budgétaires justement, on a perdu 500 000 000 \$.

Je ne prétends pas que nous avons réglé tous les problèmes au Québec, mais,

quand il y a des problèmes, on se tient debout et on y fait face. Je regarde en 1980, croissance économique au Québec: 11,7%. Vous allez me dire qu'il y a de l'inflation là-dedans, c'est vrai. Enlevons l'inflation, il reste 1%. Au Canada, durant la même période, recul de 1/10%. Nous, on avance, l'ensemble canadien recule. Notre croissance économique est le triple de celle des États-Unis. C'est pour toute la période de 1975 à 1980. On ne pourra tout de même pas reprocher à l'administration actuelle de ne pas avoir mis un certain nombre de politiques économiques sur pied et d'avoir obtenu ces résultats. Ce n'est pas parce que l'économie augmente moins vite qu'on doit nécessairement juger négativement gouvernement. Peut-être qu'il faudrait se poser la question: Si cela augmente moins vite, comment est-ce que cela augmente ailleurs? Est-ce qu'il y a beaucoup de pays où cela augmente plus vite? Est-ce qu'il y a beaucoup de provinces où cela augmente plus vite? Quand on regarde le portrait, on s'aperçoit que, quand on a la quatrième performance de croissance économique dans le monde, il me semble que ce n'est pas si mal. C'est quelque chose que jamais les libéraux ne disent. Je ne vous dis pas qu'elle est assez élevée. Je ne vous dis pas qu'elle suffit à répondre à l'arrivée de jeunes qui veulent travailler, je n'ai jamais dit cela. Je vous dis que c'est quand même mieux qu'ailleurs, ce qui fait que dans une crise on arrive encore à s'en sortir mieux qu'ailleurs. Cela veut dire cependant qu'on prend nos responsabilités. Le projet de loi est là pour prendre nos responsabilités, pour assainir nos finances publiques dans l'avenir. Ce n'est pas avec des jérémiades perpétuelles, chaque fois qu'il faut comprimer une dépense quelque part, des protestations chaque fois qu'il s'agit d'augmenter les impôts pour tenter de maintenir l'équilibre, et en même temps attaquer le gouvernement sur les déficits, qu'on va arriver à régler les problèmes du Québec. Ce n'est pas compliqué, le déficit, c'est la différence entre les revenus et les dépenses. Si on dit: Augmentez vos dépenses, le déficit va augmenter. Pourtant, on nous dit: Non, il faudrait baisser le déficit.

Le député de Rimouski, ministre des Travaux publics, vous l'a mis sous le nez tantôt. Je n'avais pas tellement insisté làdessus dans mon introduction. Qu'est-ce que vous mettiez pour financer les fonds de retraite? Vous mettiez 186 000 000 \$\$ dans le budget lorsque nous sommes arrivés. Aujourd'hui, c'est 1 100 000 000 \$\$. Voici une dette que vous cachiez à la population. Aujourd'hui, parce que nous ne la cachons pas, vous dites: Votre déficit augmente. C'est bien évident parce qu'on a pris la peine de tenir les livres correctement. C'est cela que vous devriez dire à la population.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Bérubé: Je ne prétends pas que nous sommes un gouvernement parfait. Je dis que lorsqu'il y a un problème, lorsqu'il y a une crise, lorsque nos concitoyens attendent de leurs représentants des solutions... C'est ce que nos électeurs attendent, ils n'attendent pas autre chose, ils ne veulent pas entendre dire: Le gouvernement est responsable de tout ce qui nous arrive. Ils veulent savoir ce que vous avez à proposer. Ils veulent savoir quelle est votre solution. Si vous ne voulez pas couper, où allez-vous couper? Si vous ne voulez pas augmenter les impôts, comment allez-vous réduire le déficit? Ils aimeraient savoir cela, mais vous n'en parlez pas. Nous, on en parle. On l'explique à la population et on essaie de le faire comprendre parce que la seule façon, c'est de s'adresser à l'intelligence des gens, ce que vous ne faites jamais. Tout ce que j'ai entendu cet aprèsmidi, c'est de la pure démagogie sans aucun effort pour s'adresser à l'intelligence des Québécois. Vous allez le payer cher un jour.

Une voix: C'est vrai.

Des voix: Bravo!

M. Bérubé: Le député de Johnson a posé une question, je pense, fondamentale à laquelle je dois répondre également.

Une **voix:** Le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Bérubé: Excusez-moi, je confonds toujours le député de Vaudreuil-Soulanges avec le député de Johnson. J'ai l'impression que nous sommes envahis par les Johnson et on finit par être, à un moment donné, obnubilé par ce nom célèbre, cette famille extraordinaire au Québec.

Le député de Vaudreuil-Soulanges nous dit: Le gouvernement change, modifie le contenu des tables de négociation. J'essaie de retrouver exactement l'expression qu'il a utilisée. Oui, "on a exclu le régime de retraite du champ normal de négociation." Évidemment, il dit: Vous reniez votre signature. C'est inexact. Il a d'ailleurs très bien cité le contenu des conventions collectives. Ce qu'il n'a pas cité, c'est le contenu des conventions collectives précédentes. Je pense que la population doit le savoir.

Il est vrai qu'en 1973 - je ne prétends pas que les régimes de retraite n'ont pas été négociés dans le passé; je ne prétends pas cela; qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne dis pas - le gouvernement a négocié le régime de retraite, indéniablement, mais la convention collective disait ceci: Écoutons bien ce qu'elle disait: "La loi créant le

nouveau régime universel de retraite ne peut contenir des dispositions moins favorables que celles prévues par la présente convention."

Le gouvernement, dans la convention, s'était donc engagé, sous sa signature, à ne pas modifier à la baisse les régimes de retraite qu'il allait créer. Le gouvernement s'est donc lié par contrat à ne pas modifier la loi. Parfait.

Qu'arrive-t-il en 1976? Une lettre annexée à la convention et qui tient lieu de convention dit: "Au cours de la durée de la présente convention, aucune modification au régime de retraite des employés ne peut rendre les dispositions du régime moins favorables, sauf s'il y a accord à cet effet." À nouveau, de façon explicite, très clairement, le gouvernement s'est engagé dans un contrat à ne pas réduire la générosité des régimes de retraite. C'est écrit dans le contrat.

Qu'arrive-t-il en 1979, lorsque nous signons une convention collective? Voici ce qui est écrit: "Le taux actuel de cotisation est maintenu jusqu'au 1er juillet 1980." Ah! il est maintenu. "Le gouvernement rencontrera la partie syndicale, lorsqu'une hausse des cotisations est requise, afin de discuter de tout réaménagement de bénéfices jugé pertinent." Il n'y a aucune clause dans la convention qui empêche le gouvernement de modifier à la baisse les régimes existants. Voilà ce qui est écrit dans la nouvelle convention et non pas ce qui était écrit dans les anciennes conventions.

Que l'on nous dise que cela a toujours été négocié, c'est vrai. Que l'on nous dise cependant, plus honnêtement, que, dans la dernière convention collective, cette clause qui limite le pouvoir de légiférer a disparu, ceci serait plus honnête, car alors ceci renverserait complètement l'argumentation du député de Vaudreuil-Soulanges.

Je ne prétends donc pas que les régimes de retraite n'ont pas été négociés dans le passé, mais je dis que, lors de la dernière ronde de négociations, la clause par laquelle le gouvernement se liait à ne pas modifier à la baisse a disparu.

Un autre point qui a été soulevé par deux députés de l'Opposition, c'est le cas des ex-religieux enseignants. C'est un problème difficile. Je comprends que, pour beaucoup de nos concitoyens ex-religieux, ils se voient vieillissants, avec une pension inférieure à celle qu'ils auraient pu avoir. Évidemment, ils aimeraient que l'on puisse bonifier le régime de retraite. Ils aimeraient que l'ensemble de leurs concitoyens leur paie un régime de retraite plus généreux. Il y a beaucoup de nos concitoyens qui n'ont pas non plus de régime de retraite particulièrement généreux et le gouvernement ne leur en verse pas non plus. Alors, la question, est de savoir sur quelle base on doit traiter certaines personnes différemment des autres. Déjà, comme gouvernement, nous avons fait un effort. Il faut quand même reconnaître qu'on doit au député de Charlesbourg, ministre de la Fonction publique à l'époque, la loi 60 qui a tenté de rétablir, c'est vrai, certains privilèges qu'on pensait défendables, et c'est facile à expliquer.

Avant 1965, les religieux ne cotisaient pas au Régime de retraite des enseignants. Lorsque, cependant, ils se laïcisaient, ils avaient le droit de racheter les années où ils avaient été religieux sans payer de cotisation. Il était acquis, à l'époque, que c'était la communauté religieuse qui s'occupait de leurs vieux jours lorsqu'ils arrivaient à la retraite. Évidemment, le jour où ils quittaient la communauté religieuse, ils se retrouvaient, souvent, sans pension. C'était avant 1965.

En 1965, la loi a été changée et on a permis aux religieux de cotiser au régime de retraite du gouvernement et, en même temps, dans la loi de 1965, on a empêché les religieux qui quittaient les ordres de racheter les années antérieures. Je pense que c'est là qu'on a commis une injustice, en ce sens qu'on se retrouvait donc avec des religieux qui continuaient à cotiser à la Régie des rentes. Vous aviez des enseignants laïcs qui, également, cotisaient, et si, à un moment donné, le religieux quittait tout en continuant d'enseigner, il se retrouvait avec une pension nettement inférieure après avoir fait le même travail côte à côte avec son collègue. C'est la loi 60 qui a corrigé cela. Dans le cas précis d'un religieux qui continue d'enseigner et qui choisit de se laïciser, nous avons décidé que son régime de retraite devrait être identique à celui de son collègue qui, lui, aurait toujours été religieux, par exemple, ou encore un laïc qui aurait toujours enseigné à la même école. C'est l'amendement que nous avons voulu apporter et que nous avons apporté.

Toutefois, nous n'avons jamais dit que tous les ex-religieux ayant travaillé dans l'enseignement pourraient racheter les années où ils n'ont pas contribué au Régime de retraite des enseignants. Non, nous n'avons jamais dit cela. Nous avons même fait le calcul. II en coûterait 500 000 000 \$ pour donner près de la même reconnaissance à l'ensemble des ex-religieux. À partir de cela, comme gouvernement, je ne dis pas qu'un jour on ne pourrait pas en ajouter, mais je dis que, pour l'instant, nous ne pouvons pas. La réponse du gouvernement, c'est non. Nous n'envoyons pas les gens d'un endroit à l'autre. La réponse, c'est non. C'est tout.

Essentiellement, M. le Président, le régime de retraite va être modifié dans la présente loi. Il ne sera pas modifié en le bonifiant. Il sera modifié pour faire en sorte qu'il coûte moins cher. Pourquoi? Parce que,

société, comme nous n'avons pas suffisamment de ressources pour faire face à l'ensemble des responsabilités auxquelles nous devons faire face. Nous devons calculer soigneusement οù nous mettons ressources, évaluer soigneusement, exemple, la générosité de nos régimes de retraite et les ajuster à la baisse si nous estimons qu'ils doivent l'être.

On notera que l'Opposition n'a pas attaqué, sur le fond, le dossier des régimes de retraite pour une raison bien simple, M. le Président. C'est une réforme nécessaire, une réforme qui va assainir les finances publiques, une réforme qui va nous permettre de faire face à la crise économique que nous traversons, avec des marges de manoeuvre additionnelles qui vont faire en sorte que l'ensemble de nos concitoyens en profitera. En même temps, cela sera fait d'une façon juste, d'une façon équitable qui va continuer de permettre aux employés du secteur public de bénéficier certainement d'un des régimes les plus généreux en Amérique du Nord.

Des voix: Bravo! Bravo! (16 h 50)

Le Vice-Président (M. Jolivet): Est-ce que cette deuxième lecture du projet de loi no 68, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les régimes de retraite, est adoptée?

Des voix: Adopté.

- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint de l'Opposition.
- **M. Lalonde:** Si vous voulez reconnaître le leader du gouvernement, je pense qu'il...
- M. Brassard: Je demande un vote enregistré, mais je suggère cependant que le vote soit reporté à la séance de demain.
- Le Vice-Président (M. Jolivet): Accordé? Donc, le vote aura lieu demain selon les avis prévus au règlement. M. le leader adjoint du gouvernement.
- **M. Brassard:** Là-dessus, M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article 7 du feuilleton d'aujourd'hui.

Reprise du débat sur la deuxième lecture du projet de loi no 70

Le Vice-Président (M. Jolivet): L'article 7, reprise du débat sur la motion du ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor qui propose que le projet de loi no 70, Loi concernant la rémunération dans le secteur public, soit maintenant lu pour la deuxième fois. La parole était au député de Joliette et whip du gouvernement.

M. Chevrette: M. le Président, avec le consentement du leader adjoint du gouvernement, j'aimerais céder mon droit de parole au ministre des Affaires sociales, mais en ne perdant pas cependant mon droit de parole. Je laisserai également la priorité à la ministre de la Fonction publique pour m'inscrire en troisième place.

Le Vice-Président (M. Jolivet): C'est votre priorité que vous laissez tomber pour le moment. M. le ministre des Affaires sociales.

M. Pierre-Marc Johnson

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le projet de loi no 70 est un geste législatif difficile, engageant, nécessaire. C'est une action gouvernementale et législative compromettante, elle oblige maintenant et pour l'avenir. On ne saurait l'envisager dans son strict sens ou dans ses strictes connotations budgétaires et financières pour l'État ou pour le gouvernement et il faut voir là où ce projet de loi et ce qu'il contient, les réalités qu'il sous-tend. s'inscrivent.

Il faut replacer - et je le ferai brièvement, compte tenu du fait que mon collègue a eu l'occasion de le faire tout à l'heure dans le cadre de la discussion d'un autre projet de loi - le projet de loi no 70 dans le contexte des 20 dernières années. Le développement absolument phénoménal que le Québec a connu à travers l'État depuis 20 ans nous a permis de nous donner, comme société, un système d'éducation extraordinaire où on est allé au-delà du béton, où on a tenté aussi d'aller vers la pédagogie. C'est un système où se sont joints littéralement des milliers d'hommes et de femmes de la génération à laquelle j'appartiens à ceux qui oeuvraient déjà, dans les années soixante et dans les années cinquante, dans le domaine de l'enseignement, avec le résultat qu'on est passé d'un des niveaux d'instruction les plus bas en Occident à un des niveaux d'instruction les plus élevés.

Dans le domaine des affaires sociales, nous nous sommes dotés, également comme collectivité, d'un système qui est cité en exemple dans le monde entier, qui est caractérisé et reconnu pour ses vertus d'accessibilité à des services de qualité gratuits.

Nous avons également fait des efforts incroyables depuis 20 ans pour tenter de mieux répartir la richesse, que ce soit dans les programmes de sécurité du revenu, que ce soit dans l'évolution lente, mais toujours, parce qu'elle l'est toujours, dans le domaine de la compensation à la suite des accidents de travail, que ce soit aussi dans le fait que nous nous sommes bâti des systèmes de prestations universelles dans un tas de secteurs.

Nous avons connu aussi, il faut le dire, des succès importants sur le plan de ces institutions qui nous ressemblent et qui sont essentielles pour les Québécois, qui sont 6 000 000 sur un continent nord-américain qui est différent d'eux; nous sommes différents, bien que près de ce continent. Nous avons connu des succès au niveau de l'ensemble de ces institutions relatives à notre identité culturelle et nous avons connu, je pense, comme l'a bien évoqué tout à l'heure mon collègue, ministre et président du Conseil du trésor, des succès assez remarquables depuis 20 ans sur le plan de l'intervention de l'État dans le domaine économique.

Il y a eu évidemment certaines expériences qui ont été moins heureuses, mais la plupart ont été heureuses. Tout ça, avec la richesse de l'ensemble des Québécois; tout ça, avec la richesse de notre peuple, de notre population; tout ça, finalement, à même la taxation, l'impôt sur le revenu des particuliers et la part relative de notre richesse collective qui passe par l'État.

Survient une crise économique mondiale - qui n'est même pas occidentale, elle est mondiale - qui a, évidemment, des effets budgétaires pour les municipalités et les commissions scolaires, pour l'État lui-même, pour les citoyens aussi, pour les entreprises, pour les personnes âgées et pour les jeunes. Cette crise a connu un paroxysme avec les taux d'intérêt qu'on a connus récemment et l'État, déjà, qui tentait d'y faire face depuis un certain nombre d'années en diminuant la croissance des dépenses - ce que nous avons réussi à faire - voit s'installer structurellement et profondément les effets de cette crise sociale et économique.

Les éléments de la crise? Ce n'est pas très compliqué: l'inflation, le coût de la vie qui augmente, les taux d'intérêt qui ont atteint des sommets absolument incrovables et pour lesquels on serait allé en prison il y a dix ans, une récession économique, le tout produisant du chômage. Pour les entreprises et pour les jeunes, pour les personnes âgées et pour l'ensemble des citoyens du Québec, ce résultat qu'est le chômage et ces manifestations de la crise sont difficiles à supporter. Les taux d'intérêts amènent les petites entreprises à faire des mises à pied, quand ce n'est pas carrément la fermeture et la création de chômage. Pour la petite entreprise, il n'y a pas de statu quo.

Pour la jeune famille qui s'est offert une maison il y a trois ou quatre ans et qui a vu ses hypothèques renouvelées il y a environ six mois, c'est passer de 10% à 20% parfois de taux d'intérêt. Il n'y a pas de statu quo pour la jeune famille qui s'est procuré une maison il y a un certain nombre d'années. Quant à l'inflation, elle

profondément atteint les personnes à revenu fixe dans notre société. La majorité des familles du Québec ont connu une érosion graduelle de leur pouvoir d'achat depuis cinq ans. Il n'y a pas de statu quo, non plus, pour les personnes âgées et pour l'ensemble des familles du Québec.

Le chômage - et nous l'avons tous vu dans nos bureaux de comté depuis un certain nombre de mois - a des effets désastreux. Nous avons des collègues, ici, qui représentent des comtés où il y a 25%, 30% de chômage. C'est vrai dans d'autres régions du globe. C'est vrai chez nos voisins du Sud comme chez ceux de l'Ouest; encore pire chez nos voisins de l'Est. Des hommes et des femmes, qui ont cinq, dix, quinze, vingt ans d'ancienneté dans des entreprises, sont en train de finir leurs prestations d'assurancechômage et seront bientôt des bénéficiaires du bien-être. Des jeunes vivent dans l'insécurité, dans la difficulté de trouver un emploi, dans le découragement, dans la perte de l'espoir de trouver un emploi et, pire encore, souvent, dans la perte de l'espoir tout court. Il n'y a pas de statu quo pour eux, non plus.

Pour l'État aussi, cette économique a des conséquences. Les taux d'intérêt font que l'argent qu'on a emprunté comme société depuis un certain nombre d'années nous coûte plus cher; l'État paie des taux d'intérêt plus chers aux banquiers. Pour l'État également, l'inflation l'atteint directement puisque les fournitures, les services, les appareils, dans les hôpitaux, dans les commissions scolaires, les manuels scolaires, le papier, les effaces et les crayons qui sont abondants, on le sait, les salaires sont tous en fonction de l'inflation. Et le chauffage, évidemment.

Le chômage non seulement nous comme députés, préoccupe comme gouvernement, comme il préoccupe, j'en suis sûr, nos adversaires et les gens d'en face, mais il atteint l'État dans ses revenus. S'il y a moins de gens qui travaillent, il y a moins de gens qui paient de l'impôt. S'il y a moins de gens qui paient de l'impôt, c'est une diminution des revenus pour l'État. Il y a aussi les transferts fédéraux sur lesquels je n'insisterai pas; je pense que ce débat a été fait et très clairement. Il ne s'agit pas ici de trouver des boucs émissaires, mais de voir la réalité comme elle est.

Le gouvernement, dans ce contexte, doit réagir; plus, il doit agir. Pourquoi? Parce que le fardeau d'impôt des Québécois est déjà plus élevé que les autres; il est à la veille d'atteindre le seuil du tolérable dans une société qui connaît les problèmes économiques que nous connaissons. Parce que, deuxièmement, l'État québécois a une responsabilité fondamentale de fournir des services de qualité dans des domaines aussi vitaux que l'éducation, les affaires sociales,

les institutions que nous nous sommes données comme société depuis vingt ans pour préserver notre identité et la faire croître. Parce que l'État aussi, au Québec, a servi et doit continuer de servir à l'avancement, au progrès de cette société et au mieux-être des individus par des actions collectives aussi. Parce que l'État doit aussi, à même les pouvoirs d'un gouvernement provincial, avec toutes les limites que cela implique, aller au plus pressé, au plus important, essayer d'empêcher des pertes d'emplois, si ce n'est créer des emplois.

L'État doit aussi constater ce qu'il est devenu depuis 20 ans et c'est ce que nous vivons. Ce n'est pas une crise de deux ans, de trois ans; ce sont les effets d'un développement depuis 20 ans comme société. On doit constater que ce développement a aussi amené des lourdeurs, une fonction publique relativement pléthorique. Notre gouvernement y voit depuis un certain nombre d'années en coupant ce qui semble superflu et ce qui a été identifié, et on continuera d'en identifier tout le temps, parce que c'est gros, 23 000 000 000 \$, parce que c'est gros, 100 établissements, 1000 établissements dans le secteur scolaire ou 1000 établissements dans le réseau des affaires sociales, et on continuera de comprimer là où c'est faisable, en espérant qu'on respecte la justice, l'équité et le souci du bien-être des citoyens.

Mais on se rend compte aussi qu'on a créé des expectatives et des habitudes au Québec depuis 20 ans. Cela, il va falloir le revoir aussi. On est en train de le revoir parce que les citoyens le revoient dans leur propre vie à cause de la crise économique. Il va falloir informer les citoyens de la réalité et de la vérité des coûts. Il n'y a rien de gratuit dans une société en crise. Il faut aussi, à travers tout cela, par les actions qu'on doit prendre, être le plus équitable possible, se rapprocher de l'idée qu'on peut se faire de la justice. Il faut donc constater qu'il y a aussi 300 000 salariés de l'État. Ces salariés, M. le Président, sont depuis des années à l'abri de l'inflation et, pour ceux qui ont deux ans d'emploi, à l'abri de l'insécurité d'emploi à cause de la permanence. Non seulement sont-ils à l'abri de l'inflation, M. le Président, depuis un certain nombre d'années, mais ils ont également connu ce qu'on appelait un enrichissement dans une société qui ne s'enrichit pas depuis un certain nombre d'années.

Pourtant, lors de la dernière négociation, le ministre des Finances et président du Conseil du trésor d'alors a réussi à réduire considérablement à l'égard du fardeau pour l'État ces clauses d'enrichissement collectif. Ces hommes et ces femmes, M. le Président, qui sont au

d'environ 300 000, nombre aui sont rémunérés par l'État, ont souvent choisi des occupations dans les hôpitaux, dans l'enseignement, dans la fonction publique, ou bien parce qu'ils étaient, par leur tempérament, par leur instruction, portés vers le service des autres, ou bien parce qu'ils voulaient s'identifier à des progrès extraordinaires que nous connaissions comme société à une époque absolument différente de la nôtre, puisqu'elle était abondante, et où tous les espoirs étaient permis. Ces 300 000 personnes sont passées également du groupe de travailleurs salariés à peu près les moins bien rémunérés, en termes comparatifs, au groupe de travailleurs, classe par classe, à peu près les mieux rémunérés, compte tenu de leurs fonctions, de leurs heures de travail et de l'ensemble des conditions de leur travail, sauf quelques exceptions que nous reconnaissons; c'est notamment, le cas des ouvriers d'une partie de la fonction publique et parapublique.

Ces progrès remarquables que nous avons connus à travers, il faut le dire, des affrontements qu'on n'aura plus les moyens de se payer comme société durant bien longtemps ont aussi permis l'amélioration de la condition des travailleurs du Québec de façon générale, parce qu'il y a eu là une amélioration qui s'est répercutée dans d'autres secteurs, même dans des secteurs non syndiqués du secteur privé. Là, par exemple, où il faut faire attention, c'est que la spirale inflationniste qu'on connaît depuis un certain nombre d'années est en train de produire exactement l'effet contraire. Ce devancement du groupe du secteur public et parapublic est en train de produire des effets négatifs sur les autres. Il faut y voir. Ils subissent eux aussi, je le reconnais, M. le Président, l'inflation et le taux d'imposition. Ils paient des impôts. Ils voient ce qu'est l'inflation, mais, sans être responsables de la crise, on peut dire, je pense, honnêtement, en termes relatifs dans notre société, qu'ils s'en tirent mieux que les autres et c'est ça le fond de la question dans la loi 70, M. le Président. Le clivage social ne doit pas continuer. On ne peut reconduire des règles vieilles de 15 ou 20 ans et affirmer qu'il v aura un groupe de citoyens à l'abri de l'insécurité d'emploi, à l'abri de l'inflation et qui peut s'enrichir grâce aux autres, pour que cela ne devienne pas aux dépens des autres. Il est de notre responsabilité, M. le Président, d'y faire face.

Le gouvernement leur a donc proposé quelque chose. Nous avons tendu la main aux instances syndicales. Nous nous étions, dans notre approche, inspirés de la connaissance et des constatations que j'ai évoquées tout à l'heure. Nous étions animés par un souci d'équité quant à ce groupe de travailleurs par rapport au reste de la société et d'équité de ces travailleurs entre eux, compte tenu

de leur niveau de revenu, selon leur emploi, dans les secteurs public et parapublic.

En somme, M. le Président, notre approche était inspirée d'une vision de solidarité plus élargie que celle à laquelle certains discours de structures nous ont habitués depuis 20 ans, inspirée de la volonté de voir se faire un effort de partage et un partage d'efforts pour faire face aux conséquences de la crise que nous connaissons comme société et aussi comme État. Cette offre a été rejetée au nom de prérequis, de postulats et de garanties que nous ne pouvions reconnaître et surtout au nom d'un réflexe classique des acquis, alors qu'il n'y a plus de statu quo pour les autres dans la société. On a évoqué, à ce momentlà, le caractère presque sacramentel de la signature qui, je le reconnais, est un argument qui, en droit et au niveau de l'évolution des institutions, est sûrement fondé, mais qui évite, malgré tout, la vraie question de fond.

Il faut donc maintenant agir et c'est ce que fait cette loi, M. le Président. Elle laisse expirer les conventions collectives et, il est vrai, remet en cause une disposition contenue dans ce contrat qui est en fait la reconduction des conditions salariales pour la période suivant le 31 décembre. Mais je ferai remarquer que cette disposition contractuelle n'est pas d'ordre public comme le contrat en soi l'est au sens du Code du travail, dans la mesure où le Code du travail est permissif à l'égard de telles clauses et ne les impose pas, contrairement à ce que j'ai entendu de l'autre côté à l'occasion, M. le Président.

Finalement - il faut bien le voir - c'est nous qui avons ici, comme hommes et femmes, à assumer nos responsabilités à l'égard de ce qu'on pense ou ce qu'on dit être l'ordre public. Cette offre, M. le Président, était inspirée d'un principe d'équité qui aurait fait que quelqu'un à 260 \$ par semaine aurait quand même eu une augmentation en fonction de l'inflation, que quelqu'un à 425 \$ dans la fonction publique aurait quand même eu la moitié de l'équivalent de l'inflation, et gel pour ceux qui étaient à 37 000 \$ et plus, c'est-à-dire à 700 \$ par semaine. Cela a été rejeté. La loi reproduit ces notions, mais le temps, la situation créée par ce refus nous obligent à aller chercher cette augmentation en trois mois, nous obligent à le faire dans l'année budgétaire.

Nous faisons appel profondément à deux principes, celui d'équité dans la mesure où les échelles de redressement au mois d'avril tiendront compte du caractère gradué, selon qu'on est petit ou haut salarié des secteurs public et parapublic. Nous faisons également appel à la négociation dans la mesure, M. le Président, où il est possible, une fois que cette loi sera adoptée, que les centrales choisissent de s'asseoir avec nous pour

négocier un ensemble et un étalement sur cela, et cette entente saurait prévaloir sur les lois.

M. le Président, je disais tout à l'heure que c'est un geste difficile, qu'il est inhabituel et exigeant et qu'il est compromettant. Il faut maintenant faire des choix au Québec. Nous devrons nous inspirer pour les faire, quoi qu'on en dise, d'un souci de voir primer la justice et l'équité sur les formes et la reconduction des formes qui accentuent le clivage social et qui peuvent paralyser cet État que nous nous sommes donné comme collectivité de part et d'autre de cette Chambre, d'ailleurs. Il y a un souci, également, du maintien de la possibilité de la négociation comme reconnaissance du nécessaire avenir que représente le respect des organisations qu'on s'est données quant au déroulement de l'avenir.

M. le Président, c'est le geste le plus engageant que le gouvernement aura fait depuis un certain temps. Il y en aura d'autres. Il faudra aussi que le gouvernement pose d'autres gestes pour préserver l'essentiel d'un système de santé et de services sociaux, d'une série d'institutions qui s'identifient à ce qu'on est et à ce qu'on a bâti et aussi pour faire en sorte que l'État continue d'être dynamique chez nous. Il faudra revoir le rôle de l'État dans certaines de ses attributions secondaires. Il faudra peut-être aussi remettre en cause le caractère universel de certains programmes. Quant aux structures organisées dans la société, qu'elles soient syndicales, patronales ou autres, il faudra qu'elles acceptent une remise en cause pour mieux accorder leur action à la réalité, celle d'une crise économique qui n'a pas seulement des effets financiers ou budgétaires, mais des effets sociaux et possiblement ébranlement profond de cet État auquel nous appartenons. (17 h 10)

Pour cela, le gouvernement comme ses structures pourront s'inspirer des choix quotidiens que font les citoyens qui vivent discrètement, avec tolérance et patience, depuis un certain nombre d'années, des effets de cette crise. Cette discipline, cette rigueur, ce respect de nous-mêmes et l'acceptation d'assumer nos responsabilités en posant des gestes compromettants, c'est avec cela qu'on passe à travers des crises et qu'on bâtit des pays.

Le **Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Marguerite-Bourgeoys et leader adjoint de l'Opposition.

M. Fernand Lalonde

M. Lalonde: M. le Président, après le sermon que nous venons d'entendre, il reste que nous devons sortir du rêve et nous attaquer à la réalité. J'entendais le ministre

des Affaires sociales, tout d'abord, brosser un tableau très sombre de la situation économique, tableau beaucoup plus réaliste que celui que son collègue, le président du Conseil du trésor, venait de nous décrire pour défendre un autre projet de loi, à savoir que la situation économique au Québec avait été de beaucoup meilleure, beaucoup plus forte que dans le reste du Canada depuis quelques années, que la performance économique du Québec avait extraordinaire comparativement à d'autres endroits. En même temps, ou quelques minutes plus tard, le ministre des Affaires sociales nous dit: Cela va bien mal, le chômage augmente, l'inflation augmente. Quelle vérité voulez-vous qu'on prenne?

Le Vice-Président (M. Jolivet): Je m'excuse auprès de vous, M. le député. Vous avez entièrement droit à votre droit de parole, en vertu de l'article 100. Le ministre qui a précédé n'a été aucunement interrompu. Je demanderais le même privilège pour le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. le député.

M. Lalonde: Laquelle des deux vérités doit-on prendre? Celle du président du Conseil du trésor ou celle du ministre des Affaires sociales qui, d'ailleurs, s'est permis d'autres raccourcis? Comme c'était beau! Tout le monde était responsable. On est passé rapidement là-dessus. On n'a même pas trop parlé du fédéral. Il n'y avait personne de responsable, c'est la beauté de l'affaire. Il nous invitait, des deux côtés de la Chambre, à la solidarité. Il n'y a personne de responsable. Le ministre à oublié une chose. Les conventions collectives qu'il veut aujourd'hui violer, c'est son gouvernement lui-même qui les a signées. Il dit: Le temps nous oblige, se référant à la disposition du projet de loi no 70; il faudrait peut-être le rappeler à ceux qui nous écoutent. Ce n'est pas très réjouissant ce que nous faisons aujourd'hui. C'est assez déprimant ce que le gouvernement nous impose comme menu législatif depuis quelques mois: coupures, augmentations de taxes. Maintenant, on déchire les contrats. C'est ce qu'on fait. On va faire indirectement ce que l'honneur, ne serait-ce le peu qu'il reste à gouvernement, l'empêche, lui défend de faire. En trois mois, on va chercher, sans leur consentement, dans les poches de nos employés, ce qu'on leur donne, ce qu'on est obligé de leur donner en six mois, parce que ce gouvernement a signé une convention collective préréférendaire, trop généreuse peut-être, sûrement, si on voit les possibilités, la capacité de payer de l'État actuellement. Le ministre des Affaires sociales disait: Le temps nous oblige à aller chercher cela en trois mois. On n'a pas le

temps de mettre cela au-delà de cela. Ce n'est pas le temps qui vous oblige à le faire, c'est votre irresponsabilité. C'est votre incurie qui vous empêche de l'étaler, parce que vous êtes pris à la gorge. Vous avez trop dépensé.

Une voix: En folies.

M. Lalonde: Oui. Ah!, je ne parle pas des folies. On pourrait en parler des folies, parce que je suis convaincu, M. le Président, qu'il serait pertinent de parler d'à peu près toutes les folies de ce gouvernement depuis cinq ans. Il serait tout à fait pertinent de parler des indemnités de départ faramineuses que ce gouvernement paie, de parler de l'incurie, de la négligence administrative.

Je me souviens encore de ce bon ministre des Finances qui arrive ici, tout réjoui, pour nous annoncer, à la famille réunie autour de lui, un soir, qu'il était assez fier de lui, qu'il avait protégé le caractère social, le progrès social. Il était assez fier, il se félicitait d'avoir protégé la capacité de payer, dans la signature de sa convention collective. Heureusement, M. le Président, qu'il s'est félicité. Il a été le seul à le faire. Aujourd'hui, personne ne le félicite. C'est tellement vrai que même les observateurs les plus objectifs le reconnaissent aujourd'hui.

Je n'en veux, par exemple, comme témoignage que celui de Mme Lysiane Gagnon qui écrivait dans la Presse du 27 mai 1982, en se référant à ce geste sans précédent du gouvernement qui veut aller chercher, sans leur consentement, sans négocier, dans la poche de ses employés, ce qu'il leur a donné librement en signant au bas de la feuille. Elle dit: "À qui la faute?" Je vais vous lire seulement quelques lignes. "Il est vrai que tout ministre des Finances risque de devenir injustement le bouc émissaire des crises, mais, dans le cas particulier de M. Parizeau, force est de constater que sa responsabilité personnelle dans la catastrophe budgétaire du Québec est énorme."

Il va falloir, à un moment donné, qu'au-delà du discours, qu'au-delà du théâtre, qu'au-delà du show qu'on nous fait ici tous les ans le soir du budget, on se rende compte d'une chose: c'est ce ministre des Finances qui nous a embarqués dans la crise financière du gouvernement depuis cinq ans.

On nous dit: On n'a pas le temps de le faire autrement. On ne peut pas le faire autrement. L'assainissement des dépenses publiques l'exige. Mais, M. le Président, est-ce que ce n'est pas ce même gouvernement qui dit cela, qui répète cela depuis six ans, qu'il faut assainir les finances publiques? Où en est-on rendu? On a triplé le déficit. On a augmenté les taxes. Les taxes, M. le Président, je vais vous en donner quelques

exemples. Je ne les passe pas toutes, parce que je n'aurai pas le temps.

Dans le budget 1978-1979, il y a eu une augmentation de 48 000 000 \$ dans les taxes sur le tabac - ce n'est pas la dernière, on va y revenir - une taxe nouvelle de 18 000 000 \$ sur les contenants non consignés; 10 000 000 \$ en droits sur les concours publicitaires et les machines à boules, et j'en passe.

En 1979-1980, il y a eu l'imposition de la taxe de vente de 8% sur les achats de tous les ministères, agences gouvernementales et organismes gouvernementaux. Ce fut 20 000 000 \$ annuellement seulement à Hydro-Québec. Qui paie cette taxe à Hydro-Québec? Ce sont tous ceux qui consomment de l'électricité, c'est le consommateur, c'est le contribuable. Il y a eu une augmentation de 40 000 000 \$ de la taxe sur le capital des entreprises, une augmentation de 33 000 000 \$ des taxes imposées aux compagnies de téléphone.

En 1980-1981, il y a une hausse de 30 000 000 \$ dans les taxes sur le tabac, une deuxième - avis aux fumeurs - l'introduction de la taxe ascenseur de 20% sur les carburants. On va y revenir à celle-là aussi; c'était le commencement, non pas en 1800, en 1980-1981. Cela avait commencé là. (17 h 20)

En 1981-1982, c'est l'année qu'on vient de terminer, il y a à peine quelques semaines, le 31 mars 1982, il y a eu: imposition d'un dividende de 20% sur les projets des sociétés d'État à caractère Imposition de redevances commercial. annuelles à Hydro-Québec; ce sont des centaines de millions de dollars que le gouvernement peut aller chercher à même les tarifs d'électricité qui augmentent tous les ans. Augmentation des contributions de l'employeur aux programmes de santé; le taux passant de 1,5% à 3%, ce qui équivaut à une augmentation de 304 000 000 \$ pour le secteur privé et de 75 000 000 \$ pour le secteur public, le gouvernement du Québec exclu. Augmentation de la taxe sur le capital souscrit de 0,3% à 0,45%; une augmentation d'environ 66 000 000 \$ pour le secteur privé et de 90 000 000 \$ pour le secteur public, dont la plus grande partie est payée par Hydro-Québec. Abolition des déductions pour garde d'enfants dans le cas des enfants de moins de seize ans; coût, 19 000 000 \$ annuellement.

On revient à notre taxe ascenseur sur les carburants, M. le Président. Vous vous souvenez du projet de loi no 39? Nous aussi et vous aussi, chaque fois que vous faites le plein. Augmentation de la taxe ascenseur. C'est en 1981-1982. Ce sont les hausses de taxes annoncées après le budget 1981-1982 parce que, à ce moment-là, le ministre des Finances a fait deux budgets. C'est la première fois qu'on voyait cela. Parfois, il y

avait des budgets additionnels pour réaménager selon les changements dans l'année, mais ça, c'était réellement un nouveau budget. Augmentation de la taxe ascenseur sur les carburants de 20% à 40% - le double - sur le prix de détail de l'essence. Recettes prévues: 238 000 000 \$ d'ici le 31 mars 1982, uniquement pour cette période, et 679 000 000 \$ pour 1982-1983. C'étaient les prévisions. Cela a été un peu différent parce que les gens en ont jusque-là.

Suspension d'une réduction générale d'impôt. Oui, je m'en souviens. Le ministre des Finances, juste avant les élections, ô coïncidence, a annoncé une réduction générale d'impôt sur le revenu dans le budget 1981-1982. Qu'il était gentil! Il se fait élire, il revient et il l'enlève. C'est cela, M. le Président, un gouvernement qui n'a pas d'honneur.

Une voix: Irresponsable.

M. Lalonde: Réaménagement de l'imposition sur la bière, équivalant à une hausse de 22 000 000 \$ jusqu'en mars 1982 et de 65 000 000 \$ pour la présente année. Augmentation décrétée avant le budget supplémentaire, soit le 14 octobre 1981, sur les tarifs d'immatriculation de 41,6% en moyenne. Majoration des profits de la Société des alcools. Vous direz, M. le Président, que c'est long. Je m'excuse, mais ce n'est pas moi qui ai fait ces augmentations. C'est le gouvernement, et j'en passe.

Augmentation du péage des autoroutes. Hausses de taxes annoncées au budget 1982-1983, de la présente année. Majoration pour dix mois de 8% à 9% de la taxe de vente du Québec, 187 000 000 \$. Relèvement de 45% à 50% de la taxe sur le tabac, 34 000 000 \$. Majoration d'un point de pourcentage de tous les droits sur le pari mutuel, 3 000 000 \$. Seconde majoration consécutive des profits de la Société des alcools, 25 000 000 \$.

Donc, des taxes, on en a eu. On n'a eu que cela. Est-ce que cela a réussi à assainir les finances publiques? Non. Les déficits aussi ont augmenté. Les déficits ont triplé en quelques années. Ils ont triplé ce qu'on avait accumulé en 109 ans d'administration de cette province, en quelques années seulement. Je ne parle pas des coupures. On sait que ce gouvernement n'a jamais réussi à faire en sorte qu'un aménagement d'un côté se traduise par un soulagement de l'autre. Normalement, on augmente les déficits pour augmenter les services, pour ne pas augmenter les taxes. On augmente les taxes pour réduire les déficits. C'est comme des vases communicants. Mais, au PQ, tout augmente en même temps, les déficits et les taxes, mais la qualité des services baisse. M. le Président, c'est à n'y rien comprendre.

Qu'est-ce que le ministre veut aller chercher? Vous dites qu'on exagère quand on dit que c'est le prix de l'imprévoyance, que c'est le prix de l'incurie qu'on demande à des employés de l'État de payer. Vous dites exagère. C'est drôle, 521 000 000 \$ qu'on va chercher là. Si le gouvernement avait réussi à faire simplement une administration normale dans l'éducation primaire et secondaire, de 1977 à 1980, il y a un trou de 500 000 000 \$ qui n'aurait pas été creusé. Cela, ce n'est pas le fédéral; ça, ce ne sont pas les employés; ça, c'est le gouvernement lui-même, ministre l'Éducation d'alors, vice-premier ministre toujours, ministre des Finances, qui était alors président du Conseil du trésor, qui n'est plus président du Conseil du trésor. Est-ce qu'il y a un rapport de cause à effet là-dedans? Je ne le sais pas, mais c'est le même gouvernement. Toujours là.

Nous, du Parti libéral, favorisons l'équité vis-à-vis du secteur privé. Nous croyons que le gouvernement a mal agi en laissant cet écart se créer entre les rémunérations de la fonction publique et celles du secteur privé. C'est une injustice qui joue contre le développement économique. Donc, nous favorisons ce retour à l'équité, mais de quelle façon? Nous sommes d'accord, mais pas en violant toutes les règles.

Savez-vous ce que fait le gouvernement actuellement? Je vais vous donner quelques exemples. Si vous êtes propriétaire d'un terrain, le gouvernement dit: Il faut passer une route pour le bien commun, c'est nécessaire, la décision est prise. On va prendre ton terrain, mais on ne te paiera pas. Expropriation injuste, sans indemnité. Si vous êtes locataire, votre propriétaire n'arrive pas. Les taux d'intérêt ont augmenté, les taxes ont augmenté - on sait que les taxes municipales ont augmenté partout au Québec - il va prendre le bail que vous avez signé et il va le déchirer, ou bien il va mettre une croix sur le montant de votre loyer et il va en inscrire un autre plus élevé et il ne vous en demandera pas la permission. Vous allez dire: Oui, mais on peut aller à la Régie du logement. Vous êtes chanceux, comme contribuable, devant ce gouvernement-là, il n'y a pas de régie de logement. Vous allez payer tout simplement. Les 300 000 employés qui sont victimes de ce geste injuste de la part du gouvernement n'auront pas de régie de logement.

Vous êtes travailleur, travailleuse, votre patron a des problèmes à cause de la crise économique. Il va déchirer un bout de votre chèque de paie sans vous le demander. S'il vous l'a demandé et si vous avez dit: Non, c'est dommage, moi aussi j'ai de la difficulté à arriver. Il va dire: Tu n'es pas d'accord, mais je le fais pareil. C'est ce que le gouvernement fait et c'est ce que nous

dénonçons, parce que c'est le gouvernement lui-même qui est responsable de la situation qu'il veut corriger actuellement. C'est odieux, c'est même cynique, M. le Président.

Si vous me permettez de vous faire part d'un autre témoignage, M. le Président il s'agit peut-être d'une coïncidence - un témoignage d'observateurs féminins; on va entendre tout à l'heure, justement, un orateur féminin de l'autre côté. Peut-être que les femmes ont le sens de l'observation un peu plus aigu que les hommes. Enfin! Mme Lise Bissonnette dit, dans le Devoir... Et j'aimerais vous lire tout l'article, il est tellement pertinent. Cela s'intitule: "Un abus de pouvoir". C'est justement un article sur ce geste que le gouvernement pose. Je suis convaincu - quoique je ne veuille pas mettre de paroles dans l'article de Mme Bissonnette ou interpréter ce qu'elle pense - comme nous du Parti libéral, que l'ensemble des citoyens souhaitent qu'il y ait plus de justice, plus de parité entre le secteur privé et le secteur public, mais ce n'est pas parce qu'une mesure peut être populaire à l'égard d'un plus grand nombre de personnes qu'elle est juste et qu'on ne doit pas la dénoncer. Nous faisons notre devoir lorsque nous dénonçons le geste inqualifiable du gouvernement et nous savons que la population comprendra qu'elle peut, que chacun de nous peut, un être victime d'un même geste semblable à notre égard, un geste semblable à celui que le gouvernement pose envers ses employés. Le gouvernement se démasque, il n'a plus d'honneur. Il vient de démontrer que, pris de panique, il n'a plus d'honneur et il se rend coupable d'un abus de pouvoir. (17 h 30)

Mme Bissonnette dit: "On voudra le faire passer - on parle de ce geste - pour de la fermeté; il a au contraire l'immoralité de l'abus de pouvoir, refuge parfait de la faiblesse qui tente de taire son nom." Elle continue, un peu plus loin: "Il s'agit d'une loi pour assurer la réalisation des équilibres budgétaires." Ce n'est même pas une loi pour rétablir la justice dans les rémunérations privées et publiques, c'est strictement une loi pour régler les problèmes du ministre des Finances.

Je termine là-dessus, M. le Président. "Il s'agit d'une loi pour assurer la réalisation des équilibres budgétaires, donc pour régler les problèmes de la gestion financière imprévoyante de M. Parizeau." Elle termine: "En brûlant ses derniers bateaux au départ, en le faisant n'importe comment, le gouvernement risque de réduire en cendres une paix sociale qui vaut bien plus que les 600 000 000 \$ de M. Parizeau. Cela, le Québec le paiera longtemps."

En terminant, il faudrait rappeler - et j'aimerais le faire avec la même éloquence que celle du député de Jean-Talon tout à l'heure - la responsabilité du régime qui nous

dirige. Et la responsabilité, cela entraîne des gestes. Vous avez été élus au pouvoir; ce pouvoir, il faut l'exercer avec justice. Quand on est responsable de fautes qu'on veut faire payer par d'autres, il y a aussi une autre porte, celle de la sortie. Mais est-ce que ce gouvernement a réellement mesuré que son manque d'honneur se réglerait de façon beaucoup plus honorable s'il avait l'honneur de démissionner? Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Mme la ministre de la Fonction publique.

Mme Denise LeBlanc-Bantey

Mme LeBlanc-Bantey: Merci, M. le Président. Le député d'Anjou, tout à l'heure, parlait d'un geste difficile que nous avions à poser. Moi, je vous dirai tout de suite que, depuis cinq ans que je siège ici, à l'Assemblée nationale, le projet de loi qui est devant nous est sans doute celui qui, pour moi, aura été le plus douloureux à assumer. Pourtant, je ne pense pas non plus avoir la réputation d'être un membre du club des coeurs saignants. Au contraire, ici autant qu'ailleurs, j'ai toujours essayé d'agir en fonction de ma perception de l'intérêt général, estimant que mes responsabilités devaient primer sur mes sentiments.

Mais aujourd'hui, peut-être plus que jamais auparavant, j'avoue sans honte que ce choix que nous impose la vie publique me déchire. Nous sommes, de part et d'autre de la Chambre, entrés en politique pour défendre, chacun à sa façon, la vision que nous nous faisons de ce que notre société doit offrir comme idéal à ses enfants, à ses femmes, à ses hommes. Pour ma part, même au-delà de l'objectif de l'indépendance, se profilait et se profile toujours le rêve d'un Québec progressiste, ouvert, sensible à ses métamorphoses, désireux d'offrir le meilleur sort possible à ceux que la vie et la chance avaient favorisés moins que d'autres.

Si je fais ce rappel aujourd'hui, c'est qu'il me paraît que nous sommes tous ensemble sur la crête d'une vague. Le ressac sera libérateur ou dévastateur selon que nous serons capables ou non d'ajuster ensemble nos rames, solidairement et courageusement. Je sais que l'horizon peut paraître brumeux, et les gens de chez nous diraient que la houle a souvent le pied facile, mais il s'agit pour nous tous, législateurs, syndiqués et citoyens, de définir maintenant, parce que les circonstances le commandent, le genre de société que nous voulons.

Nous demandons de choisir maintenant entre une société de dialogue, si douloureux soit-il, et une société de confrontation basée sur des rapports de forces, si vous me permettez l'expression, enfirouâpée dans des comportements devenus maintenant traditionnels de part et d'autre. Je croyais,

il y a un an, lorsque je suis devenue ministre - et j'y crois encore - que malgré certains écueils et des divergences de vues inévitables, nous pouvions naviguer ensemble, syndicats comme gouvernement, dans des directions communes lorsque des raisons d'État, comme celles que nous connaissons aujourd'hui, nous l'imposent.

Le député de Marguerite-Bourgeoys a parlé d'honneur. Il faut avoir l'honneur de ses responsabilités, mais de l'ensemble de ses responsabilités et non pas seulement d'une partie. Le projet de loi que nous avons devant nous a été suscité pour des raisons d'État parce que, pour tout dire, nous ne pouvions faire décemment autrement. D'autres collègues en ont parlé, d'autres en parleront. Mais je résume en quelques mots, en disant que nous ne pouvons négocier les sommes nécessaires à l'équilibre financier du gouvernement sans mettre gravement en péril des intérêts de justice sociale et d'équité qui nous ont tous animés durant presque deux décennies. Et comment ne pas reconnaître que ces valeurs ont été véhiculées avec beaucoup d'ardeur et de courage par nos syndicats et leurs membres? C'est parce que j'ai la conviction que nous avons tous la préoccupation de limiter les dégâts de la crise, surtout auprès des moins bien nantis. que j'ose croire que le gouvernement et le mouvement syndical trouveront un pont pour éviter que la loi ne doive être appliquée dans toute sa rigueur.

D'ailleurs, toutes les portes à la négociation sont ouvertes dans la loi. Pour y arriver, il faut émerger de ce contexte compliqué de structures, de discours de classe, de formules mathématiques et de raisonnements simplistes. Il faut aussi expurger, autant que possible, nos préjugés pour retrouver à la base de tous nos discours du gouvernement, de l'Opposition, du syndicalisme, de l'éditorialisme, pour retrouver finalement, dis-je, l'humain dans le contexte de la qualité de vie. Mais, pour reprendre un langage de chez nous: Quand la vague insiste et s'entête, la qualité de vie et la culture ne reviennent qu'après que les éléments de survie sont assurés. En tant que ministre de la Fonction publique et, de ce fait, responsable des conditions et de l'ambiance de travail dans cette gigantesque machine, je suis consciente que des dizaines de milliers d'individus sont affectés par les décisions que je prends avec mes collègues.

J'affirme que tous, des plus humbles aux mieux nantis, et qu'importe la responsabilité respective, tous font l'objet de nos préoccupations. Préoccupations qui s'appliquent et doivent s'appliquer avec discernement selon les conditions artificielles qui ont pu, historiquement, léser certains groupes. C'est avec fierté, d'ailleurs, que j'assume la responsabilité du programme d'égalité des chances dans la fonction

publique. C'est avec fierté que je souligne aussi que le projet de loi actuel tient compte de la nécessité de laisser aux femmes, qui sont le plus souvent les moins bien rémunérées, la possibilité de progresser à l'intérieur du système malgré et compte tenu de la crise, de l'ampleur de l'opération que nous avons à effectuer. Par ailleurs, M. le Président, j'ai le rôle de superviser une pyramide de salariés dont les revenus varient de 13 000 \$ à 60 000 \$. Dans la situation actuelle, ce rôle m'impose la responsabilité d'identifier clairement les choix à l'intérieur des solutions qui devront s'appliquer à la suite de la décision gouvernementale. Je ne crois pas non plus manquer à la solidarité ministérielle en disant que j'ai été partisane de la solution dite du 15 avril, soit celle des augmentations sélectives des salaires à partir du 1er juillet. J'ai été non seulement partisane, mais je me suis battue fougueusement pour cette proposition à l'instar d'autres collègues et députés. Cette solution justement aurait permis et permettrait encore, puisque c'est encore possible compte tenu du libellé actuel au gouvernement comme à ses employés. la possibilité d'éviter l'application robotique d'un gel des salaires en janvier.

Pour mes collègues et moi, il s'agissait là d'un choix réfléchi qui nous aurait permis de faire preuve d'une mesure d'équité à l'égard de ceux et celles aue les circonstances ont moins favorisés. Mais, et je le regrette infiniment, les syndicats n'ont pas jugé bon d'accepter cette solution. Il serait maintenant trop facile de jeter le blâme sur les dirigeants syndicaux. Je refuserai de me prêter à de tels reproches. Je le refuserai parce que je ne suis aucunement convaincue que, face à un choix semblable, j'aurais, moi, agi différemment. Mais l'heure, me semble-til, n'est guère propice aux procès d'intentions. Je préfère croire que tous et chacun d'entre nous avons agi au meilleur de nos connaissances, désireux, de part et d'autre, de nous acquitter de nos responsabilités à l'égard de nos commettants. (17 h 40)

Ceci étant dit, je ne peux m'empêcher de croire qu'il y a eu des erreurs d'évaluation, des erreurs involontaires, mais des erreurs quand même; et je ne peux que féliciter certains de nos partenaires qui manifestent la volonté de réévaluer la situation. J'ai confiance, par exemple, qu'entre autres, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, qui regroupe les fonctionnaires et les ouvriers à l'emploi du gouvernement, est disposé à s'engager avec nous dans la recherche de moyens visant à protéger les plus bas salariés. Comment interpréter autrement la décision du syndicat de retourner consulter ses instances? Près de 78% des effectifs totaux de ce syndicat gagnent moins de

22 000 \$, donc se situent en dessous du salaire moyen payé dans les secteurs public et parapublic.

Chez les fonctionnaires mêmes, la proportion est de 74%, tandis que, chez les ouvriers, plus de 96% gagnent moins de 22 000 \$ par année; 38% des membres de ce syndicat se situent donc dans les niveaux de salaires les moins élevés, soit entre 13 000 \$ et 18 000 \$ par année. Ces quelque 14 300 syndiqués au bas de l'échelle auraient vu leur pouvoir d'achat presque entièrement protégé en vertu de notre proposition d'indexation partielle. En revanche, ce sont eux qui seraient les plus durement atteints si nous devions, en vertu du projet de loi devant nous, récupérer en trois mois les augmentations salariales prévues dans les conventions collectives actuelles. Les quelque 15 000 autres membres du Syndicat des fonctionnaires, dont les revenus se situent en deçà de 22 000 \$ par année, feraient également les frais d'une récupération brutale en cas de la nonréouverture de leur convention collective.

Ce sont donc les membres de ce syndicat qui seraient les principales victimes de ce projet de loi si nous sommes forcés je le répète - de l'appliquer dans toute sa rigueur. Inutile de vous répéter, M. le Président, que la majorité de ces petits salariés est constituée de femmes, car. dans le secteur public comme dans le secteur privé, ce sont les femmes qui occupent en majorité les emplois les moins bien rémunérés. C'est donc pourquoi je lance un appel particulier aux femmes du Syndicat des fonctionnaires pour qu'elles fassent entendre leur voix non seulement au sujet de nos propositions d'indexation partielle, mais aussi au sujet du dossier de la condition féminine. Comme j'y faisais allusion, il y a quelques minutes, nous nous sommes rendu compte que l'abolition, pour un an, des avancements d'échelon, si elle avait été appliquée intégralement, aurait eu pour conséquence de compromettre l'application actuelle de la politique d'égalité en emploi. Les femmes qui subissent encore les effets de discrimination qu'elles ont eu à subir dans le passé se seraient vu refuser, une fois de plus, le droit de progresser à l'intérieur de la fonction publique et d'occuper la place qui leur revient. Devant cette situation, le gouvernement a donc décidé d'inclure certaines exceptions prévues à l'article 5 pour éviter que les femmes en particulier et les hommes en général ne soient davantage pénalisés, parce qu'il peut arriver, M. le Président, que des mesures favorisant l'égalité en emploi favorisent aussi les hommes.

J'insiste donc aussi sur le fait que ce projet de loi laisse une large place à la négociation. Au cours des prochaines semaines, nous, du gouvernement, de même que nos partenaires syndicaux, allons devoir prouver à l'ensemble de nos concitoyens que, lorsque nous sommes confrontés à des choix difficiles, nous sommes toujours capables, audelà de nos discours, d'aligner nos choix sur des valeurs d'équité. Je le répète, si la crise économique actuelle nous frappe tous, elle ne nous frappe pas tous au même degré. Une hausse de 0,05 \$ le litre de lait fait beaucoup plus de mal à une famille qui a un revenu de 12 000 \$ par année qu'à une famille qui a un revenu de 40 000 \$ par année. En proposant, le 15 avril dernier, aux syndicats des secteurs public et parapublic la renonciation à une partie des augmentations salariales consenties pour juillet et décembre prochain, le gouvernement tentait de répartir le sacrifice demandé en fonction des niveaux de salaire. Cette proposition avait l'avantage d'épargner le plus possible ceux dont les salaires sont les moins élevés. Elle avait également comme caractéristique de réduire l'écart entre les hauts et les bas salariés, ce aui constitue une des principales préoccupations du mouvement syndical. Enfin, elle avait pour objectif de partager l'effort entre tous, car, parallèlement à cette proposition formulée aux syndicats, le gouvernement a annoncé sur la même base un gel des salaires des cadres de même que de ceux des professionnels de la santé. Ce que nous demandons aujourd'hui aux salariés des secteurs public et parapublic, c'est d'assumer leur juste part des difficultés économiques que nous traversons, comme le font déjà depuis plusieurs mois, ainsi que d'autres l'ont dit, leurs collègues du secteur privé et l'ensemble des citoyens.

Hier, le nouveau président de la CSN a exhorté les travailleurs du secteur parapublic à témoigner d'une meilleure compréhension envers leurs confrères syndiqués du secteur privé. Bien que M. Corriveau parlait surtout du dossier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ce plaidoyer est tout aussi pertinent face au contexte global qui nous concerne à l'heure actuelle. J'estime que tous les syndiqués, ceux de la fonction publique comme ceux des autres réseaux, doivent revenir s'asseoir à la table afin d'en arriver avec nous à identifier la solution la plus humaine possible. Il est normal aussi qu'il y ait en ce moment des sautes d'humeur et des frustrations. Il est normal aussi que le mouvement syndical soit conscient de ses devoirs et de responsabilités vis-à-vis de ses membres.

Quand le gouvernement lui demande aujourd'hui de consentir à se départir d'une partie de ses privilèges, souvent acquis après des luttes difficiles, il faut le dire, je comprends fort bien que ce ne soit pas facile. Je comprends que, quand les choses vont mal, la tentation est forte de part et d'autre de chercher des boucs émissaires, de refuser sa propre introspection, mais l'heure

est venue où nous devrions ensemble être capables de marier les intérêts de l'ensemble de la société. Je suis profondément convaincue que non seulement ce mariage est possible, mais qu'il est nécessaire. Je suis profondément convaincue que les syndiqués et les syndicats partagent au fond les mêmes objectifs sociaux que nous. Ni le gouvernement, ni le mouvement syndical ne peuvent se payer le luxe d'un affrontement qui ne ferait que "victimiser" le public. Nous affirmons souvent que notre société a atteint sa maturité depuis les deux dernières décennies. Nous affirmons aussi qu'au-delà de nos différends parfois superficiels, il existe au Québec un consensus social assez large. Nous aurons donc l'occasion, dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, de faire la preuve de cette maturité, de cette capacité de nous entendre sur le profil de cette société qui nous tient tous à coeur. Nous ne pouvons nous permettre de rater cette occasion, car nous ne pouvons non plus nous défiler de nos responsabilités. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Laurier.

M. Sirros: M. le Président, conformément à l'entente qui avait été prise entre les deux whips, je demanderais la suspension du débat jusqu'à 20 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Cette motion de suspension des débats est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Brassard: Je voudrais vous signaler que la commission de la justice, ayant terminé l'étude, article par article, du projet de loi 71, Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique, comme convenu et en conformité avec la motion que nous avons adoptée également, la commission des communications va se réunir à 20 heures, ce soir, à la salle 81-A, pour poursuivre l'étude article par article du projet de loi 65.

Le Vice-Président (M. Rancourt): C'est bien pour cet avis.

M. Brassard: Suspension de nos travaux jusqu'à 20 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader adjoint de l'Opposition.

M. Lalonde: Le leader adjoint peut-il

nous dire ce que nous avons sur le menu, ce soir?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader adjoint du gouvernement.

- **M. Brassard:** Le même menu que celui que nous venons de déguster, M. le Président, que nous venons de savourer, c'est-à-dire le projet de loi no 70.
- **M. Lalonde:** C'est indigeste un peu, c'est très indigeste.
 - M. Brassard: C'est substantiel.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 50)

(Reprise de la séance à 20 h 03)

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

Veuillez vous asseoir.

M. le leader adjoint du gouvernement.

- **M.** Fréchette: M. le Président, c'est le député de Laurier qui avait demandé la suspension du débat sur la même motion.
- Le Vice-Président (M. Rancourt):
 Reprise du débat sur la motion du président
 du Conseil du trésor proposant que le projet
 de loi no 70, Loi concernant la rémunération
 dans le secteur public, soit maintenant lu la
 deuxième fois. M. le député de Laurier.

M. Christos Sirros

M. Sirros: Merci, M. le Président. J'aimerais pouvoir dire, en revenant ici ce soir, à 20 heures, que je suis content d'y être pour discuter du projet de loi que nous avons devant nous. Malheureusement, M. le Président, tel n'est pas le cas parce que le projet de loi que nous étudions présentement fait honte à l'ensemble de la population du Québec et surtout à cette institution qu'on appelle le gouvernement.

J'étais ici, cet après-midi, pour entendre les discours des gens qui m'ont précédé et j'ai vu, de l'autre côté, des gens défiler devant les caméras, faire des discours, en prenant des airs de gens responsables, et faire appel à la solidarité du peuple québécois "pour bâtir un pays", disait quelqu'un. Les discours faisaient appel au sens des responsabilités des syndiqués pour ne pas, entre guillemets, "victimiser" la population. C'est ce que disait, tout à l'heure, Mme la ministre de la Fonction publique.

Tout cela me fait un peu penser à un livre que j'ai lu il y a quelques années et qui s'intitule "1984". Il a été écrit par un bonhomme qui s'appelle George Orwell. Dans ce livre, on décrit une société où on a institutionnalisé ce qu'on peut appeler en anglais le "double talk". C'est effectivement ce qu'on nous a servi, de l'autre côté de la Chambre, tout l'après-midi, du "double talk". Cela veut dire qu'on parle d'une façon et on fait autre chose. On fait appel au sens des responsabilités des syndiqués et on sabre, de façon unilatérale et arbitraire, dans des conventions collectives auxquelles on avait apposé une signature, comme gouvernement, il y a à peine deux ans et demi.

Il y a deux ans et demi, on a mis quelque chose qui s'appelle une signature, l'honneur, finalement, du gouvernement sur un document qui s'appelle une convention collective et on a dit, en sortant de ces négociations, qu'on était des valables gardiens de fonds publics. C'étaient les paroles de l'actuel ministre des Finances qui, à l'époque, était aussi président du Conseil du trésor. Ce n'est peut-être pas pour rien qu'il a été destitué de la moitié de ses fonctions et que la présidence du Conseil du trésor se trouve actuellement entre d'autres mains car, effectivement, si on y regarde de près, il ne s'agit nullement de valables défenseurs de fonds publics ou de gardiens de fonds publics.

Dans le livre "1984", le gouvernement n'avait jamais tort parce que, si jamais il avait tort, c'était simple, il légiférait pour dire qu'il n'avait pas tort. C'est un peu ce qui arrive ici. À la suite de cinq ou six ans de gestion péquiste, on se trouve aujourd'hui au Québec dans une situation économique des plus pénibles. On a au Québec le plus haut fardeau fiscal de toutes les provinces du Canada. On a triplé le déficit au Québec en l'espace de cinq ans, c'est-à-dire que, depuis cinq ou six ans que ce gouvernement est ici, on a augmenté le déficit, la dette de la population du Québec, de façon que ce soit aujourd'hui plus que tout ce qui a été accumulé depuis la Confédération. On a aujourd'hui une dette accumulée d'à peu près 15 000 000 000 \$. Comme si ça ne suffisait pas, on a aussi une situation telle que, dans l'ensemble, les services gouvernementaux connaissent des coupures que le président du Conseil du trésor a lui-même qualifiées d'aveugles. Cela veut dire qu'on n'a plus les services qu'on avait au Québec. On a un plus haut fardeau fiscal que tous les autres Canadiens, on a ici, au Québec, le déficit le plus spectaculaire, et il mangue encore de l'argent pour équilibrer les finances de la province.

Le projet de loi no 70, c'est assez indicatif, ne se présente pas comme un projet de loi qui vise à minimiser les écarts entre le secteur privé et le secteur public,

tel qu'on le dit de l'autre côté, en affirmant que l'écart entre les deux secteurs est trop grand et qu'il faut faire quelque chose.

J'aurais cru voir dans ce projet de loi quelque chose qui vise à corriger ça, au moins un titre qui aurait dit: Projet de loi visant à corriger les écarts entre les secteurs public et privé. Mais non, c'est un projet de loi concernant la rémunération dans le secteur public et si on lit l'introduction: "Ce projet de loi vise à assurer la réalisation des équilibres budgétaires prévus par le discours sur le budget", cela veut dire que le ministre des Finances se trouve dans un culde-sac. Il ne sait plus quoi faire parce qu'à New York, sur les marchés financiers internationaux, on l'a prévenu: Vous ne pouvez pas, M. le ministre des Finances de la province de Québec, aller emprunter sur les marchés, parce que, si vous faites ça, vous allez perdre la cote que vous avez actuellement.

À la suite de six années de dépenses folles, même si on nous sert de l'autre côté l'argument que l'économie du Québec a progressé, a augmenté, ce qu'on oublie de mentionner, c'est que les dépenses de ce gouvernement ont augmenté à un rythme supérieur à la croissance de l'économie. Après six ans de gestion péquiste, on se trouve dans une position quasiment impossible. Le gouvernement est obligé de renoncer - parce qu'il s'agit d'une renonciation et de rien d'autre - à une signature qu'il avait solennellement posée à la suite de négociations libres entre syndiqués de l'État et l'État.

C'est tellement clair que c'est une renonciation qui n'a aucune allure ni aucun sens que l'adjoint parlementaire du ministre de Travail lui-même disait qu'il appuie le projet de loi no 70 tout en souhaitant qu'il ne soit jamais appliqué. A-t-on jamais vu un gouvernement qui présente un projet de loi et qui, tout en le présentant, dit: Mon Dieu, sauvez-moi de ça, je ne veux pas avoir à l'appliquer? C'est à peu près ce qu'on entendait tout à l'heure de la ministre de la Fonction publique. Elle nous disait qu'elle était partisane d'une autre solution, d'un étalement des réductions de salaires. Parce qu'il ne s'agit pas de gel, il s'agit de réductions claires, nettes et précises de salaires. Elle nous disait qu'elle aurait préféré un autre genre de solution et elle suppliait presque les syndicats de, s'il vous plaît, venir à la table des négociations pour qu'on n'ait pas à appliquer ce projet de loi.

C'est pitoyable qu'un gouvernement, après seulement six ans de pouvoir, en soit arrivé à ce stade. Arrivé, d'une part, au stade où il doive renoncer à sa signature. Si un gouvernement renonce à sa propre signature, qu'est-ce qui reste après? À qui va-t-on se fier? Est-ce qu'on va se fier aux

obligations d'épargne du Québec? Est-ce qu'on ne pourrait pas s'attendre que le gouvernement dise: Excusez, j'ai fait une erreur, comme je l'ai fait dans le cas des conventions collectives en les signant, en décrétant que le taux d'intérêt serait de 16,5%, je ne peux que payer 10% ou 12%. Une petite loi est adoptée à l'Assemblée nationale et tout est corrigé.

Le projet de loi no 70 est un monument à l'irresponsabilité de ce gouvernement. À la suite de ces six ans de pouvoir, on nous a menés dans un cul-de-sac incroyable. On est juste devant le précipice, c'est le vide. L'adjoint parlementaire, l'autre jour, comparait, pour justifier le projet de loi no 70, le fait que le gouvernement a déposé ce projet de loi au fait que Chrysler et GM ont dit la même chose à leurs travailleurs. On sait bien que Chrysler était effectivement au bord de la faillite. N'est-ce pas ce que cela veut dire aussi, le fait que le gouvernement présente le projet de loi no 70? En dépit de tout ce que le président du Conseil du trésor nous a dit en termes d'assumer les responsabilités, de tout ce que le ministre des Affaires sociales nous a dit tout à l'heure, qu'il faut finalement regarder cela et redresser la situation, et des supplications de la ministre de la Fonction publique qui a dit: S'il vous plaît, faites en sorte que ce projet de loi ne soit pas appliqué. Si on compare la situation de Chrysler et de GM, qui, elles, étaient au bord de la faillite et qui ont eu recours finalement à l'aide gouvernementale pour s'en sortir un peu, M. le Président, la différence c'est que ici, c'est gouvernement même qui se trouve dans cette situation.

Qu'est-ce qu'il fait finalement? Étant au bord de la faillite, n'ayant plus aucune marge de manoeuvre, ayant le fardeau fiscal le plus élevé, face à l'impossibilité d'emprunter plus sur les marchés internationaux, il prend en otages, finalement, M. le Président, ses propres employés. C'est ça qui est grave parce que c'est le gouvernement même qui renie quelque chose qu'il avait lui-même concédé, librement. Personne ne tenait une carabine dans son dos pour lui faire signer les conventions collectives. Aujourd'hui, ce gouvernement pointe cette carabine dans le dos des travailleurs et des syndicats et leur dit: Écoutez, si vous voulez négocier, je ne tire pas. Si cela n'est pas du chantage, M. le Président, c'est quoi? Est-ce que c'est comme cela, de l'autre côté, qu'ils vont bâtir un pays? N'ont-ils pas honte, dans leur deuxième terme de pouvoir, après seulement six ans, d'avouer un échec tellement complet qu'ils doivent prendre en otages 300 000 employés? Il y a quelques années à peine, le même gouvernement que nous avons devant nous nous disait qu'il avait un préjugé

favorable envers ces gens.

On a oublié rapidement le discours que tenait le parti ministériel jusqu'à maintenant selon lequel le secteur, public devait, en quelque sorte servir d'exemple au secteur privé, et le secteur public allait, finalement, faire en sorte que le secteur privé allait suivre en termes des avantages sociaux, des salaires. C'est ce même genre de discours qui nous a mis dans ce trou où nous sommes aujourd'hui. Effectivement, le gouvernement se comporte comme un schizophrène parfait. D'un côté, on allume le feu. Deux secondes plus tard, on s'habille en pompier et on vient éteindre le feu. C'est le même gouvernement qui a allumé ces feux qui sont en train de détruire tranquillement la santé financière du Québec. C'est ce même gouvernement qui vient aujourd'hui nous dire qu'il faut faire quelque chose, qu'il faut l'éteindre. Nous sommes des gens responsables. Regardez, on a l'eau ici pour éteindre le feu et on va le en sabrant unilatéralement, arbitrairement, en reniant sa propre signature dans les secteurs public et parapublic.

M. le Président, j'aimerais citer, si vous le permettez, Lise Bissonnette qui, dans le Devoir face à ce projet de loi, décrit ce qu'elle appelle "un abus de pouvoir". Effectivement, je crois que c'est exactement cela, un abus de pouvoir des plus flagrants qu'on n'ait jamais vu. "Le gouvernement du Québec - et je cite - a enfin pigé sa propre version de l'arbitraire du pouvoir et décidé pour de bon d'y faire son lit. Le spectaculaire bris de contrat - je sais que cela fait mal, M. le Président, et que, de l'autre côté, ils ont une certaine difficulté à écouter cela, parce que ce sont leurs propres paroles qui reviennent à leur face après quelques années - qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale sous forme d'un projet de loi spécial pour dicter les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic ne s'explique pas autrement. On voudra le faire passer pour de la fermeté; il a au contraire l'immoralité de l'abus de pouvoir, refuge parfait de la faiblesse qui tente de taire son nom." C'est exactement cela: le feu partout et, immédiatement après, on s'habille en pompier pour venir l'éteindre.

M. le Président, je ne sais pas quel genre d'image ou de conception a ce gouvernement du peuple québécois, finalement. Croit-il que les gens sont si stupides? Croit-il que les gens ne peuvent pas voir ce qui se passe? Ce n'est pas en faisant appel à leur solidarité, ce n'est pas en faisant appel à quelque chose d'aussi fumiste, à quelque chose de "pas solide" - c'est ce que je veux dire, M. le Président - que tous vont tout à coup, tranquillement, se mettre à l'arrière et crier: Bravo! Allez! Coupez! On est effectivement devant une situation qui est assez sérieuse, assez grave, M. le Président. Il ne faut jamais oublier que

c'est après six ans de pouvoir de ce gouvernement que nous sommes rendus à ce stade-ci. Pour sortir de l'embarras où il se trouve à l'heure actuelle, on a aussi souvent entendu dire de l'autre côté de la Chambre: Vous, de l'autre côté, l'Opposition, vous êtes en train de critiquer, mais que feriez-vous si vous étiez ici?

Tout d'abord, Μ. le Président. j'aimerais dire qu'il faudrait répondre à cela en disant ce qu'on aurait fait à sa place depuis qu'il est là, parce qu'on ne peut pas dire: Voici, on a tout gâché, on a pris des décisions croches, on a fait des erreurs qu'on n'admet pas. Sortez-nous maintenant des problèmes qu'on a. Un gouvernement honorable, face à cette situation, aurait démissionné. Un gouvernement ayant encore une certaine dignité et un respect de luimême aurait effectivement dit: On est arrivé à un point où on ne peut pas aller plus loin, on ne peut pas accepter de recourir à un petit truc technique pour renier notre signature après avoir dit qu'on voulait ouvrir des conventions collectives pendant qu'elles ont cours, étant donné que les syndicats, ce qui était leur droit, ont dit qu'ils n'acceptaient pas.

Le gouvernement a trouvé un petit truc qui fait fi finalement de toutes les traditions en relations du travail que nous avons ici au Québec depuis des années, qui fait fi du Code du travail même, et il a décidé d'attendre jusqu'au dernier jour de l'application de ces conventions collectives, soit le 31 décembre. Le lendemain, le nouvel an, le 1er janvier, un petit cadeau du nouvel an pour tout le monde. Ce n'est pas un cadeau de Grec, c'est un cadeau qui va faire mal, 18% ou 19% de coupures dans les salaires de gens qui avaient honnêtement apposé leur signature et qui croyaient que la parole du gouvernement du Québec voulait dire quelque chose.

M. le Président, nous, nous n'aurions pas triplé le déficit en six ans. Nous aurions fait du développement économique, notre vraie priorité depuis tout ce temps, parce que, pour tous ceux qui voulaient voir, c'était clair que les périodes que nous vivions depuis quelques années dans le monde occidental étaient de plus en plus des périodes difficiles. Un gouvernement voulant assurer à ses citoyens un standard de vie décent, un gouvernement voulant assurer à ses citoyens des services gouvernementaux qui ont de l'allure - on avait au Québec jusqu'à il y a un an ou deux, un des services de santé les meilleurs au monde, je doute qu'on puisse maintenant le dire - aurait mis de l'avant une budgétisation à moyen terme, ce qui nous aurait permis de voir un peu plus loin que simplement la prochaine échéance électorale ou référendaire.

C'est là un petit exemple de la façon

dont ce gouvernement manipule la population, tout comme la société de George Orwell le faisait dans "1984". Il y a un an, nous avions eu des annonces de coupures budgétaires et on nous assurait à ce moment que les services du gouvernement ne seraient pas touchés. Je ne sais pas si je peux les retrouver ici, mais j'ai des citations du ministre des Affaires sociales qui nous disait: Soyez assurés qu'on va couper dans le gras. On va couper seulement l'extra. Un an et demi plus tard, M. le Président, après avoir lancé une deuxième série de coupures, on se trouve devant la situation où il y a des services essentiels à la population qui sont supprimés, qui sont coupés et on se retrouve en période de chambardement complet de notre réseau des affaires sociales pour faire en sorte qu'une fois qu'on va sortir de cela on ne pourra plus dire, non seulement que nous avons un des meilleurs systèmes au monde, mais même pas au Canada, après tous ces exercices, M. le Président.

En terminant, M. le Président, j'aimerais citer Lysiane Gagnon: "À qui la faute? Il est vrai que tout ministre des Finances risque de devenir injustement le bouc émissaire des crises, mais, dans le cas particulier de M. Parizeau, force est de constater que sa responsabilité personnelle dans la catastrophe budgétaire du Québec est énorme." Un peu plus loin: "Aujourd'hui, deux ans et demi après les avoir inondés de cadeaux trop coûteux - c'est une autre chose qu'on aurait pu faire beaucoup mieux, M. le Président, négocier comme il le fallait - le ministre traite les mêmes syndicats avec une arrogance inimaginable, les désignant comme des boucs émissaires du résultat de ses propres excès et leur retirant d'autorité ce qu'il leur a lui-même accordé. Peut-on imager volte-face plus abrupte et patron plus inconsistant?" Je ne peux pas en imaginer un de plus inconsistant. Merci.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le whip du gouvernement et député de Joliette.

Des voix: Bravo!

M. Guy Chevrette

M. Chevrette: M. le Président, il y a une vingtaine d'années, je faisais le tour de plusieurs commissions scolaires à titre de négociateur. Je négociais environ 44 conventions collectives à tous les deux ans. Nous étions à l'époque où les enseignants et les enseignantes du Québec recevaient à peine 600 \$ ou 700 \$ par année, 1100 \$ par année pour une charge de travail beaucoup plus élevée que celle que nous connaissons présentement.

Nous étions loin d'avoir à l'époque des rythmes d'augmentation comme ceux que nous avons. C'était l'inverse. Les rythmes

d'augmentation étaient à peine de 1% ou 2% ou 3% par année, alors que le secteur privé progressait de 8%, 10%, 12% par année. Je négociais de bonne foi, parce que j'étais payé par eux et pour eux pour améliorer leur statut.

Aujourd'hui, quand on regarde les étapes franchies, on se rend compte qu'actuellement, dans la fonction publique en général, l'augmentation moyenne est de l'ordre de 14,75% par année, alors que, dans le secteur privé, dans les usines ou les entreprises qui ont plus de 500 employés, c'est 12,2% par année d'augmentation, et, dans les entreprises de moins de 500 employés, c'est 10,5% par année. Je regarde en arrière et je me dis: Que de chemin parcouru, que d'étapes franchies! Comme nous avons franchi le fossé! Nous avons rétréci non seulement le fossé qui nous séparait du secteur privé, à l'époque, mais nous sommes en train d'élargir, dans le sens inverse, la distance qui nous séparait alors du secteur privé.

Je me lève avec une certaine appréhension parce que, même du côté opposé de la Chambre, on me dira: C'est effrayant! Un ex-syndicaliste, un ex-leader syndical se lever pour préconiser l'adoption du projet de loi no 70. Oui, je me lève pour parler du projet de loi no 70 parce qu'il consiste à inviter les travailleurs syndiqués du secteur public, qui ont justement franchi le fossé, à faire preuve de compréhension, à venir s'asseoir devant nous, à négocier conformément au principe mis de l'avant depuis des années. Je suis un de ceux qui ont collaboré à la vente même du principe que nous préconisions en 1967, 1968, 1969, 1970, 1972: la réduction des écarts entre les mieux nantis de la collectivité et les moins bien nantis.

Je pense qu'il est de mon devoir, comme élu d'une population, de me lever et de dire aux gens que nous traversons une crise, une crise qui n'est pas québécoise, indépendamment de ce que dit l'Opposition. C'est son rôle, c'est de bonne guerre, et je vais vous en parler, M. le notaire de la Beauce. Je vais vous parler de la crise économique. La crise n'est pas québécoise. Elle est mondiale. Je vais même citer votre chef pour démontrer que je ne m'inspire pas de n'importe qui. Je m'inspire de votre propre chef pour démontrer que la crise économique que nous traversons est vraiment mondiale. Si nous vivons la crise des taux d'intérêt présentement, je ne crois pas que vous puissiez dire, même si vous êtes notaire et vous croyez brillant, que cela vient du Absolument pas. On pertinemment que la Banque du Canada, ce n'est pas nous qui l'influençons quant au taux d'intérêt. Quand on regarde les taux d'intérêt des pays industrialisés et qu'on se retrouve au dernier rang avec 22,75%, tantôt 23%, et

que le pays le plus proche de nous, c'est les Etats-Unis, avec un taux de 20%, je ne pense pas qu'on puisse dire que cela dépend du Québec. Il ne faudrait pas prendre la population du Québec pour des gens non instruits qui ne comprennent pas l'actualité, qui ne comprennent absolument rien de ce qui se passe en ce monde.

Je ne crois pas non plus que l'on puisse attribuer au gouvernement du Québec le fait que les taux d'intérêt font qu'une multitude de PME sont obligées, à cause des taux d'intérêt, de fermer leurs portes, ce qui a pour conséquence de priver l'État de revenus. Je pense que l'individu le moindrement intelligent, le plus petit des moins brillants du Québec comprendra qu'on n'a rien à faire dans ça. On le déplore, tout comme vous, mais on n'essaie pas de dire que c'est le Québec qui est responsable de ça. Je ne dis pas que c'est le fédéral exclusivement, M. le notaire de la Beauce, je dis cependant qu'on vit une crise mondiale et qu'on doit la traverser tous ensemble. C'est dans ce senslà qu'on a demandé un effort collectif aux Québécois. Dieu sait comment l'effort collectif est difficile! On a coupé jusqu'à maintenant 1 500 000 000 \$ en services, ce avec quoi le chef de l'Opposition n'est pas d'accord. Je vais vous en reparler tantôt, parce que j'ai relevé son discours mot pour mot. 1 500 000 000 \$ d'efforts pour les simples petits contribuables québécois.

On a demandé à la collectivité québécoise d'ajouter une surtaxe de 650 000 000 \$ sur l'essence, qui a touché un peu toutes les couches de la société, y compris les plus petits. On a demandé aux employeurs de faire leur part. À la RAMQ, 672 000 000 \$, un autre effort additionnel, et on a également demandé aux citoyens, en décidant de ne pas indexer les tables d'impôt, 25 000 000 \$ additionnels, ce qui fait un grand total de 2 800 000 000 \$ en efforts qu'on a demandés aux citoyens du Québec.

(20 h 30)

Dans le présent budget, • comme on ne peut plus augmenter le déficit, comme on ne peut plus emprunter à l'étranger - ce n'est pas nous qui le disons, je vais vous le prouver tantôt - comme on ne peut pas non plus continuer à couper dans les services, comme on ne peut plus surtaxer les citoyens, il nous faut prendre l'argent quelque part. Le projet de loi no 70 vient fixer un endroit spécifique. Le gouvernement, par son projet de loi, a dit à ses employés des secteurs public et parapublic: Vous devez, vous aussi, vous serrer la ceinture et contribuer d'une certaine façon. C'est là que, personnellement, je commence à m'amuser.

Une voix: Ah!

M. Chevrette: J'ai regardé le chef de

l'Opposition faire son discours, parce que c'est un bonhomme que j'ai lu pendant une quinzaine d'années. Il avait beaucoup de rigueur dans ses écrits, il pontifiait même à l'occasion, mais jamais ne pouvait-on retrouver dans ses éditoriaux, au moment où la partisanerie ne primait pas sur la logique et la cohérence, jamais ne pouvait-on retrouver à l'intérieur d'un même article une quinzaine d'incohérences. Je vais vous démontrer en quelques minutes comment on peut en arriver, avec la partisanerie politique aveugle, à afficher un visage tout à fait incohérent, tout à fait mesquin même par rapport à la réalité vécue du Québec, par rapport aux obligations qu'on a comme élus du peuple, qui que nous soyons, de quelque côté de la Chambre que nous soyons.

Quelle est la solution proposée par le chef du Parti libéral pour régler la crise que nous traversons. Il reconnaît qu'on ne peut plus emprunter. Voici ce qu'il dit: "Les déficits ont augmenté d'une manière faramineuse". Donc, il ne faut plus que cela augmente. On est d'accord avec lui, c'est exactement ce qu'on a fait. Exactement! Donc, on l'écoute. Il continue: "Le fardeau fiscal du Québécois est supérieur à celui des Ontariens de 15%". Nous, nous disions 13%. Voyez-vous, il est déjà en avant de nous autres et il dit dans son discours: Le gouvernement a tellement taxé qu'il n'est plus capable de mettre 1 \$ de plus de charge fiscale sur le dos des contribuables. Je suis entièrement d'accord avec vous, M. le chef de l'Opposition. On n'est plus capable d'aller taxer le simple citoyen, ne serait-ce que de 1 \$. Parfait! On se suit encore, deux sur deux.

Il parle ensuite de détérioration de la qualité des services offerts au public. C'est donc qu'il est contre les compressions - il faut que je conclue ainsi. S'il ne veut pas qu'on détériore la qualité des services, c'est qu'il ne veut plus qu'on compresse les services, qu'on coupe, qu'on diminue les services. Il est contre les mises à pied, il ne veut plus emprunter, il ne veut plus taxer, il ne veut plus compresser les services. C'est exactement ce qu'on veut. Nous non plus, nous ne voulons pas de mises à pied. Nous non plus, nous ne voulons plus détériorer la qualité des services. Nous non plus, nous ne voulons plus taxer les citoyens. Nous non plus, nous ne voulons plus agrandir l'écart entre le citoyen québécois, en termes de taxation, et le citoyen de l'Ontario et le citoyen canadien. Il a ajouté plus loin dans son discours qu'on était à 20% de plus que tout citoyen canadien. Nous non plus, on ne veut pas. C'est pourquoi on a dit aux centrales syndicales: Conformément à vos principes de réduction des écarts qui veut que les mieux nantis réduisent l'écart entre eux et les moins bien nantis, c'est sur cette base qu'on voudrait s'asseoir et trouver une

solution avec vous autres. On veut éviter les mises à pied. On veut éviter les surtaxes. On veut éviter la détérioration des services. C'est exactement conforme à ce que le chef de l'Opposition dit, sauf que, pour lui, ses propositions, et c'est passablement drôle... je demanderais au notaire de la Beauce, avec tout le respect que je dois au député de Beauce-Sud - je ne l'ai jamais interrompu durant ses discours - de me laisser la paix, s'il vous plaît. D'accord?

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Chevrette: Donc, M. le Président, je continue mes propos sur le discours du chef de l'Opposition. Je vais essayer de vous faire part de ses recommandations, pour montrer la logique de ses propos.

Il propose que le gouvernement respecte sa signature. Nous aussi, nous sommes prêts. C'est ce qu'on a dit. On va respecter les signatures, sauf que, si on respecte intégralement ces signatures jusqu'en décembre, nous risquons que les bas salariés de l'État - je tiens à le dire - paient une facture additionnelle par rapport aux mieux nantis. C'est cela la réalité. Cela, vous vous en balancez. Du jour au lendemain, vous devenez les défenseurs - imaginez-vous - des secteurs public et parapublic.

Jamais ils ne vous croiront. On sait très bien à quelle enseigne vous siégez. Vous défendez la veuve; le lendemain, vous la surtaxez. Vous avez toujours fait cela. Vous défendez l'orphelin; le lendemain vous lui coupez les vivres. Cela a toujours été votre politique, tout le temps que vous avez été au pouvoir. À la veille d'une élection, vous donniez la lune aux syndicats. Vous avez réglé une convention collective en 1976 - je me le rappelle et le député de Jean-Talon doit se le rappeler - en donnant à la dernière seconde du contrat collectif 5% d'augmentation. La convention prenait fin le 30 juin à minuit. À minuit, les salariés des secteurs public et parapublic héritaient de 5% d'augmentation sans négociation. C'est votre politique, cela. Vous n'en montrerez à personne là-dessus.

Deuxièmement, vous nous dites: Vous faites indirectement ce que vous pourriez faire directement. On l'a offert directement sans cachette, publiquement aux centrales. On a fait une proposition. On a dit aux centrales syndicales: Voilà une proposition qui vise à diminuer le rythme des augmentations mais qui tient compte des bas salariés par rapport aux hauts salariés. Qu'est-ce que cette proposition donnait concrètement? Cela permettait aux salariés de 13 000 \$ à 22 000 \$ d'avoir une indexation réelle au coût de la vie. Cela permettait aux salariés de 22 000 \$ à 37 000 \$ d'avoir à peu près la moitié des augmentations du coût de la

vie. Cela permettait aux salariés de 37 000 \$ et plus de se voir gelés. Ce avec quoi on était d'accord parce que, ici même en cette Chambre, on est en bas de cela comme députés.

C'est ça la proposition. Ce n'était pas une cachette. Ce n'était pas quelque chose d'hypocrite. Ce n'était pas quelque chose de cachottier. Le chef du Parti libéral, qui a peine à se maintenir à son trône parce que vous êtes tous déchirés pour le voir disparaître, nous dit: Allez donc négocier. C'est exactement ce qu'on a fait. Mais on a la responsabilité comme gouvernement de prévoir des revenus par rapport aux dépenses qu'on a engagées. Vous ne voulez pas qu'on taxe. Vous ne voulez pas qu'on diminue les services. Vous ne voulez plus qu'on emprunte. Vous ne voulez plus qu'on fasse de mises à pied. Vous ne voulez pas qu'on baisse la qualité même des services. Vous nous dites en même temps: Ne prenez donc personne comme otage. Gardez donc tout cela intact. Où prendriez-vous l'argent, vous autres?

Vous feriez comme André Raynauld, dans cette Chambre, a déjà dit: Surtaxons les contribuables, ce serait beaucoup plus logique. C'est exactement cela. Vous feriez comme l'ex-député de Saint-Laurent avait dit: Il faudrait avoir le courage de prendre une position claire vis-à-vis de tout cela. Mais vous autres, vous n'avez pas de position claire. Vous ne savez même pas la veille comment vous allez voter le lendemain sur des projets de loi.

M. Ryan: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt):Question de règlement, M. le chef de l'Opposition.

M. Ryan: M. André Raynauld, pour l'amour de la vérité, n'a jamais dit qu'il fallait surtaxer les contribuables. Ce qu'il a dit, c'est qu'avec le genre de déficit que vous faites vous auriez dû avoir le courage de dire avant les élections qu'il fallait augmenter les taxes.

M. Chevrette: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Joliette.

M. Chevrette: M. le Président, je vais finir en répondant à cela, justement. Mes vingt minutes achèvent, deux ou trois minutes. M. André Raynauld a eu le courage de ses convictions. Quand il a dit: Il faudrait avoir le courage de taxer pour maintenir ce que vous avez en place, il pensait à l'époque à toutes vos folies, aux folies olympiques qu'il faut payer avec les taux d'intérêt que vous connaissez, qui ne relèvent même pas

de nous. Il pensait aux fonds de retraite sur lesquels vous ne versiez pas un sou et qu'on est obligé de payer aujourd'hui comme gouvernement. C'était votre administration. Il pensait à toutes vos folies. (20 h 40)

Je pense seulement à un cas dans mon comté où avec 15 000 000 \$, on a fait sept milles de route. On en a fait huit milles à 4 500 000 \$, avec les taux d'inflation, six ans après, seulement pour vous montrer quel genre d'administration on avait à l'époque. Et aujourd'hui, on vient essayer de nous donner des leçons d'administration? De grâce! De grâce! Je demanderais au chef de l'Opposition, qui a toujours affiché, je pense, quand il était journaliste, une certaine rigueur intellectuelle. Quand les revenus baissent, quand les services sont indexés. quand les indemnités sont indexées, quand des usines ferment et que les revenus, automatiquement, diminuent, pouvons-nous améliorer les services, M. le chef de l'Opposition? Comment pouvons-nous décemment demander de les augmenter? Comment pouvons-nous décemment demander de ne pas taxer? Comment pouvons-nous décemment demander de ne pas emprunter d'une facon additionnelle? Comment pouvonsnous décemment, M. le chef de l'Opposition, aller crier sur les toits l'ampleur des déficits? Êtes-vous le frère André? Même si. un jour, vous avez pensé être inspiré d'une façon spéciale, il n'y a pas de miracle dans les finances publiques, c'est dans la poche des travailleurs qu'on va chercher l'argent, qu'ils soient petits, moyens ou gros salariés. Et pour nous, l'option que l'on prend, c'est d'aller le chercher chez ceux qui sont le mieux nantis actuellement. C'est cela, l'option qu'on prend.

On est conscient de la portée politique de notre geste. On en portera également la responsabilité politique, mais on dit aux gens, par exemple, qui ont des principes, qui, depuis dix ou douze ans, prônent la réduction des écarts entre les bas et les hauts salariés, venir s'asseoir et d'appliquer principes. Personnellement, M. le Président, ce projet de loi que nous aurons à voter dans quelques minutes, dans quelques heures ou dans quelques jours, j'espère qu'on n'aura jamais besoin de l'utiliser. J'espère que ce sera une solution négociée avec ceux, vraiment, qui ont prôné des principes, qui ont cru à des principes fondamentaux auxquels j'ai cru personnellement, auxquels j'ai adhéré et que j'ai même participé à véhiculer dans le monde syndical, auprès de la base syndicale. Et là, je pense aux petits salariés dans les hôpitaux qui risquent de se voir entraîner dans un dédale de moyens sans connaître le fond même de notre proposition de juillet. Je pense aux gens du soutien scolaire à qui on demande aussi des sacrifices à court terme, mais pas aussi

majeurs que ceux que pourrait représenter la loi 70. Je leur dis: Venez donc vous asseoir avec nous, fonctionnaires, soutiens scolaires, enseignants, et appliquons donc les principes auxquels on a cru pendant des années pour que la crise que nous avons à traverser d'une façon solidaire touche moins les petits et davantage les mieux rémunérés de la société.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le chef de l'Opposition.

M. Ryan: Question de privilège, M. le Président. Contrairement à ce qu'a soutenu le député de Joliette, je n'ai jamais dit que je croyais être l'objet d'une inspiration spéciale, et je défie le député de Joliette qui, comme bien de ses collègues, déforme la réalité historique, de trouver les preuves de ce qu'il affirme. Je dis que c'est une fausseté, une injustice, et je tiens à le lui signaler.

M. Chevrette: M. le Président, si j'ai...

Le Vice-Président (M. Rancourt): Une question de privilège n'amène pas de débat.

M. Chevrette: Au contraire, il y a assez de problèmes chez lui sans lui en créer. Ce n'est pas ce que je veux dire.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de...

M. Chevrette: Je voudrais tout simplement dire au chef de l'Opposition que si je l'ai blessé, je m'en excuse mais, personnellement, je crois fondamentalement à ce que j'ai dit. Si je vous ai blessé, je m'en excuse, M. le chef de l'Opposition. Je ne voudrais même pas être dans vos bottines présentement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! M. le député de Louis-Hébert.

M. Réjean Doyon

M. Doyon: Merci, M. le Président. Si le Parti libéral sent la nécessité, dans le présent débat, d'expliquer à la population sa position, il le fait sur une question de principe. Il le fait par refus d'opportunisme politique. Il le fait parce que, en tant qu'Opposition et, qui plus est, en tant qu'Opposition libérale, nous avons le devoir d'expliquer à la population de quel bois ce gouvernement se chauffe. Je crois qu'il est bon de montrer à la population ce que le gouvernement pose comme geste concret quand il est rendu au bout de son fuseau. Il n'y a aucun doute là-dessus, ce gouvernement est au désarroi. Il ne sait plus à quel Dieu

se vouer. Que va-t-il faire? Il va tout essayer et il va surtout tenter de convaincre la population qu'il n'y est pour rien, que ce sont les autres qui sont responsables et que ce sont donc les autres qui doivent payer.

Parfois, il y a des éclats de franchise quelque part. Parfois, il y a des ministres, et même des ministres très importants du gouvernement, qui disent: Messieurs les syndiqués, nous savons que vous n'êtes pas responsables, mais vous devez payer quand même. Ce sont des paroles qui ont été dites et qui ont été entendues. Je crois qu'elles doivent être expliquées de façon que la population se rende bien compte que ce sont des paroles lourdes de sens et qui doivent entraîner des conséquences considérables, qui doivent entraîner un jugement sans pardon, parce que le gouvernement s'est mis luimême dans la situation qui est la sienne actuellement. Il en fait payer le prix aux autres.

M. le Président, en droit, il y a un principe qui veut qu'on ne puisse invoquer sa propre turpitude. C'est fondamental. On ne peut, en droit, dans sa défense, invoquer une mauvaise situation dont on est soi-même l'auteur. Depuis qu'on entend les péquistes parler, c'est ce qu'ils font. Ils invoquent leur propre mauvaise administration depuis six ans pour excuser les gestes déplorables, les gestes de désespoir qu'ils se sentent obligés de poser. Il est clair que si le gouvernement d'en face en est rendu à faire ce qu'il fait avec le projet de loi no 70, c'est que le raisonnement qu'il tient est le suivant: il s'aperçoit que toute la population paie un prix exorbitant pour la banqueroute, la faillite de ce gouvernement. Ce prix se paie par un taux de chômage jamais égalé. Il se paie par les fermetures d'usines. Il se paie par un nombre absolument faramineux d'assistés sociaux. Le prix est payé "across the board", d'un bord à l'autre de la société.

Le gouvernement s'en rend compte, la population souffre chaque instant, chaque journée de ce qui se passe. Le gouvernement s'aperçoit de cela et se dit: Il nous est impossible, maintenant que notre jeu est démasqué, de laisser intouchée une partie de la société qui jouit de la protection que nous-mêmes lui avons accordée, que nous lui avons accordée par une signature apposée librement, à la suite de négociations, pour des avantages électoraux immédiats, tenir compte de l'avenir. Le gouvernement réalise que les souffrances que subit la population québécoise sont trop répandues pour qu'elles puissent ne pas toucher absolument tout le monde et, finalement, ne pas toucher ceux à qui le gouvernement a fait confiance en leur disant: Mettez-v votre signature, on sait que vous allez respecter la vôtre et vous pouvez compter sur nous, on va respecter la nôtre.

Imaginons la situation suivante. Les

syndiqués se réunissent une bonne journée et disent au gouvernement: Nous né pouvons plus arriver avec notre salaire. Nous avons signé une convention collective, mais, malheureusement, il y a des choses que nous n'avions pas prévues, nous n'avons pas pu tout prévoir, nous nous rendons compte qu'il nous est impossible d'arriver avec le salaire que nous avons présentement. Or, messieurs du gouvernement, voici ce que nous allons faire: dorénavant, nous allons prendre une journée de salaire, une journée où nous ne travaillerons pas, où il n'y aura pas la prestation de travail de notre part, et nous allons la consacrer à cultiver notre jardin, à faire autre chose, à peindre des maisons, à couper des gazons ou quelque chose comme cela, de façon à augmenter notre revenu qui est déficient, qui n'est pas suffisant actuellement, à la suite de circonstances imprévues ou imprévisibles. (20 h 50)

Quelle serait la réaction de ce gouvernement? De quelle façon ce gouvernement apostropherait-il les syndicats qui donneraient leur aval à cette façon de faire de la part de leurs membres? Le gouvernement le ferait avec raison. Un contrat est un contrat et il doit être respecté.

De même que les syndiqués n'auraient pas le droit de prendre sur eux de récupérer une partie du travail qu'ils se sont engagés à donner à l'employeur, qui est le gouvernement, sous prétexte qu'ils ne peuvent plus arriver, de même le gouvernement n'est justifié, d'aucune façon de faire exactement ce qu'il n'accepterait pas que les syndiqués fassent, parce qu'il faut regarder les choses comme cela, ce n'est rien d'autre que cela que fait le gouvernement actuellement.

Ce que le gouvernement fait, c'est: Moi, j'agis comme cela alors que vous, vous ne pourriez pas agir comme cela. Pourquoi est-ce que je le fais? Parce que je dispose du pouvoir législatif qui est souverain dans notre société. Le fait de disposer d'un pouvoir n'exempte pas celui qui détient ce pouvoir de l'obligation de ne pas en abuser. Plus le pouvoir est absolu, et le pouvoir législatif l'est, dans les circonstances, étant donné que le gouvernement, disposant de la majorité à l'Assemblée nationale l'Assemblée nationale est souveraine - plus ce pouvoir est absolu, plus grande est l'obligation de ceux qui le détiennent - donc du gouvernement - de ne pas commettre d'abus avec ce pouvoir. Or, c'est exactement ce que le gouvernement fait actuellement.

Le Parti libéral, M. le Président, doit dénoncer cette façon de faire. Il a l'obligation de le faire, parce que le projet de loi 70 est très clairement marqué au coin de la mauvaise administration péquiste. M. le Président, demandons-nous un instant si la

mauvaise situation financière dans laquelle s'est mis le gouvernement n'est pas l'oeuvre de ceux qui justement ont eu la responsabilité de la gestion des affaires publiques dans la province de Québec depuis six ans. Ce gouvernement est au pouvoir depuis six ans. Il n'est pas un nouveau venu. Il est malhonnête de faire croire que la situation lui échappe, que c'est une situation hors de son contrôle. C'est une situation qu'il a créée lui-même. Ce projet de loi est marqué au coin de la mauvaise administration gouvernementale péquiste.

Il est aussi marqué au coin du manque de prévoyance. En tant qu'individus, en tant que particuliers, tous tant que nous sommes, nous avons ce que nous appelons le devoir de prévoyance. On ne peut pas continuellement, dans des difficultés personnelles qu'on peut connaître, invoquer que les choses nous arrivent sur la tête, que ce sont des tuiles sur lesquelles on n'a aucun contrôle et que c'est le mauvais sort finalement qui s'acharne sur nous, parce que, tous tant que nous sommes, en tant qu'individus, que particuliers, nous avons le devoir personnel, le devoir de prévoyance.

Ce que je dis, M. le Président, c'est que ce devoir de prévoyance existe aussi pour le gouvernement et si on voit le gouvernement obligé de présenter ce projet de loi no 70 qui a pour effet de diminuer des salaires qui ont été accordés librement par le gouvernement à la suite de négociations collectives, c'est que ce gouvernement manque à son devoir de prévoyance et qu'agissant ainsi, il ne peut prétendre conserver la confiance de la population. Il est impossible que le gouvernement nous fasse croire continuellement que c'est le mauvais sort qui s'acharne sur lui, que ce sont les autres, que c'est le gouvernement fédéral, que c'est le sommet économique de Versailles, etc. Ce n'est pas vrai, il y a deux malheurs qui frappent la province de Québec actuellement. Il est sûr que c'est une crise économique mondiale. Tout le monde reconnaît cela. On ne nous enseignera rien en nous disant cela, même si on nous le disait mille fois. Mais nous avons un double malheur: c'est d'avoir aussi un gouvernement qui n'a pas essayé de prendre les moyens dont il disposait, en tant que gouvernement autonome, en tant que gouvernement qui possède des compétences qui lui sont propres, pour diminuer les effets de cette crise économique. Non seulement il n'a pas pris les moyens pour diminuer les effets de cette crise économique, mais il les a augmentés, il les a multipliés. Il l'a fait parce qu'il n'a pu prévoir. Il n'a pas regardé plus loin que son nez. Il a conduit le char de l'État, le nez collé sur la vitre, sans regarder ce qui s'en venait, sans regarder quelle était la circulation ou quels étaient les trous ou les cahots qu'il y avait devant

lui. Il l'a fait en cow-boy, on est dans l'ornière et on paie pour cela.

Que cela arrive au gouvernement, ce serait quelque chose de compréhensible puisqu'il serait l'auteur de son propre malheur; mais qu'on fasse payer aux gens qui n'ont pas les moyens de payer, comme les salariés de la fonction publique qui ont eu confiance que le gouvernement respecterait une signature qu'il avait apposée... On ne dira jamais assez souvent que cette signature n'est pas respectée. On dit: Ce que je ne peux pas faire maintenant, je vais le faire aussitôt la convention collective échue.

En faisant cela, on contrevient à une disposition capitale de notre système de travail, M. le Président. S'il n'y a pas de nouveau contrat de travail, celui qui existait auparavant s'applique et les mêmes dispositions prévalent. Autrement, c'est l'anarchie, c'est la destruction de la paix sociale. Il ne peut y avoir, unilatéralement, un refus de continuer, sur une base solide, des relations qui existaient auparavant. Le gouvernement est en train de mettre la hache là-dedans, et cela se paie très cher à un moment donné.

J'espère que le gouvernement va réaliser le coût qu'il va imposer à la société pour cette action inconsidérée qu'il pose et qu'il va corriger ce geste, en temps utile, pour nous en éviter les effets les plus néfastes.

Ce gouvernement est aussi un gouvernement d'improvisation. Regardons cette fin de session. On se promène avec des boyaux d'arrosage pour éteindre les feux avant de quitter la maison. On éteint le feu des régimes de retraite qui, tout à coup, sont devenus trop coûteux. On éteint le feu de la rémunération dans la fonction publique. On fait semblant d'éteindre le feu de grèves appréhendées avec la loi concernant les services essentiels.

Ce gouvernement est un gouvernement pompier. S'il pense éteindre des feux isolés, c'est grave, car l'incendie est pratiquement généralisé. Ce n'est pas de cette façon qu'il faut procéder. Il faut essayer, avec un plan d'ensemble, de circonscrire et de limiter les dégâts et non d'agir d'une façon aussi ponctuelle et à courte vue qu'actuellement.

On a qu'à regarder certaines des déclarations qui ont été faites, récemment, par l'adjoint parlementaire au ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, pour se rendre compte que, finalement, le gouvernement a peut-être une certaine idée de la situation dans laquelle il se trouve. L'adjoint parlementaire au ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu a répondu, en réponse à une question d'un député de l'Opposition, que, si le gouvernement se voyait forcé d'agir ainsi, il n'était pas dans une situation très différente - c'étaient ses

propos - de celle à laquelle avaient à faire face de grandes compagnies américaines d'automobiles, entre autres, qui étaient, disait-il, elles aussi, acculées à la faillite.

M. le Président, n'y a-t-il pas un plus bel aveu que quand ce gouvernement se rend compte qu'il est dans une situation économique impossible dans laquelle il s'est mis lui-même? Il se compare lui-même à des compagnies privées qui sont en sérieuses difficultés financières et qui demandent à leurs travailleurs des sacrifices considérables parce qu'elles ne disposent pas du pouvoir législatif. Elles sont obligées de négocier ces pouvoirs. Elles sont obligées d'expliquer aux syndiqués pourquoi, finalement, il est préférable d'en venir à un arrangement négocié, pas imposé, plutôt que d'en arriver à une faillite pure et simple. (21 heures)

Ce gouvernement n'a pas le courage et ne connaît pas suffisamment les arguments dont il pourrait se servir pour inviter les syndiqués à une table de concertation et leur expliquer la situation. Pourquoi ne le fait-il pas? Parce qu'il risque de se faire dire clairement, très durement, par les syndiqués qu'il serait bien malvenu de leur demander des sacrifices alors qu'il a mal administré les fonds publics, les a gaspillés. C'est le risque que le gouvernement ne veut pas prendre et ce n'est pas à l'honneur du gouvernement. C'est une chose qui n'est pas digne de quelqu'un qui fait de l'administration publique. Quand on pose des gestes, M. le Président, il faut avoir le courage de les défendre sur la place publique si c'est nécessaire. Je pense que l'administration publique doit être publique, surtout dans une situation comme celle à laquelle nous avons à faire face actuellement.

Je veux vous dire aussi que ce gouvernement est incohérent. Il pose des gestes qu'on ne peut pas rattacher à d'autres. Dans le projet de loi qu'il nous présente, on s'aperçoit que le gel des salaires, les coupures de salaires s'appliqueraient pas aux agents de la paix, à la Sûreté du Québec, aux employés d'Hydro-Québec, aux employés de la Société des alcools du Québec et de certaines autres sociétés d'État. Ces employés, pour lesquels j'ai énormément de respect, méritent qu'on leur donne exactement ce à quoi ils ont droit. Mais pourquoi le gouvernement ne nous explique-t-il pas comment des gens, qui, finalement, sont rémunérés à même les fonds publics, auront un régime différent de celui des autres? On ne nous explique pas ça, on découvre ça dans le projet de loi. On dit que le gouvernement manque de cohérence et je pense que c'est évident.

Je pense aussi que ce projet de loi est marqué au coin de l'injustice, en ce sens que ce gouvernement prétendument socialdémocrate, avec des coupures de salaires d'environ 19%, frappe beaucoup plus durement les petits salariés que ceux qui ont un salaire plus élevé. On nous expliquait, tout à l'heure, avant la suspension du débat, qu'une indexation pouvait être suffisante dans certains cas, et pas suffisante dans d'autres, et qu'il fallait tenir compte du niveau de revenu, etc. Je vous soumets que dans un cas comme ça, les agissements du gouvernement font abstraction des écarts de salaires et mettent dans une situation beaucoup plus difficile, comparativement, les petits salariés de l'État que ceux qui ont un salaire plus élevé.

Je pense que le gouvernement devrait faire un effort pour inclure dans le projet de loi no 70 un petit peu plus de justice et un petit peu plus d'équité. Je pense qu'en demandant à l'Assemblée nationale d'adopter ce projet de loi, le gouvernement manque à ce qu'il est convenu d'appeler le "due process of law". Cela existe aussi, M. le Président, le "due process of law" dans les négociations collectives. On doit passer par un certain nombre d'étapes. Les parties doivent accepter de se rencontrer, le Code du travail fait même une obligation aux parties de négocier de bonne foi. Comment peut-on prétendre que le gouvernement peut négocier de bonne foi, de quelque façon que ce soit, quand il dit qu'il va faire telle chose et qu'il prétend entamer des négociations alors que l'autre partie a le revolver sur la tempe? Cela ne s'appelle pas des négociations, ça s'appelle un hold-up. C'est le nom que ça doit porter. Je pense que quand on n'a pas le choix d'agir d'une certaine façon, sinon le résultat qui s'ensuit est plus grave que ce qu'on nous demande de faire, ça ne s'appelle pas de la négociation, ça s'appelle un hold-up. C'est la façon dont se conduit le gouvernement actuellement.

Je l'implore de comprendre que ce n'est pas comme ça qu'on va établir des relations du travail basées sur le respect mutuel, que ce n'est pas comme ça qu'on arrivera à une paix sociale que tout le monde désire. Je pense qu'un effort doit être fait et que cet effort doit être apparent, visible. Il est important qu'il soit perçu comme tel. Il n'est pas tout de dire des mots, il faut que la perception corresponde avec ce que le gouvernement annonce, et je doute fort que ce soit le cas actuellement. Je suis même convaincu du contraire.

Je pense que le gouvernement peut encore tenter de sauver les meubles sans détruire la maison. Je lui demande de faire en sorte que les syndiqués puissent participer de plein droit à l'établissement d'un modus vivendi qui sera à l'avantage de toute la société québécoise et qui nous permettra de sortir de ce dans quoi ce gouvernement nous a enlisés avec les honneurs de la guerre et le moins de blessures possible, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Rousseau.

M. René Blouin

M. Blouin: M. le Président, nous sommes en train d'étudier le projet de loi no 70 qui concerne la rémunération dans les secteurs public et parapublic. C'est un projet de loi très important, principalement parce qu'il touche la situation des hommes et des femmes qui ont à oeuvrer pour la population du Québec en général dans les secteurs public et parapublic.

C'est justement parce que ce projet de loi s'adresse à des hommes et à des femmes qu'il faudra faire le maximum, de part et d'autre, pour que la solution appliquée en bout de course soit celle qui permette de traiter ces hommes et ces femmes avec le plus de dignité possible.

Le gouvernement a pris la décision d'affecter, au cours des dix prochains mois, 400 000 000 \$ de plus à la rémunération des secteurs public et parapublic, 400 000 000 \$ sur un total prévu de 900 000 000 \$, donc, une amputation d'un peu plus de 500 000 000 \$, mais c'est un exercice qu'il faudra faire et articuler avec le plus d'équité possible. Il faudrait que 400 000 000 \$ puissent bénéficier principalement aux travailleurs et aux travailleuses des secteurs public et parapublic qui sont les moins bien traités. C'est justement cette proposition, qui a précédé la loi 70, qui a été faite aux syndicats des secteurs public et parapublic le 15 avril

En fait, la proposition du gouvernement du 15 avril dernier répartissait cette enveloppe de 400 000 000 \$ en s'assurant que les gens les plus faibles, ceux qui gagnent le moins, ceux qui sont les moins bien traités puissent avoir une augmentation qui n'était pas à dédaigner - nous allons le voir - et que les plus hauts salariés, d'autre part, ne touchent rien, c'est-à-dire que leur salaire soit gelé.

Cela représente quoi, exactement et concrètement? Pour les travailleurs les plus démunis, cela représente quoi, cette offre du 15 avril dernier qu'il est toujours possible, d'ailleurs, de réaliser? Cela représente ceci. Un travailleur des secteurs public et parapublic, homme ou femme, qui gagne 13 150 \$ par année - et il y en a - reçoit comme salaire brut chaque deux semaines, au moment où on se parle, 504 \$. La proposition du gouvernement du 15 avril était la suivante. Le gouvernement proposait que son salaire passe de 504 \$ - toujours pour celui qui gagne 13 150 \$ par année - au 30 juin de cette année, à 547 \$, le 1er juillet 1982 et de 547 \$ à 563 \$, le 1er janvier 1983. Cela veut dire qu'en cette période, en dix mois, finalement, ce travailleur voyait son salaire passer de 504 \$ à 563 \$. C'est le traitement, selon la proposition du 15 avril, qui était offert aux salariés les plus démunis, les plus pauvres. (21 h 10)

Ceux qui gagnent aux environs de 21 000 \$ reçoivent chaque quinzaine, chaque deux semaines, 840 \$ bruts. Toujours dans cette même proposition du 15 avril, le gouvernement proposait donc que leur salaire soit porté, au 1er juillet, à 876 \$ puis à 889 \$ le 1er janvier 1983. Ceux-là passaient donc de 840 \$ à 889 \$. Quant à ceux maintenant qui gagnaient 38 000 \$ et plus, le calcul est assez simple à faire, puisque leur salaire était gelé. Il me semble, M. le Président, que cette façon de faire les choses est non seulement parfaitement défendable, mais répond à ce principe de dignité que j'ai évoqué au début. Cette répartition des 400 000 000 \$ supplémentaires que le gouvernement consent permettait donc aux plus faibles d'être mieux protégés. Cela permettait aussi de diminuer les écarts entre les plus bas salariés et les salariés les plus hauts qui travaillent pour les secteurs public et parapublic. C'est une application de ce qu'on appelle souvent la social-démocratie. Voilà une application. Voilà ce que cela veut dire dans le sujet qui nous intéresse. Cela veut dire de permettre aux plus pauvres de mieux s'en tirer et de rapetisser les écarts dans la société entre les plus pauvres et les plus riches.

Le gouvernement a également décidé que tous les cadres des secteurs public et parapublic verraient leurs salaires gelés. C'est la même chose pour les députés. M. le Président, mon salaire - et tout le monde le sait - est de 35 000 \$, un peu plus, par année. Nous avons trois enfants, ma femme n'a pas de revenu à l'extérieur de la maison, et je dois dire que je ne me considère pas, malgré tout, parmi les plus à plaindre de la société. C'est pourquoi j'accepte, compte tenu de la situation, que ce salaire que je gagne ne soit pas augmenté au cours de l'année qui vient. Cela ne me crève pas le coeur. Cela ne me crève pas le coeur non plus que les ministres subissent le même traitement. Cela ne me crève pas le coeur non plus que les médecins eux aussi aient à subir le même traitement, que les juges aient à subir le même traitement et que ces individus, qui sont tous les mieux payés dans les secteurs public et parapublic, voient leurs salaires gelés alors que, selon cette proposition du 15 avril, les plus bas salariés verraient leur salaire passer de 504 \$ à 563 \$. Pour que se réalise cette façon plus décente de voir les choses, il faudrait de part et d'autre qu'on se décide à discuter, qu'on se décide à reprendre les négociations. Je souhaite que la rencontre de vendredi en soit l'amorce. J'espère que nous pourrons faire en sorte que les citoyens les plus pauvres soient les moins touchés.

Comment se fait-il aue gouvernement en soit arrivé à devoir prendre une pareille décision? Les couloirs n'étaient pas très larges. En fait, le gouvernement avait à choisir principalement entre quatre possibilités. La première, augmenter les compressions budgétaires qui sont déjà énormes, mais on ne pouvait plus augmenter les compressions budgétaires, compte tenu du rythme qu'elles ont connu depuis deux ans dans des gommes à effacer ou dans des stylos. C'est des pans complets de services maintenant qu'il fallait abandonner, si on voulait suivre plus radicalement cette voie. Cela voulait dire, par exemple, que des programmes comme les allocations familiales devaient disparaître, que possiblement beaucoup de soins de santé devaient disparaître, mais le gouvernement n'a pas retenu, et avec raison, cette première possibilité. Il y en avait une autre, celle d'augmenter encore davantage le fardeau fiscal des contribuables québécois. Je ne parlerai pas longtemps là-dessus. Je crois que tout le monde connaît la situation et il n'était pas question de charger encore davantage le fardeau fiscal des contribuables. Le gouvernement ne pouvait pas non plus, comme certains le suggèrent - et parfois de bonne foi - augmenter son déficit, simplement parce que cette augmentation de déficit aurait servi à financer les opérations courantes, les services que le gouvernement donne à la population. Les milieux financiers considèrent qu'un gouvernement se met à mal administrer lorsqu'il se met à emprunter massivement pour financer les services qu'il offre à la population. C'est facile à comprendre. C'est un peu comme si un père de famille allait voir son gérant de banque et lui disait: Je viens emprunter 200 \$ par semaine, parce que j'ai décidé que tous les soirs de la semaine, dorénavant, nous allons souper au restaurant, et il n'a pas les moyens de se payer cela. Vous vous imaginez un peu quelle serait la réponse du directeur de crédit. Pas plus qu'un simple père de famille, le gouvernement ne peut pas décider d'emprunter massivement pour payer les services qu'il donne à la population. C'est ce qu'on appelle vivre au-dessus de ses moyens et les financiers n'acceptent pas cela. Donc, augmenter le déficit, ce n'est pas possible.

Il y avait un quatrième choix qui, en fait, est une alternative. Le gouvernement pouvait décider de diminuer la masse salariale des secteurs public et parapublic de 521 000 000 \$ comme c'est prévu dans la loi ou encore, deuxième choix, de licencier un nombre considérable, qui se chiffre par milliers, de citoyens qui travaillent dans les secteurs public et parapublic, qui auraient donc perdu leur emploi et qui auraient été grossir le nombre de chômeurs qui est déjà alarmant. Le

gouvernement a choisi de ne pas appliquer cette médecine de cheval, mais plutôt de demander à l'ensemble des secteurs public et parapublic de faire un effort, comme d'autres secteurs dans la société en ont fait depuis un an, pour que, tous ensemble, nous réussissions à passer à travers ces moments difficiles.

Nous avons, collectivement, d'un côté comme de l'autre, une très grande responsabilité à assumer et nous devons l'assumer de la façon la plus civilisée possible. La façon la plus civilisée d'assumer cette responsabilité est de la teinter de dignité pour permettre aux gens qui ont le plus de difficultés, aux bas salariés des secteurs public et parapublic, de rattraper un peu le temps perdu et supporter cette crise avec un peu plus de facilité. Il me semble qu'à partir de données comme celles-là, quand on sait que ce sont les plus faibles qui risquent d'en souffrir, ce n'est pas le temps de se braquer de part et d'autre. C'est le temps de s'asseoir et de trouver une solution qui, dans la conjoncture actuelle, nous permette de donner un coup de pouce à ceux qui en ont le plus besoin. Puisque, il y a trois ans, les conventions collectives ont été signées et puisque le gouvernement a le devoir de respecter sa signature, il n'a pas d'autre choix que de récupérer rapidement ces montants s'il n'y a pas une entente qui permettrait aux travailleurs à plus faible salaire de retirer une partie de ces 400 000 000 \$ que le gouvernement est prêt à mettre dans les augmentations de salaires, même si cela devait être réparti à l'ensemble des travailleurs sans aucune distinction à l'égard de leurs revenus. Il me semble que l'enjeu est très important et je comprendrais très mal qu'en étant conscient de la situation, on ne finisse pas par s'entendre pour protéger ceux qui en ont le plus besoin.

. (21 h 20)

Selon la même logique, il me semble que le gouvernement pourrait songer aussi à déborder un peu du cadre des secteurs public et parapublic et à profiter de cette occasion, qui est presque une thérapie, pour déposer un projet de loi attendu depuis longtemps et qui permettrait aussi aux travailleurs les plus exploités de notre société de se doter d'outils qui leur permettraient de se sortir de ces situations difficiles. Je crois donc que le gouvernement pourrait en profiter, si les choses sont prêtes, pour déposer le projet d'accès à la syndicalisation pour les groupes les plus en difficulté dans notre société.

L'opération que nous sommes en train de faire, c'est une opération difficile. Je souhaite qu'en bout de course, ce soit une opération de dignité. Merci, M. le Président.

 $\begin{tabular}{lll} \textbf{Le Vice-Pr\'esident (M. Rancourt):} & M. & le \\ \end{tabular}$ député de Sainte-Anne.

M. Maximilien Polak

M. Polak: Merci, M. le Président. On parle ce soir sur le projet de loi no 70. C'est difficile de suivre les numéros, 70, 71, 69, 68, 63, parce que dans les deux dernières semaines, on nous a présenté 15 à 17 projets de loi différents, dont quelques-uns sont d'une grande importance. Pendant les deux mois précédents, rien sur la planche, sauf évidemment toujours le thème favori, le débat constitutionnel, taper sur Ottawa, critiquer cela. On a pris des heures à en discuter, jusqu'à 22 heures ou minuit, cela n'arrêtait jamais. Quand il s'agit de projets de loi importants, tout se fait dans les deux dernières semaines. On n'a pas le temps de se préparer. C'est difficile de parler sur tous ces projets de loi. On a fortement l'impression qu'on veut gouverner en toute rapidité, adopter cela vite, pas trop de

M. le Président, je voudrais discuter de trois aspects dans ce projet de loi: d'abord, je voudrais expliquer le but de cette loi; deuxièmement, les modalités du projet de loi, et troisièmement, ma critique négative et ma critique positive. Dans mes remarques préliminaires, je veux citer le président du Conseil du trésor. Il a été ici tout l'aprèsmidi et même ce soir jusqu'à il y a une ou deux minutes. Il ne veut peut-être pas m'écouter, mais en tout cas, j'espère qu'il va revenir. Lundi, le président du Conseil du trésor a dit, et je cite: "Je pourrais abolir l'aide juridique, toute l'aide à la culture et aux loisirs." Je continue à citer: "Le député de Sainte-Anne, à la commission des engagements financiers, nous reproche toujours l'aide aux organismes culturels.'

M. le Président, il faut que je fasse une correction à ce que le ministre a dit. parce que je n'ai pas critiqué l'aide aux institutions culturelles du tout. J'ai critiqué et je continuerai à critiquer le gaspillage des fonds, la mauvaise priorité, quand on donne presque 2 000 000 \$ à une bibliothèque dans une ville où il y a trois bibliothèques déjà, dont une bibliothèque fédérale militaire. On ne peut plus y aller, ce sont des livres contaminés du fédéral. On ne peut pas lire cela. Quand je vois qu'on envoie des gens au Maroc pour 50 000 \$ ou 75 000 \$ par année, et que je lui demande ce qu'ils font là-bas, s'ils vont enseigner aux petits Marocains notre système ou s'ils vont apprendre quelque chose pour enseigner à nos petits Québécois le système marocain, je ne sais pas, le ministre, le président du Conseil du trésor répond: C'est important pour nous d'avoir une place au Maroc dans le système scolaire - un professeur québécois que l'État québécois paie - parce qu'il rencontre beaucoup de jeunes Marocains de dix, douze, treize ans. Quand plus tard, ils deviendront plus vieux, ils penseront au Québec. Ils vont

dire: Peut-être que je vais acheter des produits québécois parce que mon professeur était un Québécois. Si on veut vendre des produits québécois par cette méthode, je ne suis pas d'accord là-dessus.

M. le Président, retournons au projet de loi no 70. Dans le budget, il y a quelques semaines, le ministre des Finances parlait d'un trou de 700 000 000 \$. Il disait qu'il fallait remplir ce trou de 700 000 000 \$. Avec ce projet de loi no 70 qui est devant nous, on trouve déjà 521 000 000 \$. Ce n'est pas pas trop mal, on remplit presque le trou. Mais ce qu'on n'a pas dit, c'est qu'il y a un autre trou, parce que le trou de 700 000 000 \$, c'est un petit trou. Il y a une autre mer de trous autour qui s'appelle le trou de 3 000 000 000 \$ de déficit. Ils n'ont pas parlé de cela, parce qu'ils disent: Cela est acceptable. C'est une base qu'il faut accepter, mais tout le montant excédant les 3 000 000 000 \$, c'est un problème. Jusqu'aux 3 000 000 000 \$, il n'y a pas de problème, c'est acceptable.

M. le Président, on paie 2 000 000 000 \$ par année pour le service de la dette. Pour des gens simples comme ceux de mon comté de Sainte-Anne, on paie des intérêts aux compagnies de finance. Sauf que pour les grands financiers, cela s'appelle des intérêts payés aux institutions bancaires, financières américaines. 2 000 000 000 \$ par année! Le gouvernement est dans une mauvaise position. Le député péquiste qui parlait avant moi disait: Nous sommes dans la position d'un père de famille qui voudrait aller chercher de l'argent à la banque pour se payer chaque soir un repas dans un restaurant.

Mais nous ne sommes pas du tout dans cette situation! Nous sommes dans la situation d'un père de famille qui a un emprunt de 5000 \$\frac{a}{a}\$ Household Finance et qui n'est pas capable de le rembourser. Il a besoin d'autre argent, parce qu'il doit rembourser ses intérêts. Savez-vous ce qu'il fait? Household Finance ne donnera jamais un cent de plus à cet homme, parce qu'il n'est pas capable de rembourser. Il dit donc à sa femme: Toi, tu iras, en donnant ton nom de fille, à une autre compagnie de finance et tu feras un petit emprunt de 1000 \$\frac{a}{a}\$ ton nom et, avec cela, je pourrai rembourser les intérêts sur mon emprunt. C'est là où on en est rendu.

M. le Président, on parle, dans ce projet de loi, de la convention qui a été signée en 1979 et qui expire le 31 décembre de cette année. Quand il l'a signée, en 1979, le ministre des Finances en était fier. Aux conférences de presse, il y était et il a dit: Je suis content d'annoncer aux Québécoise et aux Québécoises, aux travailleurs et aux travailleuses qu'on a réussi à avoir des conventions extrêmement avantageuses. Il n'a pas dit "avantageuses", il a dit "extrêmement

avantageuses" pour l'État québécois. C'est intéressant, M. le Président, il faut s'en rappeler. Cela a été dit quelque temps avant le fameux référendum, on s'en rappelle.

M. le Président, soyons très honnêtes, on a, à ce moment-là, fait cette convention, signé une convention avec des conditions non pas extrêmement avantageuses pour l'État, mais extrêmement avantageuses pour les syndiqués afin d'avoir leur appui lors du référendum. Soyons honnêtes, il s'agit de 300 000 personnes. Si on calcule qu'elles sont mariées, qu'elles ont des parents etc., cela pourrait représenter une population de 1 000 000 de personnes. Si on en prend trois par famille, ce n'est pas mal. C'est cela qui est arrivé.

Trois ans plus tard, le même ministre des Finances s'est présenté ici, il y a deux semaines, et il a dit: Là, il faut redresser le tort. Il y a un problème. Cette affaire n'a pas fonctionné, il faut la redresser.

M. le Président, nous sommes tous d'accord, de notre côté aussi, qu'il faut réduire l'écart entre la rémunération dans le secteur public et celle dans le secteur privé. Il y a maintenant un écart de 13%, il faut réduire cela. Tout le monde est d'accord, sauf qu'on se demande quelle aurait dû être la méthode pour faire cela. On aurait dû négocier. Négocier, cela veut dire informer le public, mettre la pression sur les syndicats, faire une offre. En pleine conférence de presse, on aurait dû dire honnêtement: Voici ce qu'on a offert, voici ce qu'ils disent. Il faut invoquer des réactions. On peut même négocier sur la place publique. On n'a rien fait de cela.

Savez-vous ce qu'ils ont fait, M. le Président? Les péquistes, ont au mois de mars et au mois d'avril, menacé de ne pas respecter leur signature. Il y a eu des déclarations publiques: Nous, le gouvernement, pensons sérieusement à la possibilité de ne pas payer aux syndiqués les augmentations promises, selon les conventions sous signature, le 1er juillet et le 31 décembre. Après avoir vu les réactions, nous, on s'est attaqué à cela, on a dit: Ce n'est pas possible, si vous reniez votre signature, demain, vous allez peut-être encore renier la valeur de vos bons de gouvernement, vous ne paierez plus le même pourcentage que celui que vous avez promis sous signature. Le gouvernement a décidé qu'il ne pouvait y aller à ce point. (21 h 30)

Qu'est-ce qu'il a trouvé? Il a trouvé ce qu'on appelle le truc Bérubé. Voici le truc Bérubé. Vous, M. le syndiqué, vous, Mme la syndiquée, on vous paie, le 1er juillet, 10,2%. C'est promis. On vous le paie. On vous paie le 31 décembre, 2,8%. C'est pour tout le monde, 310 000 employés du secteur public. Mais voici ce que je vais faire, voici le truc. Le 1er janvier, je vais reprendre, pendant la période du 1er janvier jusqu'au 31 mars, dans

cette période de trois mois, ce que je vous ai payé auparavant, parce qu'on va vous imposer une diminution de 18,8% à tout le monde, même à ceux qui sont à l'échelon le plus bas.

M. le Président, je me suis informé cette semaine. Dans cet édifice, dans cette belle Assemblée nationale du Québec, savezvous qu'il y a des employés qui travaillent ici, des commis, des gars qui marchent avec une tasse de café pour nous donner un coup de main? Ces gens ne gagnent pas cher. On va réduire de 18,8% leur salaire. Vous l'avez décrété et vous allez le faire. C'est cela le projet de loi. Ils sont punis par ce projet de loi.

On leur dit: À partir du 1er avril, on va vous donner une augmentation. Pour le plus bas salarié, ce sera une augmentation de 11,7%, pour la classe moyenne, 5,8%, et pour ceux qui gagnent plus de 37 000 \$, les salaires seront gelés au même niveau que le 30 juin.

J'ai des exemples ici, M. le Président, mais je ne les donnerai pas, parce que les fonctionnaires commencent à connaître les chiffres. J'ai reçu aujourd'hui des appels téléphoniques d'instituteurs, de professeurs d'école. Ils ont eu une réunion cette semaine, pour finalement avoir les chiffres en détail, parce qu'ils ne les comprenaient pas. Ils ne savaient pas exactement ce que serait le montant de leur chèque de paie. Ils le savent aujourd'hui. Ils ont eu une réunion. Ils ont été informés. On va les voir, ils vont venir ici, vendredi, c'est certain.

La critique, M. le Président, c'est d'abord une critique négative et aussi une critique positive. Je me rappelle que - il est ici ce soir - l'adjoint parlementaire au ministre du Travail a dit: J'espère que ce projet de loi ne sera jamais en vigueur. C'est un ancien syndicaliste. C'est un exvice-président, je pense, de la FTQ. Je respecte beaucoup son opinion. Il a dit: Moi, comme syndicaliste, j'espère que cela n'entrera pas en vigueur. Il a alors mentionné l'exemple de General Motors des États-Unis. C'est arrivé aux États-Unis, à General Motors. On a mentionné cela. Oui, j'étais ici quand la question a été posée, vendredi dernier, quand le président a dit que c'était trop tumultueux parce qu'il a répondu longuement. J'ai pris note de ce qu'il a dit. Mais, s'il vous plaît, M. le Président, qu'on ne compare pas notre situation à celle de General Motors, parce que c'est arrivé aussi à General Motors. La compagnie a appelé les syndiqués et a dit: Voici, cela va mal, notre affaire. Il faut avoir une réduction volontaire. Autrement, on ferme boutique, au moins partiellement. Oh! C'est sérieux! En négociation, ils ont réussi. Ils ont négocié volontairement, ont accepté, de part et d'autre, une réduction et la compagnie continue à fonctionner, mais pas

en vertu d'un projet de loi, pas à la suite d'un geste unilatéral de General Motors. Ils ont accepté. D'ailleurs, ce n'est pas seulement chez General Motors. C'est dans l'industrie de l'aviation, c'est bien connu, dans les lignes aériennes aux États-Unis, c'est la même chose partout. Ce n'est pas cela qu'on fait ici. On ne négocie pas ici. On gouverne par décret.

M. le Président, par le truc Bérubé, on veut faire indirectement ce qu'on ne peut pas faire directement et la population commence à comprendre. Ce gouvernement ne respecte pas sa parole. On sait qu'il ne respecte pas sa parole. M. le Président, quand je vous vois - tout de même, vous êtes aussi péquiste, il faut l'admettre - vous êtes un homme très objectif. Il y a eu une décision de la population au référendum, dans le temps: 60% contre et 40% pour la formule. On ne peut pas l'accepter. Les péquistes ne peuvent jamais accepter cela. Non. Au lieu de dire que c'est fini, c'est accepté, il disent: On va revenir là-dessus; encore une fois, on va consulter. Ce n'est pas respecter la décision, la signature donnée.

M. le Président, on est ici en face d'un gouvernement qui gouverne par périodes de trois mois en trois mois. On va gouverner du 1er janvier au 31 mars. On a eu deux budgets. C'était la première fois que cela arrivait. Vous vous rappelez, M. le Président, les vieux beaux jours du discours du ministre des Finances. Il rentre avec des souliers neufs. un "briefcase", il s'installe et il nous dit: Voici! Pour un an à venir, vous allez vivre avec telle mesure, tel système. C'était la parole d'un gouvernement qui a le courage de nous dire: Voici! J'impose! Tout a été imposé en même temps; pas de petits trucs à côté, une autre taxe indirecte ici, une autre taxe là, tout avant le budget ou entre les budgets. C'est ça, on a vécu deux budgets déjà, deux saisons. Je pense qu'en 1983 on va avoir quatre budgets, un budget le printemps, un l'été, un l'automne et un l'hiver. Cela ne me surprendrait pas. Rien ne me surprend plus avec vous autres.

On dit toujours: Vous autres de l'Opposition, vous attaquez, vous critiquez, qu'est-ce que vous auriez fait à notre place?

- Je ne sais pas s'il me reste... Cinq minutes, merci beaucoup - On dit: D'abord, on aurait dû négocier parce que maintenant ils veulent négocier, soudainement. Ils arrivent avec le projet de loi et, là, la pression commence. Donc, vendredi, les chefs syndicaux vont être ici en commission parlementaire. J'espère que pour notre équipe je serai invité, j'aimerais bien être là.

Comment est-ce qu'on peut négocier quand le projet de loi est déjà sur la table ou peut-être même adopté en deuxième lecture? C'est difficile parce que ça veut dire négocier avec le couteau sur la gorge.

Qu'est-ce qui arrive? Le projet de loi est adopté, on va négocier, on parle. Disons que le gouvernement a une position et le syndicat, une autre. Disons que nous de l'Opposition, et même l'opinion publique, pensons: Ils sont pas mal proches, c'est intéressant, il y a quelque chose à faire, ça commence à bouger. Est-ce qu'on a le droit de s'exprimer là-dessus? Non, parce que le projet de loi est accepté, il n'y a pas de flexibilité possible. C'est très difficile parce que le gouvernement va se dire: Voici, à moins que vous n'acceptiez telle et telle condition, nous, on a déjà notre loi dans notre poche.

Vous considérez ça négocier? Vous auriez dû négocier aux mois de janvier et février. Le problème était bien connu dans le temps. Au lieu d'avoir de grands sommets avec des petites réceptions, des verres de vin et toute la patente, vous auriez dû négocier publiquement et dire: Voici ce que je donne et voici ce que je reprends, voici votre réponse. Vous auriez dû jouer sur l'opinion publique. Je vous jure que les syndiqués étaient très intéressés à négocier, ils voulaient le faire, ils sont encore prêts à le faire. Mais vous avez presque raté vos chances.

Nos suggestions positives, M. le Président, on aurait dû avoir une solution globale, pas gouverner comme on dit en anglais "piecemeal", toujours des petits projets de trois mois en trois mois.

On aurait dû dire: Voici, on veut la parité entre le secteur public et le secteur privé en matière de rémunération, on va venir avec une politique salariale pour deux ou trois ans pour redresser le tort. Cela aurait été une manière de gouverner, mais vous n'êtes pas capables de faire ça, vous n'êtes pas capables de penser plus loin que le 31 mars. C'est ça votre problème.

On aurait dû proposer des mécanismes pour étudier les graves problèmes de productivité. Tout le monde le sait, la productivité, dans le secteur public, ce n'est pas du tout la même chose que dans le secteur privé. On n'ose pas, on ne touche pas. On a une Commission de la fonction publique, de grands rapports, mais rien n'a encore été fait, rien de constructif, rien de positif.

On aurait dû insister pour que le gouvernement fasse des recherches, trouve une formule afin de faire des distinctions pour les plus démunis, même dans la fonction publique, et avoir une échelle. Rien. On vient avec une loi matraque. 18,8%, point. Cela, c'est notre offre!

C'est malheureux de constater que ce gouvernement qui se vante d'être un gouvernement de transparence, de communication a failli dans sa tâche. De temps en temps, je me dis: Ils ne sont pas dans le monde réel. C'est vrai, vous n'avez pas un seul homme d'affaires dans votre

équipe, pas un. Oui, il y en a un, le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais on m'a dit qu'il n'était pas un vrai péquiste. Même là, je doute de temps en temps à savoir si c'est un homme d'affaires. Pas un! Je n'ai rien contre les syndiqués, les anciens chefs et les professeurs d'école, mais on est gouverné par ça. Vous avez perdu le contrôle, vous n'avez jamais rien compris des finances internationales et même nationales, mais vous êtes bons dans les critiques. Fédéral! Constitutionnel! Vous tapez làdessus, vous voyez rouge. Quand on parle québécois, vous êtes nationalistes, la fierté. Cela, c'est fantastique. Asbestos, notre ligne privée, nationaliste, à nous, Quebecair, un autre investissement. Vous êtes bons dans ça, mais un petit budget de famille, vous n'êtes pas capables de gérer ça, parce que vous avez conduit notre belle province à la faillite, ne l'oubliez jamais. (21 h 40)

On va voir ce qui arrivera vendredi quand les chefs syndicaux viendront. Là, on va voir le premier ministre les recevoir en douceur: Je vous remercie pour être venus ici ce soir, on va discuter. Mais oui, écoutez donc! Vous auriez dû faire cela déjà en janvier et jusqu'aux mois de mars ou d'avril. On n'aura rien. S'il y a une confrontation, c'est possible, ce sera votre responsabilité. Ce sera entièrement la vôtre, ne l'oubliez pas non plus. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Dubuc.

M. Hubert Desbiens

M. Desbiens: Merci, M. le Président. Ce n'est pas toujours facile, le job de député. C'est un peu comme le mariage, on est ensemble pour le meilleur et pour le pire. J'ai bien aimé, depuis cinq ans, pouvoir faire part à mes concitoyens et à mes concitoyennes d'une série complète de mesures, de lois, de programmes ou de services nouveaux que le gouvernement du Parti québécois mettait en oeuvre pour améliorer leur situation et particulièrement celle des plus démunis.

Aujourd'hui, je me retrouve devant la loi 70, que j'appuierai, évidemment, je le dis tout de suite, mais ce n'est pas facile pour un syndiqué. Je suis toujours syndiqué et j'étais même un syndicaliste à l'époque. Quand j'ai commencé à enseigner, à 800 \$ par année, 70 \$ par mois, 18 \$ par semaine et 0,25 \$ l'heure, il y avait une exploitation évidente à ce niveau, comme il y en avait une également dans les hôpitaux. C'est alors qu'on a constitué nos syndicats, qu'on les a aguerris, qu'on les a rendus dynamiques et forts. On s'est cramponné et on s'est donné un si bel élan qu'à un moment donné on s'est

aperçu qu'on était passé devant tout le monde, devant les travailleurs de l'entreprise privée et ceux des entreprises de taille où les syndicats sont bien organisés, bien équipés pour défendre leurs travailleurs. Je reviendrai là-dessus tantôt. Je voudrais tout de même établir immédiatement que la négociation, pour moi comme pour tous les syndiqués, c'est fondamental.

Comment discuter de la loi 70? C'est la question que je me posais avant mon intervention. J'ai pensé qu'il serait peut-être bon de relater simplement la rencontre que j'ai eue à mon bureau de comté, il y a trois ou quatre semaines, avec des représentants de la CEQ, de la CSN et de la FTQ justement pour discuter le coup. Nous avons pu, dans une discussion très franche et très nette, considérer tous les aspects de la situation que nous vivons présentement. Aucun pays aujourd'hui, aussi riche et aussi puissant soit-il, n'échappe aux conséquences de la stagnation économique. Ce malaise mondial atteint maintenant un point critique. On a vu, en fin de semaine dernière, la rencontre de Versailles. D'où vient cette crise? Quelle est l'origine de cette crise? Si on la regarde d'ici même, au pays, évidemment, elle vient principalement des hauts taux d'intérêt qui ont été instaurés en vue de faire baisser l'inflation; sauf qu'on constate maintenant que cette inflation est toujours à peu près au même niveau alors que le chômage n'a fait qu'empirer depuis.

Cette situation économique, qui a eu des effets désastreux pour les citoyens, entraînant du chômage et, par la suite, l'aide sociale, puisque - c'est ce qu'on nous dit aujourd'hui à nos bureaux de comté, j'imagine que c'est la même chose pour chacun des députés de l'Assemblée nationale, ou à peu près - il y a des gens qui sont maintenant rendus à leur dernière semaine de prestations d'assurance-chômage et qui, après avoir travaillé 15 ou 20 ans sans arrêt, se retrouvent devant l'obligation - chose qu'ils n'avaient jamais pu imaginer et qu'ils peuvent difficilement imaginer encore aujourd'hui - de faire appel à l'aide sociale.

Cela a entraîné une situation catastrophique pour les citoyens, pour les entreprises également et, évidemment, pour le gouvernement. L'influence de cette crise économique sur le gouvernement est considérable puisque, comme on l'a dit - et je le répète - plus il y a de chômeurs, moins il y a d'impôts payés. Donc, la répercussion est directe sur les rentrées de fonds du gouvernement.

Maintenant, la situation budgétaire rendue difficile par la crise économique a d'autres causes également, entre autres, les transferts fiscaux, la péréquation fédérale qui, on le sait - cela a été établi très clairement également - va entraîner un moins de 530 000 000 \$ dans les finances,

dans le budget du Québec en 1982-1983. Le Parti libéral voudrait bien se laver les mains de l'action de tous les gouvernements antérieurs, mais l'héritage est là. Nous devons l'assumer, d'accord, mais il est là et il ne peut s'en séparer.

Un tableau nous indique justement les écarts entre les salaires payés dans le secteur privé - j'entends, comme je le disais tantôt, dans des usines bien organisées où les syndicats sont bien organisés, où les travailleurs ont des conditions de travail et des revenus intéressants; une usine de 500 employés et plus - et ceux payés dans les secteurs public et parapublic. Vous avez ici la première colonne, celle de 1978-1979, donc la dernière année du contrat collectif des employés des secteurs public et parapublic. L'écart entre le public et le privé, à la suite de la négociation et de la signature des conventions collectives de 1975-1976 - c'est bien important, c'est signé par le Parti libéral... Ils essaient de s'en laver les mains aujourd'hui. C'est bien important de montrer la situation telle qu'elle est, de donner à César ce qui revient à César; redonner au Parti libéral la signature de sa convention collective de 1975-1976. En 1975-1976, l'écart était de

En 1979, en signant les conventions collectives, le gouvernement du Québec a tenté, le gouvernement du Parti québécois a tenté de créer, de resserrer cet écart entre les secteurs public et privé. En 1979-1980, cet écart est descendu à 13,3%, en 1980-1981, à 10%. C'est là que la catastrophe économique commençait, en 1981. On en voit les conséquences: moins d'emplois dans le secteur privé, moins de jobs, moins de travail, des fermetures d'usines. L'écart entre les deux recommence à relatif s'agrandir. Il s'agrandit encore davantage à partir du 1er juillet 1982, tel que les conventions avec le public et le parapublic sont signées, à 13,1%.

Ce que le gouvernement du Québec a offert aux employés des secteurs public et parapublic, c'est de rétrécir d'une façon, je pense, normale cet écart, dans la situation actuelle tout particulièrement, à 4,6%. Mais s'il n'y a pas possibilité de s'entendre par négociation - et, jusqu'à maintenant, nous nous retrouvons, au moment où nous nous parlons, dans cette situation - cela nous obligera à parler d'une loi comme la loi 70. (21 h 50)

Il y a donc ces conventions signées par le Parti libéral en 1976. Il y a aussi, il ne faut pas l'oublier, le régime de retraite, malheureusement, qui a, encore une fois, été caché et on en a discuté longuement aujourd'hui dans le cadre de la loi no 68. On a établi aussi très clairement comment le Parti libéral cachait les déficits de la caisse de retraite dans son budget. Ce parti se

plait aussi à parler du trou que le Parti québécois a constaté dans le secteur de l'éducation, mais il oublie le trou qu'il a caché lui-même dans ce domaine et qu'il n'avait pas corrigé, dont il n'a pas corrigé les causes, ce qui est fait aujourd'hui. Les libéraux n'ont pas parlé et ne parlent pas non plus du gouffre olympique pour lequel on paie uniquement en intérêts quelque chose, cette année, comme 123 000 000 \$. Depuis qu'on doit rembourser ces emprunts, uniquement en intérêts, on a payé assez d'intérêts pour construire cinq stades de 50 000 places comme à Houston, uniquement en intérêts. Ils ne parlent pas de cela, évidemment, mais l'héritage libéral est là et, cinq ou six ans après, on est encore à travailler à le corriger.

Que leur ai-je dit, M. le Président, à ces représentants syndicaux? Évidemment, ils connaissent la situation et ils l'admettent. Qu'y a-t-il à faire pour corriger cette situation? Il y a la possibilité de réduire les dépenses. Depuis deux ans, il y a eu ces réductions, ces tentatives réussies de resserrer les dépenses. Il y a des catégories dépenses, tout de même, qu'il est impossible de réduire sur une courte période de temps. Le budget du Québec est un budget annuel. Il faut trouver une solution en 1982-1983. Il y aurait la possibilité, comme l'a mentionné le président du Conseil du trésor, de réduire aussi certaines mesures sociales, mais on sait qu'au sommet économique qui a eu lieu ce printemps, tous les intervenants sont tombés d'accord pour dire qu'il n'y avait pas lieu de réduire, qu'il ne fallait pas réduire les mesures sociales. On parle d'augmenter le prix de certains services, cela a été fait dans une certaine mesure en évitant toutefois de priver les bénéficiaires. On nous parle d'augmentation du déficit également. Le déficit du Québec est rendu à un sommet au-delà duquel on ne peut aller sans nuire au renom de son crédit. Que reste-t-il à faire? Que reste-t-il comme solution, leur ai-je souligné? Il reste à réduire la masse salariale des employés des secteurs public et parapublic. Évidemment, il y a environ 500 000 000 \$ qu'il faut, de toute évidence, aller chercher.

Les employés des secteurs public et parapublic, de la fonction publique, ne sont évidemment pas les seuls aux prises avec cette situation. L'exemple a été donné au niveau des cadres, au niveau des députés, au niveau des médecins, etc. Cela a été donné aussi dans le secteur privé. L'Opposition nous dit: Vous voulez placer un revolver sur la table pour obliger les centrales à négocier. Que se passe-t-il dans le secteur privé? Qu'ont fait les grandes compagnies comme General Motors et Ford vis-à-vis de leur salariale pour entraîner diminution de leurs dépenses salariales? Cela a été de donner tous les chiffres à leurs associations syndicales et de leur dire: Vous voyez comme nous que des solutions, il n'y en a pas un "char": on peut réduire la masse salariale ou bien on est obligé de fermer nos portes. Des exemples, il y en a aussi dans nos comtés, en tout cas, chez nous. J'ai à l'esprit une usine de sciage dont les travailleurs ont signé la semaine dernière une convention collective et accepté eux aussi de continuer à travailler encore une année à un salaire identique à celui de l'année en cours. Pourquoi? Pour éviter de perdre leur emploi. Ils ont donc accepté ce phénomène.

Il y a eu des rencontres entre les gouvernementaux représentants et représentants des centrales syndicales impliquées. Il y a eu, de la part des représentants gouvernementaux, demande aux syndicats d'indiquer les moyens qu'ils avaient pour résoudre la crise. Il n'y a pas eu de solutions de proposées. Le gouvernement a proposé une solution, celle qui consistait au moins à protéger le mieux possible les plus bas salariés. La réponse a été que ce n'était pas acceptable, qu'ils nous présenteraient une contre-proposition. Ils demandaient un délai. On a accordé ce délai aux syndicats. Toute avenue qui permettrait - c'est ce qui a été dit - d'apporter une solution à la crise budgétaire existante serait examinée - c'est l'assurance qui leur a été donnée - avec beaucoup d'attention et de sérieux.

Le gouvernement a accepté la négociation, mais comme il n'y a pas de solution présentement, afin de boucler le budget du Québec, nous nous retrouvons devant l'obligation d'adopter cette loi 70. On accepte la négociation. Le seul point qui n'est pas négociable finalement, quel est-il? C'est la tranche de 520 000 000 \$. Il y a un contenu en dehors de ces 520 000 000 \$. Il y a tout le reste des conventions collectives qui est négociable. Il y a un contenu global qui peut être débattu, négocié entre le gouvernement et les syndicats. C'est à cela qu'on invite les syndiqués. Il reste toutes les conditions de travail à négocier également. C'est à la table des négociations qu'on peut s'en parler. Il y a moyen aussi de réaménager les propositions salariales à l'intérieur de ces 521 000 000 \$ qui sont demandés. C'est à la table des négociations que cela peut se produire, et non pas ailleurs. Il y a peut-être moyen aussi de partager le travail autrement, mais jamais on ne pourra arriver à des solutions dans ce domaine si on ne se retrouve pas une table de négociation pour s'en parler. Il y a peutêtre moyen d'échanger des clauses normatives contre du salarial et vice versa, mais c'est à la table des négociations que cela peut se faire. Il n'y a aucune décision d'arrêtée, sauf toujours au sujet du montant de la récupération. Tout le reste est aménageable. C'est donc négociable. C'est à la table des négociations que cela peut se

régler. Évidemment, le gouvernement ne prétend pas avoir de solutions à tout. Il est fort possible et même probable que les syndicats, les syndiqués puissent faire des propositions nouvelles, mais c'est encore une fois à la table des négociations que cela peut se faire. Il y a une chose à éviter, il y a une chose qu'il est important de souligner. Plus le temps passe, plus on va s'acheminer vers janvier, moins, évidemment, il sera possible de changer des choses. Si on veut changer des choses, s'il y a des aménagements possibles, je convie quant à moi les syndicats à la table des négociations.

Le projet de loi no 70 est fait de telle sorte que tout, sauf les 521 000 000 \$, peut être modifié. Je dis aux syndiqués: Venez à la table, on va négocier. Vous trouvez que récupérer 18,8% sur les salaires en trois mois, c'est trop court? Je suis d'accord aussi. Alors, venez à la table des négociations. Vous voudriez qu'on étale dans le temps la récupération? Très bien, c'est à la table des négociations que cela va se faire. Le gouvernement est prêt à négocier, toujours restriction faite de ces 521 000 000 \$.

J'ai une confiance complète en l'esprit de solidarité des syndiqués et des syndicats, mais j'ai confiance aussi en leur responsabilité. On a eu un exemple, pas plus tard qu'hier, qu'il est possible d'obtenir une certaine concertation entre tous les intervenants sociaux et économiques sur le programme de relance de la construction domiciliaire. En deux mois, on a réussi à mettre sur pied un programme qui sera bénéfique à la situation économique du Québec.

M. le Président, je fais confiance aux syndiqués et aux syndicats et je suis convaincu qu'une solution sera trouvée, mais à la table de négociation. Je fais confiance aux Québécois et aux Québécoises pour traverser cette crise économique, aux syndiqués aussi pour négocier une entente juste et équitable pour les plus démunis particulièrement ou ceux qui sont au bas des échelles salariales. Je ne peux que répéter que c'est à la table de négociation que tout cela peut se réaliser. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Reed Scowen

M. Scowen: Commençons, M. le Président, par une déclaration qu'on a souvent entendue dans cette Chambre depuis cinq ans: C'est un gouvernement qui respecte ses engagements. Je ne sais pas comblen de fois les membres de ce gouvernement, les

partisans, les militants ont répété cette déclaration. Parfois, c'était vrai, parfois, c'était faux, mais, ce soir, on se trouve devant un exemple qui ne peut pas être plus flagrant de manque de respect d'un engagement d'un parti politique et d'un gouvernement.

En 1979, le gouvernement a signé un contrat, peut-être le plus important de ceux qu'il a signés, peut-être le plus important engagement qu'il a pris sur le plan financier, pendant un mandat, un contrat avec tous les gens du secteur public. Cela a pris des mois et des mois à le négocier. À la fin, M. Parizeau a déclaré - ce n'est pas la première fois qu'il est cité dans ce contexte et ce ne sera pas la dernière non plus, mais je le cite quand même - M. Parizeau a dit, à la fin de ces négociations: "Tout en se montrant progressif sur le plan social, le gouvernement émerge de ces négociations avec l'impression d'avoir été un valable gardien des fonds publics et de n'avoir pas, tel le précédent gouvernement, cédé à la tentation de faciliter une échéance électorale." C'est un engagement qui ne peut pas être plus important de la part d'un gouvernement démocratiquement élu.

Deux ans après, il est obligé de présenter un projet de loi qui est soit une forme de chantage le plus honteux dans le but d'obliger les syndicats à ouvrir leurs contrats, soit une trahison complète de sa propre parole. Je pense qu'il n'osera jamais plus dire que c'est un gouvernement qui respecte ses engagements. Cela ne me fait pas plaisir de le dire, parce que je pense que n'importe quel gouvernement du Québec doit respecter ses engagements. Ce n'est pas agréable d'être de ce côté-ci de la Chambre et d'être témoin de cette situation. Ce n'est pas agréable d'être de ce côté-ci de la Chambre et d'être obligé d'écouter les pseudo-raisons qui l'ont amené à renoncer à sa propre parole donnée à tout un peuple qui a fait confiance à ce gouvernement.

Je dois vous dire, M. le Président, que les raisons qui ont été données par le ministre, dans son discours de deuxième lecture, n'étaient pas très convaincantes. Il a essayé au départ de prouver qu'à la fois le Québec était passé par l'expérience de cinq années de croissance économique sans parallèle, et à la fois qu'on était dans une crise économique sans parallèle. Il n'a pas vraiment essayé de lier les deux. Effectivement, ce sont des contradictions. La seule façon d'essayer d'expliquer la croissance économique et la crise économique, c'est avec une explication basée sur les faiblesses du gouvernement fédéral et de ses politiques monétaires. Quand gouvernement est obligé d'admettre que le Québec s'est affaibli sur le plan économique beaucoup plus vite que le reste du Canada, il est obligé aussi de sortir un argument qui est complètement faux, celui que nous avons plus de PME ici qu'ailleurs.

Toute cette argumentation, M. le Président, ne tient pas debout. On a parlé de cette question longtemps, depuis le début de cette session. Je n'ai pas l'intention de la reprendre ce soir.

Je pense que la population est souvent un peu mêlée par tous les chiffres qui sont sortis en cette Chambre et n'a pas besoin de nous écouter pour comprendre que nous vivons une crise économique depuis longtemps et que les autres provinces trouvent les moyens de s'en sortir mieux que nous. Ce n'est pas dans les chiffres qu'elles le voient. C'est dans les expériences vécues, dans les expériences des membres de leurs familles et de leurs amis qu'ils connaissent et qui viennent des autres régions du Canada. Le Québec, pendant cinq ans - les chiffres le démontrent, mais les expériences humaines le démontrent aussi - s'est affaibli sur le plan économique d'une façon tragique. Mais ce n'est pas, à mon avis, la raison principale du problème devant lequel nous nous trouvons ce soir. Ce n'est pas non plus le problème de la péréquation et du transfert de sommes attendues du fédéral. Si vous regardez les transferts fédéraux dont le gouvernement prétend avoir été coupé énormément ces dernières années, vous allez voir que, cette année, la péréquation et les autres transferts fédéraux vont augmenter d'environ 8% et, l'année dernière, ils ont augmenté de 15%. Les dépenses totales du gouvernement vont augmenter de 12%. Il n'y a pas un grand écart entre 8% et 12%. Les transferts fédéraux suivent à peu près le rythme d'augmentation des dépenses et des revenus au Québec. Cela n'est pas vrai non plus.

Je veux vous soumettre, M. Président, que la raison principale problème devant lequel on se trouve ce soir, c'est une négation complète de la parole donnée à la population. Cela peut être expliqué très simplement, dans un langage qui pourrait être compris par tout le monde et c'est tout simplement que vous ne pouvez pas dépenser plus que vous ne gagnez. Vous ne pouvez pas dépenser plus que vous ne gagnez dans votre propre vie, ni dans votre municipalité, et ni le gouvernement du Québec, ni le gouvernement du Canada, à long terme, ne peut dépenser plus qu'il ne gagne. Quand le gouvernement péquiste est arrivé au pouvoir, c'est l'actuel ministre des Finances qui a lui-même soulevé ce point que, traditionnellement, le gouvernement du Québec n'avait pas de déficit. Il avait payé ses dépenses, chaque année, avec ses revenus. Je vais vous donner simplement les chiffres de 1971 à 1975. Les déficits étaient, en moyenne, de 250 000 000 \$. Ce n'est pas beaucoup, presque rien. Notre crédit était très fort. En 1976, à cause de toutes sortes de problèmes - je serai le premier à dire que c'était, en partie, causé par le gouvernement libéral de l'époque - on avait un déficit sans précédent de 800 000 000 \$\$. Probablement, partiellement, en conséquence, le Parti québécois a pris le pouvoir et le ministre des Finances a dit, à cette époque, que c'était irresponsable d'avoir un déficit de cette envergure, qu'on ne pouvait supporter ni le déficit, ni l'intérêt, ni les coûts de services que cette dette obligerait la population à payer et qu'il fallait le diminuer. On était d'accord, M. le Président.

On avait cette année-là, dépensé beaucoup plus qu'on avait gagné. Il fallait récupérer. Mais, chaque année suivante, pendant cinq ans, le déficit a augmenté. En 1979, il était de 1 500 000 000 \$. En 1980, il était de 1 800 000 000 \$. En 1981, il était de 2 900 000 000 \$. En 1981, il était de 2 900 000 000 \$ et il est resté à environ 3 000 000 000 \$ pour les raisons que je vais vous expliquer dans quelques instants, parce que c'est la clé du problème. On n'a pas dépassé les 3 000 000 000 \$ mais on a augmenté les déficits de presque 0 à 3 000 000 000 \$ dans une période de six ans.

(22 h 10)

M. le Président, je soumets que si vous le faites dans votre vie personnelle, si vous le faites dans votre vie familiale, vous allez finalement trouver que vous avez à rendre des comptes à votre banquier.

L'Opposition a averti le ministre chaque année que ce déficit prévu irresponsable, que c'était irresponsable pour n'importe qui de dépenser plus qu'il ne gagnait, que c'était irresponsable pour le gouvernement québécois de payer plus en services pour nous-mêmes que ce que nous étions prêts à percevoir en taxes. C'est irresponsable de simplement passer le fardeau de nos services sur le dos de nos enfants. Mais le gouvernement a continué de ne pas porter attention aux porte-parole du dossier des finances de notre parti et M. Parizeau nous a donné toutes sortes de raisons qui, semble-t-il, étaient convaincantes à l'époque pour la population. Il a dit, par exemple, que c'était nécessaire de stimuler l'économie ou qu'il voulait baisser les taxes pour tout le monde. Il avait toutes sortes de raisons pour justifier l'augmentation de ses déficits, qui sont accrus d'année en année, 3 000 000 000 \$, pour beaucoup de monde, c'est difficile à comprendre.

Quelqu'un que j'ai rencontré en fin de semaine m'a proposé de dire, pour expliquer cela à tout le monde, que 1 000 000 \$ c'est suffisant pour envoyer votre belle-mère faire un voyage qui coûtera 1000 \$ par jour pendant trois ans, mais si vous avez 1 000 000 000 \$, vous pouvez envoyer votre belle-mère sur le même voyage pendant 3000 ans. Entre trois ans de voyage et 3000 ans de voyage, vous avez la différence entre 1 000 000 \$ et 1 000 000 000 \$ et c'est

de milliards qu'on parle ce soir.

M. le Président, on n'a porté aucune attention à ce que nous avons dit depuis cinq ans. On n'a porté aucune attention aux critiques des journaux qui ont dit à peu près la même chose, mais finalement le ministre a été obligé de faire face à une autorité plus élevée, si vous voulez, que n'importe qui au Québec, une autorité américaine. Le premier ministre a donné lui-même la raison pour laquelle nous sommes devant ce projet de loi ce soir, nous sommes entre les mains d'une organisation qui s'appelle Moody's aux États-Unis. Le premier ministre a dit, lors du sommet et depuis, qu'on ne peut pas dépasser le plafond de 3 000 000 000 \$ de déficit parce que la compagnie Moody's, qui est la compagnie qui établit les cotes de crédit de chaque province, État et municipalité en Amérique du Nord, avait l'intention de baisser notre cote de crédit, si on dépassait ces 3 000 000 000 \$. Le symbole de cette baisse de AA à A serait, dit-il, quelque chose d'inacceptable pour la population.

En conséquence, après cinq ans d'avertissements de la part de la population, nous nous trouvons tous entre les mains de cette compagnie dont je vous présente le rapport de la main gauche: Moody's Investors Service, 99, Church Street, New York, New York. C'est devant cette société, d'après le premier ministre lui-même, que nous sommes tous obligés de nous mettre à genoux parce que c'est elle qui dirige maintenant, effectivement, les affaires financières de ce gouvernement.

Je trouve ça honteux, humiliant et inacceptable. C'est un fait qui a été admis par le premier ministre lui-même. Moody's n'est pas une entreprise différente de votre banque. Si, dans un cas personnel, votre crédit augmente, par exemple, avec la Banque Nationale ou une caisse Desjardins, finalement, votre gérant vous dit: Écoutez, votre crédit est trop élevé, il faut arrêter, vous ne pouvez plus épargner. C'est devant cette situation que se trouve ce soir la province de Québec. Ce n'est pas la faute du gouvernement libéral de 1975, ce n'est pas la faute du gouvernement du Canada, ce n'est pas la faute de la crise économique mondiale, ce n'est pas la faute des syndicats qui refusent de comprendre la situation et de partager leur richesse exorbitante avec les plus démunis de la population, comme le prétendent quelques-uns des députés du Parti québécois. Ce n'est pas cela, c'est la mauvaise administration des finances publiques d'un gouvernement qui, pendant cinq ans, année après année, a continué d'accumuler des déficits, continué à dépenser plus qu'il ne gagnait. Ce n'est pas plus compliqué que cela, c'est la règle no 1 de l'administration des finances publiques comme c'est la règle no 1 de l'administration des finances privées, de vos propres finances.

Tous, nous sommes maintenant, ce soir, les otages d'une compagnie des États-Unis qui établit les cotes de crédit de toutes les provinces. Le premier ministre dit: Il faut prendre une mesure draconienne dans les dépenses, on ne peut pas augmenter les impôts et on ne peut absolument pas seuil dépasser le magique 3 000 000 000 \$, un seuil qui n'est pas établi par le bon Dieu, non plus par le gouvernement du Québec, non plus par le Parti québécois ou le ministre des Finances, par personne du Québec, mais par quelqu'un de New York. En cinq ans, un parti qui nous a promis l'indépendance est plus dépendant que jamais non seulement envers le reste du Canada - parce que, comme vous le savez, nous avons perdu beaucoup de pouvoirs constitutionnels - mais nous sommes maintenant à genoux devant les banquiers américains. C'est là où ce gouvernement nous a amenés dans une période de cinq ans.

Moi, cela ne me fait pas plaisir du tout. Nous sommes obligés d'imposer des taxes additionnelles de toutes sortes à la population. Ce ne sont pas les chiffres qui sont convaincants, les gens qui habitent le Québec réalisent ce qui se passe avec l'essence, l'électricité, la taxe de vente, le péage sur les autoroutes, l'impôt sur le revenu personnel et j'en passe. Les gens le réalisent, le vivent. Personne ici ne peut les convaincre plus que leur propre expérience vécue.

Les plans de relance sont un autre problème devant lequel on se trouve, car on n'a aucune marge de manoeuvre à cause de ce plafond établi par les étrangers et auquel nous sommes obligés de nous soumettre. Nous n'avons pas de fonds ici pour relancer l'économie tandis que l'Ontario, d'après le ministre des Finances lui-même, profite aujourd'hui de sa modération passée. Je cite le discours sur le budget. M. Parizeau reconnaît que la modération dans l'administration des finances publiques de l'Ontario pendant les dernières années la laisse avec une marge de manoeuvre aujourd'hui. Mais ici, on n'en a pas. En conséquence, le ministre de l'Industrie et du Commerce est obligé de présenter un plan de relance pour les PME qui est de trois ou quatre mois en retard; seulement 41 entreprises, selon ses chiffres de ce matin, ont été admises à un prêt alors qu'il y a 350 faillites par mois maintenant au Québec. Lui, il a approuvé 41 demandes sur une période de trois mois parce qu'il n'a pas de fonds. Il a décidé de verser peut-être 12 000 000 \$ au maximum.

Un programme de relance de la construction domiciliaire a été annoncé hier. Les chiffres ne sont même pas connus et la crise est à son pire maintenant. Cela va commencer peut-être dans trois, quatre ou cinq mois, on ne le sait pas, on n'a pas les

fonds pour relancer l'économie. On n'a aucune marge de manoeuvre pour améliorer la situation économique, on n'a aucune marge de manoeuvre qui nous permette même de respecter les engagements que nous avons pris il y a deux ans envers les secteurs public et parapublic.

Je répète, M. le Président, que ce n'est pas agréable. Je suis certain que ce n'est pas agréable non plus pour les gens du gouvernement d'être obligés de faire les discours qu'ils font pour appuyer ce projet de loi. Pendant cinq ans, ils ont essayé de convaincre la population qu'il y avait vraiment une économie grandissante. Ils l'ont fait avec de faux chiffres, des conférences de presse, des colloques, toutes sortes de sommets, beaucoup d'activité bureaucratique, mais l'économie s'est affaiblie. Maintenant, tout le monde en est conscient. Je pense qu'il ne reste aucun doute, il faut accepter l'évidence, la preuve est claire. Devant cette situation d'une économie affaiblie, avec une population de loin la plus taxée au Canada et découragée - je dois ajouter - on se trouve ce soir dans cette Chambre devant un gouvernement qui est obligé de renier une parole donnée par écrit à quelques dizaines de milliers de fonctionnaires dans la fonction publique et parapublique il y a deux ans. Ce n'est plus, M. le Président, un gouvernement aui respecte ses engagements. Il y a ceux qui vont mourir de rire. Moi, tout ce que je peux faire, c'est pleurer.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Immigration, et des Communautés culturelles et député de Mercier.

M. Gérald Godin

M. Godin: Merci, M. le Président. J'ai écouté avec le respect habituel le discours du député de Notre-Dame-de-Grâce et j'ai été frappé par le ton calme et posé de ses propos, mais je pense que ce qu'on peut tirer comme conclusion, après avoir écouté un certain nombre de discours de nos amis libéraux, nos amis d'en face, c'est qu'on a l'impression qu'ils vivent sur une autre planète, M. le Président. On n'a pas l'impression qu'ils savent ce qui se passe au Québec, qu'ils savent ce qui se passe dans leurs comtés, M. le Président. Le député de Notre-Dame-de-Grâce vient de dire que ce que le gouvernement du Québec découvre aujourd'hui, c'est qu'on ne peut pas dépenser plus qu'on peut gagner. Je dois lui dire qu'il a raison, mais qu'en fait le gouvernement du Québec se serre la ceinture, M. le Président, tout simplement. Je demanderais à nos amis d'en face, s'il y a une famille au Canada qui ne se serre pas la ceinture présentement. Est-ce qu'il y a une famille aux États-Unis qui présentement ne se serre pas la ceinture? Est-ce qu'il y a une entreprise au Canada et au Québec qui ne se serre pas la ceinture? Est-ce qu'il y a une entreprise aux États-Unis, où on s'achemine vers un demimillion de faillites, M. le Président, qui ne se serre pas la ceinture?

Est-ce qu'il y a un citoyen, une citoyenne du Québec, du Canada, des États-Unis, des pays d'Europe réunis récemment à Versailles qui ne se serre pas la ceinture? Il n'y a aucune famille, il n'y a aucun citoyen, il n'y a aucune citoyenne qui ne se serre pas présentement la ceinture dans le monde occidental aujourd'hui, M. le Président. Il suffit de lire les journaux du Québec, sans parler des grandes revues internationales, pour se rendre compte que c'est un phénomène universel. Quand j'entendais mon ami le député de Notre-Dame-de-Grâce affirmer que nous avons une population découragée, je lui demande s'il sort dans son comté. Qu'il vienne dans mon comté de Mercier, qu'il rencontre les hommes d'affaires, les restaurateurs, ceux qui ont des cinémas, des théâtres de variétés, des restaurants, des brasseries et qu'il s'informe de ce qui se passe. Les gens constatent effectivement qu'on vit une crise économique. Les gens vont moins souvent au théâtre. Les gens sortent moins. Les gens dépensent moins. Tout le monde se serre la ceinture. Que font les commerçants du comté de Mercier, ils se serrent également la ceinture. Ils mettent leur "bougrine" cirée, comme on dit à Trois-Rivières, pour résister à la tempête, pour passer à travers la tempête et l'orage, M. le Président. Comme le dit mon collègue, le député de Saint-Maurice, ils attachent leur tuque avec de la broche pour passer à travers la tempête, M. le Président. C'est un phénomène universel.

Ce qui me frappe de la part des citoyens de Mercier, des citoyens de la Gaspésie que j'ai visités la semaine dernière. c'est que tout le monde fait l'effort de se serrer la ceinture. Tout le monde fait l'effort de convaincre son gérant de banque ou de caisse pop de lui donner une chance, quelques mois de plus. Il va couper ici. Il va couper là, dans les dépenses familiales, les dépenses d'entreprises, les dépenses de municipalités. Donnez-moi une chance quelques mois encore. Je vais réduire les dépenses et nous allons passer à travers cette crise. M. le Président, c'est l'image qui se dégage dans le comté de Mercier. C'est chacun des commerçants que j'ai visités, que j'ai rencontrés, M. le Président. Il y a des faillites, bien sûr. Il y en a qui ne résistent pas. Il y en a qui ont pris trop tard le virage. Il y en a qui n'ont pas fait les coupures qui s'imposaient. Ils ne passent pas à travers cela. C'est un phénomène qui est également propre à tous les pays et industriellement économiquement

développés.

Donc, ce n'est pas uniquement au Québec que l'on voit cela et c'est pourquoi les discours des libéraux d'en face me sidèrent, me laissent, je dois dire, étonné, stupéfait. On a l'impression qu'ils ne sortent pas parmi les gens, qu'ils ne parlent pas aux gens, qu'ils ne savent pas ce qui se passe chez eux, au Québec et dans leur comté, M. le Président. Ce qu'ils disent, ils tentent de convaincre les Québécois que c'est uniquement ici que cela se passe, mais tous les Québécois savent que c'est universel. Ils répètent ici que les Québécois sont découragés. Je dis que non, M. le Président. Je dis qu'on attache notre ceinture, on attache nos tuques avec de la broche et on va passer à travers la crise. Ce sera probablement, si nous passons à travers cela, le début, je dirais, d'une maturité nouvelle, car c'est dans les crises que l'on se rend compte s'il y a des ressources ou non dans l'imagination des gens, des entrepreneurs et des hommes d'affaires.

Au Québec, dans le comté de Mercier, l'imagination, je la vois chaque fois, chaque fin de semaine, chaque jour quand j'y vais. Chaque fois que j'y vais, je m'informe: Comment ça va chez vous? Cela va mal. Qu'as-tu fait? J'en ai congédié deux. On continue. J'ai convaincu ma banque, ma caisse pop de me donner une marge de crédit plus grande. Je continue. Je vais passer à travers ce problème. Les gens sont consacrés, dédiés à passer à travers cela. Donc, c'est une image tellement éloignée de l'image que les gens du Parti libéral présentent de la réalité que je me demande dans quelle planète ils vivent. Sortent-ils? Rencontrent-ils les gens? Rencontrent-ils leurs électeurs? Je ne sais pas. Parlent-ils seulement à des libéraux? Je ne sais pas, mais ils tiennent un discours qui est partisan sur la crise actuelle.

Je voudrais, dans un deuxième temps, évoquer, M. le Président, une époque de ma vie qui était peut-être la plus belle. C'est celle où j'ai eu l'honneur de travailler pour un hebdomadaire qui s'appelait Québec-Presse, qui était la propriété conjointe des trois centrales syndicales, la CEQ, la CSN et la FTQ. J'étais directeur de ce journal. Certains députés s'en souviennent, d'ailleurs. Je me souviens très bien, M. le Président, être entré à ce journal comme journaliste au salaire de 10 000 \$ par année. Cinq ans après, quand le journal a fermé ses portes, malheureusement, mon salaire était toujours de 10 000 \$ par année. L'indexation, connais pas. La hausse du coût de la vie, connais pas. Les négociations...

M. Lalonde: ...

M. Godin: M. le Président, pourriezvous demander à mon collègue honoré et honorable de Marguerite-Bourgeoys de me manifester la même courtoisie que je manifeste à son égard et de me laisser poursuivre mon discours tout simplement?

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Je crois que chacun des intervenants ici a droit à la quiétude nécessaire pour pouvoir poursuivre son discours. M. le ministre.

M. Godin: Et je me souviens très bien, M. le Président, qu'à cette époque, à l'époque où mon patron était Louis Laberge ou Yvon Charbonneau remplacé par Robert Gaulin ou Marcel Pépin remplacé par Norbert Rodrigue et maintenant par Donatien Corriveau, chaque année, quand venait le moment de présenter le budget du journal, nos trois patrons nous disaient: Écoutez, les petits gars - c'était Louis Laberge qui parlait - on n'a pas d'argent cette année, il faut se serrer la ceinture. Ils nous convainquaient de le faire, parce qu'on se disait: Nous croyons à ce journal. Nous croyons qu'il incarne, qu'il représente des valeurs, peut-être contestables aux yeux de certains - je pense à mes amis d'en face mais c'était un journal qui voulait donner la parole aux travailleurs organisés du Québec ainsi qu'aux travailleurs non organisés. Dans chaque cas, les présidents des centrales syndicales trouvaient auprès de nous des interlocuteurs adultes et qui, en tant qu'adultes consentants, acceptaient un gel des salaires pendant cinq ans. Je dois dire que l'équipe de base de ce journal, pendant cinq ans, a travaillé au même salaire, soit 10 000 \$ par année. Je pense que cela reflétait le fait que nous nous étions littéralement donnés à cette cause, à ce journal, et que, pour nous, les conditions matérielles, même si on avait un salaire qui était respectable à l'époque, ne nous semblaient pas devoir être indexées systématiquement chaque année, qu'il pleuve ou qu'il vente.

Donc, il y avait de part et d'autre un exposé franc, honnête et sincère des faits. Nous acceptions ces faits. Je dois dire que mes rapports avec les centrales syndicales, avec les porte-parole des centrales syndicales - j'en vois un ici, mon collègue, le député de Prévost, qui était également un de ceux qui étaient à l'époque notre patron... Nous allions quêter notre budget tous les six mois, tous les ans auprès des centrales syndicales et auprès des sections syndicales. Chaque fois, on se parlait dans la face, comme on dit, et bon an mal an les centrales syndicales faisaient leur part, mais dans chaque circonstance on pouvait se parler de coeur à coeur et se dire des vérités.

J'aimerais m'adresser ce soir ici à ces mêmes anciens employeurs des centrales syndicales et leur dire: Est-ce possible de se parler aussi franchement qu'on se parlait à l'époque? Je voudrais leur dire simplement ceci: Dans le comté de Mercier, je rencontre ou je parle à peu près à 50 électeurs ou citoyens par semaine. Ce que j'ai constaté depuis deux ans, c'est qu'il a fallu, comme je l'ai dit au début, que le gouvernement se serre la ceinture, que nous coupions dans certains services. Je citerai pour exemple les classes d'accueil auxquelles tout le monde de ce côté de la Chambre et de l'autre côté tenait mordicus - je donne cela comme exemple, parce que c'est un exemple qui m'est apparu douloureux. On coupait ici, on coupait là, il fallait que le gouvernement fasse comme n'importe quelle entreprise, boulevard Mont-Royal, dans Mercier, qu'on se serre la ceinture. Je constatais qu'il y avait un bloc auquel on ne pouvait pas toucher. 52% des dépenses publiques, 12 000 000 000 \$, on ne pouvait pas toucher à cela. On pouvait couper n'importe quoi, mais surtout pas toucher au sanctuaire, 12 000 000 000 \$, 52% du budget. Qu'est-ce que c'était, cela? C'étaient les salaires et les conditions de travail des travailleurs syndiqués du Québec.

Donc, forcés de se serrer la ceinture. inévitablement, tôt ou tard, on allait se retourner sur ce bloc intouchable 12 000 000 000 \$ dans le budget du Québec. De ce bloc de 12 000 000 000 \$, nous avons déterminé qu'il nous fallait aller en chercher 521 000 000 \$, ou à peu près. Mon collègue, le président du Conseil du trésor, me corrigera, le député de Matane me corrigera s'il y a des détails qui ne sont pas exactement conformes aux faits. Nous avons décidé, comme gouvernement, qu'au lieu de continuer à réduire dans la liste des médicaments pour les personnes âgées, qu'au lieu de toucher à d'autres services qui nous semblent importants, qu'au lieu de couper dans des services sociaux encore plus, il fallait toucher à ce qui apparaît aujourd'hui à l'Opposition comme étant un bloc encore plus sacré que jamais, les 12 000 000 000 \$ de paie de la fonction publique. C'est à ces 12 000 000 000 \$ que nous allons toucher. Nous allons aller chercher, par rapport à 12 000 000 000 \$, je dirais, une misérable somme de 500 000 000 \$ à 600 000 000 \$!

L'Opposition se marre, l'Opposition rit, l'Opposition refuse de voir l'option qui s'impose à tout gouvernement qui, comme toute entreprise, tout citoyen, doit se serrer la ceinture. Elle rit, laissons-la rire. Je dirai ceci, M. le Président: Je suis convaincu que les membres des syndicats de la fonction publique, que les membres de la CSN, que les membres de la FTQ, que les membres de la CEQ, au fond de leur coeur et de leur conscience, sont d'accord pour qu'on touche à leur bloc soi-disant sacré, parce que, si on ne touche pas à ce bloc, il faudra réduire d'autres services dont les citoyens du Québec

sont des bénéficiaires.

Quand j'ai vu dans mon comté, à plusieurs reprises, M. le Président, des citoyens et des citoyennes mal pris, démunis, venir se plaindre de telles coupures, je dirais que, comme une épine, cette idée a fait son chemin, qu'il faudrait au lieu de couper encore chez ces gens-là, plutôt couper chez ceux qui ont un peu plus que ces gens-là.

Nous-mêmes, nous allons nous couper, M. le Président, et nous nous coupons depuis cinq ans. Les indexations et les salaires des députés, depuis cinq ans, sont de 5%. Je n'ai pas honte de le dire, ils sont de 5%. Par conséquent, les indexations et les salaires des ministres sont gelés, Mme la députée.

De toute façon, la question n'est pas là, M. le Président, je vous dis que les députés n'échapperont pas au gel, qu'ils n'ont pas échappé au gel depuis cinq ans et la question, en ce qui me concerne, n'est pas là. La question...

Une voix: Farceur!

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Godin: M. le Président, j'entends les jappements de certains de mes collègues de l'autre côté. Je les laisse japper. Comme disait Sir Wilfrid Laurier, les chiens jappent, la caravane passe.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Godin: C'était un grand canadien français, je ne peux en dire autant de vous, M. le député de Gatineau ou de Papineau.

M. le Président, en terminant, je déplore que l'Opposition n'ait pas à mon égard la même courtoisie que j'ai à son égard depuis cinq ans que je suis ici, M. le Président, mais je terminerai sur ceci: La cote AA, la cote de Moody's évoquée par le député de NDG tout à l'heure, Notre-Damede-Grâce, il en a parlé comme étant un symbole, mais ce qu'il n'a pas dit et qu'il sait pourtant fort bien - c'est étonnant de sa part - c'est que, si la cote passe de AA à A, cela veut dire que le Québec devra donner à peu près 200 000 000 \$ de plus en paiements sur des intérêts augmentés. Or, 200 000 000 \$, M. le Président, c'est à peu près la marge de manoeuvre du gouvernement du Québec dans une année normale, c'est deux fois la marge de manoeuvre du gouvernement du Québec cette année. C'est la raison pour laquelle la cote AA est si importante pour nous. Ce n'est pas un symbole, c'est la marge de manoeuvre du gouvernement qui est en cause, c'est l'amélioration de certains services, une augmentation du budget des garderies, par exemple, qui est si chère à certaines personnes de l'autre côté de cette Chambre et à tout le monde de ce côté-ci, M. le Président

Je terminerai, M. le Président, en disant ceci: Si, entre gens matures, entre adultes consentants, nous nous entendons, les centrales syndicales et le gouvernement, pour qu'eux aussi, comme toutes les citoyennes et tous les citoyens, se serrent la ceinture, comme toute entreprise au Québec, au Canada, aux États-Unis, se serre aussi la ceinture, si nous partons de ce principe de base, je pense que nous pourrons, dans les jours qui viennent, dans les semaines qui viennent, négocier non pas 500 000 000 \$, mais négocier ce que j'appellerais l'avenir, l'avenir du Québec en fin de compte, car ce sera la confirmation qu'il y a dans ce pays, dans cette province, de la maturité, M. le Président (22 h 40)

Nous en avons vu hier une preuve, un indice fort convaincant en ce qui me concerne, quand nous avons vu, la main dans la main, le mouvement coopératif, les centrales syndicales, le gouvernement du Québec - les banques ont préféré s'abstenir, tant pis pour elles - nous avons vu, dis-je, trois des partenaires essentiels au Québec faire chacune un trou dans sa ceinture, se serrer la ceinture pour relancer l'économie dans le domaine de la construction. Je pense qu'il y avait là une indication de ce qui s'en vient de la part des centrales syndicales, de ce qui s'en vient comme établissement d'un dialogue constructif, non plus basé sur l'égoïsme, mais sur la solidarité réelle entre tous les partenaires de la société québécoise - je le répète - pour l'amélioration des services que nous devons rendre en tant que gouvernement aux plus démunis de la société québécoise. Merci, M. le Président.

- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.
- M. Lalonde: En vertu de l'article 100, j'aimerais demander au ministre s'il accepterait de répondre à une question.
- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le ministre, acceptez-vous?
- **M. Godin:** M. le Président, si le député de Marguerite-Bourgeoys est sérieux, comme il l'est d'habitude, et non pas farfelu, comme il l'est ce soir, j'accepte sa question.
- **Le Vice-Président (M. Jolivet):** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.
- M. Lalonde: M. le Président, je vais vous laisser juger du sérieux de ma question. Le ministre a dit que des députés et des ministres avaient gelé leur salaire. Est-ce qu'il reconnaît que les députés n'ont pas

gelé leur salaire, que leur niveau d'augmentation est de 6%, alors que son gouvernement qui, prétend-il, veut se serrer la ceinture, serre la ceinture des autres à 18% pour trois mois?

- Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le ministre.
- M. Godin: M. le Président, ce que j'ai dit, c'est très simple. Les députés, membres de cette Chambre, ont refusé l'indexation basée sur la hausse du coût de la vie depuis cinq ans et vous le savez vous-même. C'est la décision du gouvernement de freiner la hausse des salaires à 6%. D'accord? Il y a eu quelques exceptions, d'où l'erreur, M. le Président. En effet, il y a quelques députés, en cette Chambre, qui ont accepté, la première année où ils ont siégé ici, de geler complètement leur salaire pour un an, ce qui fait une movenne de 5%. Mais vous l'ignoriez et ce n'est pas votre faute. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a effectivement un ralentissement volontaire, un frein volontaire que les députés se sont imposé, à 6%, pendant cinq ans, ce qui est plusieurs points derrière la hausse du coût de la vie.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais il y a une différence énorme entre ce que nous avons fait et ce que nous proposons maintenant, qui est d'associer les centrales syndicales à l'opération de se serrer la ceinture, tout simplement.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Pierre-J. Paradis

M. Paradis: Merci, M. le Président. Il y a aussi une différence énorme entre ce qu'on gagne comme députés, 35 000 \$, et ce que la moyenne de nos électeurs gagnent. Je pense que, lorsqu'on parle de se serrer la ceinture, on parle plutôt, du côté péquiste, de serrer la ceinture de nos électeurs. On parle plutôt, une fois qu'on les aura serrés bien comme il faut, de les déculotter. C'est la phase 2 du virage péquiste qui s'annonce.

On parle du projet de loi no 70 qui s'intitule Loi concernant la rémunération dans le secteur public. Quel est l'objet de ce projet de loi, M. le Président? Demandez-le au président du Conseil du trésor. Demandez-le au ministre des Finances. Ne le demandez pas aux députés d'arrière-ban du Parti québécois. Ils ne l'ont pas encore lu. L'objet, c'est de piquer 521 000 000 \$ aux fonctionnaires du Québec.

Quelle est la justification politique? Ah! les partis politiques ont des sondages qui révèlent, qu'approximativement 80% de la population de nos comtés, qui nous envoie ici, sont d'avis que les fonctionnaires de la fonction publique sont trop bien rémunérés

4566

comparativement à eux et surtout à la suite du travail qu'ils font. Donc, ça devient politiquement rentable de présenter un tel projet de loi et nous, de l'Opposition, on devrait dire: Vu que les sondages donnent 80% de nos électeurs qui pensent que la fonction publique est trop rémunérée, on devrait voter en faveur d'un tel projet de loi.

Parti libéral du Québec va lе s'opposer, malgré qu'il sait qu'il y a 80% de la population qui pense que les fonctionnaires sont trop bien payés, avec le risque politique que ça comporte, si les explications ne sont pas fournies. On va s'opposer parce qu'on croit sincèrement que la population qui nous écoute est en mesure de réaliser, à la suite de vos performances, que ce n'est pas le but du projet de loi de rajuster le secteur privé avec le secteur public. Il y a trois buts réels, en fait, au projet de loi. Le premier, c'est de camoufler la faillite économique de votre gouvernement. Le deuxième but, c'est de renier la signature du gouvernement du Québec qui est apposée sur un contrat, et, cette signature, fût-elle péquiste, est sacrée. Le troisième but, c'est de s'abstenir de présenter une politique salariale. On règle le problème pour passer l'hiver, comme disait mon collègue, le député de Vaudreuil-Soulanges.

Pourquoi a-t-on ce projet de loi? Parce que pendant cinq ans, depuis 1976, on a parlé en cette Chambre - vous en avez parlé aux caucus du Parti québécois, on en a parlé en commission parlementaire - de séparation et d'indépendance, mais on n'a absolument pas parlé de finances publiques parce que ça n'intéresse pas les poètes de l'indépendance et de la séparation.

Une voix: Ils ne connaissent pas ça.

M. Paradis: Pourquoi en est-on rendu à une faillite économique péquiste? Parce qu'on a divisé notre société québécoise, on a divisé les francophones contre les anglophones, on a divisé les employés contre le patronat, on a divisé les locataires contre les locateurs, on a divisé les vrais Québécois, les péquistes, des autres Québécois, les pas bons qui ont voté non au référendum, ceux qui ne comprennent rien. Et à partir d'une société de division, on s'est imaginé qu'on pouvait faire marcher les choses. Vous récoltez aujourd'hui ce que vous avez semé.

Au cours des cinq dernières années, vous avez également procédé à un gaspillage éhonté de fonds publics et ça, vous le savez. Vous êtes au courant des dépenses folles que vous avez faites pour vos petites fins nationalistes. C'était ça qui comptait, ce n'était pas l'équilibre budgétaire de la province de Québec qui comptait, c'étaient vos petites fins nationalistes. On a parlé, en cette Chambre, du gaspillage des deniers

publics pour la fête nationale, l'an passé. On a parlé des 18 000 000 \$ que superministre au marasme économique a investis dans Quebecair parce qu'il rêvait d'atterrir un jour à Paris sur les ailes de Quebecair avec une fleur de lys sur la queue! On a récupéré le ministre et il ne voulait pas s'asseoir sur n'importe quelle toilette à l'Assemblée nationale du Québec et le président du Conseil du trésor, celui qui nous dit de se serrer la ceinture, en a autorisé en marbre. Ce n'était pas pour déplacer des ascenseurs, comme il essaie de le faire croire, M. le Président, vous le savez, vous êtes allé les visiter. C'était pour accueillir le superministre au marasme économique à son atterrissage.

On a investi plus de 1 000 000 \$ dans le salon rouge, à côté; c'était la salle de commission parlementaire la plus confortable qu'on avait et on y a mis 1 000 000 \$ en rénovation. C'est cela, se serrer la ceinture, pour un péquiste! Combien de ministres ont diminué le coût de fonctionnement de leur cabinet de ministre? Se serrer la ceinture, c'est bon pour les Québécois, ce n'est pas bon pour les ministres péquistes. C'est cela, le problème, présentement. Vous n'avez même pas commencé par comprendre les conséquences.

Les conséquences, on n'a pas besoin de s'attarder là-dessus. Vous-même, M. le Président, allez dans votre comté. Les gens qui nous écoutent, regardent autour d'eux et voient du chômage, des mises à pied, des fermetures d'usine, du bien-être social. Pour mettre une cerise là-dessus et pour qu'ils se serrent la ceinture, M. le député de Mercier, on leur impose des taxes. Le ministre du Revenu, le député de Sherbrooke, parraine cela; l'homme de main du gouvernement. L'essence, la bière, les cigarettes, n'importe quoi! Il taxe tout ce qui bouge. (22 h 50)

Nos électeurs, dans nos comtés, cherchent l'exemple qui vient d'en haut et vous n'avez pas donné d'exemple, vous autres, de l'autre côté. C'est ce qui nous arrive à court terme, mais, à moyen et à long terme, qu'est-ce qu'on prépare aux générations de Québécois qui poussent? On est en train de faire accroire au monde qu'un déficit de 3 000 000 000 \$ par année, c'est normal. Si on peut s'en tenir à 3 000 000 000 \$, on va avoir réussi le miracle économique. Savez-vous ce que sont 3 000 000 000 \$ par année pour une famille québécoise, pour un jeune qui finit l'école et qui essaie de se trouver un job? À 3 000 000 000 \$ par année, cela lui coûte 2000 \$ d'endettement. Il doit cela en sortant de l'école, 2000 \$.

Savez-vous jusqu'où on l'a acculé, notre jeune? On est rendu à 18 000 000 000 \$ de déficit. Il doit déjà 12 000 \$ à part ses prêts et bourses aux étudiants et à part du

job qu'il ne peut pas trouver sur le marché. Il doit 12 000 \$. Il a un beau diplôme, mais le cadre péquiste autour, avec les petites fleur de lis, coûte 12 000 \$.

M. Fallu: Plus ce qu'il doit au fédéral.

M. Paradis: Vous avez parfaitement raison, plus ce qu'il doit au fédéral et plus ce qu'il doit au municipal. Je vous remercie, M. le député de Terrebonne. Vous, les jeunes qui écoutez, sachez que 12 000 \$, c'est juste pour le PO, vous en devez ailleurs.

juste pour le PQ, vous en devez ailleurs.

Les députés qui habitent la région de Montréal et qui sont social-démocrates, j'espère que vous faites embarquer les étudiants de l'Université Laval qui font du pouce. Qu'est-ce qu'ils font, ces jeunes, qu'on a payés à même nos taxes pour les faire instruire, qui ont coûté cher à la société? Ils s'en vont vers l'Ontario, l'Ouest, les États-Unis. On leur demande pourquoi ils s'en vont. Ils disent: Ici, au Québec, on est certain de ne pas être capables de trouver de job. Là-bas, on a une possibilité d'en trouver une. Après avoir fait fuir les investisseurs et les capitaux, vous êtes en train de faire fuir les ressources humaines. Ces ressources humaines, ce sont de bons Québécois et de bonnes Québécoises. Qu'est-ce qui va rester à cette province-ci, quand vous serez passés, vous autres?

M. le Président, deuxième motif pour lequel on s'oppose, comme Parti libéral du Québec, je l'ai dit au début, c'est que renier sa signature, même si on est péquiste, cela devrait faire quelque chose. On a signé un contrat, à la veille du référendum, pour acheter tout le monde. C'est signé de vos signatures, messieurs. Là, vous dites: Ce qu'on a signé, on n'est pas capable de le payer. Donc, on dépose le projet de loi no 70. Avez-vous pensé, les pseudo-syndicalistes qui sont assis de l'autre bord, s'il y avait eu un entrepreneur, une entreprise privée au Québec qui aurait eu le culot de faire ce que vous faites, aux discours qu'on aurait entendus dans cette Chambre? Avez-vous pensé à ces entrepreneurs qui dirigent des entreprises privées et à qui vous avez créé le statut social suivant: S'il fait du profit, c'est un maudit voleur et, s'il fait des pertes, c'est un maudit sans dessein? Avezvous pensé à ce gars-là, s'il avait fait ce que vous faites, s'il avait violé la signature d'une convention collective? Il aurait vu le député de Prévost se déchaîner comme vendredi matin dernier.

M. le Président, on nous dit que la crise est mondiale, que tout le monde est pris avec ça. Nommez-moi donc, M. le député de Prévost, une autre province, un autre État américain qui renie sa signature sur des contrats signés? Ils subissent le même contexte économique mondial, mais eux, en 1977, n'avaient pas d'achat de

référendum à faire. Ils n'avaient pas de dépenses de fous à faire dans les années qui ont suivi. Dans ce temps-là, l'argent, cela ne comptait pas. Ils ont commencé à gouverner. Ils ont commencé à prévoir la crise.

M. le Président, c'est vrai que les Québécois veulent avoir du gouvernement une politique salariale. Mais est-ce que, honnêtement, vous voulez prétendre, les péquistes de l'autre côté, que le projet de loi no 70, c'est une politique salariale? Estce que vous voulez prétendre que là-dedans il y a des éléments qui disent: On va ajuster le secteur public sur le secteur privé? Est-ce que vous voulez prétendre qu'il y a des éléments qui diraient: On va ajuster les augmentations de salaires de la fonction publique à la croissance économique? Pas du tout. Vous n'avez même pas eu l'habileté, parce que vous étiez tellement pris de panique, de déguiser vos notes explicatives comme vous savez tellement bien le faire d'habitude. Je vais vous les lire, les notes explicatives. C'est pourquoi, le projet de loi? "Ce projet de loi vise à assurer la réalisation des équilibres budgétaires - et là, c'est drôle, ils appellent cela des équilibres budgétaires; équilibrer en autant que 3 000 000 000 \$, ce ne soit pas déséquilibré - prévus dans le discours sur le budget prononcé à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, le 25 mai 1982." C'est tout simplement pour aller chercher de l'argent. Ce n'est pas pour rien, équilibrer. Ce que réclame la population, ce que réclame le Parti libéral du Québec, c'est une politique salariale. Vous n'avez même pas l'imagination de commencer à penser à cela. Vous allez "repatcher" l'année prochaine. Au mois de mars, que va-t-il arriver? Un autre petit vol. Si cela prend 500 000 000 \$, on trouvera d'autres victimes. On n'est jamais responsable, au PQ.

Une voix: C'est toujours la faute des autres!

M. Paradis: M. le Président, vous me permettrez de vous citer un article paru dans le Devoir du 27 mai 1982 et qui résume très bien la situation. Ce n'est pas le député de Brome-Missisquoi qui parle, c'est Lise Bissonnette, du Devoir. Écoutez bien ce qu'elle dit de votre projet de loi: "Quelque part entre les expédients de bouts de chemin de la plus vieille Union Nationale - cela me fait de la peine, M. le député de Sherbrooke - et les zigzags solitaires et unilatéraux d'un Pierre Elliott Trudeau, le gouvernement du Québec a enfin pigé sa propre version de l'arbitraire du pouvoir, et décidé pour de bon d'y faire son lit. Le spectaculaire bris de contrat - elle analysait cela ainsi, un bris de contrat, M. le député de Prévost - qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale sous forme d'un projet de loi spécial pour dicter

les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic ne s'explique pas autrement. On voudra le faire passer pour de la fermeté; il a au contraire l'immoralité de l'abus de pouvoir, refuge parfait de la faiblesse qui tente de taire son nom." Vous êtes des faibles. C'est ce que dit Lise Bissonnette.

"Une loi spéciale, normalement, c'est le dernier recours de l'Assemblée nationale quand un groupe défie ouvertement la loi. Les syndiqués ont-ils défié la loi? Les syndicats du secteur public n'ont rien fait de tel. Ils se sont simplement inscrits en faux contre une stratégie gouvernementale qui leur demandait la réouverture avant terme des conventions collectives, comme c'était parfaitement leur droit. Dès lors, la seule facon correcte et ferme pour le gouvernement de réparer les pots budgétaires qu'il avait lui-même cassés lors de la négociation de 1979 - vous êtes les responsables de votre malheur, messieurs était de se mettre à table avec une position patronale définie et de ne pas en dévier. Nul besoin d'une loi - pas besoin de la loi, les petits gars - pour déterminer - Mme la députée de Johnson, vous aussi, pour petites filles, il n'y a rien de sexiste - la masse salariale et s'y tenir, durant un échéancier normal de négociations.

"D'aucuns diront qu'une position aussi rigide mènerait de toute façon à l'impasse, au chaos, aux grèves. Peut-être, quoique nul ne puisse le présumer. Seules, en tout cas, de pareilles crises peuvent justifier des lois spéciales. Autrement, elles relèvent - elle parle de votre cas - de la psychose des insurrections appréhendées, la dernière à laquelle on aurait cru voir un jour céder un gouvernement péquiste."

Plus Ioin, elle ajoute: "Pour passer à travers sa crise - votre crise à vous autres, les péquistes - et se rallier de larges appuis, même auprès de ceux dont ils gèlent les revenus, non seulement les syndiqués, mais l'ensemble des cadres de la fonction publique et parapublique, sans compter les médecins, le gouvernement québécois devait tenter d'être impeccable. Il avait réussi à faire admettre le principe de la parité salariale entre les secteurs public et privé comme objectif de la négociation. Mais le préambule - comme on vient de le voir - même de la loi spéciale dément son attachement à cette noble cause. Il s'agit d'une loi pour assurer la réalisation des équilibres budgétaires - avec un trou de 3 000 000 000 \$ -, donc, pour régler les problèmes de gestion financière imprévoyante de M. Parizeau." C'est la faute du PQ, essayez de comprendre, vous avez assez dit que c'était la faute des autres, mea culpa, le PQ de l'autre côté. "Nulle surprise alors si le décret salarial se soucie plus de l'addition finale que de la justice des coupures. Le

gouvernement versera 521 000 000 \$ d'augmentation à ses employés de juillet à décembre - ils vont donner 521 000 000 \$ -. Puis il appliquera une réduction brutale de salaires de 18,85% pour récupérer en trois mois ce qu'il aura donné en six mois." (23 heures)

Ils sont géniaux, les péquistes. Ils récupéreront d'ailleurs plus qu'ils ne donnent. Vous allez récupérer plus. Le ministre du Revenu y a pensé. Écoutez bien cela: "Puisque les impôts de 1982 se seront déjà servis dans les 521 000 000 \$ - vous y aviez pensé, M. le député de Sherbrooke, ministre du Revenu - petit coup de pouce sans doute calculé pour le fameux équilibre budgétaire. Enfin, les bas salariés seront proportionnellement plus touchés que les hauts salariés, puisque la réduction n'est pas modulée pour les protéger, comme l'était la proposition initiale." C'est pas mal aussi, il envoie des claques. On a préféré laisser cet embarrassant problème aux syndicats plutôt que d'aller au bout de la logique du décret. En brûlant les derniers bateaux, au départ, en le faisant n'importe comment - vous le faites n'importe comment - le gouvernement risque de réduire en cendres une paix sociale qui vaut bien plus que les 600 000 000 \$ de M. Parizeau. Cela, le Québec le paiera longtemps.

Vous êtes tellement conscients que vous allez briser la paix sociale, vous êtes tellement conscients que ce que vous êtes en train de faire va coûter beaucoup plus cher que cela que vous avez mis un petit article dans le projet qui passe inapercu. Vous êtes tellement conscients que les Québécois sont trop intelligents pour accepter vos discours et vos mensonges là-dessus qu'à l'article 2 vous dites que la loi ne s'appliquera toutefois pas aux conditions de travail des préposés à des fonctions d'agent de la paix, les gardes à l'Assemblée nationale, les barrières dehors, les gardes à l'intérieur, au sens du paragraphe d de l'article 110 de la Loi sur la fonction publique, ni aux membres de la Sûreté du Québec. Vous voyez cela, les barrières, les gardes de l'Assemblée nationale et la Sûreté du Québec.

Une voix: Il faut les garder.

M. Paradis: Il faut les garder, parce qu'on est tellement conscient que ce n'est pas une politique salariale, qu'il n'y a rien de négocié là-dedans. On en est tellement convaincu qu'on s'arme. On va défendre les Malouines ici. Il peut peut-être vous arriver, si vous prenez des attitudes, comme celles qui ont été prises là-bas, d'agression envers la fonction publique, d'agression envers la population du Québec, que quelqu'un parte en guerre contre vous autres et vous l'avez, je pense, prévu.

Dans ce projet de loi - je ne peux finir

d'en parler sans citer le Journal de Québec du samedi 5 juin 1982, parce qu'on va l'entendre parler et je voudrais, pour préparer son introduction, vous le présenter: "Tout un dérapage politique pour le député syndicaliste, Robert Dean, sous les yeux de ses confrères péquistes. Le député syndicaliste, Robert Dean, a effectué tout un dérapage hier matin à l'Assemblée nationale aux dépens de sa carrière syndicale et ministérielle. Premièrement, il a comparé le gouvernement Lévesque aux usines d'automobiles américaines menacées de faillite. - Il a peut-être calculé pour une fois. - Deuxièmement, il a déclaré qu'il n'y a rien de sacro-saint dans les conventions collectives. - Écoutez cela les militants syndicalistes, il n'y a rien de sacro-saint pour les péquistes dans les conventions collectives. - Troisièmement, il a suggéré que la loi - il parlait du Code du travail ne s'applique que règle générale par opposition - à en tout temps. - Cela s'applique quand c'est le secteur privé qui est aux prises avec cela, mais, quand c'est le député de Prévost ou le PQ, cette loi ne s'applique plus. - Il a accusé - parce qu'il faisait de la diplomatie internationale - le gouvernement américain de manquer de couilles" face aux Japonais. Cinquièment - il a tout fait cela en vingt minutes, M. le Président - il a justifié son attitude face aux lois concernant le secteur public en comparant sa loyauté au gouvernement à celle d'un ministre communiste du gouvernement socialiste de France." Il a fait cela en vingt minutes, M. le Président.

Il va venir aujourd'hui, encore en vingt minutes, défendre le projet de loi 70, parce que le PQ est au bord de la faillite et qu'il a les responsabilités d'un ministre communiste d'un gouvernement socialiste. Que voulez-vous? Il faut qu'il fasse son ouvrage. Il est payé pour cela.

M. le Président, un gouvernement qui renie la signature du Québec, c'est la première fois que cela arrive dans l'histoire du Québec. C'est un précédent. J'espère que la population qui nous écoute va comprendre qu'il ne s'agissait pas de la signature du gouvernement du Québec, qu'il s'agissait de la signature du gouvernement péquiste et que tous les autres gouvernements qui gouverneront par la suite sauront rétablir la crédibilité de la signature du gouvernement du Québec sur des documents. Vous manquez à votre parole, vous trahissez la signature du gouvernement du Québec et le Québec va se souvenir de vous autres.

Deuxièmement, vous volez - M. le Président, je termine en concluant - vous piquez 521 000 000 \$ que vous aviez donnés par contrat. Après avoir renié sa signature, après avoir commis un vol, si le règlement m'y autorisait, je ferais motion pour que ce gouvernement plaide coupable à cette

accusation de vol qu'on vient de porter et qu'il purge une sentence de ce côté-ci pendant quatre ans.

Des voix: Bravo! Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre de l'Éducation.

M. Camille Laurin

M. Laurin: M. le Président, notre monde vit la pire crise économique qu'il ait connue depuis 1930, mais il semble que le Parti libéral - nos amis d'en face - ne l'accepte pas encore, sinon du bout des lèvres.

Les chefs d'État viennent de le reconnaître à Versailles, ainsi que d'en analyser les causes, mais ces causes, le Parti libéral n'en parle jamais, soit par ignorance, soit par inconscience, soit par partisanerie politique. Ce que le Parti libéral essaie de faire depuis le début de ce débat, c'est une tentative démagogique, partisane, qui consiste à choisir le gouvernement comme bouc émissaire et à essayer de faire croire à la population que le gouvernement du Parti québécois est le seul responsable de la crise mondiale que nous connaissons en vertu de la mauvaise administration publique dont il se serait rendu responsable depuis cinq ans.

Pourtant, c'est ce gouvernement qui, jusqu'à ce que la crise atteigne proportions que nous connaissons, a réduit considérablement le taux de progression des dépenses de l'État, les faisant passer de 20% en moyenne, du temps du Parti libéral, à 14% ou 13% durant notre administration. C'est ce gouvernement qui a réduit les effectifs de la fonction publique de près de 2000 employés, c'est ce gouvernement qui, durant plusieurs années, a réduit le taux de la taxation afin de diminuer l'écart qui existait entre le Québec et les autres provinces, tout en multipliant le nombre de lois et de mesures progressistes qui ont bénéficié à toute la population, mais particulièrement aux classes démunies.

Ces propos sont non seulement démagogiques, M. le Président, mais ils sont marqués au signe de la mauvaise foi et du mensonge.

Une voix: C'est vrai!

M. Laurin: Nos amis d'en face pratiquent l'aphorisme de Voltaire: "Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose." La vérité se cachant au fond du puits...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît! Comme vous le savez, il n'y a aucun enregistrement pendant

que je suis debout. S'il vous plaît! Maintenant je vais demander la collaboration de tous et chacun pour que le ministre ait son droit de parole comme chacun l'a eu précédemment et que ceux qui suivront le ministre puissent l'avoir aussi. M. le ministre.

M. Laurin: À entendre les députés de l'Opposition, M. le Président, il y a de quoi décourager tous les étudiants au cégep et au secondaire, qui ne prendraient sûrement pas députés de l'Opposition comme professeurs de sciences politiques par les temps qui courent. Cette crise, nous en connaissons, nous, de ce côté-ci, les vraies raisons, à partir de la crise du pétrole qui a donné le point de départ à l'inflation, une inflation qui est devenu galopante au cours des dernières années, à partir de la politique monétariste, particulièrement celle des États-Unis, qui nous a valu des taux d'intérêt de 20% et 21%, auxquels notre gouvernement fédéral, par son impéritie, a ajouté quelques points supplémentaires, désorganisant, cassant l'économie nationale particulièrement celle du Québec, qui avait toujours souffert des politiques du fédéral.

Une autre cause est venue s'ajouter à celles-là, celle de la politique des transferts fiscaux du fédéral qui a choisi ce moment particulier pour déstabiliser encore davantage le Québec, réduire de près de 600 000 000 \$, au cours de la présente année, ses transferts fiscaux pour des programmes qu'il avait cependant promis de ne pas toucher sans l'accord des provinces.

Si nous additionnons toutes ces pertes, toutes ces sommes perdues, nous nous rendons compte que l'écart entre les revenus et les dépenses du gouvernement québécois ne pouvait qu'augmenter considérablement. Les effets, nous les connaissons tous, ce sont des faillites qui se multiplient actuellement à une cadence que nous n'avons jamais connue et au Canada et au Québec. Ce sont des licenciements fermetures d'usines, des massifs dans certaines multinationales, c'est un chômage qui, chaque mois, s'accroît de points de pourcentage effarants et qui frappent surtout les jeunes générations. Ce sont également des conventions collectives, dans le secteur privé, qui se négocient au rabais, avec des réductions de personnel, avec des réductions de salaires. Ce sont des prêts hypothécaires qu'on ne peut plus négocier, même pour les classes moyennes, en raison de taux excessifs. C'est l'érosion constante du pouvoir d'achat particulièrement, des populations les d'achat et, défavorisées qui arrivent à peine à subvenir à leurs besoins, mais aussi l'érosion du pouvoir d'emprunt des classes moyennes qui trouvent la vie de plus en plus difficile puisqu'elles n'y étaient pas habituées et

qu'elles ne s'y étaient pas préparées.

Pour le gouvernement, l'effet est aussi pénible parce que les revenus ne cessent de connaître une chute drastique en raison du justement catastrophique dont chômage l'amplitude ne cesse d'augmenter. Et aussi en vertu des dépenses que le gouvernement, comme tout autre contribuable, est obligé d'accepter, lui aussi, en raison des facteurs que je viens de mentionner, des emprunts qu'il faut payer de plus en plus cher, à des taux excessifs, des emprunts qui sont plus considérables aussi, afin de faire face aux difficultés que nous connaissons, une inflation dont nous souffrons également puisque nos réseaux d'éducation, nos réseaux de santé sont également obligés d'acheter des services et des biens qu'ils paient à des prix beaucoup plus marqués qu'auparavant. Ce sont des conventions collectives que nous avons signées en de meilleurs temps, alors que nous ne pensions pas que l'inflation atteindrait ces sommets et des conventions collectives qui nous coûtent de plus en plus cher, au point, par exemple, que dans le réseau de l'éducation nous avons connu des augmentations annuelles de salaire de près de 19%, alors que l'inflation n'était que de 11%.

Ce sont aussi des crédits beaucoup plus considérables qu'il nous faut accorder à l'aide sociale en raison de la multiplication des chômeurs, d'une part, et en raison de glaement des modifications à la Loi de l'assurance-chômage du fédéral beaucoup moins généreuse et qui met sur l'assistance sociale des chômeurs de plus en plus nombreux et que le gouvernement du Québec doit payer. Ce sont des mesures de soutien du revenu qu'il nous faut justement adopter pour pallier ces difficultés que nous connaissons et cette perte du pouvoir d'achat et du pouvoir d'emprunt.

Devant cette situation de plus en plus pénible, quelles sont les solutions? Il n'y en a que quelques-unes. Il y a la réduction des dépenses, à laquelle nous nous sommes employés avec énergie en diminuant le gaspillage, les dépenses superflues et même certaines dépenses nécessaires, mais moins essentielles que les services auxquels nous tenions. Il y a des compressions auxquelles tous les ministères se sont astreints. Il y a des taxes, également, auxquelles nous avons dû recourir pour combler un écart qui devenait désastreux. Il y a des programmes que nous avons réduits, des programmes que nous avons ralentis et même certains programmes qu'il nous faudra peut-être éliminer. J'en sais quelque chose à l'Éducation puisque c'est là une des missions les plus importantes sur le plan budgétaire qui a dû absorber une part considérable de ces compressions.

Pour vous donner un exemple, au seul niveau du primaire et du secondaire, il a fallu effectuer ces compressions, qui nous

étaient imposées par la conjoncture, sur une tranche du budget qui ne s'élevait qu'à 13%; donc, toutes ces compressions en raison du respect des conventions collectives, ont dû être effectuées à partir d'une marge très minime de la mission éducative. C'est la raison pour laquelle nous avons dû mettre à pied du personnel non syndiqué, que nous avons dû ralentir certains programmes, que nous avons dû diminuer certains services et malgré ces compressions, nous en sommes en 1982-1983 à effectuer les compressions qui nous sont maintenant demandées sur une marge du budget qui n'atteint plus que 10%. Au collégial, c'est la même chose. Nous avons dû, en deux ans, diminuer les crédits de 27 000 000 \$ et là, encore une fois, il a fallu toucher le personnel non syndiqué. Il a fallu toucher les instruments didactiques, les livres qui sont moins nombreux qu'auparavant. Il a fallu faire payer aux étudiants leurs notes de cours et il a fallu diminuer les frais administratifs d'une façon marquée. La même chose pour les universités où avec des budgets comprimés, elles ont dû faire face à des conventions collectives qui leur imposaient des obligations considérables. La même chose pour l'éducation des adultes où il nous a fallu comprimer également, diminuer considérablement des services socioculturels dont la population avait besoin, mais qui étaient le seul endroit où nous pouvions véritablement comprimer, parce que les conventions collectives ne les affectaient pas. Nous avons, malgré tout, réussi à augmenter les crédits pour l'aide financière aux étudiants et pour la recherche, mais justement parce que c'était là une mission absolument essentielle.

Mais, pour combien de temps pourronsnous le faire encore? Parce que le seuil
critique est maintenant atteint, M. le
Président. Il n'est plus possible, avec le
budget que nous connaissons, de continuer les
compressions actuelles. Il est impossible de
comprimer à partir d'une marge de 10% au
primaire-secondaire. Il est impossible de
comprimer au collégial à partir de la marge
budgétaire non affectée par les conventions
collectives. Il est impossible de comprimer
davantage les dépenses des universités et les
plans d'équilibre qu'on nous soumet
actuellement montrent bien que nous avons
atteint le seuil critique.

Si nous continuons, s'il n'y a aucun changement d'effectué, nous courons plusieurs dangers. Par exemple, au primaire-secondaire, il nous faudra non plus seulement réduire des programmes, mais il nous faudra éliminer, couper entièrement des programmes et des programmes extrêmement précieux comme l'alphabétisation, les programmes d'accueil, de francisation, le soutien aux commissions scolaires du nord, notre politique pour le soutien des milieux économiquement faibles, l'aide à la pension pour les handicapés, le

service de garde en milieu scolaire, les services d'adaptation scolaire, les cours à domicile pour les élèves malades ou handicapés, les services personnels aux étudiants ou du moins en grande partie. Et, au niveau collégial, il nous faudra diminuer probablement notre programme, notre politique d'accessibilité pour des clientèles qui sont d'ailleurs en croissance aussi bien au niveau du collège que de l'université. Il nous faudra ralentir l'effort que nous faisons pour rattraper les retards pris depuis 20 ou 25 ans dans le domaine de la recherche, dans le domaine des programmes de deuxième ou de troisième cycle.

Non, M. le Président, il n'est plus possible de comprimer davantage. Il n'est plus possible non plus de taxer davantage, car on ne peut pas faire payer à une population aussi durement affectée qu'elle l'est depuis deux ans des taxes additionnelles pour maintenir les programmes que nous connaissons. La seule solution qui reste, M. le Président, c'est de partager l'effort, partager le sacrifice et c'est d'ailleurs la solution que M. MacEachen vient de reconnaître sur le tard en disant que la seule solution est de diminuer les salaires de la fonction publique de 6%.

Il faut partager l'effort et le sacrifice comme au cours des années antérieures notre gouvernement a su redistribuer les richesses et diminuer les écarts de revenus. Au nom de ce même principe social-démocrate, nous demandons maintenant à la population et particulièrement aux syndiqués de nous aider à redistribuer les efforts et les sacrifices afin, au moins, de dégager des marges de manoeuvre qui vont nous permettre de relancer l'économie en faisant tous les efforts que nous pouvons faire. C'est la raison pour laquelle, M. le Président, je fais appel à la responsabilité des syndiqués, à la responsabilité des centrales, de consentir à cet effort, à ce partage de l'effort et du sacrifice, à revenir à la table, à négocier une modulation de ces écarts, de ces compressions que nous leur demandons. Et je leur fais un appel à la solidarité collective. Il faut nous en sortir. Nous allons nous en sortir, mais nous ne pouvons nous en sortir qu'ensemble. C'est là un défi de société que chacun doit relever en même temps et avec le gouvernement.

(23 h 20)

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Nelligan.

M. Clifford Lincoln

M. Lincoln: M. le Président, ce fut très intéressant d'entendre le magicien culturel du Parti québécois, le ministre de la pureté linguistique et culturelle qui nous a apporté

de grandes choses comme le "stop arrêt". les étiquettes pures, en français seulement, pour les mets kasher de la religion juive, qui a fait mettre à la porte Mme Joanne Curran, parce qu'elle ne pouvait pas passer un test linguistique que beaucoup de gens qui sont nés avec un nom différent de Curran n'ont pas besoin de passer eux-mêmes, qui a fait mettre à la porte Mme Lowrey, qui a servi vingt ans dans un poste qu'elle remplissait très bien et qu'elle a dû quitter. Ce ministre dépense 21 000 000 \$ pour sa fameuse Charte de la langue française, pour faire la ville de Mont-Royal. "Town of Mount Royal", c'est péché mortel. C'est très important de s'occuper de tout cela pendant la période des coupures budgétaires. 565 employés et 21 000 000 \$ qu'on dépense dans ces folies que le ministre fait pour devenir la risée du monde international, la risée publique que nous sommes au Québec avec toute notre petite affaire de mesquinerie et d'injustice sociale que vous pratiquez.

Maintenant, vous venez nous dire, vous, le ministre, qu'au Québec c'est formidable depuis que vous êtes arrivés ici. L'économie a tellement progressé, mais j'ai remarqué que vous ne citiez aucun chiffre. Vous parlez des taxes que vous avez réduites. Vous voulez faire de l'esprit sûrement pour nous dire que les taxes ont été réduites. Je vais vous citer seulement un chiffre dans la période 1982-1983. Si vous vous intéressez à ces choses, vous qui planez au-dessus de tout cela, qui vous intéressez seulement aux affaires de la langue et de la culture, qui vous intéressez à la restructuration scolaire dont personne ne veut, si vous vous intéressez réellement aux chiffres que vous ne citez jamais, comme je l'ai remarqué - vous êtes embarrassé de les citer - vous sauriez que l'Ontario, qui a 8 300 000 d'habitants, c'est-à-dire 2 000 000 d'habitants de plus que nous, et des revenus presque équivalents, produit un déficit de 2 000 000 000 \$\text{ à peu près} pendant que nous, avec les mêmes revenus, produit un déficit de 3 000 000 000 \$. Les coûts per capita pour le gouvernement du Québec sont de plus de 3200 \$ par habitant, pendant que les coûts en Ontario sont de . 2000 \$ par habitant et la différence entre nos impôts et ceux de l'Ontario varie, d'après tous les économistes, d'après le ministre des Finances lui-même, de 14%, d'après certains économistes, de 20% à 32%. Cela ne vous intéresse pas parce que vous êtes perdu dans toutes vos affaires de mesquinerie et d'injustice sociale que vous pratiquez tout le temps. Allez-y, allez travailler à la restructuration scolaire dont personne ne veut.

Il y a cinq ans et demi que vous êtes au pouvoir. Vous ne pouvez plus dire que ce sont les libéraux de Bourassa. Je lisais aujourd'hui un document de l'adjoint au ministre qui s'intitulait: Enough is Enough: "The English and the 1976 Election - je ne sais pas si on produit ces mêmes documents en anglais aujourd'hui, mais cela disait quelque chose de bien intéressant - penny wise, pound foolish - c'était écrit par l'adjoint du ministre, M. Payne, qui n'était pas député à ce moment - A staggering budget deficit of a sum of 1 000 000 000 \$\frac{1}{2}\$ is expected over and above the Olympic deficit. Quebeckers are the most highly taxed citizens in Canada. We now have a 100 000 additional unemployed than when Bourassa was elected."

J'aurais voulu demander à l'adjoint au ministre de regarder un petit peu les chiffres aujourd'hui et de voir que depuis quelques années on produit des déficits de 3 000 000 000 \$ qui sont devenus une habitude pour le Parti québécois, ceci, malgré des taxes de deux budgets en un an, cette année seulement, de 1 250 000 000 \$ et, chaque année des taxes indirectes. Je comprends que le ministre essaie de nous dire que les taxes ont été réduites pendant qu'on taxe les gens par des taxes sur l'essence, la bière, sur tous les articles, une taxe de vente cette année, de 9% au lieu de 8%. On est les gens les plus taxés au Canada, selon toutes les statistiques officielles, et le ministre vient nous raconter qu'on a fait des progrès depuis cinq ans et

En 1976, son adjoint nous racontait que c'était exagéré, que c'était un scandale d'avoir des déficits de 1 000 000 000 \$. Maintenant, on a des déficits de trois fois plus, 300% de plus et qui deviennent tout à fait normaux. Le déficit qu'il y avait, c'était de la petite bière, avec votre déficit cumulatif qui a monté, durant les cinq années de votre administration, à 14 000 000 000 \$. Il parlait des emplois, il parlait du chômage. Peut-être devrait-il regarder les statistiques, car, entre 1973 et 1976, la marge de chômage était de 7,6%, une marge de 196 000 chômeurs par an en moyenne. Entre 1977 et 1980, cela a monté à 10,2%, 296 000, pour ne pas dire 300 000 chômeurs en moyenne. En mai 1981, c'est monté à 302 000 chômeurs et, en mai 1982, à 408 000 chômeurs, dont presque 20% sont des jeunes, beaucoup plus que la population de toute la ville de Sherbrooke.

C'est ce que le ministre nous dit, ce sont là ces grands progrès que le Parti québécois a faits par rapport à l'administration précédente. Si c'est cela, le progrès, on n'en veut pas. Selon tous les barèmes, votre administration a été un désastre fiscal et économique au Québec depuis 1977, depuis que vous avez pris le pouvoir ou depuis 1976. Un autre petit paragraphe du fameux livre de l'adjoint au ministre de l'Éducation m'a bien amusé: "A receipt and unresolved malaise".

"The necessity for a government to introduce special legislation is invariably an indication of a government which lacks legislative credibility. In the past year, we have seen three such special laws passed, one concerning essential services, one suspending the teachers, right to strike; another forcing the nurses back to work. Que c'est amusant! "Since respect for the law is usually based on the credibility and good will of the legislator, it is difficult to envisage the Bourassa Government improving its labour relations in the future, given its past record."

Peut-être qu'on aurait dû demander au député de lire ce petit boniment maintenant, depuis que son propre gouvernement a produit plusieurs lois en ce sens; même deux jusqu'à maintenant: le bill 72 et le bill 70, en seulement deux ou trois semaines ou même quelques jours de différence l'un de l'autre. Ce serait amusant. Il se révoltait de trois lois spéciales passées par le gouvernement Bourassa, mais le gouvernement péquiste a adopté quelque chose comme six lois spéciales pour faire revenir les travailleurs à l'ouvrage.

À l'issue des négociations, en 1979, négociations préréférendaires, le ministre Parizeau disait: "Le gouvernement émerge de ses négociations avec l'impression d'avoir été un valable gardien des fonds publics." Ah! oui, quel valable gardien des fonds publics!

Une voix: Un valable voleur!

M. Lincoln: Deux aspects majeurs se détachent de ce projet de loi. Premièrement, c'est le manque de planification, de perspicacité, de responsabilité qui caractérise ce gouvernement dans la gestion des fonds publics, dans toutes les matières fiscales et économiques. Deuxièmement, c'est l'aspect moral - je devrais dire immoral - le manque de respect d'une signature donnée, d'un contrat établi de bonne foi entre deux parties.

(23 h 30)

Sous le premier aspect, gouvernement - il le fait tout le temps, tous les jours - sent le besoin de blâmer tous les autres intervenants, comme l'a fait le ministre juste avant moi, tous les autres intervenants plutôt que lui-même, pour le désastre économique et fiscal qui l'oblige maintenant à des mesures d'urgence telles la loi no 70. S'il n'avait pas été de la gestion complètement incontrôlée des fonds publics depuis que le Parti québécois est au pouvoir, il est logique de se demander et de penser que le gouvernement n'aurait pas fait face au trou de 725 000 000 \$ pour l'exercice 1982-1983, leguel est la cause directe de la loi no 70 qui va récupérer plus de 500 000 000 \$ de la poche des employés des secteurs public et parapublic.

On se réjouit maintenant, dans le Disney World du désastre du Parti québécois, des déficits de 3 000 000 000 \$ et plus. L'autre jour, le député de Roberval nous disait comment c'était vraiment un triomphe pour le ministre des Finances du Parti québécois d'avoir réussi à maintenir le déficit à 3 000 000 000 \$, à coup de taxes de 979 000 000 \$ en novembre - il y a tellement de millions qu'on oublie combién il y en a - et 250 000 000 \$ en plus dans le nouveau budget. Cela est devenu normal maintenant. Il nous dit: Maintenant, on doit sourire, on voit la lumière au fond du tunnel. Les déficits ne dépasseront pas les 3 000 000 000 \$ à chaque année; eh bien, cela nous réjouit beaucoup, malgré des coupures budgétaires de milliards de dollars et plus, malgré des taxes-surprise qui nous tombent dessus tout le temps, tous les six mois, malgré les coupures de services, malgré les taxes dans tous les domaines!

Pourtant, il est clair que, bien avant que le gouvernement ne fasse face à cette crise dont parlait le ministre, aujourd'hui, l'écart entre les services du secteur privé et du secteur public était beaucoup trop large. Cela n'existe pas depuis aujourd'hui, mais depuis plusieurs années, vous êtes au pouvoir depuis cinq ans et demi. Qu'est-ce que vous avez fait avec cela? L'écart était de 12%; si l'on prend toutes les coordonnées, peut-être de 14%. Il était clair qu'une réforme en profondeur devait se faire dans les services public et parapublic.

C'était essentiel, si l'on voulait régler la question-clé des effectifs et de la masse salariale des secteurs public et parapublic pour les rapprocher du ratio de secteur privé. Le premier ministre demandait, l'autre jour, au chef de l'Opposition: Vous, qu'auriezvous fait? Qu'auriez-vous fait à notre place au lieu de la loi no 70? D'abord, je ne pense pas que nous aurions fait le péché de ce manque de prévision, ce manque de préparation et de perspicacité pour l'élimination par un programme correctif et progressif de la marge de différence entre les secteurs publics et parapublics. Nous n'aurions certainement pas péché par le manque d'installation d'une politique à long terme pour une réforme en profondeur de l'appareil gouvernemental et de la fonction publique et parapublique, comme l'avaient fait certains États américains et certains États de l'Est, il y a quelques années.

La loi 70, sans une réforme en profondeur du système, ne sera qu'un pansement, ne sera qu'un Band Aid qui ne solutionnera rien, parce que aucun changement fondamental n'aura été fait à l'appareil gouvernemental qui nous coûte beaucoup trop cher. Il y a certaines constatations qu'il faut faire. Nous sommes ici 6 300 000 habitants, population presque égale à celle de la Suisse. Nous avons plus

de 25 ministères pour une population de seulement 6 300 000 habitants. Peut-être que cela vous intéressera de savoir que la Suisse, peut-être le pays le plus prospère au monde avec la monnaie la plus forte au monde, avec une économie saine, se dirige avec seulement sept chefs de cabinet, sept membres de leur exécutif, tandis qu'ici nous avons plus de 25 ministères pour la même population.

Une voix: Vingt-cing limousines.

M. Lincoln: L'Ontario, qui a 8 300 000 habitants, presque 2 000 000 d'habitants de plus que nous, comme je vous le disais, coûte à chaque Ontarien pour son gouvernement 2000 \$ tandis notre que gouvernement coûte 3000 \$, 3200 \$ à chaque habitant. Notre solution à tous les problèmes c'est encore une régie, c'est encore une société d'État, c'est encore un office. Vous en avez créé presque 35 depuis que vous êtes au pouvoir, il y en a presque 135 en tout. L'autre jour, le ministre des Affaires sociales en a ajouté une pour l'adoption; cela va résoudre tous les problèmes. Si on veut solutionner le problème des handicapés, on crée un office. Si on veut solutionner le problème du transport, le ministre des Transports disait l'autre jour: La solution pour les transports, c'est de créer une société nationale des transports; cela nous donne une solution formidable.

Dans le programme du Parti québécois on disait: Il nous faut même une ligne aérienne nationale et alors, qu'est-ce qu'on a fait? Comme disait mon collègue d'à côté, on a acheté Quebecair. Quebecair, quand on aura fini avec cela, on aura payé au chef actionnaire contrôleur précédent Quebecair un petit 300 000 \$, 350 000 \$, on aura investi 21 000 000 \$. L'année dernière, le déficit était de 7 000 000 \$, le déficit trimestriel de cette année, c'est plusieurs millions de dollars; le déficit de cette année sera encore plus grand, mais cela, ce n'est pas un problème. Ce n'est pas mon argent, ce n'est pas l'argent de mon collègue, ce n'est pas votre argent personnel, c'est l'argent des contribuables, et on le dépense parce que comme notre collègue nous le disait, on a envie d'après le programme du Parti québécois une ligne aérienne nationale. Je pense qu'il faut que nous revenions aux sources; il faut qu'on mette les pieds sur la terre.

Tout d'abord, il faudra que vous respectiez vos propres conventions, vous qui vous vous révoltiez soi-disant parce que le fédéral n'avait pas respecté les conventions, n'avait pas respecté le droit de veto que vous avez jeté à la fenêtre. Seulement, vous, vous reniez vos propres conventions, vous reniez les propres contrats que vous avez signés vous-mêmes de la main des ministres, vous

reniez votre propre signature. Ne pénalisez pas à travers cette loi no 70 dont je suis certain que les députés, les back-benchers ont presque honte, ne pénalisez pas à travers cette loi à la vapeur, cette loi en catastrophe comme toutes vos lois ponctuelles les petits, les moins nantis, ceux qui gagnent 15 000 \$, 18 000 \$ et 20 000 \$ comme les secrétaires, par exemple, à l'Assemblée nationale. Peut-être auriez-vous dû leur parler un peu.

Si vous devez, comme disait un ministre là-bas, vous serrer la ceïnture, pourquoi ne pas avoir le courage de réorganiser les conditions posées par votre propre gaspillage? Allez négocier d'abord; allez négocier encore surtout pour régulariser les salaires et les bénéfices des gros bonnets, des huiles de ceux qui gagnent 60 000 \$ et 70 000 \$, toutes les primes de séparation que vous envoyez à droite et à gauche, les 30 000 \$, les 50 000 \$ et les 100 000 \$, les 21 000 000 \$ que dépense le ministre parle de ses taxes réduites. aui 21 000 000 \$ pour sa bebelle de l'Office de la langue française et les 565 employés qui vont chercher des petits "no parking" à droite et à gauche. C'est cela, c'est comme cela qu'on dépense l'argent des citoyens du Québec, les 3 800 000 \$ qu'on dépense pour l'ambassade de Paris avec ses 73 employés, ses 43 employés en plus pour le service français au Québec pendant que l'Ontario dépasse nos exportations de 82 000 000 \$ en 1980 avec seulement douze employés en France et trois en Ontario et cela leur coûte 500 000 \$. Voilà.

Peut-être que vous auriez pu vous intéresser un peu plus aux statistiques, vous intéresser un peu plus à la fiscalité, à l'économie plutôt que de faire des lois à la vapeur, des lois catastrophes comme vous le faites tout le temps pendant que ce ministre, lui, nous dit que depuis 1976 vous avez changé la face du monde. Mais, il ne nous cite aucun chiffre. Nous, nous avons les chiffres et nous sommes prêts à citer n'importe quel chiffre que vous voulez. Selon tous les barèmes, vous êtes les champions... L'assistant au ministre l'autre jour disait que le gouvernement Bourassa était le champion des déficits, des taxes, etc., mais vous semblez à côté du gouvernement Bourassa, être de la petite bière. Vous êtes les champions de tout ce qu'il y a de négatif du point de vue de l'économie et de la fiscalité, les taxes, les budgets annuels, les budgets déficitaires, les faux calculs du ministre des Finances. (23 h 40)

J'ai encore un petit peu de temps, j'aimerais, parce que le ministre de l'Éducation n'aime pas citer les chiffres, citer les faux calculs du ministre des Finances depuis qu'il est ministre des Finances, des revenus surestimés chaque

année, des déficits et des dépenses sousestimés chaque année qu'il a été au pouvoir. J'aurais voulu trouver un petit peu mes statistiques, parce que j'aimerais que cela aille dans le journal au cas où le ministre de l'Éducation nous dirait qu'on dit des bebelles. Si vous me donnez une minute, je vais les chercher. Consentement? D'accord, je suis très content.

En 1977-1978, la première année du gouvernement du triomphe, le déficit a été sous-estimé de 244 000 000 \$. Ce n'est pas gravel Les dépenses ont été de 508 000 000 \$ de plus qu'on ne pensait. Les revenus, nous sommes d'accord, ont été de 264 000 000 \$ de plus, mais on a fini par un déficit de 244 000 000 \$.

En 1978-1979, il a surestimé les revenus de seulement 376 000 000 \$. Il a sous-estimé les dépenses de 63 000 000 \$. On a fini par une erreur de seulement 440 000 000 \$.

En 1979-1980, cela a été 203 000 000 \$ du côté des revenus et 163 000 000 \$ du côté des dépenses. On a fini par une petite erreur de 367 000 000 \$.

En 1980-1981, cela a été une autre petite bagatelle: cela a été 185 000 000 \$ du côté des revenus et 490 000 000 \$ du côté des dépenses, une petite erreur de 675 000 000 \$. Si on prend la moyenne, c'est 400 000 000 \$ pendant que le monsieur était là.

Je pense que le ministre de l'Éducation ne lit pas ces chiffres. En 1982-1983, malgré les coupures budgétaires de 1 000 000 000 \$, malgré un budget qu'il a présenté où il nous a collé des taxes de 1 000 000 000 \$ en plus, des coupures budgétaires et des coupures de services, il a fini par un déficit qui, malgré tout, était plus haut que son déficit projeté, c'est-à-dire 3 200 000 000 \$.

Voilà le type que vous gardez comme ministre des Finances. Aucune industrie privée ne garderait, après la deuxième année, un homme pareil qui fait des erreurs de 400 000 000 \$ par année sur des revenus de 20 000 000 000 \$, qui sont peut-être en moyenne de 16 000 000 000 \$ pour les cinq ans et demi ou 15 000 000 000 \$.

Vous le félicitez, vous avez tous été là comme des moutons de Panurge à le féliciter pour sa grande administration. C'est cela que le ministre de l'Éducation nous disait, le grand triomphe du gouvernement péquiste sans citer de chiffres naturellement, parce qu'il n'en cite jamais, excepté les chiffres des anglophones qui vont tous nous tuer, nous assimiler.

Je voudrais lire un petit paragraphe du programme du Parti québécois, qui se répète d'année en année, sur les relations du travail: "De plus, les gouvernements ont longtemps nié dans la pratique des droits déjà reconnus par la loi au mouvement

syndical et modifié ainsi en faveur de l'employeur les "règles du jeu" de la négociation collective." Peut-être qu'il Peut-être qu'il faudrait qu'on se penche là-dessus et qu'on se demande si cette fois la loi 70 ne nie pas votre propre programme que vous prônez tellement haut, votre propre programme qui accuse les autres de nier les règles du jeu de la négociation collective, quand vous produisez des lois sept ou huit mois avant la fin des négociations collectives pour mettre une espèce de fusil à la tempe des travailleurs des secteurs public et parapublic. Qu'il y ait un problème, nous sommes tout à fait d'accord. Qu'il doive être résolu, oui, mais la façon dont ces problèmes doivent être résolus, ce n'est pas avec le principe d'appliquer un fusil à la tempe des gens. C'est cela que nous refusons d'accepter ici.

Le problème fondamental, c'est votre administration qu'il faut assainir, qu'il faut mettre au clair le plus tôt possible. La seule façon, c'est de vous remplacer, de vous envoyer de ce côté de la Chambre et les choses marcheront alors beaucoup mieux au Québec.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Prévost et adjoint parlementaire au ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

M. Robert Dean

M. Dean: M. le Président, il n'est sûrement pas facile pour un syndicaliste de prendre la parole sur un projet de loi contesté par des syndiqués. Si je le fais, c'est qu'en toute conscience, je crois que la situation l'impose. Et la situation, c'est la crise, la crise économique mondiale et la crise budgétaire qu'elle engendre au Québec. Je ne veux pas me lancer dans une analyse économique de la crise. Il y en a d'autres qui l'ont fait mieux que je ne peux le faire. Mais, comme tout le monde, M. le Président, je sais d'où elle vient et ce qu'elle apporte. La crise vient de la faiblesse chronique de l'économie du Québec, à cause d'un système fédéral qui, à travers les années, a concentré l'industrie lourde et rentable en Ontario et les industries faibles, les secteurs mous au Québec. Elle vient d'un taux de chômage toujours plus élevé au Québec qu'en Ontario et plus élevé au Québec que la moyenne canadienne. Elle vient de politiques fédérales d'importation qui démolissent nos secteurs mous et qui font congédier nos travailleurs québécois, et des politiques d'implantation industrielle qui ne favorisent pas l'implantation au Québec des secteurs forts et rentables. On n'a qu'à mentionner en passant les cas de Volkswagen et du F-18.

Cette crise vient également de l'inflation due à une crise mondiale du pétrole qui a vu les prix du pétrole doubler,

tripler et quadrupler en quelques années et la crise canadienne de pétrole qui la suit et qui est provoquée par la politique canadienne de l'énergie et fait grimper maintenant nos prix vers les prix mondiaux longtemps après que l'inflation due à la crise du pétrole a commencé à s'estomper dans le reste du monde. La crise vient des taux d'intérêt sans précédent dus aux politiques monétaristes des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du qui, par des décisions gouvernementales froides et cyniques. provoquent le chômage pour enrayer l'inflation.

Cette crise, M. le Président, ce qu'elle apporte aux familles, aux entreprises et aux gouvernements, ce sont les mêmes effets. Ce sont des familles qui ont déjà de leurs membres en chômage ou qui craignent le chômage en face des taux d'intérêt qui leur rendent difficile de payer leurs dettes, de garder leur maison ou qui les découragent de vouloir acheter une maison, une automobile, des biens durables. Pour les entreprises, ce sont des taux d'intérêt qui frustrent même les plus dynamiques, celles qui ont effectué des investissements il y a un, deux ou trois ans, pour se rendre plus modernes et plus concurrentielles mais qui, en face des taux d'intérêt et de la baisse des ventes, s'en vont vers la faillite.

Le gouvernement, M. le Président, n'est pas épargné par cette crise. À cause du chômage, on paie plus d'aide sociale parce que, à un moment donné, l'assurance-chômage expire et il faut aider les familles en difficulté. Les taux d'intérêt plus élevés compliquent le paiement de la part du gouvernement de sa dette. L'inflation augmente les coûts des salaires et les dépenses de fonctionnement.

L'État, M. le Président, comme les familles et les entreprises, est victime de la crise. C'est très simple à comprendre. Les travailleurs et travailleuses du Québec le comprennent beaucoup mieux que les députés du Parti libéral. Ils savent que chaque chômeur de plus ne paie pas d'impôt au gouvernement et, éventuellement, le gouvernement est obligé d'augmenter ses dépenses et ultimement de payer de l'aide sociale.

En face des nouveaux accords fiscaux du gouvernement fédéral qui privent le Québec, cette année, de 500 000 000 \$\), qui font en sorte que le gouvernement du Québec est coincé comme jamais dans son financement. Il faut poser des gestes pour faire face à cette crise. Il y a des gestes qui s'imposent, qui ne sont pas faciles à poser, mais on se doit de les poser. Il y a un peu plus d'un an, les électeurs du comté de Prévost m'ont élu pour les représenter à Québec. Cette population à forte majorité ouvrière qui, à travers les années, a vécu le

drame des fermetures d'usines, de licenciements dans les usines de textile, de caoutchouc, qui a vu la restructuration industrielle du comté ralentie à cause de la crise. Cette population m'a dit: Allez à Québec, occupez-vous de l'État, occupez-vous de nous. Oui, M. le Président, comme syndicaliste et comme député, je dois prendre mes responsabilités pour mes électeurs et pour toute la population du Québec face à cette crise.

Le gouvernement du Parti québécois a pris ses responsabilités et va continuer de les prendre même si, comme je l'ai dit tantôt, il faut poser des gestes difficiles et pas très agréables. Nous avons été obligés d'effectuer des compressions dans les services à la population totalisant 1 500 000 000 \$\(\). Les citoyens ont payé cela. Les taxes sur l'essence sont payées par tous les citoyens et citoyennes qui ont une automobile, les entreprises ont augmenté leurs dépenses de 700 000 000 \$\(\) par le fait d'avoir doublé la prime à l'assurance-maladie du Québec. Donc, la population, à différents paliers, a déjà payé sa part de cette crise.

Lors du sommet dit de la solidarité, le gouvernement, à la demande des centrales syndicales, a posé un geste sans précédent, a mis cartes sur table devant les partenaires sociaux, devant le patronat, les syndicats, les consommateurs, les coopérateurs du Québec dans un geste sans précédent, a étalé les problèmes budgétaires de l'année courante, a demandé des solutions, des suggestions. Il y avait unanimité lors de ce sommet selon laquelle il ne devait pas y avoir de nouvelles taxes substantielles, il ne devait pas y avoir d'autres coupures de services. Malgré tous les efforts du gouvernement, le gouvernement surtout avait comme dernier coup de Jarnac les accords fiscaux avec le gouvernement fédéral, il fallait trouver 600 000 000 \$ dans les années 1982-1983 pour maintenir l'équilibre des opérations financières du gouvernement et donner un élan pour sortir de la crise. Donc, le gouvernement a proposé aux syndiqués des secteurs public et parapublic une formule de gel mitigé de salaire pour le reste de l'année. Cette proposition était destinée à permettre aux salariés les moins payés de subir des compressions minimales de l'augmentation salariale et concentrer les sacrifices financiers plutôt aux salariés les mieux payés.

On a proposé, au niveau du salaire minimum de 13 150 \$, des augmentations de 8,65% en juillet, de 2,8% en décembre; au niveau du salaire moyen, 21 916 \$, des augmentations de 4,33% et 1,4%; au niveau du salaire maximum, 37 088 \$, des augmentations de 1,31% et de 0,43%. Dans les salaires de 37 088 \$ et plus, à travers les cadres et les professionnels de la santé, qui se sont trouvés gelés, qui n'ont aucune

augmentation, le gouvernement se proposait d'aller chercher les 600 000 000 \$ qui manquent dans cette année courante.

Les centrales syndicales ont refusé cette proposition du gouvernement mais elles ont présenté des contre-propositions qu'elles prennent du temps éventuellement à discuter et à régler. En attendant, le gouvernement est obligé - il n'a pas le choix - d'aller chercher les 600 000 000 \$ durant l'année en cours, si on veut assurer nos équilibres financiers et se donner les moyens pour sortir de la crise. Il faut le faire.

Donc, le projet de loi no 70 propose après l'expiration des conventions collectives en cours d'aller chercher ces montants d'argent dans les trois premiers mois de l'année 1983. J'ai dit et je répète que j'espère que ce projet de loi no 70 ne sera jamais mis en application parce que le gouvernement et ses employés syndiqués auront négocié une entente de solidarité qui permettra au gouvernement de chercher le montant dont il a besoin d'une façon à protéger surtout les petits salariés des secteurs public et parapublic, en exigeant un plus grand sacrifice des mieux payés.

Personne, par ce projet de loi ne veut reprocher aux employés des secteurs public et parapublic quoi que ce soit. Ils ne sont coupables de rien. Ils ont simplement négocié de bonne foi avec un gouvernement qui a négocié de bonne foi une convention collective. Personne, ni du côté patronal, ni du côté syndical, pas plus qu'ailleurs dans d'autres gouvernements et dans des industries privées, personne n'a pu voir venir l'ampleur et la profondeur de la crise, ni ces taux effarants d'intérêt, ces taux d'inflation et de chômage.

Les employés des secteurs public et parapublic syndiqués ont profité d'un fait presque unique au monde. C'est ici au Québec que les travailleurs du secteur public sont syndiqués presque à 100% et que les travailleurs du secteur privé sont syndiqués à quelque chose comme 25%. Cela, c'est unique au monde. Dans d'autres pays, c'est le contraire qui existe. Le plus fort pourcentage de la population ouvrière syndiquée est dans le secteur privé. Habituellement le secteur public suit le secteur privé au niveau de la syndicalisation et au niveau de la qualité des conventions collectives, des conditions de travail. Il me semble que c'est élémentaire qu'il faut créer la richesse avant de la distribuer. C'est dans les mines, les forêts et les usines qu'on crée des richesses qu'on distribue et répartit parmi les citoyens, par la suite, en fournissant des services dont la société a besoin.

Les syndiqués des secteurs public et parapublic du Québec ont profité de leur force syndicale pour négocier pour 10% de la force ouvrière québécoise des salaires et

avantages qui représentent 52% du budget total du Québec. Bien sûr, les travailleurs et travailleuses qui ont des salaires de $13\,000\,$ \$, de $14\,000\,$ \$, de $15\,000\,$ \$ ont besoin d'augmentation de salaire; bien sûr, ils méritent ces augmentations de salaire et ils peuvent justifier le maintien total et complet des augmentations de salaire prévues à la convention collective. Il y a aussi d'autres travailleurs au Québec, les 90% de travailleurs de la construction qui travaillent sept mois par année pour gagner un revenu aussi d'à peu près 14 000 \$ par année et qui n'ont pas de sécurité d'emploi. Les travailleurs de General Motors, Kenworth, Pratt & Whitney, Excel et Torrington, dans le comté du député de Brome-Missisquoi, M. le Président, eux, convention collective ou non, quand l'entreprise privée a des difficultés financières, il y a des mises à pied. Il n'y a pas de sécurité d'emploi. On met le monde à pied en attendant que les affaires reprennent. (Minuit)

Les mineurs de la Côte-Nord, de l'Estrie, les travailleurs et travailleuses des secteurs mous qui subissent des mises à pied par milliers échangeraient, et je cite le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue: Des milliers et des centaines de milliers de travailleurs québécois, de travailleuses québécoises, à l'heure actuelle, pour qui la sécurité d'emploi, et même un job, vaudrait bien cher en termes de cents de l'heure de salaire.

Donc, si des milliers de travailleurs des secteurs public et parapublic ont des salaires très modestes, M. le Président - tout le monde est d'accord - ils ont une richesse qui s'appelle la sécurité d'emploi, richesse qui n'est pas partagée par les 90% des travailleurs et travailleuses québécois qui oeuvrent dans le secteur privé - je parle des secteurs syndiqués - encore moins par le million de travailleuses et travailleurs québécois qui sont régis par les normes minimales de travail et qui n'ont aucune protection de la part d'un syndicat.

Je pourrais faire, M. le Président, d'autres comparaisons avec le secteur privé qui indiqueraient, même si les travailleurs des secteurs public et parapublic pourraient souhaiter encore mieux, qu'ils sont dans une situation favorable. L'indexation dans le secteur public, dans les conventions, jusqu'à maintenant, c'est complet. Dans le secteur privé syndiqué, c'est rarement complet l'indexation. Dans un certain nombre de cas, c'est partiel et, dans le secteur privé non syndiqué, l'indexation, M. le Président, on ne connaît pas cela.

Les congés de maladie. Dans le secteur public, un jour par mois de services cumulatifs indéfiniment. Dans le secteur privé syndiqué, quelques congés de maladie payés, mais, dans bien des cas, connaît pas et, dans le secteur privé non syndiqué, connaît pas tout simplement.

Les vacances. Dans le secteur public, quatre semaines de vacances après un an, M. le Président. Dans le secteur privé syndiqué, quatre semaines de vacances après dix ans ou plus de service et, dans le secteur privé non syndiqué, la loi des normes du travail, si je me rappelle bien, prévoit trois semaines après dix ans. Quatre semaines de vacances, connaît pas. Chômage, connaît.

Les régimes de retraite. Dans le secteur public, 70% des cinq meilleures années de salaire, même si on propose cette année d'augmenter les contributions des employés. Dans le secteur privé, même syndiqué, il y a à peine 20% des travailleurs qui ont un régime de retraite autre que la Régie des rentes du Québec. Dans bien des cas, ce sont des régimes de retraite privés bien inférieurs à ce qui peut exister dans le secteur public.

M. le Président, en face de la crise, le gouvernement n'a pas le choix. Il doit réduire sa masse salariale de 600 000 000 \$ approximativement dans l'année courante. Le gouvernement et ses députés continuent dans la foulée du sommet de Québec et lancent un appel à la solidarité des Québécois et Québécoises. On leur demande de faire face...

M. Paradis: M. le Président, question de règlement. Auriez-vous besoin de vérifier si l'article 28 de notre règlement est respecté? Je pense que le quorum doit être de trente. Il faudrait que les députés péquistes viennent entendre le brillant syndicaliste qui parle actuellement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nous allons vérifier le quorum.

Nous ne sommes pas sûrs qu'il y ait encore des commissions qui fonctionnent. Nous allons vérifier mais, par l'autorité de la commission, il peut arriver que l'une puisse dépasser minuit et cela pourrait changer le quorum.

Nous avons maintenant le quorum. M. le député de Prévost.

Une voix: M. le député de Brome-Missisquoi se prend pour un autre.

M. **Dean:** M. le Président, durant son intervention de tout à l'heure, le député de Brome-Missisquoi m'a accablé d'insultes et d'injures personnelles dont la bassesse n'est dépassée que par leur fausseté, et il a quand même trouvé le moyen d'empêcher que je termine mon discours en paix; mais je n'ai pas dit un mot devant ses mensonges et sa vulgarité.

M. Paradis: Question de privilège, M. le Président.

- Le **Vice-Président (M. Rancourt):** Question de privilège, M. le député de Brome-Missisquoi.
- M. Paradis: Je vous remercie beaucoup, M. le Président. Ce que j'ai cité, c'est ce que le député de Prévost a dit en Chambre vendredi matin. Si dans ce que le député de Prévost a dit en Chambre vendredi, il s'agissait de bassesse, je le comprends....
- Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! Ce n'était pas une question de privilège. M. le député de Prévost, s'il vous plaît! Il vous reste trois minutes.

Question de privilège. M. le député de Brome-Missisquoi.

- **M. Paradis:** Je n'ai pas interrompu le député de Prévost, comme il l'a dit, c'est l'absence des péquistes dans cette Chambre et l'application du quorum...
- Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Prévost.
- M. Dean: M. le Président, le gouvernement et ses députés continuent dans la foulée du sommet de Québec et lancent un appel à la solidarité des Québécoises et des Québécois en face de la crise. On leur fait appel de se serrer les coudes comme seuls peuvent le faire les Québécois depuis les débuts de notre histoire, de donner une dimension nouvelle à la solidarité, une solidarité qui dépasse la solidarité d'un syndicat ou d'un secteur et qui devient la solidarité de tout un peuple.

On demande à tous les éléments de la société québécoise d'accepter de faire les sacrifices nécessaires, de façon qu'on puisse sortir de la crise ensemble, parce que, si on passe à travers cette crise et je suis confiant qu'on le fera, M. le Président, une crise non seulement économique, mais une crise de solidarité et de valeur de société, si on passe à travers cette crise, on est promis à un avenir qui nous sourit, mais, si on rate notre rendez-vous avec l'histoire, nous ne sommes pas dignes d'un avenir qui nous sourit et les syndiqués du secteur public et parapublic font partie de cet ensemble.

M. le Président, en terminant, je suis convaincu qu'à travers leur déception devant le projet de loi 70, il y a des dirigeants syndicaux et des syndiqués des secteurs public et parapublic qui se posent de sérieuses questions en face de la crise et de la proposition du gouvernement, comme leur contribution à résoudre la crise budgétaire. C'est en tant que syndicaliste et député que je fais appel aux syndiqués des secteurs public et parapublic et à leurs dirigeants syndicaux pour négocier avec le gouvernement sur la proposition de solidarité salariale du 15 avril. (0 h 10)

En terminant, M. le Président, on demande aux syndiqués des secteurs public et parapublic de suivre l'exemple des travailleurs syndiqués de la construction, qui paient de leur poche pour s'aider eux-mêmes et pour aider toute la société québécoise. En ce faisant, ils valorisent non seulement leur geste en soi, mais leur syndicalisme également.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Dean: Et je dis que les salariés des secteurs public et parapublic ne peuvent que s'aider en aidant l'État dans cette situation de crise, car ce sont eux qui ont contribué par leur travail à bâtir l'État que nous avons. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Pontiac.

M. Robert Middlemiss

M. Middlemiss: Merci, M. le Président. Je dois dire que le député de Prévost a été fidèle à ses collègues du côté ministériel en commencant son discours comme d'habitude: C'était la faute du fédéral. J'aimerais bien lui rappeler - si l'on peut reculer aux environs de 1966 - qu'à la fin de six années de gouvernement du Parti libéral dans un régime fédéral, l'indice de était de 4,7%. Je voudrais lui rappeler, aussi, que dans les années 1972 et 1973, sous un gouvernement provincial libéral, dans un régime fédéral il y eut création de 120 000 emplois. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de lui rappeler qu'en 1982, sous un régime fédéral, mais avec un gouvernement péquiste, le chômage est de 14%.

Une voix: Pas vrai?

Une voix: Cela n'est pas pareil.

M. Middlemiss: Donc, M. le Président, la seule chose qui semble être en commun dans tout cela, c'est du bon côté, c'est le gouvernement sous régime fédéral et la seule chose qui a changé pour nous donner un indice de chômage aussi élevé et des pertes d'emplois, c'est un gouvernement péquiste.

Une voix: C'est beau! C'est beau!

M. Middlemiss: Il est ironique que ce projet de loi no 70, un projet de loi antisyndical dont nous n'avons jamais vu l'équivalent sous des gouvernements précédents émane du Parti québécois et d'un gouvernement dirigé par ce parti. Oui, ces grands démocrates, ces gens qui disaient avoir un préjugé favorable à l'endroit du monde syndical, surtout celui des domaines public et parapublic. Ce projet de loi nous donne l'occasion de constater à quel point le gouvernement péquiste a lamentablement menti à la population du Québec, il y a plus maintenant d'un an. De plus, il nous démontre, sans équivoque, que ces gens ont réussi, au cours de la dernière campagne électorale, à camoufler leur mauvaise gestion économique. Oui, ce sont ces mêmes personnes, incapables de aérer convenablement notre économie, qui s'engageaient à bâtir une économie forte, à ouvrir de nouvelles voies de création d'emplois, à sanctionner la politique familiale, humaniser les services publics. Des engagements qui sont demeurés promesses. En toute honnêteté, il semblait, toutefois, que dans le domaine des relations du travail, le gouvernement s'était assuré au moins une situation convenable. Mais non, avec le projet de loi no 70, le secteur public syndiqué vient de se faire lier au groupe des autres. Mais oui, M. le Président, les autres, vous devez les connaître? tous ceux que le gouvernement péquiste blâme et voudrait rendre responsables de la situation financière désastreuse de notre province.

Maintenant, regardons l'objet de ce projet de loi. Ce projet de loi vise le secteur public en prévoyant la rémunération qui sera versée aux salariés de ce secteur. C'est de la façon suivante qu'on voudrait procéder: Le gouvernement veut prolonger de trois mois la durée des conventions collectives de travail devant normalement expirer le 31 décembre 1982. Pendant cette période, le gouvernement entend réduire le salaire des employés visés, de manière à récupérer une somme de 521 000 000 \$ qu'il estime avoir dû payer en trop pendant le dernier semestre de 1982, sous l'empire des conventions collectives existantes. Ces réductions de salaire s'appliqueraient de manière uniforme à tous les salariés visés et elles seraient de l'ordre de 18%. En plus, le gouvernement fixerait dès maintenant les conditions salariales des employés visés pour l'année commençant le 1er avril 1983 et, à partir de cette date, les salaires seraient augmentés au niveau où ils auraient été si les syndiqués avaient accepté la proposition gouvernementale de gel relatif présentée en avril 1982, c'est-à-dire qu'après avoir été réduits de 18% pendant les trois premiers mois de 1983, les salaires seraient augmentés à compter du 1er avril 1983. gouvernement veut qu'aucun avancement d'échelon ne soit accordé pour l'année 1983, sauf en cas de promotion, de changement de grade ou de reclassification. gouvernement voudrait pouvoir ajuster en fonction des dispositions du projet de loi no

70 les subventions qu'il versera aux organismes visés par le projet de loi, en particulier aux universités et aux établissements privés d'enseignement.

Nous nous opposons à ce projet de loi car le projet de loi no 70 est une mesure unilatérale, sans précédent dans l'histoire des relations du travail entre le gouvernement et ses employés. Ce projet de loi change le principe du droit d'association et de libre négociation collective des conditions de travail. Le projet de loi est en outre une mesure injuste à l'endroit d'une catégorie de citoyens qui a le droit strict d'être traitée manière égale, avec respect considération. Le gouvernement veut prendre les employés des secteurs public et parapublic en otage d'une situation financière catastrophique dont sa seule mauvaise gestion doit être tenue responsable. Avec le projet de loi no 70 le gouvernement renie à toutes fins utiles la signature qu'il a déjà donnée au bas des conventions collectives en vigueur jusqu'au 31 décembre 1982. Il fait en outre reculer dangereusement le principe même de la libre négociation collective des conditions de travail.

M. le Président, le gouvernement, en agissant comme le veut le projet de loi no 70, va à l'encontre d'une règle inscrite dans les conventions collectives existantes. Cette règle est également définie dans le Code du travail. Suivant cette règle, les conditions de travail en vigueur à l'expiration d'une convention collective doivent demeurer inchangées tant qu'une nouvelle convention n'a pas été signée.

Aussi, sans aucune négociation, le gouvernement veut s'arroger le pouvoir de supprimer unilatéralement un élément qui a été partie intégrante de tout le système de rémunération des secteurs public et parapu-blic depuis de nombreuses années, à savoir l'avancement par échelon. En plus, le gouvernement veut réduire uniformément, par une marge de 18%, tous les salaires des employés des secteurs public et parapublic pendant une période de trois mois. De cette façon, il frappe beaucoup plus durement les salariés à revenu modeste, il s'éloigne de normes qu'il avait lui-même proposées quand il avait suggéré à ses employés syndiqués un gel pondéré pour le deuxième semestre de 1982; un geste de vengeance.

Oui, on doit identifier qui est responsable de la crise financière avec laquelle nous sommes présentement aux prises aujourd'hui. C'est le gouvernement par son imprévoyance et son incompétence qui a conduit le Québec à la situation où nous sommes aujourd'hui. Cette situation qui nous oblige à examiner les mesures draconiennes proposées par le gouvernement est la faute de celui-ci et de personne d'autre. (0 h 20)

M. le Président, j'ai eu l'occasion au

mois de décembre dernier de présenter un discours sur le budget qui nous avait été présenté le 17 novembre 1981. Dans ce discours, j'illustrais par des exemples que le gouvernement et le ministre des Finances étaient incapables d'administrer les finances du Québec et que la province était au bord de la banqueroute.

Dans sa réplique, le ministre des Finances me reprochait que les propos concernant la dette et le déficit à la province étaient exagérés. J'aimerais maintenant citer quelques-uns de ces propos, ainsi que le reproche du ministre des Finances, afin de permettre aux citoyens du Québec de tirer leurs propres conclusions. Je cite: "Lorsque nous avons à la tête du Québec un gouvernement qui ne pratique pas ce qu'il prêche, nous sommes donc en droit de poser la question dans sa perspective la plus large possible, à savoir: la population du Québec peut-elle avoir confiance dans un gouvernement qui promettait, à la veille de l'élection, que les tarifs d'électricité n'augmenteraient pas plus que l'inflation? Quelques mois plus tard, on nous annonçait une augmentation de 16,3%. - Je continue -Est-ce qu'on peut avoir confiance dans un gouvernement qui a augmenté le déficit accumulé de 10 000 000 000 \$ dans un espace de cinq ans, un gouvernement qui a augmenté le coût des plaques d'immatriculation de 59% et augmentation dans l'assurance automobile de 12%, ce même gouvernement qui avait promis une baisse d'impôt de 12% dans le budget précédant l'élection et qui l'a enlevée?" À la suite de tout cela, je disais: "Cette énumération illustre très bien le fait que ce gouvernement et M. le ministre des Finances sont incapables d'administrer les finances du Québec et que les conséquences directes pour la population l'endettement et la banqueroute.

"En tout cas, nous voilà arrivés à la croisée des chemins. La capacité de payer des citoyens du Québec a largement dépassé le seuil de la tolérance, et le gouvernement, de son côté, ne semble nullement vouloir mettre fin à cette politique des fêtes nationales qui tient lieu de politique de développement économique.

"Évidemment, on peut continuer à parler de lois et de règlements visant la culture et la langue, mais il n'en demeure pas moins qu'à long terme la stabilité politique du Québec devra obligatoirement passer par un renouvellement en profondeur des choix économiques."

Le ministre des Finances, dans sa réplique, disait, et je cite: "Il est évident que le gouvernement du Québec commence à être coincé, d'où la nécessité des augmentations de taxes dont nous avons parlé depuis déjà plusieurs jours. Est-ce que cela veut dire que sur le plan de la situation

financière du Québec, nous en serions arrivés à une situation de dette telle que vraiment nous serions coincés et que nous ne pourrions plus bouger? Il faut se poser la question, parce que plus modérément dans cette Chambre, mais souvent dans une sorte de délire de chiffres à l'extérieur de cette Chambre, les gens se posent la question comme si, sur le plan de sa dette et de ses déficits, le Québec était dans une situation exceptionnelle et tragique. Au moment où j'entrais en cette Chambre, dit le ministre des Finances - il référait au discours que je prononçais quelques minutes auparavant celui qui me précédait et qui avait pris la parole avant moi en était à peu près à des images comme celles-là, si j'ai bien compris les trois ou quatre minutes de son discours que j'ai pu attraper.'

M. le Président, si, au mois de décembre, le ministre des Finances ne semblait pas à jour ou ne semblait pas prévoir qu'au mois de mai 1982, il serait obligé, pour boucler son budget, de présenter une loi comme la loi 70. C'est une chose ou l'autre. Ou bien il nous mentait ou bien il était totalement incompétent et pas au courant de la situation. C'est l'une ou l'autre, je crois, M. le Président, et ce n'est certainement pas ce genre de gouvernement que nous méritons ici au Québec.

De toute façon, M. le Président, en terminant, je ne voudrais pas qu'on nous accuse d'être totalement des gens négatifs dans ce domaine. Nous constatons fort bien que si nous sommes dans une position économique aussi tragique et aussi précaire c'est la faute du gouvernement, qui nous a très mal servis depuis les cinq dernières années.

On aimerait pourtant suggérer que le gouvernement dépose dans les meilleurs délais des propositions salariales en bonne et due forme à la table des négociations. Vu la situation financière extrêmement difficile dans laquelle le gouvernement du Parti québécois nous a placés, il faut envisager pour 1983 la révision temporaire de certaines règles qui ont présidé aux dernières rondes de la négociation. Nous insistons pour que le gouvernement recherche, par la voie de la négociation, des amendements aptes protéger au maximum le pouvoir d'achat des salariés à faible revenu et à répartir équitablement, suivant l'échelle des revenus, les sacrifices qui devront être exigés des salariés des secteurs public et parapublic.

Je vous remercie beaucoup, M. le Président

Le Président: M. le député de Beauce-Sud.

M. Hermann Mathieu

M. Mathieu: Merci, M. le Président.

Vous faites bien d'applaudir, messieurs les péquistes, parce que peut-être que vous n'applaudirez pas de satisfaction à la fin. Je connaissais vos applaudissements posthumes mais pas ante.

Je vous ferai remarquer, M. le Président, qu'il est minuit et demi. Nous sommes en pleine nuit, à la fin d'une session, nous étudions à la vapeur un projet de loi fort important, sous la poussée du rouleau compresseur, à la catastrophe.

Je voudrais juste rappeler que, quand les députés du Parti québécois étaient de ce côté-ci, pour des lois bien moins importantes, qui avaient des implications bien moins considérables que celle-là sur les droits des gens, les droits individuels et également les droits collectifs, car vous aimez cela, des droits collectifs, vous aviez l'habitude de sabrer dans les droits individuels. C'est rare qu'on vous avait vus sabrer dans les droits collectifs, mais là vous le faites. C'est vrai qu'il y avait eu cinq ou six lois spéciales pour imposer le retour au travail dans des cas de grève comme celle du métro de Montréal ou des choses semblables, des enseignants et tout cela, mais, que disiezvous, quand vous étiez de ce côté-ci?

C'était la catastrophe, c'était la fin du monde, c'était épouvantable, alors. Mais ce que vous avez tant décrié, vous n'avez pas mis longtemps à en trouver la recette et à l'appliquer.

M. le Président, je remarque qu'il y a un grand absent depuis le début de ce débat. Je me demande où est le ministre des Finances. C'est pourtant lui qui est la pierre de base de tout cet édifice qui est en train de crouler, votre château économique, votre mirage, il en était le principal artisan. Mais c'était votre ministre des Finances. Je voyais, à chaque dépôt de budget, combien vous applaudissiez avec coeur, M. le Président, et même à l'imposition d'une taxe de 0,30 \$ le gallon d'essence. Je les voyais applaudir comme s'ils ne se rendaient pas compte qu'ils endossent, qu'ils cautionnent un mal terrible causé à la population. Mais si vos électeurs avaient été ici, dans les galeries, témoins ou si la télévision avait pu vous montrer applaudissant des choses semblables, je crois que vous auriez eu certainement affaire à de la contestation.

Où est-il votre grand magicien? Votre magicien qui disait qu'il y avait deux postes qui devaient aller dans la même main, c'étaient les deux lames de la paire de ciseaux: le ministre des Finances et président du Conseil du trésor. C'étaient les deux lames d'une paire de ciseaux qui devaient fonctionner dans la même main. Tout à coup, on en a un qui est président du Conseil du trésor et on ne voit plus le ministre des Finances; serait-il en disgrâce? C'est la question que je vous pose. Je m'inquiète,

est-il en disgrâce dans votre parti? M. le Président, y a-t-il urgence pour nous présenter une loi semblable cette nuit, à la fin d'une session, à la vapeur, sous le coup du rouleau compresseur? Y a-t-il urgence, y a-t-il une grève générale aujourd'hui? Y a-til agitation devant l'édifice de l'Assemblée nationale? Est-ce que la convention collective est finie? Il me semble qu'elle se termine le 31 décembre 1982. Y a-t-il urgence dans la demeure pour venir ici, ce soir, essayer de nous faire avaler le projet de loi 70, la loi la plus infâme, la plus insidieuse, la plus injuste qui a jamais été présentée dans un Parlement. Loi irréfléchie, loi inutilement provocatrice, qui sera possiblement - et j'espère que ça n'arrivera pas, - cause de désordres sociaux comme le Québec n'en a jamais vus.

M. le Président, une loi sans précédent dans les annales du travail sauf dans certains pays totalitaires. Cela démontre l'incohérence, l'incompétence, l'hypocrisie de ce gouvernement qui dit avoir un préjugé favorable envers les syndicats. Oui, hypocrisie. loi méprisante envers population, méprisante envers les travailleurs et envers les employés de l'État. Cette loi témoigne de la mauvaise administration du Parti québécois. J'entendais, tout à l'heure. l'adjoint parlementaire au ministre du Travail de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu faire un appel solennel à la solidarité des travailleurs comme eux seuls sont capables de le faire, ces grands appels à la solidarité comme ils en ont fait depuis qu'ils sont au pouvoir. Je me souviens des appels faits avec tellement d'emphase, à l'occasion du référendum, ces grands appels à la solidarité. Votre appel à la solidarité aujourd'hui, messieurs, comme les autres, c'est de la foutaise, c'est du mépris pour la population. Quand je vois cela, vous voulez une solidarité forcée, embrigadée, obligatoire. La solidarité, ça ne vient pas de l'extérieur, ça vient de l'intérieur. Et votre solidarité, c'est une solidarité de "crois ou meurs" une solidarité arbitraire, totalitaire. Autrement dit, vous dites à vos syndiqués, à vos employés: Faites comme je le veux, sinon je vous y forcerai. Vous avez vraiment un beau concept de la solidarité. Où est la liberté dans ce concept de la solidarité?

J'ai appris que pour qu'il y ait un contrat, cela prend quatre conditions: des parties capables de contracter - nous en avons - un consentement donné librement, un objet et une considération licite. Il manque à votre contrat un élément très important, le consentement libre. Alors, j'espère que vous allez vous raviser et que vous allez sortir et que vous allez renoncer à vouloir faire adopter ce projet de loi à toute vapeur.

Juste pour informer la population, je vais lire quelques lignes des notes explicatives. "Ce projet de loi vise à assurer

la réalisation des équilibres budgétaires." Équilibres budgétaires: il manque 3 500 000 000 \$; on va aller chercher 500 000 000 \$. Les 3 000 000 000 \$ eux? Où est l'équilibre? Le plateau, je pense qu'il va pencher d'un côté. "... Il prévoit la rémunération qui sera versée, à défaut d'entente, aux salariés du secteur public pour la période de trois mois qui suit la date prévue pour l'expiration de leurs conventions collectives."

J'irai rapidement à l'article 2, parce que cela trahit justement la confiance qu'a le gouvernement que cette loi provoquera le chaos, provoquera le désordre social. Il dit que la loi s'applique à tous les travailleurs qu'il énumère mais elle ne s'applique pas à certains groupes d'employés. Exemple: article 2, quatrièmement: Ce chapitre "ne s'applique pas, toutefois, aux conditions de travail des préposés à des fonctions d'agent de la paix..." - tiens, tiens, agents de la paix; cela peut être commode de les avoir de notre bord; - "... au sens du paragraphe d de l'article 110 de la Loi sur la fonction publique ni aux membres de la Sûreté du Québec." Quand on les entendait parler contre l'insurrection appréhendée de 1970 et, aujourd'hui, du moment qu'il y a 50 personnes qui manifestent dans la cour, on voit défiler dans les corridors les agents de la Sûreté du Québec par centaines, casqués en anti-émeute avec le bâton. Je les ai vus moi-même. On les rencontre dans les corridors et on se demande ce qui se passe? Je crois que vous vous préparez un été

Votre loi, c'est de la provocation pure et simple. Avant d'arriver avec une camisole de force semblable, n'eût-il pas été préférable de vous asseoir, de négocier. Vous ne savez même pas si les syndicats vont adhérer et accepteraient de négocier. Vous n'avez même pas essayé de négocier de bonne foi avec eux. Cette loi imposera, comme je le lisais, dans les notes explicatives, la prolongation des conventions collectives du 1er janvier au 31 mars 1983 avec une diminution de salaire de 18,85%. C'est là qu'on fait mal aux petits. On impose une diminution de 18,85% sans discernement du plus bas salarié dans l'échelle de la fonction publique comme du plus haut salarié. Il me semble que vous auriez pu faire un meilleur discernement.

On nous parlait, il y a quelques jours, du virage technologique. Je constate que votre loi, c'est à peu près un virage psychologique ou un virage prophétique pour le parti qui avait le préjugé favorable, un virage prophétique. Cela démontre votre tendance à utiliser la camisole de force. Si la population vous avait fait confiance, le 20 mai 1980, on a un peu un aperçu de ce qui aurait pu se passer avec la mentalité qui vous anime.

Le Parti québécois est en train de nous faire passer d'une société de consensus à une société de dictature, d'une société d'entente, de négociation, à une société de lavage des cerveaux et de camisole de force. Y a-t-il quelque chose de plus solide qu'une société de consensus, d'entente et de négociation? Y a-t-il quelque chose de plus fragile qu'une société de dictature, de camisole de force et de lavage des cerveaux? Nous sommes en train d'entrer dans une société où la légitimité s'anéantit de plus en plus au profit de la légalité, où la signature, et encore moins la parole donnée, ne veut rien dire, où la planification fait place à l'improvisation, où les principes de la justice fondamentale font place à l'iniquité. Quand les règles du jeu ne font plus votre affaire, vous les modifiez d'une manière unilatérale.

M. le Président, lundi, à mon bureau de comté, une délégation est venue me rencontrer le Syndicat des enseignants de la Chaudière. Ils m'ont apporté une pétition dont je vais vous faire lecture. Les gens sont portés à croire que ce que les syndicats demandent dans le moment, c'est quelque chose d'exagéré. Nous en faisons donc la lecture et nous verrons.

"Compte tenu que les syndiqués des secteurs public et parapublic ne sont pas responsables de la crise économique et de la situation financière du Québec - est-ce qu'il y a un postulat plus vrai que cela? Ils ne sont pas responsables du piètre état de l'économie - et compte tenu que seule une relance de l'économie permettra un assainissement des finances publiques, nous, soussignés, demandons à notre député: d'exiger du gouvernement le respect intégral de ses engagements envers ses travailleurs et travailleuses des secteurs public parapublic, conventions collectives et régimes de retraite et, par voie de conséquence, assurer des services publics de qualité; d'exiger du gouvernement qu'il entreprenne la négociation des prochaines conventions collectives le plus tôt possible, ce qui implique le dépôt de ses offres complètes pour toutes les années de la prochaine convention collective - il y a longtemps que le chef de l'Opposition vous a demandé cela et le dépôt sans délai du cadre de négociation qu'il entend respecter durant le déroulement de la négociation." C'est signé par près de 1100 enseignants de la région de la Beauce.

M. le Président, est-ce qu'il y a quelque chose de plus logique, de plus sensé que ce que les enseignants demandent? Je prends à témoin le whip en chef du gouvernement, député de Joliette, ancien syndicaliste qui a peut-être perdu son esprit syndicaliste, depuis qu'il assume certaines fonctions. Je le prends à témoin. La pétition que je viens de lire n'est-elle pas correcte?

Est-ce qu'il y a quelque chose d'illégitime, d'abusif, d'anormal? C'est tout à fait correct, ce que la pétition énonce. Des gens qui sont incapables de respecter cela, si je prenais le langage du PQ, je dirais que ce sont des traîtres, c'est ce que je dirais.

M. le Président, j'aimerais beaucoup vous citer brièvement un article dans le Devoir du jeudi 27 mai 1982. Voici quelques extraits de l'article, sous la signature de Lise Bissonnette. "Quelque part entre les expédients de bouts de chemin de la plus vieille Union Nationale et les zigzags solitaires et unilatéraux d'un Pierre Trudeau, le gouvernement du Québec a enfin pigé sa propre version de l'arbitraire - ce n'est pas un député libéral qui parle - du pouvoir et décidé pour de bon d'y faire son lit. Le spectaculaire bris de contrat qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale sous forme d'un projet de loi spécial pour dicter les conditions de travail dans les secteurs public et parapublic ne s'explique pas autrement. On voudra le faire passer pour de la fermeté; il a au contraire l'immoralité de l'abus de pouvoir, refuge parfait de la faiblesse qui tente de taire son nom.

"Une loi spéciale, normalement, c'est le dernier recours de l'Assemblée nationale quand un groupe défie ouvertement la loi. Les syndicats du secteur public n'ont rien fait de tel. Ils se sont simplement inscrits en faux contre une stratégie gouvernementale qui leur demandait la réouverture avant terme des conventions collectives, comme c'était parfaitement leur droit. Dès lors, la seule façon correcte et ferme pour le gouvernement de réparer les pots budgétaires qu'il avait lui-même cassés lors de la négociation de 1979 était de se mettre a table avec une position patronale définie, et de ne pas en dévier." Plus loin, elle dit: "Il s'agit d'une loi pour assurer la réalisation des équilibres budgétaires, donc pour régler les problèmes de la gestion financière imprévoyante de M. Parizeau."

J'aurais d'autres citations, mais je vois que le temps passe, M. le Président. Que disaient-ils? Il me reste une minute. J'entendais tout à l'heure, M. le Président, le député de Joliette dire dans son discours une grande vérité: Il n'y a pas de miracle dans les finances publiques. Cela fait longtemps qu'on sait cela, M. le Président. Quand on voyait le PQ, d'année en année, accumuler des déficits de 1 000 000 000 \$, 2 000 000 000 \$, 3 000 000 000 \$, a tellement dénoncé le déficit olympique en 19761 Au moins, il reste un stade. Votre dernier déficit est de 3 000 000 000 \$, trois stades, et il ne reste rien. Si, au moins, il restait quelque chose! Quand le député de Joliette dit qu'il n'y a pas de miracle dans les finances publiques, cela fait longtemps qu'on le sait et qu'on l'a mentionné également.

Alors, qu'eût-il fallu faire? Couper dans les dépenses somptuaires, les dépenses folles, comme modifier les panneaux de "stop" en "arrêt", au coût de 6 000 000 \$, comme ce dont on a parlé, les toilettes en marbre d'Italie à l'Assemblée nationale. Est-ce que vous trouvez cela normal dans une société dont les dirigeants prêchent aux autres de se serrer la ceinture?

M. le Président, je conclus en demandant au gouvernement de revenir au sens commun, de revenir à la réalité, de cesser sa provocation inutile, et, une fois pour toutes, dans un geste ultime, d'offrir des négociations sérieuses et qui ne soient point biaisées. M. le Président, si on ne respecte plus sa parole et, encore plus, si on ne respecte plus sa signature, si on ne négocie plus de bonne foi, il n'y a plus rien qui va tenir dans notre société. C'est le bris du contrat social, c'est l'anéantissement de la société. Alors, je dis aux péquistes: Devant le gâchis que vous avez fait depuis que vous êtes au pouvoir, tâchez donc de reprendre un peu vos sens, de revenir à des solutions raisonnables; cessez de punir indûment les syndiqués, vos travailleurs et nos travailleurs, offrez-leur une chance de négocier de bonne foi et tâchez, je vous en supplie, en terminant, de retirer ce projet de loi insidieux, injuste et arbitraire.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. Dupré: Très ému et bouleversé par l'apocalypse appréhendée du député de Beauce-Sud, je demande l'ajournement du débat.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que cette motion d'ajournement est adoptée? Adopté.

M. le leader adjoint du gouvernement.

M. **Fréchette:** M. le Président, je fais motion pour ajourner nos travaux à ce matin, 10 juin, 10 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont ajournés à ce matin, 10 heures.

(Fin de la séance à 0 h 49)